LA MAISON DE LA SAINTE VIERGE, DANS LAQUELLE DIEU S'EST FAIT...

Chérubin : de Sainte-Marie Ruppé, Orazio Olivieri

Digitized by Google

40. 4. 39.

+

Reuerendissimo Patri
Oliuerio Societatis Jesu
Collegii græcorum in
vrbe Rectori &
humile obsequium Auctoris

Digitized by Google

Digitized by Google

14. 33. H.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

La Maison de La S. Vierge &c. Par le R.P. Cherubin
de Sainte marie. Ruppé Recolé —

LA MAISON
DE LA
SAINTE VIERGE,

Dans laquelle Dieu s'eſt fait Homme, enlevée de Nazareth par les Anges, & aprés pluſieurs changemens portée
A LORETE.

SA VERITE', SA SAINTETE',
& ſes Graces expliquées en faveur des perſonnes devotes à cette Divine Mere,

Dediée à Monſeigneur l'Evêque de Beziers.

Par le P. CHERUBIN DE S. MARIE RUPPE' *Religieux Recolé Profeſſeur en ſainte Theologie.*

Je vous ſaluë MARIE plene de grace le Seigneur eſt avec vous.

Anagramme.

S. Vierge la ſevere macule originele d'Eve n'eſt pas avec vous.

Bibl. Coll. Soc. Jesu Rom.

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE ROMA

A LYON,
Chez JEAN CERTE, ruë Merciere à l'Enſeigne de la Trinité.

M. DC. LXXX.

Avec Approbation des Doct. & Permiſſ. des Super.

VOEU DE L'AUTEUR AU VERBE INCARNE'.

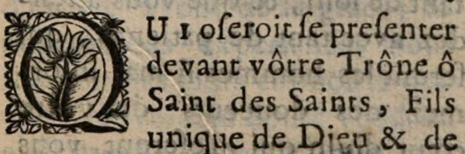

QUI oſeroit ſe preſenter devant vôtre Trône ô Saint des Saints, Fils unique de Dieu & de la Vierge, JESUS-CHRIST premier Principe & derniere fin de toutes choſes, ſi l'on n'eſtoit aſſuré que vôtre Bonté n'eſt pas moins infinie que vôtre Puiſſance, & que la majeſté de vôtre gloire quoiqu'elle ſoit immenſe, ne vous rend pas inacceſſible ? Si le bonheur infini dont vous jouïſſez dans le ſein de vôtre Pere, où ſans ſortir de vous-même vous trouvez la plenitude de tous les

biens,n'empêche pas que par une condeſcendence ineffable vous ne cherchiez de nouvelles delices parmi les enfans des hommes & même parmi les pecheurs que vous appellez avec tant d'amour, que vous cherchez avec tant de ſoin, & que vous attendez avec tant de patience, qui ſeront les hommes ſi mal informez des douceurs de vôtre cœur divin qui n'oſeront vous approcher, & s'aſſurer humblement contre la crainte qu'une ſi grande Majeſté fait naître? Il eſt vray, mon adorable Sauveur, que l'on ne ſçauroit conſiderer vôtre gloire ſans eſtre ſaiſi de la juſte apprehenſion d'eſtre opprimé de ſon éclat; mais peut-on bien ſe ſouvenir de ce que vous avez fait, & de ce que vous avez enduré pour nous, pendant les trente-trois

années de vôtre vie, ſans être à même temps animé de toute la confiance que merite une telle bonté? Si vôtre Trône eſt environné de Seraphins, s'il brille de l'éblouïſſant éclat d'une lumiere eternelle, il ne laiſſe pas d'être le Trône de la grace; & nos propres experiences nous font tous les jours connoître que vôtre ſouveraine Bonté vous rẽd auſſi proche de nous, que vous en paroiſſez éloigné par l'immenſité de vôtre gloire. Le cahos infini du neant qui eſt entre vous, ô Etre des êtres, ô Etre eternel & independant, & nous qui ne ſommes rien, n'empêche pas que nous n'entendions diſtinctement tous les accens de cette amoureuſe voix, par laquelle vous nous honorez de la glorieuſe qualité de vos enfans: Et quoyque nôtre condi-

delles, il aboutiroit entierement à la gloire de vôtre Divine Majesté comme à la principale fin du culte que tous les Chrêtiens sont obligez de rendre à la digne Mere de leur Createur.

A MONSEIGNEUR MESSIRE ARMAND JEAN DE ROTONDY DE BISCARAS

Evêque & Seigneur de Beziers.

ONSEIGNEUR,

La Maison de Lorete estant celle où le Verbe s'est Incarné, où la sainte Vierge est née, où elle a été par l'operation du S. Esprit élevée à l'infinie dignité de Mere de Dieu, où la Virginité a été, par] le plus grand miracle qui fut ou qui sera jamais, unie

à la fecondité, & où par consequent la Religion Chrêtienne & toutes les vertus ont pris naissance, à qui pourrois-je plus seurement confier cet Ouvrage consacré aux grandeurs de cet auguste lieu, qu'à un Evêque tel que vous êtes, MONSEIGNEUR, *c'est à dire à l'un des plus Ortodoxes & des plus pieux Prelats qui soit dans l'Eglise? Cette Maison étant encore celle d'où par une insigne faveur du Ciel nous avōs receu nôtre incomparable Dieu-donné le plus grād Monarque du Monde, comme la famille Royale & toute la France le reconnoit assez par le vœu rēdu que l'on y voit d'un enfant d'or massis, porté sur les bras d'un Ange d'argent, à qui pourrois-je encore une fois, plus justement offrir ce gage de zele & de reconnoissance, qu'à Vôtre Grandeur qui nous fait voir en sa Personne l'idée non seulement d'un parfait serviteur de* JESUS-CHRIST,

mais encore d'un des plus zelez ſujets du Roy ?

Je dis, MONSEIGNEUR, bien de choſes en peu de paroles, encore que ce ſoit icy le lieu d'en dire davantage & de m'étendre, ſi vôtre moderation me l'avoit voulu permettre, ſur le rapport que l'excellence d'un ſujet ſi ſaint & ſi relevé peut avoir avec l'élevation & le merite de tant de grandes qualitez qui ajoûtent en vôtre illuſtre Perſonne un ſi merveilleux éclat à la gloire de vos nobles Ancêtres. Mais, MONSEIGNEUR, puis que Vôtre Grandeur, quelque forte que ſoit l'averſion qu'elle a pour ſes loüanges, ne ſçauroit ſe defendre de celles qui ſont neceſſairement attachées au merite des belles actions, à la probité des mœurs, & à la nobleſſe des plus eminentes vertus, & qu'elle ne ſçauroit avec toutes les adreſſes de ſa modeſtie empêcher que l'on

ne soit informé de quelle maniere & avec combien d'honneur elle a paru à la face de tout ce que l'Eglise de France a de plus eminent & de plus illustre lors qu'elle a presidé en Sorbonne aux assemblées les plus sçavantes du Royaume; & qu'enfin il luy est impossible de ne pas s'attirer l'estime, l'amour, & le respet de tous les Fidelles de son Dioceze, ni de leur cacher la profondeur de son sçavoir, la la force de son eloquence & l'ardeur de son zele qui ont fait tant d'éclat & dans les actions publiques, & dans les conferences particulieres de ses missions, durant le cours de sa visite generale; & qui paroissent encore tous les jour; dans l'assiduité de vôtre application à procurer le salut & le soulagement de vôtre peuple; je me soûmets, MONSEIGNEUR, avec moins de peine, à la loy du silence que Vôtre Grandeur m'impose, voyant qu'elle ne sçauroit l'imposer au pu-

blic ni le fruſtrer des grands avantages qu'il retire de la connoiſſance du merite incomparable de ſon Paſteur. Mais du moins Vôtre Grandeur me permettra-t'elle de dire ce que je ne puis omettre & qui me regarde particulierement, c'eſt, MONSEIGNEUR, que vous favoriſez mon Ordre de l'honneur de vôtre affection, que j'ai l'avantage d'être un des ſujets de vôtre Dioceze, & que par mille faveurs que j'ai receuës de vôtre bonté tãt en ma perſonne qu'en celles de mon Pere & de ſa famille dont vous daignez bien être le charitable Protecteur, je me vois obligé de faire connoître à tout le monde que je ſuis avec un tres-profond reſpet & avec une entiere ſoûmiſſion,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tre-humble & tres-obeïſſant ſerviteur, F. CHERUBIN de S. MARIE RUPPÉ Recolé.

Permission du Reverendiss. Pere General.

FRere Joseph Ximenes Samaniego totius Ordinis S.P.N.Francisci Minister Generalis & servus, dilecto nobis in Christo P.F. Cherubino à sancta MARIA Ruppé Provinciæ nostræ sancti Bernardini Recollectorum in Galliâ Sacerdoti Prædicatori ac Sac.Theologiæ Professori, cum salutaris obedientiæ merito facultatem facimus librum à se compositum gallio idiomate de mirabilibus sacræ Domus Lauretanæ, Typis mandandi, modò fuerit à duobus saltem Ordinis nostri sacræ Theologiæ Professoribus approbatus, servatisque cæteris de jure servandis. Datum Biterris die 7. Aprilis 1679. locus † sigilli. *Fr. Joseph Minister Generalis* De mandato suæ Reverendissimæ Paternit. *Fr. Ioannes Bapt. Cattanans Secretarius Generalis Ordinis.*

Permission du tres-Reverend. P. Provincial.

NOus soussigné Ministre Provincial des FF.Mineurs Recolez de la plus étroite Observance de S. François, de la Province de S.Bernardin, permettons au V. P.Cherubin de S. MARIE Ruppé Predicateur & Professeur en Theologie de nôtre-dite Province de faire imprimer un livre par luy composé, qu'il a intitulé, *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. aprez que ledit livre aura été veu & approuvé par deux Professeurs en Theologie de nôtre même Province. Donné à Nismes le 26. de May 1978. *Fr. Theophile Sicard Ministre Provincial*, lieu † du sceau.

Approbations du tres-R. P. Penitencier Apostolique de Lorete de la Compagnie de JESUS, *des Docteurs de la Faculté de Paris, & des Professeurs en Theologie.*

EGo infrà scriptus Societatis JESU Sacerdos & in alma Domo Lauretana Pœnitentiarius Apostolicus, testor librum gallico idiomate conscriptum cui titulus est, *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. compositum à R. P. Cherubino à S. MARIA Ruppé Provinciæ S. Bernardini Recollectorum in Galliâ Sacerdote, Concionatore ac Sac. Theologiæ Lectore, diligenter à me perlectum & examinatum esse, nihilque in eo repertum fidei ortodoxæ aut pietati morum contrarium adeóque dignum à me judicari qui Typis mandetur. Datum Laureti die 10. Aprilis 1677. *Joannes Bocquin.*

JE soussigné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris & Prieur du grand Convent des Carmes de la Ville de Lyon certifie avoir leu le livre intitulé *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. composé par le *R. P. Cherubin de sainte Marie Religieux Recolé Professeur en S. Theologie*, dans lequel il n'y a rien de contraire à la foy & aux bonnes mœurs. Au contraire j'y ay remarqué plusieurs choses curieuses touchant l'Histoire, capables d'inspirer de la veneration pour cette S. Maison, & d'accroître la Devotion des Fidelles à l'endroit de la Divine Mere qui y a pris naissance, mais singulierement pour son Immaculée Conception : ainsi cet Ouvrage merite d'être mis en lumiere. Donné à Lyon ce 19. Novembre 1679, lieu † du sceau. *F. Vincent Berne.*

I'Ay leu avec plaisir & edification ce livre intitulé *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. Composé par le R.P. Cherubin de Sainte Marie Ruppé Religieux Recolé, Professeur en S. Theologie, dans lequel je n'ai trouvé que de tres-belles & tres-pieuses recherches, qui confirment la verité de son sujet, & attirent à la devotion de cette sacrée Mere de nôtre Sauveur. Il est donc juste qu'il soit mis en lumiere; c'est le jugement que j'en fais. A Lyon le 19. Novembre 1678. F. *Paul Lombard Exprovincial des Carmes, Docteur de la S. Faculté de Paris.*

CE livre intitulé *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. composé par le R. P. Cherubin de S. Marie Ruppé Religieux Recolé, Professeur en S. Theologie, est un sacré Tresor où toutes les personnes devotes à cette S. Mere peuvent s'enrichir & prendre toutes les lumieres Orthodoxes, & cõformes à la pratique de l'Eglise pour se fortifier dans leur devotion: En foy de quoy j'ay fait & signé cette attestation. A Lyon dans nôtre Convent des Augustins du port de S. Vincent. Ce 20. Novembre 1678. Fr. *Irenée Michel licentié en Theologie de la Faculté de Paris, & Exprovincial des Augustins.*

LA Maison de la tres-sainte Vierge appellée *Nôtre Dame de Lorete*, & son Histoire prodigieuse renferment des merveilles dont la rareté quelque assurée qu'elle soit paroit toûjours plus nouvelle, & attire le cœur & la devotion des Fidelles : C'est pourquoy ce livre intitulé *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. composé par le R. P. Cherubin de S. Ma-

RIE Ruppé, Professeur en Theologie de nôtre Ordre des Recolez & de nôtre Province de S.Bernardin, merite d'estre leu par toutes les personnes qui prennent interest à la gloire de la Mere de Dieu; la Doctrine en est tres-Catholique, l'ordre de l'Histoire en est tres-beau, & les motifs & les pratiques de la devotion envers la tres-sainte Vierge en sont efficaces & agreables. C'est le sentiment que j'en ay apres la lecture que j'en ay faite. Donné à Toulon le 8. d'Aoust 1678. dans nôtre maison de la Mission fondée par Monseigneur l'Evêque. *Fr. Gilles Gilles Lecteur en Theologie, & Exdiffiniteur General de tout l'Ordre de Saint François.*

NOus soussignez, certifions apres avoir leu & examiné ce livre intitulé, *La Maison de la tres-sainte Vierge*, &c. composé par le R.P. Cherubin de S. MARIE Ruppé Religieux Recolé, Professeur en Theologie de cette Province de S. Bernardin, n'y avoir trouvé qu'une Doctrine parfaitement Orthodoxe, soûtenuë d'une erudition admirable, & de plusieurs belles & curieuses remarques, propres pour animer ceux qui le liront à aimer & servir la Mere de Dieu, ce qui nous oblige à souhaiter qu'il soit donné au Public. Fait à Lodeve le 4. de May 1678. Lieu † du sceau.

Fr. Accurse Provinquieres Lecteur en Theologie & Gardien du Convent des Recolez de Lodeve.

François Boyer Prieur du Cros Dioceze de Lodeve, & Docteur en S. Theologie.

Lettre de Monseigneur Laurent Cybo *Evêque d'Iesi prés de Lorete frere de l'Eminentissime Cardinal* Cybo, *écrite à l'Auteur sur le sujet de ce livre qu'il a Composé à Lorete même.*

Admod. R. in Christo Patri, Fr. Cherubino à sancta MARIA Ruppé Ordinis strictioris Observantiæ S. Francisci. Anconam.

Admod. R. in Christo P.

Est quod commendem tuæ mentis propositum, Opusculum Gallico Idiomate vulgandi, quo inter tuas gentes Lauretanæ Domus annunties mirabilia. Dabitur sane Paternitati tuæ de tam venerabili Sanctuario per quam magna paginis excipere; unde post lectionem ipsiusmet Opusculi magis lætabitur cor quærentium Dominam, bonaque tibi apud illam deprecando concordes benedicent, cum introibunt in idem tabernaculum ejus & adorabunt in loco ubi steterunt pedes ejus. Tuus hic sub tribus materiis (ut inquis) partitus liber probandus videtur; & quò ad rei verita-

tem primis capitibus exarandam, facilè inveneris arbitror, ſacratiſſimam Domũ miniſterio hùc Angelico, Nazareth evectam in campis ſilvæ primò adinventam fuiſſe, (undè fas eſt conijcere tunc exultaſſe omnia ligna à facie Dominæ quia venit) ac tandem Lauretanum collem inſediſſe; (quod Piceni felicitas ſumma eſt, ſiquidem hæc requies in ſæculum ſæculi MARIANÆ Domus, hîc habitabit quoniam elegit illud.) Quò verò ad auguſtiſſimam loci ſanctitatem & inſigniũ beneficiorum imbres, quos munificentiſſima Virgo jugiter ibidem depluit; quãvis concreſcat ut pluvia doctrina tua, & fluat ut ros eloquium tuam, vereor ne difficillimo longoque prorsùs negotio ſcriptionem abſolvas. Nempè *Verbum ibi Caro factum eſt*; & generationem ejus quis enarrabit? Nempè Chriſti fideles dum clamaverunt ad benigniſſimã Dominam cum tribularentur, de neceſſitatibus eorum, (ſicuti votivæ tabellæ præſertim commonſtrant,) liberavit eos, ſedẽtes ſcilicet in tenebris & umbrâ mortis, vinctos in mendicitate & ferro, cæteroſque innumeros ſexcentis aliis jactatos malorum procellis, protectrix omni-

potens deduxit in portum voluntatis eorum. Age autem pie Pater, pergas: esto enim nemo idoneus inveniatur ad MARIANAM Ædem ex merito celebrandã, conatibus tamen omnibus cessari non debet à laudibus, licet expleri non queat quod sentitur. Neque te deterreant ab opere, quas offendisti difficultates; quidquid enim gravis moræ necesse est nectas adhuc & sustineas in Italia, alleviabit ipse Dominus, ac tantumdem perpetuũque gloriæ pondus auspice MARIA, tibi denique operabitur in cœlis: & hic quas à me petis apud Deum preces, libenter promittens, tuis me de cætero, atque hunc mihi concreditum Christi gregem ex corde commendo. Æsij 1. Julij 1677.

Paternitatis tuæ adm. R.

Uti Fr. studiosissimus, LAURENTIUS CYBO Episcopus Æsinus.

Ad Cultorem Virginis Deiparæ.

Si Lauretanas Ædes Templumque MARIÆ
Sincera mente & corde videre cupis
Hoc tibi pandet iter liber hic, & mira docebit
Te, quæ cuncto homini non licet ore loqui
Nil mirum cum tanti operis ſit maximus auctor
Angelus humanus, vel Cherubinus homo.

Hieronymus Sauron J.V.D. & in ſupremo Galliarum Senatu Advocatus.

A l'Auteur de ce Livre.

Pour expoſer au jour tant de ſaintes merveilles
Que Lorete comprend, ce Temple ſi divin,
Pour en toucher les cœurs & charmer les oreilles
Il faut pour cet effet l'eſprit d'un Cherubin.

H. SAURON *Advocat en Parlement.*

PREFACE.

ENcore que la Puissance de Dieu soit infinie & par consequent inépuisable, il semble qu'elle se soit épuisée & que cet Infini ait trouvé des limites dans deux ouvrages dont l'excellence ne peut estre surpassée par la perfection d'aucun autre. Marie qui est le premier de ces Ouvrages, est quelque chose de si grand que ce n'est pas assez de dire qu'elle seule vaut plus que tout le Monde & que toutes les Creatures ensemble; mais il faut souscrire au sentiment des Docteurs Angelique & Seraphique S. Thomas & S. Bonaventure, qui disent que la Divine Puissance peut bien s'étendre en des millions de nouveaux Mondes plus parfaits que celuy qui est déja fait, encore que la perfection de celuy-cy soit tres-accomplie, plie, que Dieu peut dans un moment tirer du neant de nouvelles especes d'Anges, d'animaux, d'elemens, & de

lemens, & de toutes ſortes de creatures plus parfaites en leurs eſſences & en leurs qualitez que celles qui poſſedent l'Etre, mais qu'il ne ſçauroit rien faire de plus grand que MARIE. Cette verité, quoiqu'elle ſoit admirable, n'eſt pas difficile à comprendre, ſi l'on conſideré que comme il n'y peut rien avoir de ſi grand que Dieu, auſſi parmi tout ce qui n'eſt pas Dieu, rien ne peut être ſi grand que la Mere de Dieu.

Meliorem mũdum poteſt facere Deus, Matrem qua ſit melior Mar à non poteſt facere Deus. S. Bon. 1. p. q 25 a. 6 ad 4

Le ſecond & le plus noble de ces Ouvrages c'eſt N. S. JESUS-CHRIST: Un Homme-Dieu eſt une choſe infinie, c'eſt un Ouvrage dont l'excellence répond parfaitement à toute l'étenduë du Sçavoir, de la Puiſſance, & de la Bonté de ſon Auteur. Et ſi toutes les autres Oeuvres de Dieu ſont attribuées à ſa parole ou tout au plus au bout de ſes doits ſelon les frequentes expreſſions de la ſainte Ecriture, la Vierge prêche hautement dans ſon ſacré Cantique, que ſon Fils eſt le dernier effort du bras du Tout-puiſſant.

Fecit potentiã in brachio ſuo.

ſon Fils, la grandeur de ſa puiſſance & l'immenſité de ſon amour.

ſimè R. P. Iacobus Tiran. Soc. Ieſu in Alphab. Paſtor. tom. 5. egregiè quidem.

Ce n'eſt pas ſans ſujet que cette ſacrée Maiſon eſt ſi chere à la tres-ſainte Vierge, puis qu'elle a été le lieu de ſon alliance ineffable avec les trois Divines Perſonnes, & de ſon exaltation à la gloire infinie de la Divine Maternité. L'amour que la Reine du Ciel a pour ce ſaint Edifice ne paroit pas ſeulement par le ſoin qu'elle a pris de ne pas l'expoſer à la profanation, & de l'arracher du milieu de la Paleſtine au même temps que ce païs-là, par un profond ſecret du jugemēt deDieu, eſt tombé ſous la domination des Infidelles, mais encore par l'infinité des miracles qu'elle y a faits en tous les lieux où il a été tranſporté, & par l'abondance des graces dont elle veut qu'il ſoit la ſource en faveur de tous ceux qui de prés ou de loin s'attachent à la veneration de ce grand Santuaire.

C'eſt ce qui doit nous faire avoüer qu'une des plus inſignes faveurs dont la ſainte Vierge ait ho-

noré l'Eglise & nous qui en sommes les enfans, consiste dans le present qu'elle nous a fait de cette Divine Maison, par le transport que les Anges en ont fait par son ordre, de l'Asie en nôtre Europe, du Royaume de Sirie, & du centre de la Palestine, en ce lieu où elle est maintenant dans la Province de la Marche d'Ancone dans les terres de l'Etat Ecclesiastique, comme dans le centre du Christianisme, pour le bonheur & la consolation des Fideles.

L'ingratitude, qui selon la pensée de S. Bernard, est un vent brûlant dont l'effet est de dessecher & de tarir les sources des graces, est toûjours un vice fort odieux; mais elle est plus dangereuse, lors qu'on s'en rend reprochable à l'endroit des personnes de qui l'on a receu de grands bienfaits, & de qui l'on en peut encore recevoir des plus grãds. Et c'est pour éviter le blâme d'une ingratitude aussi éclatante, que la grace dont nous parlons est extraordinaire, que nous devons employer

ſes efforts de nos cœurs pour donner à la tres-ſainte Vierge, quelques marques de la reconnoiſſance que merite un ſi conſiderable bienfait.

C'eſt, mon cher Lecteur, le motif qui me fait ſoûmettre au deſir de quelques perſonnes dont la vertu & l'autorité me font reſpecter leurs prieres comme des commandemens abſolus & qui, dans cette Ville de Lorete, où je me trouve preſentemēt & où je ne ſuis venu que pour y reverer la tres-S. Vierge dans ce divin Santuaire, exigent de moy un livre en nôtre langue ſur ce noble ſujet, non ſeulement pour l'inſtruction & pour la conſolation des François qui ſe rendent tous les jours en foule à ce ſaint lieu, mais encore pour en étendre la connoiſſance dans nôtre Royaume, afin que ceux qui n'ōt pas le moyen de faire perſonnellement ce ſaint pelerinage, ſoient incitez à le faire au moins en eſprit & par les affections de la volonté, pour ſe prevaloir des graces dont la S. Maiſon de Lorete eſt une ſource ouverte à tout le Monde.

Il est certain que tous les Chrêtiens generalement ont en grande veneration ce rare Santuaire; mais il faut avouër que dans ce devoir il y a quelque chose de bien particulier à l'égard de nôtre Nation. Si la France doit, comme Chrêtienne, reverer dans ce lieu sacré la Conception de son Dieu, elle doit, comme tres-Chrêtienne, reconnoître dans le même lieu cette faveur du ciel, à laquelle elle attribuë la Naissance de son Prince; ce qui paroit dans les riches offrandes que l'on y voit, de nôtre auguste Reine d'heureuse memoire *Anne Marie d'Autriche*, qui sont les marques du Vœu par lequel aprez de longues années de sterilité, elle s'attira les faveurs du Ciel, en obtint un Dauphin & donna aux François le plus accompli des Monarques. C'est de là que nôtre Roy tire l'auguste titre de *Dieu-donné*, & comme il en est redevable aux faveurs de la sainte Vierge, & au merite des Vœux qu'elle a receus dans le même lieu où elle a conceu le Sauveur de nos ames, qui est par ex-

cellence le grand *Dieu-donné*, il faut avouër qu'il nous a été donné du Ciel d'une maniere & dans des circonstances, qui semblent avoir une espece de rapport avec celles dont le Fils unique de Dieu nous a été donné, & que pour abreger l'expression de ce merveilleux rapport il suffit de ce peu de paroles.

Un Dieu mortel, une Vierge feconde
Furent le grand effort du Bras du Tout-puissant :
L'Eternité, le Temps, le Ciel la Terre & l'Onde
Ne connurent jamais d'effet plus ravissant.
Cet Ouvrage infini découvre & verifie
De son Auteur tres-saint la puissance infinie.
Lorete a le bonheur de posseder le lieu,
Où fut formé cet Homme-Dieu,
Dont la conception fit une Vierge-Mere ;
Et dans le même Santuaire
Cette Vierge receut les vœux
Aprez lesquels un fils miraculeux
Par le bonheur de sa naissance
Fit connoître à toute la France

Que la gloire & le nom d'un Prince Dieu-donné,
Est un sacré rayon de ce Verbe In-carné.

Au reste, je ne sçaurois, cher Lecteur, vous promettre qu'un petit ouvrage, non seulement parce que le travail d'un Pelerin qui ne fait que passer ne sçauroit étre fort long, mais encore parce que grand nombre de plumes plus habiles que la mienne, ayant passé sur ce méme sujet, j'ay lieu de ne m'attacher qu'aux choses que j'y ay reconnu les plus essentielles & dont l'éclaircissemẽt me semble suffire pour la fin que je me suis proposée.

Il est vray que les Auteurs qui ont travaillé sur le sujet de cette sainte Maison se sont ordinairement contentez d'en écrire l'Histoire, excepté ce sçavant Jurisconsulte de la Cour Romaine *Ludovicus Centoflorenius*, qni a singulierement pris à tache de répondre point par point aux frivoles & imperrinentes objections que quelques Calvinistes toûjours ennemis de la verité & de la sainte Vier-

ge Mere de la verité, ont osé produire contre l'évidence de cette admirable Histoire. Mais je prens une autre route, & si dans la premiere partie de ce livre je m'étudie à faire avec le plus d'ordre qu'il me sera possible, le détail des particularitez de l'Histoire de la S. Maison, ce ne sera que pour établir un fondement à ce qui doit faire la matiere des autres deux parties. Et comme mon dessein est de faire comprendre autant qu'il me sera possible la grandeur de la sainteté de cette auguste Maison, par la consideration des Divins Mysteres ausquels elle a servi, & de rechercher dans ces Mysteres de pressans motifs pour engager le Lecteur à l'amour de N. S JESUS-CHRIST & à la devotion envers la tres-S. Vierge, & luy en fournir à méme temps des pratiques qui regarderont particulierement les Mysteres & la sainteté de ce sacré lieu, mon ouvrage sera sans doute plûtost celuy d'un Theologien que d'un Historien, ainsi que ma fin n'est pas tant d'instruire l'entende-

ment & luy donner du plaiſir, que de preſenter à la volonté des motifs de s'abandonner, entieremẽt aux ſalutaires pratiques de l'amour ſaint.

La Verité, la Sainteté & les Graces de cette ſacrée Maiſon ſont à mon avis, ce que l'on y peut conſiderer de plus important: Vous avez déja pû comprendre par le titre du livre, quel eſt l'ordre qui doit y étre obſervé, & que ce ſont ces trois qualitez qui doivent fournir la matiere de ſes trois parties. Il n'eſt donc pas neceſſaire que je m'étende davãtage dans ce preambule qui n'eſt que pour vous inviter à une lecture qui vous perſuadera que la S. Maiſon de Lorete, eſt le plus grãd Santuaire du Monde, & que ſes graces ne ſont pas ſeulement pour ceux qui ont l'avantage de pouvoir la viſiter en perſonne ; mais qu'elle en a generalement pour tous les Fidelles, ainſi que nous declarerons en ſon lieu.

Fautes ſurvenuës en l'Impreſſion.

Page 1. au titre du premier Chapitre: *L'état &*, liſez, *l'état de.*

Page 14. *ligne* 4, delà, *effacez ce mot.*

Page 20. *ligne* 3, exigerent, *liſez* erigerent

Page 40. *ligne* 6, *apres ce mot* Proye, *mettez* des.

Page 141. *derniere ligne* adminiſtrative, *liſez* adminiſtratrice.

Page 295. *ligne* 5. deux, *liſez* doux.

Page 322. *ligne* 27. *apres ces mots* Innocent X. *ajoûtez* Alexandre VII.

En la même page ligne derniere liſez un grand éloignement.

Page 399. *ligne* 13. viros, *liſez* vivos.

Page 410. *ligne* 5. Regina, *liſez* Reginæ.

En la même page ligne 16. ſteriles, *liſez* ſterilis.

Page 429. *à la premiere ligne* étant, *liſez* ayant été.

Il y a encore quelques autres fautes qui ne ſont pas conſiderables, & que le Lecteur pourra luy méme facilement corriger.

LA MAISON DE LA TRES-SAINTE VIERGE.

PREMIERE PARTIE.

LA VERITE'.

Quàm terribilis est locus iste, non est hic aliud nisi Domus Dei & porta Cæli.
Gen. 28. 17.

CHAPITRE PREMIER.

L'état & la Maison de Nostre-Dame en Nazareth.

NAZARETH est une Ville de la Sirie dans la Province de Galilée, qui pour sa petitesse ne laisse pas d'étre celebre autant qu'aucune autre du

Monde, à cauſe de la Naiſſance de la tres-ſainte Vierge, de l'Annonciation de l'Ange, & de l'habitation ordinaire du Sauveur de nos ames avec ſa tres-glorieuſe Mere & ſon Epoux S. Joſeph, & de la demeure de leurs ſaints Anceſtres, & particulierement de S. Joachim & de ſainte Anne, deſquels la tres-ſacrée Vierge leur fille, herita la ſainte Maiſon qui doit faire le ſujet de ce livre.

Que la Maiſon de Noſtre-Dame fut en Nazareth, c'eſt une verité qui n'a pas beſoin de preuves, étant clairement inſinuée dans l'Evangile, au Chapitre premier de S. Luc, où il eſt dit; *Que l'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu, dans une Ville de Galilée qui a nom Nazareth, à une Vierge nõmée* MARIE: D'où il faut encore tirer cette aſſeurée conſequence, que c'eſt dans ce ſacré lieu, c'eſt à dire, dans Nazareth même, & dans la Maiſon de la tres-ſainte Vierge, qu'a eſté faite l'Annonciation de l'Ange & le plus grand des Myſteres; que c'eſt là où Dieu

a pris chair humaine, & où MARIE a esté élevée à l'infinie dignité de Mere de son Createur.

Cette petite Ville à cause de la Maison de la tres-sainte Vierge, a eu l'honneur de donner le surnom à nôtre adorable Redempteur qui s'appelloit JESUS de Nazareth, & non pas JESUS de Bethléem, encore qu'il ait pris naissance en Bethléem païs natal de S. Joseph, parce que n'ayant point eu de Pere parmi les hommes, il n'a dû prendre le surnom que de la Maison de sa Mere. Outre qu'ayant la plus grande partie de sa vie, fait sa demeure ordinaire en Nazareth, selon le témoignage du S. Esprit en plusieurs endroits de l'Evangile, que les Mysteres dont nous serons obligez de parler nous donneront occasion de rapporter dans la suite du discours, c'est avec raison que ce Dieu infini, cette intelligence increée, qui seule se peut elle-même parfaitement connoître & se donner un nom, a voulu prendre celuy de JESUS de Nazareth.

Niceph. l. 1. & 7. c. 10. Evod. & alij.

Les Auteurs de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique qui en ont recherché les antiquitez avec plus d'exactitude, diſent que cette ſainte Maiſon de Nazareth a eſté poſſedée & habitée par les ſaints Anceſtres de la tres-ſainte Vierge, & particulierement par S. Joachim qui en eſtoit originaire, & ſainte Anne qui étoit native de Bethléem. Nazareth & Bethléem ſont deux petites Villes de deux Provinces voiſines la Galilée & la Judée : Bethléem eſtoit la Patrie de S. Joſeph, comme l'on infere de la neceſſité qu'il eut d'y faire un voyage dans le cœur de l'Hyver avec la tres-ſainte Vierge, lors qu'elle eſtoit dans le neuviéme mois de ſa divine groſſeſſe ; ce qui fut pour obeïr à l'Edit de l'Empereur Auguſte, lequel voulant ſçavoir par le nombre de ſes ſujets, le revenu qu'il pourroit tirer de ſes Provinces, avoit fait commandement à tous les chefs de famille, de ſe rendre aux lieux de leur naiſſance, & d'y faire enregiſtrer leurs noms. C'eſt ce qui

Melchior à Caſtro in vita Deip. c. 1. & cap. 4.

obligea S.Joseph d'amener dans ce voyage, non seulement un asnon pour le soulagement de la tres-sainte Vierge, mais encore un bœuf pour tirer peut-estre de sa vente dequoy payer le tribut à Cesar, (ainsi que remarquent les Historiens) & avoir dequoy fournir aux frais du voyage, & des couches de sa sainte Epouse. C'est pour cette raison que nous apprenons de l'Evangile, qu'il y avoit un bœuf & un asne dans le pauvre lieu de la Naissance du Sauveur du Monde : Ce lieu qui estoit auprés des murailles de Bethléem, estoit une vieille maison à demy ruïnée qui servoit de retraite aux pauvres voyageurs qui n'avoiẽt pas le moyen de se mieux accommoder. C'est là où S.Joseph fut obligé de se retirer avec la Vierge son Epouse, non seulement pour n'avoir point trouvé de place dans la Ville, à cause du grand nombre de personnes que l'Edit de l'Empereur y avoit attirées; mais encore & principalement, par la disposi ion ad-

mirable de la Providence Divine, qui a voulu apprendre aux mortels l'eſtime qu'ils doivent faire des grandeurs de la terre, de la magnificence des ſuperbes Palais & de toute la pompe des honneurs du monde, & confondre la vanité des enfans d'Adam, ayant preparé le plus pauvre & le moins commode lieu du Monde, pour les couches de la Reine du Ciel & la naiſſance de ſon Fils unique.

Nicéph. Ibid. Il faut encore ſçavoir, ſelon les mêmes Hiſtoriographes que Saint Joachim qui eſtoit natif de Nazareth, avoit depuis ſon mariage avec ſainte Anne, choiſi pour ſa demeure ordinaire le lieu de Bethléem, où eſtoit la Maiſon de ſon Epouſe qui en eſtoit originaire, & que Dieu qui avoit deſtiné la Ville de Nazareth pour la naiſſance de la tres-ſainte Vierge, permit qu'ils euſſent occaſion de changer le ſejour de Bethléem pour celuy de Nazareth, à quoy cette divine Providence qui ſçait ſi doucement & ſi fortement faire ſervir toutes

choſes à ſes deſſeins, fit aboutir le cours du monde & la diſpoſitiõ des affaires humaines. Les troubles des guerres & les vexations qui fouloient la Province de la Judée par la cupidité des Empereurs de Rome qui en eſtoient les Maiſtres, obligeoient quantité de perſonnes à l'abandonner & à chercher ailleurs une habitation plus commode ; ce qui ne fut pas difficile à S. Joachim qui avoit une maiſon dans la Province voiſine de Galilée, & dans le lieu de Nazareth ; & c'eſt encore pour la même raiſon que S. Joſeph ayant Epouſé la tres-ſainte Vierge ne l'attira pas en Bethléem, mais qu'il ſe retira avec elle en Nazareth, & que ce fut le lieu de leur ſejour ordinaire.

Mais quoy qu'il en ſoit du ſujet qui obligea tant S. Joſeph que S. Joachim avec leurs familles, de preferer l'habitation de Nazareth à celle de Bethléem où ils s'étoient défaits, comme il eſt probable, du peu de bien qu'ils pouvoient y

avoir, puis que S. Joſeph n'eut pas moyen d'y trouver une chambre pour l'accouchement de ſon Epouſe, il eſt conſtant que Nazareth fut le lieu de leur habitation ; à quoy il faut ajoûter, ſelon les mêmes Auteurs, que la ſainte Maiſon dont nous parlons eſtoit une partie de la dot qui fut aſſignée à la ſainte Vierge dans le contrat de ſon Mariage, & que c'eſt le ſacré lieu, où ſainte Anne dans ſa vieilleſſe apres vingt ans de mariage & de ſterilité enfanta la Reine du Ciel digne & unique fruit de la ſainte fecondité du Pere & de la Mere.

Natam ferunt Nazareth. Baron in apparat. num. 48.

Toutes les choſes que nous avons dites juſques icy eſtant certaines, puis que l'Evangile dont nous en avons tiré une partie, ſert de fondement au reſte que nous avons pris de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, il en faut inferer les remarques ſuivantes, comme autant de conſequences aſſurées. Que la ſainte Maiſon de Nazareth, qui eſt preſentement à Lorette eſt le lieu de la naiſſance de MAIRE; ainſi que

diſent expreſſement les Bulles des Papes, dont nous aurons occaſion de rapporter quelques paſſages dãs les Chapitres ſuivans, ſelon le cours des matieres & des Myſteres dont nous ſerons obligez de parler; Que cette ſainte Maiſon eſt le lieu d'où la ſainte Vierge fut conduite au Temple à l'âge de trois ans commencez, & où elle ſe retira derechef apres avoir paſſé onze ans dans cet appartement attaché au Temple qui eſtoit deſtiné pour les filles que l'on y faiſoit élever au ſervice de Dieu; & que c'eſt là même où S. Joſeph âgé d'environ 35. ans, ayant à ſon imitation conſacré ſa virginité par le Vœu, ſelon le juſte ſentiment de pluſieurs ſaints Docteurs, demeuroit avec elle aprés l'avoir receuë des mains des Prêtres dans le Temple, par la ſainte alliance d'un legitime mariage, comme un ſacré depoſt, pour eſtre comme ſon Ange tutelaire & viſible, & le témoin irreprehenſible de ſa virginité, & partager avec elle les ſoins & les

Trimulæ cum eſſet in templo eſt præſentata ibi in ſanctis ſãctorum traduxit annos undecim: deinde verò Sacerdotum manibus Ioſeph ad cuſtodiã eſt tradita apud quem cũ menſes peregiſſet quatuor ab Angelo latum illud accepit nuntium. Baron. in apparat. num.47.

Evod Nicephor. Gregor. Nyſſ. & alij.

Melchior à Caſtro in vita Deip.

avantages de l'éducation du Sauveur du Monde ; Que c'eſt dans cette ſainte Maiſon de Nazareth, où ſe paſſa le celeſte colloque de l'Ange Gabriel avec la même ſainte Vierge, & où fut accompli le tres-adorable Myſtere de l'Incarnation du Verbe, le 25. jour du mois de Mars, la ſainte Vierge eſtant âgée de treize ans & onze mois commencez, & dans le quatriéme mois de ſon Mariage, ſelon l'Hiſtoire, qui aſſure qu'elle épouſa à l'âge de treize ans, ſix mois & treize jours. Que c'eſt de ce ſaint lieu qu'elle partit avec ſon Epoux pour le voyage des montagnes de la Judée, & où elle ſe retira derechef apres avoir fait trois mois de ſejour, ainſi que dit l'Evangile, chez ſa Couſine ſainte Elizabeth pour aſſiſter à ſes couches, & honorer de ſa preſence la naiſſance du Precurſeur de ſon Divin Fils ; Que c'eſt de là qu'elle partit avec ſon S. Epoux pour aller en Bethléem, où âgée de quatorze ans trois mois dix-ſept jours elle accoucha

le 25.jour de Decembre,& vit naître de ses chastes entrailles le Roy de gloire, le Fils Eternel de Dieu, le Sauveur & l'Epoux de nos ames, qui sortit de son sein Virginal en la maniere que les rayons du Soleil passent à travers le cristal, & qui bien loin de faire le moindre tort à l'integrité de cette Vierge incomparable, la consacra par sa glorieuse Naissançe; n'y ayant non plus de difference de toutes les circonstances de la Virginité de MARIE apres l'accouchement, & avant la Conception, qu'il y en a dans le cristal avant & apres avoir receu les rayons du Soleil; si ce n'est qu'avant la Conception c'étoit la virginité & l'integrité d'une celeste fille,& qu'apres l'accouchement c'estoit la virginité & l'integrité d'une divine Mere. Aussi la douleur, les immondices, & le reste des miseres des couches des autres femmes, furent si éloignées des Divines couches de cette admirable Vierge, que l'on ne sçauroit les y soupçonner sans tomber

dans le reproche d'un tres-énorme blasphême. Elle fut en Bethléem jusques au jour de sa sainte Purification, & apres avoir satisfait à cette ceremonie, elle s'en retourna avec son Fils & son Epoux en sa Maison, selon le texte de l'Evangile qui dit, *Qu'apres avoir accompli tout ce qui estoit porté dans la loy du Seigneur ils s'en retourneront à leur Maison de Nazareth.* Que c'est de là même qu'ils partirent pour s'enfuïr en Egypte selon l'ordre que S. Joseph en avoit receu du Ciel, par le ministere de l'Ange qui l'avertit des diligences que le Tyran estoit sur le point de faire pour envelopper dans le massacre des Innocens, le precieux fruit de cette divine Mere. Que ce même sacré lieu fut celuy de leur retraite, la sainte Vierge estant dans sa vingt & deuxiéme année, à leur retour d'Egypte, apres une absence de sept ans, comme il faut inferer des paroles de l'Evangile, où il se lit que S. Joseph qui estoit le Conducteur & le Chef de cette divine Famille,

Luc. 2.

n'ayant osé s'arrester en Judée, pour la juste crainte qu'il eut qu'Archelaüs ne fut aussi bien heritier de la cruauté de son pere Herodes, comme il l'estoit de sa couronne, & qu'il ne luy vint en teste de faire de nouvelles recherches pour faire mourir le Messie, le même Ange qui luy avoit fait sçavoir en Egypte la mort d'Herodes, & qui luy avoit ordonné de reconduire l'Enfant & la Mere en Israël, l'avertit de se retirer en Nazareth. C'est de cette sainte Maison que la tres-sainte Vierge partoit ordinairement chaque année au temps de Pasques pour aller avec son Fils & son Epoux, celebrer cette feste en Jerusalem, où ce divin Enfant s'étant une fois, à l'âge d'onze ans & trois mois, soustrait secrettement de leur compagnie, ils le trouverent le troisiéme jour apres dans le Temple au milieu des Docteurs, & l'Evangile assure qu'ils s'en retournerent de Jerusalem tous trois ensemble en leur Maison de Nazareth. De sorte que nous pouvons

Matth. 2.

Melch. à Castro in vita Deip.

considerer la sainte Maison que nous avons maintenant à Lorette, cõme le centre où Jesus, Marie & Joseph delà venoient se rẽdre apres tous leurs voyages, & par consequent comme le lieu de ce Monde qui a esté leplus long-tẽps honoré de la presence & de l'habitation de la Vierge Mere, & de l'Homme-Dieu pendant le temps de leur vie temporelle.

La Sainte Vierge de qui le corps Virginal ne fut jamais ni atteint ni menacé de la moindre apparence d'aucune sorte d'infirmité, ne finit que par un pur effort du Divin amour le sacré cours de sa precieuse vie ; & ce fut (selon la plus asseurée opinion) à l'âge de soixante & douze ans qu'elle rendit sa bien-heureuse ame entre les mains de son adorable Fils, l'an cinquante-huitiéme apres son Divin accouchement. Il y a de bons Auteurs qui estiment que cette tres-sainte mort arriva dans la sainte Maison de Nazareth : d'autres croyent que ce fut en Jerusalem

Drexell. in Chronic. Deip.

que la ſainte Mere de nôtre Redempteur acheva de vivre, ſur le Mont Sion (qui eſtoit alors dans l'enceinte de la Ville avant qu'elle euſt eſté ruinée par l'armée des Empereurs Tite & Veſpaſien) dans la maiſon de S. Jean l'Evangeliſte, où elle ſe retira, pour y faire, apres la mort de N. Seigneur, ſa demeure ordinaire avec cet Apoſtre : & cette opinion ſemble aſſez conforme au texte de l'Evangile, qui dit qu'apres la recommandation que N. Seigneur eſtant ſur la Croix fit de la ſacrée Perſonne de ſa tres-ſainte Mere à S. Jean, qu'il luy ſubſtitua en ſa place pour luy tenir lieu de fils ; ce ſaint Diſciple la receut dans ſa maiſon, *in ſua.* Il y a d'autres Auteurs qui veulent qu'elle finit cette vie mortelle dans la ſacrée Maiſon du Cenacle qui avoit eſté honorée de l'inſtitution du tres-auguſte Sacrement de l'Euchariſtie, & de la deſcente du S. Eſprit ſous les figures de langues de feu. Mais puis que la diverſité des opinions ne nous permet pas

Melch. & Criſtophor. à Caſtro in vita Deip.

d'établir un ſentiment aſſuré au ſujet du lieu qui a eſté honoré de la mort precieuſe de la Mere de Dieu, nous n'en parlerons pas icy davantage, pour ne rien avancer touchant la ſacrée Maiſon de Lorette, dont la verité ne ſoit fondée ſur des preuves inconteſtables. Ce qu'il y a de tres-vray-ſemblable, c'eſt que cette heureuſe Maiſon receut les derniers ſoûpirs de la ſacrée vie de S.Joſeph, de qui la ſainte Vierge reſta veuve à l'âge de quarante-deux ans, ſon Divin Fils en ayant alors vingt-ſept; & il eſt auſſi à croire que S. Joachim & ſainte Anne qui moururent octuagenaires peu de temps l'un apres l'autre, & laiſſerent leur ſainte fille orpheline dans le Temple, âgée d'onze ans, finirent auſſi leurs jours dans la même ſainte Maiſon, puis qu'elle leur appartenoit, & que c'eſtoit le lieu de leur habitation ordinaire.

CHAPITRE II.

L'estat de la Maison de N. Dame apres l'Ascension de Nostre-Seigneur.

SElon la disposition que la Divine Sagesse a fait des choses parmi les hommes, pendant le cours de cette vie, il y a une si grande liaison de la Religion, du Sacrifice & de l'Autel avec la connoissance & le culte de la Divinité, qu'il est impossible de les separer sans erreur. Les Idolatres les plus barbares, à peine se sont-ils manquez en ce point; & s'ils ont miserablement erré au choix de la Divinité, leurs Autels & leurs Sacrifices, quoy qu'abominables, ont fait voir qu'ils ont pratiqué quelque apparence de Religion pour le culte des fausses Divinitez qu'ils ont adorées Ils ont compris cette verité qui semble estre du ressort de la raison naturelle; qu'il faut qu'il y ait quelque estre inde-

pendant & souverain, de qui ce Monde visible dépend necessairement & par qui il est gouverné, & que de toutes les choses que nous voyons, aucune ne s'estant fait soy-même, il faut qu'il y ait quelque Cause superieure & invisible qui ait donné l'estre à toutes les autres, & que de ne pas soûmettre son esprit à la croyance & au culte de la Divinité, c'est faire un malicieux & inutile effort contre les lumieres de la raison qui préchent même aux plus stupides aussi bien qu'aux plus impies & aux plus malicieux l'existence de la Divinité, & qui malgré l'aveuglement & l'obstination, leur disent secrettement dans le cœur qu'il est impossible de ne pas croire qu'il y a un Dieu. Les Idolatres, dis-je, ont encore naturellement compris, que la Divinité reconnuë & avoüée doit estre servie; Que dans le service de la Divinité, consiste la vertu de Religion, dont l'acte principal exterieur est le Sacrifice cóme l'Adoratió en est l'acte principal interieur;

Que le Sacrifice eſtant une action viſible il demande un lieu pour y eſtre pratiqué, & que, qui dit un lieu deſtiné pour le ſacrifice, dit un Autel; tant il eſt vray que la cõnexion des choſes eſt indiſſoluble.

Nôtre-Seigneur ayant inſtitué le tres-auguſte Sacrifice de la nouvelle loy, & à même tẽps honoré ſes Apôtres de la qualité de Prêtres, par l'efficace de ces Divines paroles, *Faites cecy en memoire de moy:* le premier & le plus juſte ſoin de ces Prêtres de la loy de grace, fut de chercher un lieu digne d'un tel Sacrifice: & comme ſur la terre il n'y avoit point de lieu plus ſaint que la Maiſon de la tres-ſainte Vierge, apres que le Sauveur de nos ames fut monté dans le Ciel, & que le S. Eſprit en fut viſiblement deſcendu, ce fut dans cette ſacrée Maiſon que les Apôtres commencerent d'exercer la puiſſance ſacerdotale, & offrir le Sacrifice adorable qui mit fin à tous les ſacrifices de l'ancienne Loy, & qui en effaça toute la gloire. Les Apô-

tres firent donc de la sainte Maison de N.Dame, la premiere Eglise du Monde ; ils y exigerent un Autel, ils y celebrerent le tres-saint sacrifice de la Messe; & il est tres-probable que cela fut fait par la conduite de la tres-sainte Vierge qui estoit leur regle vivante, leur Directrice & leur Maîtresse, ainsi que disent les saints Docteurs,& qu'elle trouva bon que la Maison qui avoit esté consacrée par la Conception du Verbe Incarné, & par son habitation ordinaire durant le cours de sa vie temporelle,fust encore honorée de sa Divine presence sous le voile du plus grand des Sacremens.

Magistra Apostolorum. S. Ignat. Mart. S. Hieronym. sermon. de Assumpt.

Il faudroit estre ennemy de la verité, pour s'opposer à celle-cy ; elle est assurée, elle est communement receuë, & je ne sçache aucun Auteur Catholique qui se soit jamais avisé d'y contredire. Et si la sainte Vierge, apres la precieuse mort de son Divin Fils,se trouvant sans Pere,sans Mere,& sans Epoux mortel, se retira auprés de S. Jean

l'Evangeliſte que Nôtre Seigneur eſtant ſur le point d'expirer luy donna pour fils, afin qu'il s'acquitât à ſon égard de tous les devoirs que cette qualité peut exiger; ſi elle commença délors à vivre avec luy ſous le même toit, comme une mere avec un enfant, ainſi que l'on infere de l'Evangile qui dit que cet heureux Apoſtre le receut dans ſa maiſon, *in ſua*, N'eſt-il pas croyable que cette Vierge qui ne reſpiroit que pour la gloire & le ſervice de Dieu, deſira que la ſainte Maiſon dont elle quittoit l'habitation, fut employée au plus ſaint de tous les uſages, & qu'eſtant alors temps de choiſir un lieu pour y renouveller tous les jours la memoire de la Paſſiō du Fils de Dieu, & du ſacrifice ſanglant de la Croix, par la celebration du ſacrifice non ſanglant qui en eſt la vive repreſentation, n'y ayant point de lieu plus digne de ſervir à cet adorable Myſtere que celuy-cy, que les Apôtres à qui il appartenoit de determiner ce lieu entrerent dans le

ſentiment de leur Divine Maiſtreſ-ſe, pour preferer ſa ſainte Maiſon à toutes les autres du Monde ? Mais outre ces conjectures qui ſont preſ-ſantes, la Tradition appuye la mé-me verité, & ſi la force de la Tra-dition eſt conſiderable lors qu'il s'agit d'un point de fait, elle eſt ſi conſtante au ſujet dont nous par-lons, que tous les Auteurs qui ont traité de cette ſacrée Maiſon, tant les Anciens qui en ont parlé plu-ſieurs ſiecles avant la Tranſlation, que les autres qui en ont du depuis écrit plus amplement, & qui ſont en tres-grand nombre, ainſi qu'il ſe verra par la liſte que nous en fe-rons dans un des Chapitres ſui-vans, conviennent en ce point, & il n'en eſt pas un qui ait formé le moindre ſujet de doute ſur cette verité.

Cette Tradition eſt ſoûtenuë de l'autorité des ſouverains Pontifes, dont en faveur des fideles, & pour donner des marques éclatantes de leur zele pour la gloire de la tres-ſainte Vierge, ils ont enrichi cet

auguſte Sactuaire. Et quoy qu'il y en ait pluſieurs qui ont fait cette remarque, il ſuffira pour éviter la prolixité, de rapporter icy les paroles de la Bulle de Jule II. parce qu'elles ſont fort expreſſes, & qu'elles doivent ſuffire pour la ſatisfaction du Lecteur. *Nos attendentes*, dit ce Pape, *quod in Eccleſia Lauretana non ſolum eſt imago ipſius B. Mariæ Virginis, ſed etiam Camera ſive Thalamus ubi ipſa Virgo nata, ubi educata, ubi ab Angelo ſalutata, Salvatorem ſæculorum Verbo concepit, ubi ipſum ſuum Primogenitum ſuis caſtiſſimis uberibus de cœlo plenis lactavit & educavit....* & peu aprés, *quamque Apoſtoli ſancti primam Eccleſiam in honorem Dei & ejuſdem B. Mariæ Virginis conſecrarunt, ubi prima Miſſa celebrata fuit*, &c. c'eſt à dire : *Nous conſiderans que l'Egliſe de Lorette eſt non ſeulement enrichie de l'Image de la B. Vierge* MARIE, *mais qu'elle eſt encore honorée de ſa chambre & du ſacré lieu où elle a pris naiſſance, où elle a eſté élevée, & où*

elle fut ſalüée de l'Ange, où elle conceut le Sauveur du Monde, & où elle le ſuſtenta du ſacré laict de ſes chaſtes mammelles. . . . . & peu aprés, *& que cette ſainte Maiſon eſt la premiere Egliſe que les Apoſtres dedierent à la gloire de Dieu & de la même B. Vierge, & où la premiere Meſſe fut celebrée,* &c.

Mais pourroit-on avec la moindre apparence de raiſon, douter d'une verité ſi plauſible ? Un lieu dont la Sageſſe increée s'étoit voulu ſervir pour y operer l'union admirable de la Nature Divine avec la Nature Humaine dans une même Perſonne, & accomplir le plus incomprehenſible Myſtere, & le plus grand ouvrage qui ſoit jamais venu dans la penſée & dans le deſſein de Dieu, devoit-il jamais eſtre employé qu'aux deſſeins les plus auguſtes de la même Sageſſe? Ce lieu pouvoit-il eſtre plus excellemment honoré ſur la terre que par le Sacrement & le ſacrifice du Corps & du Sang precieux de cet Homme-Dieu de qui il

avoit eſté la Maiſon, & de qui, ſelon le droit d'une legitime ſucceſſion, il auroit eſté l'heritage, comme il eſtoit le bien de ſa Mere & de ſes Anceſtres, ſi ce Roy des Pauvres eût voulu poſſeder quelque choſe ſur la terre ?

Ce lieu comme le plus ſaint du Monde eſtoit auſſi le centre de la devotion des fideles ; c'eſtoit l'endroit que les Chreſtiens de l'Egliſe naiſſante frequentoient le plus ordinairement, & où ils s'aſſembloient tous les jours pour la ſainte Communion & pour la priere. C'eſt ce que nous éclaircirons plus particulierement au Chapitre quatriéme de la ſeconde Partie, où nous parlerons plus expreſſément de la ſainteté de cette premiere Egliſe du Chriſtianiſme ; ce que nous avons dit juſques icy, ſemblant ſuffire pour ſçavoir preciſément ce qu'eſtoit la ſainte Maiſon de Lorete, avant qu'elle eût changé de lieu, & lors qu'elle étoit ſur ſes fondemens dans le païs de la Paleſtine.

CHAPITRE III.

Le merveilleux transport qui a esté fait par les Anges, de la Maison de la tres-sainte Vierge, de l'Asie en l'Europe; Premierement aux confins de la Dalmatie, en suite en divers endroits de l'Italie, & finalement au lieu où elle est maintenant à Lorete.

C'Est icy, devot Lecteur, où je vous prie de reünir toute l'attention de vôtre esprit pour admirer la Divine Puissance dans une des plus grandes merveilles dont l'Histoire puisse informer la Posterité. Je parle de la translation de la sacrée Maison de la Vierge Mere, & du changement local qui en a esté fait jusques à quatre fois, ayant abandonné par son premier mouvement cette partie Orientale du Monde que l'on nomme Asie, où

eſt, dans le Royaume de Sirie, & dans la Province de la Paleſtine la ville de Nazareth en Galilée, pour eſtre portée en noſtre Europe, au païs Illirique prés de la Mer Adriatique, à l'endroit où nous dirons cy-aprez, & en ſuite en Italie, où elle a fait encore deux autres démarches, en divers endroits du Dioceze de Recanati de la Province de la Marche d'Ancone; & je dis que c'eſt un prodige dont la ſainteté ne doit pas faire moins d'impreſſion dans nos cœurs pour y allumer le feu de noſtre zele, que ſa verité en fait dans nos eſprits pour y exciter noſtre admiration. On eſt accoûtumé à voir tous les jours des edifices mobiles, des Palais flottans, & des maiſons courantes d'un bout de Monde à l'autre, à la faveur des eaux; Mais qu'une maiſon de pierre & de chaux ait fait les mêmes courſes dans les airs, & que ce ſubtil element luy ait ſervi de voiture pour paſſer de l'Orient à l'Occident, de l'Aſie en l'Europe, avec incom-

parablemnt plus de velocité & de ſeureté, que les meilleurs navires lors même qu'ils ont les vents à leur faveur, ne ſçauroient en avoir en pleine Mer, ce n'eſt pas un effort de l'art ni de la nature; c'eſt un miracle, c'eſt un prodige, que l'infinie bonté de Dieu avoit reſervé pour éveiller par ſon moyen dans ces derniers ſiecles le zele languiſſant des Chreſtiens, & renouveller en eux la ferveur des premiers Fideles au ſervice de la tres-ſainte Vierge.

C'eſt une parole ſententieuſe des ſaints Docteurs, que les dons de Dieu ne ſont point ſujets au repentir, & que cette ſouveraine Bonté ne revient jamais, contre les graces qu'elle a faites aux creatures, ſi elles ne s'en rendent indignes; mais lorſque leur ingratitude provoque ſon indignation, il arrive ſouvent que la juſtice de Dieu irritée fouïlle, ainſi qu'il eſt
Marc. 25. menacé dans l'Evangile, juſques dans les plus cachez replis des Perſonnes les plus miſerables; &

quoy qu'elles n'ayent rien, elle leur enleve encore ce peu qu'elles ſemblent avoir ; & à plus forte raiſon faut-il dire, qu'elle les dépouïlle des treſors & des graces dont ſa Bonté les avoit liberalement enrichies. Tant que la Paleſtine a conſervé la Religion de Jesus-Christ Noſtre-Seigneur, elle a de même conſervé le precieux Santuaire de la ſacrée Maiſon de la tres-ſainte Vierge, ce qu'elle a fait encore plus de mille & deux cens ans apres ſa B. Mort, & les Fideles ont joüi pendant cet eſpace de temps, de toute la liberté qui eſtoit neceſſaire, pour y pratiquer les devoirs aſſidus de leur pieté. Ce n'eſt pas ſeulement de tous les endroits de l'Aſie, que les Chreſtiens accouroient à ce ſaint lieu, mais encore, ainſi qu'aſſeure un celebre Hiſtorien, il y en venoit en foule des extremitez de l'Europe & de l'Afrique; & la pieté des eſtrangers s'accordoit avec celle des Fideles du Païs dans le culte de la Mere de Dieu, & la ve-

Paul. Æmil. l. 5. Hiſt.

neration de la ſacrée Maiſon de ſa Naiſſance. Ce precieux edifice étoit en ſi grande eſtime, que l'Illuſtre Guillaume Archevêque de Tyr & Chancellier du Royaume de Jeruſalem, qui fut employé dans l'office de Secretaire au Concile de Latran tenu à Rome l'an mil cent
1178. ſoixante & dix-huit, & qui a eſcrit en vingt & trois livres l'Hiſtoire de la Guerre ſainte, aſſeure, au Chapitre douziéme du neuviéme Livre, que non ſeulement il fut converti en Egliſe; mais encore que cette premiere Egliſe de Jesus-Christ, cette Maiſon de Nazareth, pour la reverence de la tres-ſainte Vierge, fut erigée en Metropolitaine, & que le tres-devot Prince Tancrede, luy attribua pluſieurs fiefs, & l'enrichit de grands revenus.

La ſainteté de cette Egliſe eſtoit ſi renommée par toute la Chrétienté, qu'elle attiroit même les plus grands Princes; on voyoit les plus illuſtres perſonnes du Monde s'empreſſer pour y faire des peleri-

nages. C'eſt ce que l'Hiſtoire aſſure en premier lieu de l'incomparable Imperatrice ſainte Helene, Mere du grand Conſtantin, & en ſuite de noſtre S. Louïs & de quantité d'autres Princes. Ce fut environ l'an trois cens vingt & ſix que ſainte Helene partit de Conſtantinople, pour viſiter les ſacrez lieux de la Terre ſainte, où elle merita les eloges que l'Egliſe luy a depuis donnez, & qu'elle luy donnera juſques à la fin du Monde en ſolemniſant tous les ans la memoire de l'Invention de la ſainte Croix, qu'elle luy attribuë, & qui fut en effet le glorieux fruit du zele ſingulier de cette grande Princeſſe. Elle ne manqua pas de viſiter en Nazareth, la ſainte Maiſõ de Noſtre-Dame, & elle fut ſi ſenſiblement touchée de la ſainteté de ce ſacré lieu, qu'aprez y avoir verſé, pour ainſi dire, ſon cœur aux pieds de la tres-ſainte Vierge, elle voulut encore y laiſſer des marques exterieures & éclatantes de ſa magnificence & de ſa pieté. Elle y fit

326.

Helena Orientem versus deſcendens Nazareth pervenit, & Salutationis Angelicæ Domo reperta, Dei genitrici peramplum excitavit Tēplum. Niceph. l. 5. c. 30.

bâtir à l'entour une tres-grande & tres-belle Egliſe, & aprez avoir enfermé dans ce ſomptueux Edifice la Maiſon de la Reine du Ciel, elle y offrit de precieux ornemens, elle y fit de riches offrandes, & ne negligea rien de tout ce qui peut dépendre de ſon zele & de ſa liberalité pour faire connoiſtre la veneration qu'elle avoit pour un ſi rare Santuaire.

Sainte Paule Romaine l'exemple des Veuves & des Princeſſes, fut avec ſa devote fille Euſtochium ſous la conduite & en compagnie de S. Jerôme Directeur de l'une & de l'autre, & Panegiriſte de leurs vertus, en pelerinage à la
338. ſainte Maiſon de Nazareth, l'an trentehuitiéme du quatriéme ſiecle; & de là elle ſe retira en Bethléem, où au lieu des ſuperbes Palais qu'elle avoit à Rome, elle ſe contenta d'une pauvre & humble maiſon, où elle finit ſaintement ſes jours, apres y avoir demeuré vingt-ſept ans & neuf mois, & avoir fait baſtir trois Monaſteres,

Inde cito itinere percurrit Nazareth nutriculam Domini. S. Hier. ep. 27. ad Euſtoch. de

deux de filles & un d'hommes; & où enfin elle voulut estre ensevelie, ainsi que dit S.Ierôme, proche le lieu de la Naissance de N. Seigneur. Godefroy de Boüillon ce fameux Capitaine qui a donné dans la Terre sainte de si éclatantes preuves de sa valeur militaire, & de son zele pour la gloire de la Religion Chrétienne, n'oublia pas de visiter en Nazareth la sainte Maison de Nostre-Dame, & il est remarqué dans l'Histoire pour un des plus illustres Pelerins de ce saint lieu. peregrin. S.Paulæ.

Nous avons encore plus de raison de donner cette loüange à nôtre grand S. Loüis; & les particularitez que l'Histoire nous apprend de ce qui se passa dans les deux voyages que ce Prince, qui merite d'estre consideré comme le plus digne modele des Princes Chrétiens, fit en la Terre sainte, ne nous permettent pas d'oublier dans cet endroit, de luy donner le rang qu'il merite parmi les plus celebres Pelerins de la sacrée Maison de la

Mere de Dieu. Ce devot & genereux Monarque entreprit avec une puissante armée, le voyage d'outre mer, l'an mil deux cens cin-
1258. quante & huit, pour la conqueste de la Terre Sainte & à dessein de delivrer de la domination des Infideles, les saints lieux consacrez par la Vie & la Mort de nostre Redempteur. La premiere chose qu'il fit à son arrivée en la Palestine, ce fut de visiter avec des marques d'une devotion exemplaire la
Theod. Cleto-væus. ser. de S. Lud. sainte Maison de Nazareth, aprez s'estre preparé pour faire cette visite, ainsi qu'assure l'Histoire, par des jûnes au pain & à l'eau, & par d'autres pratiques de mortification. Du mont Thabor il commença de découvrir ce divin Santuaire, & pour en approcher avec plus de reverence, il fit le reste du chemin à pied, & y estant arrivé le jour de l'Annonciation de la sainte Vierge il y fit ce jour-là méme chanter une grand' Messe, il fit la sainte Communion, & employa le reste du jour en de grands exerci-

ces de pieté. Aprez avoir ſatisfait à ſes devotions il ſe mit en devoir de donner ſur les Barbares : Il aſſiegea de fortes places, il prit la ville de Damiete, & ſes armes eurent de fort heureux commencemens. Mais la grandeur de ſon courage, & la generoſité de ſon zele, qui luy faiſoit entreprendre plus qu'il ne pouvoit, l'engagea en ſuite dans des grandes adverſitez. Ou ce fut, pour dire mieux, la volonté de Dieu, & ſa ſouveraine Providence dont les jugemens & les ſecrets ſont incomprehenſibles, qui trouva bon pour des raiſons qu'il faut ſe contenter d'adorer, d'affliger toute la Chrétienté, en la perſonne & en l'armée d'un Prince auſſi recommandable pour ſa ſainteté, qu'il étoit redoutable pour ſon courage. Ces heureux commencemens n'eurent que de funeſtes ſuites ; l'armée de S. Louïs fut défaite ; le Roy fut luy-même priſonnier de guerre; & celuy qui ne s'eſtoit engagé dans une ſi penible expedition, que pour delivrer les

Chrestiens, & la Terre sainte, de la domination des Barbares, tomba luy même entre leurs mains, & devint leur captif Il conserva dans cette adversité, toute la pureté de sa devotion, & toute la tranquillité de son esprit; victorieux & vaincu, il fut toûjours également fidele à la grace; libre & captif il fut toûjours le-même, & bien loin de succomber à la rudesse de cette épreuve, elle ne luy servit que d'un tres-efficace moyen de faire de grands acquets de merite & de nouveaux progrés dans la sainteté.

Aprez deux ans de captivité ayant fait paix ou tréve avec les Sarrazins il visita derechef en Nazareth la sainte Maison de Nôtre-Dame, & en reconnoissance de la grace de sa delivrance qu'il attribuoit à la faveur & à la protection de cette Divine Mere, il se fit peindre & representer à genoux devant elle, sur la muraille de la même sainte Maison, luy presentant une chaîne qu'il tient à la main; &

l'on y voit encore aujourd'huy cette ancienne peinture vis à vis de l'Autel à la droite du ſaint Crucifix qui eſt en cet endroit, ainſi que nous aurons occaſion de dire plus particulierement dans le cinquiéme Chapitre. La longueur du temps ayant beaucoup terni cette peinture, nôtre Reine de glorieuſe memoire Anne Marie d'Autriche, pour conſerver une ſi illuſtre & ſi Ancienne marque de la devotion de S. Louïs envers la tres-ſainte Vierge, en fit faire à Lorete même une copie, & ce tableau ſe conſerve avec grand ſoin dans le Palais Epiſcopal de cette Ville, & ne s'expoſe dans l'Egliſe, que le jour de ce grand Saint, que l'on y celebre toutes les années avec grande ſolemnité. On voit dans ce tableau au coſté droit de ſaint Louïs, le Cardinal Rodolphe Evêque de Freſcati, qui fut envoyé du Pape Innocent IV. en qualité de Legat *à latere*, au même Roy pour l'accompagner en la Terre ſainte, & à coſté gauche du Roy, il y a un

Page qui tient le ſceptre : Ce Cardinal tient à la main un baſſin d'argent avec la Couronne d'épines de N.Seigneur, pour repreſenter que la ſainte Couronne qui fut miſe ſur la Teſte de noſtre adorable Sauveur au temps de ſa Paſſion, fut rachetée des mains des Barbares,par le zele de noſtre ſaint Roy. Ce fut du Soldan d'Egypte que S.Loüis la retira ; & ſoit que cette inappretiable Relique luy eût eſté donnée, ou qu'il l'euſt obtenuë par le traité de paix, ou autrement, il faut dire que le Ciel voulut couronner la pieté de ce Prince en luy faiſant la grace d'eſtre le Redempteur de la ſainte Couronne du Redempteur de nos ames : La France à le bonheur de poſſeder cette tres-ſacrée Couronne que S.Loüis y apporta, & c'eſt à Paris dans le treſor de la ſainte Chappelle que cette precieuſe Relique ſe conſerve. Genebrard au livre quatriéme de ſa Cronologie donne à la France la gloire de poſſeder cette Divine Couronne,& à

S. Louïs le merite de l'avoir tirée des mains des Infideles : Guillaume Durant dans ce ſçavant livre qu'il a composé ſur les ceremonies du Divin Office, aſſure qu'il a luy-même veu cette adorable Couronne dans le ſacré treſor de ladite ſainte Chappelle ; & c'eſt la raiſon pour laquelle dans les peintures qui ſe font de S. Louïs, on le repreſente toûjours avec la Couronne d'épines en la main.

En ce temps-là, quoyque la Paleſtine fuſt déja ſoûmiſe à la domination des Infideles, les Chrêtiens y joüiſſoient encore quelque peu de la liberté de leur Religion, & la ſainte Maiſon de Nazareth, y en attiroit de tous les endroits du Monde, de quoy je pourrois icy rapporter l'exemple de quantité d'illuſtres perſonnes. Mais aprez que les pechez des Chreſtiens, comme il eſt à preſumer, furent parvenus au comble qui fut capable d'irriter la Divine Juſtice, juſques à luy faire abandonner, par un chaſtimét auſſi rigoureux qu'il

est juste, le saint heritage de leurs Peres à l'impieté des Barbares, & de permettre que le Demon & ses Ministres se rendissent les Maistres du Santuaire, & que la Terre sainte devint la proye ennemis de JESUS-CHRIST; Aprez que les profanations de l'Empire Ottoment eurent rempli ce Païs-là d'infidelité, & que l'impieté y eut établi son trône par les derniers triõphes des Barbares qui en ayant été chassez plusieurs années auparavant par les armes des Princes Chrestiens, s'y rétablirent, & s'y rendirent plus puissans que jamais environ le mois d'Avril de l'an
1291. mil deux cens quatre-vingts & onze, selon l'Histoire, Dieu ne voulut pas que le Theatre des sacrileges fust honoré d'un si precieux gage que la sainte Maison, ni que l'heritage de sa sainte Mere restât plus long-temps dans un Païs, où la violence des Infideles, ainsi que remarque Tursellin ce solide Ecrivain de la Compagnie de JESUS, n'avoit presque laissé au-

cun veſtige de la Religion Chrêtienne : *Vt ne veſtigium quidem Christianæ rei reſtaret in Syria :* Et il faut avoüer avec le même, que la foy Chrêtienne, & cette Maiſon cherie de Dieu, eſtant inſeparables, elles partirent enſemble de la Syrie : *Deo dilecta Domus è Syria pariter cum Religione diſceſſit:* Et avec le docte Caniſius, qu'il n'y a eu que l'impieté qui ait fait faire à la Syrie une ſi cõſiderable perte. MARIÆ *domũculam cùm malè neglecta jaceret impiis adeptam eſſe cultoribus.*

Turſell. l. 1. c. 6.

De B. Maria l. 5. c. 25.

Comme il importe beaucoup pour le parfait éclairciſſement de ce cas, de bien établir la verité de ce que nous venons de dire, au ſujet du changement de cette ſainte Maiſon, & de montrer que ça eſté l'effet d'un ſoin particulier de la Divine Providence, qui ne voulut pas l'abandonner à la diſcretion des impies, il ne ſera pas inutile de particulariſer briévement ce qui eſt arrivé dans les ſiecles paſſez, au ſujet de la revolution

temporelle de l'estat de la Palestine, & de la successive domination des Princes Chrestiens, & des Barbares, ausquels elle a esté soûmise, afin de faire voir clairement que ce fut justement lors que ceux-cy s'en furent rendus les Maistres absolus, lors qu'ils eurent entierement banni de la Palestine la Religion de Jesus-Christ, & qu'ils eurent rempli le Païs de profanation, que ce fut dis-je, en ce même temps, que la Maison de la sainte Vierge en fut miraculeusement enlevée par les Anges, & transportée dans le Païs des Fideles. Voicy donc ce que nous en avons pû recueïllir de plus certain, de divers Auteurs, & particulierement de ceux qui ont écrit l'Histoire Ecclesiastique.

Tous les Historiens sont d'accord que ce fut du temps du trespieux Empereur Heraclius, que Mahomet, cet infame chef de l'execrable secte qui porte son nom, rendit sa malheureuse ame. Quelque temps aprez, c'est à dire, l'an

vingt ſixiéme de l'Empire du même Heraclius, Haumare Prince des Sarrazins & des Arabes ſe rendit à force d'armes Maiſtre de la Ville de Jeruſalem & de preſque toute la Syrie. Sophronius ce ſaint Perſonnage ſi renommé pour la deffenſe de la foy Catholique & de la verité de nôtre croyance au ſujet des deux Volontez & des deux Natures Divine & Humaine dans l'Unité de la Perſonne de N.S. Jesus-Christ, contre les hereſies des Monotelites, eſtoit pour lors Patriarche de Jeruſalem, & l'affliction qu'il receut de voir cette ſainte Ville tombée dans la domination des Infideles, contribua beaucoup, ainſi qu'il eſt à croire, à abreger ſes jours, qu'il finit ſaintement l'année qui ſuivit immediatement la priſe de ladite Ville. Il y avoit encore pluſieurs autres ſaints Perſonnages dans la Paleſtine, leſquels, apres la mort de Sophronius, deputerent Eſtienne Evêque de Dor, au Pape Theodore, qui le renvoya en la Paleſtine avec la

qualité de Vicaire Apoſtolique pour tacher d'y mainteair la foy, ce que cet Evêque fit encore aſſez heureuſement le reſte de ſes jours. En effet la domination des Barbares y permit encore pendant long-temps l'exercice de la Religion Chreſtienne, comme il conſte tres-clairement par la liberté que les Chreſtiens avoient de s'y rendre de toutes parts & d'y aller en pelerinage, comme fit entre pluſieurs autres S. Jean Damaſcene, de qui
708. nous liſons que l'an ſept cens huit il s'y rendit pour viſiter les ſaints lieux conſacrez par les Myſteres de noſtre Redemption. Les Chrétiens y envoyoient même de divers endroits des aumônes conſiderables, comme fit l'Empereur & Roy de France Charlemagne, à qui l'Evêque de Jeruſalem ayant envoyé les
799. clefs du ſaint Sepulchre, l'an ſept cens quatre-vingts dix-neuf, il ordonna qu'il ſe fiſt dans ſes Eſtats une collecte ou queſte generale pour pourvoir par ce moyen, à la reparation des Egliſes de Jeruſalem

& des autres lieux de la Terre ſainte, & pour procurer le ſoulagement des Chreſtiens qui ne ſe maintenoient en ce Païs-là, que par le moyen des tributs qu'ils faiſoient aux Barbares & par la patience dont ils enduroient leurs vexations. L'oppreſſion eſtoit ſi grande que Theophanes Auteur tres-ancien, écrit qu'en l'année huit-cens douze, une partie des Chreſtiens qui eſtoient en Jeruſalem furent contraints d'abandonner la Paleſtine, & qu'ils ſe retirerent dans le Royaume de Cypre.

L'an huit-cens ſoixante-neuf, 869.
dans le huitiéme Concile General qui ſe tint à Conſtantinople, on fit la lecture d'une lettre que Theodoſe Patriarche de Ieruſalem écrivoit à l'Evêque de ladite ville, par laquelle il l'informoit de l'eſtat de l'Egliſe dans la Paleſtine, & luy faiſoit ſçavoir qu'elle y joüiſſoit de quelque eſpece de calme ſous la domination des Sarraſins, mais non pas pourtant avec tant d'aſſurance, que leur mauvaiſe foy ne

tint les Chrestiens dans de continuelles allarmes, & ne leur fist apprehender les artifices dont ils s'étoient souvent servis, pour trouver des pretextes & des occasions de les inquieter. Et c'est en effet ce
1009. qui arriva l'an mille & neuf que par le commandement du Roy de Babylone, l'Eglise qui renfermoit le saint Sepulchre de N. Seigneur en Jerusalem, fut détruite. Il est vray que ce Prince, qui ne fut porté à donner ce déplaisir aux Chrêtiens, que par la mauvaise impression que les Juifs luy en avoient donnée, par leurs impostures (ainsi qu'écrit Glaber tres-fidele Historiographe qui fait le détail de cette Histoire) aprez qu'il eut esté desabusé des suppositions Judaïques & parfaitement éclairci de l'innocence des Chrestiens, leur permit de reparer cette Eglise, & de la remettre au premier estat. Et le même Auteur assure qu'à la nouvelle qui courut par tout, du rétablissement de cette Eglise, il se fit en Jerusalem un concours extraordi-

naire des Chrêtiens qui s'y rendirent de toutes parts, pour visiter le saint Sepulchre, & contribuer de leurs moyens à la perfection & à l'enrichissement du Temple qui l'environne.

C'estoit l'estat des affaires de nôtre sainte Religion dans la Palestine pendant l'onziéme siecle: mais le joug des Barbares s'appesentissant tous les jours, il se rendit enfin si insupportable, & l'oppression devint si generale, que Simeon Patriarche de Jerusalem fut obligé de porter ses plaintes au Trône de S. Pierre, & de representer au Vicaire de JESUS-CHRIST les extrêmes calamitez qui affligeoient les Fideles de la terre sainte. Il en écrivit l'an mille quatre- 195.
vingts-quinze, une lettre au Pape Urbain II. qui luy fut portée par Pierre Hermite François natif d'Amiens; & le Pape en fut si touché qu'il resolut d'employer tout ce qui pourroit dépendre de son autorité, pour engager les Princes Chrestiens à une Croizade, & réü-

nir les forces de la Chrétienté pour delivrer la Terre ſainte du pouvoir des Mahometans, & les en chaſſer entierement. Henry III. étoit pourlors Empereur d'Allemagne, Alexis Commenus de Grece, & Philippe Premier Roy de France; & le celebre Godefroy de Boüillon qui fut choiſi pour la conduite de l'armée des Chrétiens, s'acquitta ſi heureuſement de ce glorieux employ, qu'en peu de temps
1099. il reprit Jeruſalem. Ce fut l'an mil quatre vingts dix-neuf que cette ſainte Ville fut reduite au pouvoir des Chrétiens, & délors nôtre ſainte foy ſe rendit plus que jamais floriſſante dans la Paleſtine, & ſe conſerva dans cét heureux état environ cent & huit ans que les Chrétiens reſterent Maiſtres de la Terre ſainte.

Mais comme il n'eſt rien de ſtable dans cette vallée de larmes, & que la terre toute ferme qu'elle eſt, ſert continuellement de theatre aux revolutions & aux changemens, la tranquillité des Chrétiens dans la

Terre ſainte ne fut pas de fort longue durée. L'an mil cent quatre-vingts & ſept, les Sarrazins ſous la conduite de Paladin leur Chef, s'emparerent derechef de la Ville de Jeruſalem ; Ils ne ſe contenterent pas de ſoûmettre les Chrêtiens, ils entreprindrent de les opprimer entierement, & par les violences & les injuſtices dont ils uſerent contre eux, ils les chaſſerent de Ieruſalem & les contraignirent même d'abandonner peu à peu les autres Places dont ces Barbares s'étoient rendu Maiſtres. Le Païs ne fut pas neanmoins d'abord ſi generalement infecté, que la foy Catholique ne ſe conſervât encore pendant quelque temps en pluſieurs endroits de la Paleſtine: Mais ce fut vers la fin du ſiecle qui ſuivit immediatement, c'eſt à dire, l'an mil deux-cens quatre-vingts & onze, environ le mois d'Avril, ſelon tous les Hiſtoriens, que les Infideles ayant pris Ptolemaïde & les autres Villes qui avoient en-

1187.

1291.

core resté aux Chresti.ns depuis la prise de Jerusalem, & les en ayant entierement chassez, & deffendu par tout le Royaume de Syrie la profession & l'exercice de la Religion Chrestienne, & enfin ayant contraint tout le Païs d'embrasser la superstition & les impietez de l'infame Religion de Mahomet; ce fut, dis-je, cette même année mil deux cens quatre vingts & onze, le sixiéme du mois de May, (selon les Annales du païs Illirique) durant le Pontificat de Nicolas IV. & le Regne de Philippe le Hardy, que la sacrée Maison de la Vierge Mere, abandonna la Syrie, fut détachée de ses fondemens, enlevée de Nazareth par le ministere des Anges, & portée en l'Illirie, à l'endroit où nous allons dire.

Ce fragment de l'Histoire de la Terre sainte & de l'état de la Religion Chrestienne dans la Palestine, sous la successive domination des Chrestiens & des Infideles, fait assez connoître quel a esté le mo-

tif du premier changement qui a esté fait de la ſainte Maiſon, & combien ce ſaint edifice doit eſtre cher à N. Seigneur & à ſa tres-ſainte Mere, qui n'ont pas voulu le laiſſer au pouvoir des Infideles, ni permettre qu'il reſtât dans un Païs où l'impieté avoit élevé ſon trône, encore que le ſaint Sepulchre du Sauveur de nos ames ſoit reſté dans ces meſmes terres, & même au pouvoir de ces impies, qui s'en diſent les Seigneurs & les Maiſtres, & qui n'en permettent la veneration aux Chreſtiens, & la garde aux Religieux de la reforme de l'Obſervance de S. François, (que l'on appelle en France Recolez, en Italie Reformez, & Déchaux en Eſpagne; & qui ont pluſieurs Convents en la Terre ſainte, & particulierement un attaché au ſaintSepulchre) qu'avec des vexations& des charges exorbitantes.

Si voſtre curioſité, Lecteur Chreſtien, vous faiſoit aprez cela deſirer de ſçavoir les raiſons de la

difference que le Ciel a voulu faire de la sainte Maison de Nazareth, & du saint Sepulchre de Jerusalem, dont l'une a esté transportée dans la Chrestienté, & l'autre laissé dans le Païs dominé par les Infideles, je ne vous diray pas que les Mysteres de l'un & de l'autre Santuaire semblent faire un grand sujet de cette difference, & qu'il ne s'est fait, & ne se fera jamais de Mystere si grand que l'Incarnation du Verbe, qu'il n'y a pas de doute que la Sepulture de N. Seigneur, quoy que ce soit un Mystere infiniment saint à raison de la sainteté infinie de son sujet, n'est pas neanmoins comparable à l'Union Hypostatique, & à la Conception de l'Homme-Dieu, qui s'est faite dans la sainte Maison de Nazareth, & qu'enfin il semble qu'il y ait bien à dire du tres-sacré lieu dans lequel nôtre adorable Sauveur a demeuré trois jours mort, à celuy dans lequel il a demeuré tant d'années vivant, & où même il a esté conceu: Ce n'est

pas, dis-je, la raiſon dont je deſire ſatisfaire à vôtre doute; mais pour toute réponſe je me contenteray de vous prier d'arreſter voſtre curioſité, & de vous ſouvenir qu'il n'appartient pas à la raiſon humaine, de penetrer ſi avant dans les Myſteres du Ciel.

La ſainte Maiſon s'arreſta donc, par ſon premier changement, en l'Illirie, aſſez prez de la Mer Adriatique dans la Province de la Croace qui confine à la Dalmatie, ſur une colline entre deux petites Villes, dont l'une en la langue de ce Païs là s'appelle *Ricca*, qui veut dire *Fleuve*, & l'autre s'appelle *Terſacte* prez de la fortereſſe de Terſacte qui étoit au Comte Frangipani Seigneur Romain, qui en tiroit le titre de Comte de Terſacte, & qui commãdoit pour l'Empereur, dans la Dalmatie.

Un ſi grãd prodige, & la nouvelle preſence d'une Maiſon qui n'eſtoit point neuve, & qui n'avoit rien de recent que la merveille de ſavenuë, attira le concours des peuples de la

Croace, de la Dalmatie, de l'Istrie, de la Sclavonie & des autres Provinces voisines ; & les grands miracles qui arriverent d'abord dans ce saint lieu en faveur des malades engagerent à même temps le zele & la devotion de ces peuples: Mais il est à croire que cette ferveur se relacha bien-tost, & que ces Provinces ne sceurent pas assez estimer le riche present que le Ciel leur avoit fait. Je leur ferois icy facilement le reproche que le Prophete Royal faisoit autrefois aux Is-
Psal.105. raëlites : *Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem*; les bontez ineffables de la Mere de Dieu, ne permettant pas de croire, qu'elle se fût jamais repentie d'avoir honoré ces Peuples, d'une si grande faveur, si on ne luy en eût donné quelque sujet; Si ce n'est que nous voulions pieusement croire, que la tres-sainte Vierge ayãt resolu d'honorer l'Italie, de la possession perpetuelle de la sainte Maison, & ayant marqué l'endroit, où elle est presentement, & où apparemment

elle ſera juſques à la fin du Monde ; elle voulut faire joüir pendant quelque temps les Peuples du Païs Illirique des avantages de la preſence de ce depôt du Ciel : A quoy on peut encore raiſonnablement ajoûter, que la frequence & la diverſité des changemens rendent la verité de cette ſainte Maiſon plus autentique & plus éclatante, & en impriment une plus grande eſtime & un plus grand reſpect dans les cœurs des Fideles.

Mais quoy qu'il en ſoit des raiſons que la tres-ſainte Vierge a euës de faire une ſeconde tranſlation de ſa ſainte Maiſon, il eſt tres-veritable que trois ans & trois mois aprez ſon arrivée en Dalmatie elle en partit, & que ce fut l'an mil deux cens quatre-vingts qua- 1294.
torze, la nuit entre le neuviéme & le dixiéme de Decembre, ſur le commencement du Pontificat de Boniface VIII, Philippe le Bel étant Roy de France, que cette Divine Maiſon s'éleva de terre, une ſeconde fois qu'elle fendit l'air, traverſa

toute la Mer Adriatique d'une rive à l'autre, s'arreſta en Italie dans la Province que l'on appelle la Marche d'Ancone, dans le Dioceze de Recanati, dans un Bois appartenant à une Dame de la même Ville, qui avoit nom *Lorete*, d'où la ſainte Maiſon prit le nom de Nôtre Dame de Lorete, & que ce fut ledit jour dixiéme de Decembre, ſelon toutes les Hiſtoires, qu'elle arriva le matin peu de temps aprez la minuit dans ledit Bois de Recanati.

Comme cet ancien & nouveau Santuaire reconnu d'abord par les revelations du Ciel, par les miracles, & par les diligences qui furent faites pour l'éclairciſſement de la verité, ainſi que nous dirons au Chapitre ſuivant, attiroit le concours & la devotion des Peuples, & que pour s'y rendre il falloit traverſer un grand Bois, les bons & les méchans ſe trouvans meſlez par tout, il arriva qu'il ſe commettoit ſouvent des aſſaſſinats dans ce Bois; que ce paſſage de-

vint la retraite des voleurs, & que les Pelerins s'y trouvoient exposez à de grands dangers. La sainte Maison qui ne devoit point servir d'occasion à ces desordres, ne s'arresta pas long-temps dans cet endroit ; & huit mois aprez, elle fut changée à un quart de lieuë de là, & fut trouvée dans un champ qui appartenoit à deux hommes qui étoient freres. Ce lieu estoit commode pour la devotion, mais le desordre qui se mit à même temps entre les deux freres, qui venoient tous les jours aux prises pour le partage des offrandes que l'on apportoit de toutes parts dans cette Eglise miraculeuse de laquelle ils pretendoient estre les Maistres à cause qu'elle se trouvoit dans leur fond, fut, comme il est à croire, le sujet qui obligea le Ciel à en faire peu de temps aprez un quatriéme changement. Quatre mois aprez la sainte Maison se fixa par une quatriéme démarche, & fut transportée à un quart de lieuë de ce champ, à l'endroit où elle est presentement,

qui n'estoit pour lors qu'un chemin public, qui n'appartenoit à aucun particulier, & où il ne falloit plus apprehender ni les insultes des voleurs retrenchez dans les Bois, ni les desordres causez par la cupidité des proprietaires du fond. Cette presente année mil six cens soixante & dix-neuf ans, il y a trois cens quatre-vingts & cinq ans que la sainte Maison est en cet endroit-là, dans les terres du Domaine temporel de N.S.P le Pape; & c'est là où le concours assidu des Fideles qui s'y rendent en pelerinage de tous les endroits de la Chrestienté, fait voir clairement que cette mysterieuse Eglise est la plus devote du Monde, & le plus auguste trône des bontez de la Reine de l'Univers.

L'espace des Mers & des terres qui est entre Nazareth & Tersacte où fut le premier transport de la sainte Maison, est de mille huit cens quatre-vingts quinze milles Italiques, & de Tersacte à Lorete où elle est presentement, l'espace

eſt de cent trente-cinq, & le tout enſemble fait environ huit cens cinquante lieux Françoiſes, que cette Maiſon volante fit les deux nuits de ces fameux mouvemens.

Il ne faut pas omettre de rapporter icy une choſe fort remarquable & un miracle evident qui accompagna la ſainte Maiſon à ſon arrivée en Italie : les arbres du Bois de Lorete s'inclinerent à même temps que ce Divin Edifice y entra, ils abaiſſerent juſques à terre le ſommet de leurs branches, comme ſi c'euſt eſté pour luy faire la reverence, & ils reſterent en cet eſtat comme on les y a toujours veus prez de trois cens aprez, ainſi qu'il ſe trouve dans les anciennes écritures de Lorete; & il eſt à croire, que l'on verroit encore ces arbres dans le même état, ſi les Païſans au taillis des Bois qu'ils font tous les ans euſſent eu l'eſprit de les diſtinguer, & ne les euſſent peu à peu couppez indifferemment avec les autres. On vit même pendant quelque

temps aprez la nuit de cette tranſlation, une lumiere en l'air ſur la Mer Adriatique que la ſainte Maiſon avoit traverſée, qui tenoit d'un rivage à l'autre, la voye de ſon paſſage ayant ainſi reſté miraculeuſement marquée par cette lumiere. Les Annales de l'Illirie portent encore que lors que la ſainte Maiſon arriva en ce Païs-là, les ondes de la Mer Adriatique qui étoient extraordinairement ſoûlevées par la plus effroyable tempeſte que l'on vit jamais, reprirent ſubitement le calme: & il faut dire auſſi, avec l'Hiſtoire, que cette ſacrée Maiſon fut une veritable Arche de paix en faveur de l'Italie; ſon arrivée luy rendit la tranquillité qu'elle avoit perduë par les guerres civiles des Guelphes & des Gibellins, ſi renommées dans l'Hiſtoire, leſquelles par la fureur de ces deux puiſſantes factions menaçoient le Païs, d'une deſolation generale: & comme lors que cette Arche ſalutaire fut transferée du coſté de Dalmatie, les flots de la Mer furent d'a-

bord appaiſez par ſa preſence, & que les arbres du Bois de Lorete où elle fut tranſportée la ſeconde fois, s'inclinerent à ſon arrivée, ainſi les fleaux du Ciel ſe retirerẽt de l'Italie, l'orage ceſſa, les flots des diſcordes furent domptez, les teſtes orgueilleuſes des factionnaires plus agitées de leurs paſſions, que les arbres les plus hauts ne ſont battus des vents, s'inclinerent, à la venuë de cette Arche de paix, par une juſte ſoûmiſſion aux Puiſſances legitimes, & les calamitez firent place à la felicité publique.

Voila ſuccintement le narré du changement que le Ciel a voulu faire de la Maiſon de la tres-ſainte Vierge, du Païs de l'Orient en celuy de l'Occident, du milieu de la Paleſtine, aux confins de la Dalmatie, & de la Dalmatie en Italie; & c'eſt l'abregé de l'Hiſtoire de N. Dame de Lorete. Il eſt certain que les devots Catholiques ne doutent nullement de ſa verité, & qu'il ne fut jamais d'Hiſtoire plus celebre & plus generalement

avoüée de tout le Chriſtianiſme : Auſſi n'eſt-ce pas tant pour en perſuader la certitude, que pour luy donner un peu plus d'éclairciſſement, & fournir par ce moyen de plus preſſants motifs au zele des Lecteurs pour la devotion de ce ſaint lieu, que nous mettrons dans le Chapitre ſuivant quelques preuves inconteſtables de la verité de cette Hiſtoire.

CHAPITRE IV.

Les preuves de la verité de l'Hiſtoire de la ſacrée Maiſon de la tres-ſainte Vierge.

LA ſacrée Maiſon de Lorete & la verité de ſon Hiſtoire n'a jamais eſté contredite que par des Heretiques : Comme ces miſerables n'ont point d'employ plus aſſidu que celuy de la guerre qu'ils font ſans ceſſe à la verité, ils ſe sont toûjours montrez fort ennemis de celle-cy, parce qu'elle leur eſt particulierement inſupportable, non

ſeulement à cauſe de l'averſion qu'ils ont pour tout ce qui regarde la gloire & le culte de la tres-ſainte Vierge ; mais encore parce que la verité de cette Hiſtoire porte un tres-grand & tres éclatant témoignage de la certitude de la Foy Catholique, & une preuve viſible, palpable, convaincante & continuelle de la verité de la Religion & de l'Egliſe Romaine. Et l'évidence de cette preuve ſe tire de la grace que cette Egliſe Romaine a receuë du Ciel & des bontez de la tres-ſainte Vierge Mere de Dieu, en ce qu'elle en a eſté faite d'une maniere ſi merveilleuſe, depoſitaire de cette Divine Maiſon. Outre que cette Hiſtoire autoriſe efficacement la plus part des points que l'Hereſie rejette, & que la Foy Catholique reçoit, comme ſont la Tradition, le tres-ſaint Sacrifice de la Meſſe, le culte des ſaintes Images, les Pelerinages aux lieux ſaints, la Veneration des ſacrées Reliques, l'invocation des Saints, & ſingu-

lierement de la Mere du Saint des Saints, & quantité d'autres qui se sont pratiquez aux siecles passez, & qui se pratiquent continuellement dans ce Santuaire.

Les Heretiques ont fait contre ce sacré sujet plusieurs instances, ils ont dit beaucoup de choses, mais tout ce qu'ils ont dit est si frivole, & si peu solide, qu'il est plus à propos de les mépriser que de leur répondre. Que peut-on entendre de plus foible que ce qu'ils opposent lors qu'ils disent qu'il n'y a point d'apparence qu'une Maison si pauvre, si petite, & si humble,eut esté celle de la demeure ordinaire de la tres-sainte Vierge qui estant du sang Royal & par consequent (disent-ils) tres-riche, il est à croire qu'elle habitoit dans quelque magnifique Palais; comme si l'art de son Epoux, & le travail dont il gaignoit de quoy sustenter la Famille, ne faisoit pas assez clairemẽt voir qu'elle estoit pauvre, & comme si nous ne sçavions pas, que la tres-sainte

Vierge & ses saints Parents, nonobstant la splendeur de leur Royale origine, estoient fort mediocrement pourveus de biens temporels, non seulement à cause de l'usurpation que les Princes étrangers, comme Herodes & quelques uns de ses Predecesseurs, avoient fait de la Couronne, (selon la Prophetie de Daniel, qui donnoit ce changement, pour un des signes de la venuë du Messie ;) Mais encore parce qu'outre que saint Joachim & sainte Anne, ayant, ainsi que dit saint Jerôme, employé les deux tiers de leurs biens en faveur du saint Temple & des pauvres, ils laisserét fort peu de chose à la tres-sainte Vierge leur Fille, elle-même se rendit volontairement pauvre, pour l'amour de Dieu, ainsi que nous lisons dans le livre des Revelations de sainte Brigitte : & comme il conste encore par la necessité où elle se trouva avec son Epoux S. Joseph de se retirer dans une vieille mazure aux portes de Bethléem pour y faire ses saintes

In tract. de Nativit. B.M. Virg.

De divitiis verò ego & Joseph nihil reservavimus nobis nisi necessaria vitæ ad honorem Dei, reliqua dimisimus propter amorem ejus. lib. 6.

c. 56. & lib. 7. c. 25 & ib. 10. c. 10. & lib. 3. c. 8.

couches, faute d'avoir eu le moyé de se mieux loger dans la Ville: Aussi ne fit-elle à la ceremonie de la Purification que l'offrande des pauvres, qui consistoit en deux Tourterelles, au lieu que les personnes riches estoient tenus dans cette ceremonie, d'offrir un agneau: Et c'est avec raison que S. Jean Chrisostome remarque que N. Seigneur n'a pas voulu choisir pour Mere une femme pourveuë abondamment des biens de la terre; Mais bien une Vierge riche des tresors de toutes les vertus; & que le Seraphique Patriarche des pauvres mon glorieux Pere S. François invite ses enfans à l'amour & à la pratique de la sainte vertu de pauvreté en leur representant l'exemple de N. Seigneur & de sa Bienheureuse Mere desquels il dit, à ce sujet, ces belles & touchantes paroles: *Cum Dominus noster* JESUS-CHRISTUS *dives esset super omnia voluit ipse in mundo cum Beatissima Matre sua eligere paupertatem: Nostre-Seigneur* JESUS-CHRIST *estant*

In lect. 4. d ei 5. oct. Nativit. B. Virg.

souverainement riche & Seigneur absolu de toutes choses, il voulut estre pauvre en ce Monde, & avec sa tres-sainte Mere, il ne voulut point d'autre partage sur la terre que celuy de la pauvreté. Il ne faut donc pas que la condition Royale de la tres-sainte Vierge nous donne occasion de douter que la sainte Maison de Lorete, quoyqu'elle ait toutes les apparences de n'avoir esté qu'une Maison de Personnes pauvres, n'ait esté celle de son habitation, & que ce ne soit dans ce même lieu que l'Ange se presenta à elle pour luy annõcer le plus grand des Mysteres. S. Franc. tom. 1. opusc. c. 2.

Les autres raisons des ennemis de la tres-sainte Vierge n'estant pas moins frivoles que celle que nous venons de combattre, ce seroit employer inutilement le temps & leur faire trop d'honneur que de les rapporter : & si c'est le propre des Heretiques, comm'il est remarqué dans une lettre du saint Pape Hormisda, écrite à l'Empereur Justin, qu'ils aiment mieux douter, que *Ejus sunt propositi ut velint potius dubitare quam credere, certare quam nosse.* Epist. ad Justin.

croire, & contredire à la verité que se soûmettre à ses lumieres ; il n'est pas juste que nous perdions le temps à examiner leurs impertinences. Il faut même mêpriser leurs blasphemes, comme l'on mêprise ceux des Demons dont ils sont les organes & les Ministres, & si un Calviniste a esté assez impie pour dire que *l'Idole de Lorete est le plus grand Idole des Chrestiens*, il suffit, pour toute réponse à l'auteur de ce sacrilege, de le renvoyer aux maledictions & aux anathemes que le Concile second de Nicée fulmine contre ceux *qui proferent des blasphêmes contre les saintes & venerables Images*, ou qui osent dire *que les Chrestiens adorent les Images comme des Divinitez, ou que l'Eglise Catholique a jamais receu les Idoles* : & il est bon de faire prendre garde à ces miserables, que si, comme a tres-bien dit Tertullien, c'est tomber en Idolatrie, que d'adorer une creature comme si c'estoit une Divinité, au lieu que les Chrêtiens n'ont jamais rendu aux Creatures

Apud Centoflor. in Clyp.

Qui asserunt Christianos, ut Deos, Imagines colere, execratio. Qui audet dicere Catholicam Ecclesiam aliquando Idola suscepisse, Anathema. Qui in sanctas &

le culte qui ne doit se rendre qu'à Dieu, s'il y a des Idolâtres ce sont plutost des Heretiques qui tomberont dans ce reproche, & singulierement les Calvinistes, qui n'ont point, non plus que leur infame Chef, d'autre Dieu que leur ventre, ni d'autre fin en tout ce qu'ils font en ce monde, que la satisfaction de ce detestable Idole, & qui ne vivent, s'il est permis de dire la verité, que pour le plaisir de leur chair.

venerandas Imagines, Blasphemias congerunt, anathema. Basil. Ancyr. ep. & Theodos. Amorij Episc. in Confess. fidei in 2. Concil. Nicæn. *Cecidit in idololatriã qui Idolum nomine Dei adoravit.* Lib. de Idolot.

Laissant donc, les Heretiques, & tous les ennemis de la Mere de Dieu, comme un digne sujet de mépris, ce sera seulement pour la consolation des Catholiques, & pour leur donner une plus grande connoissance des particularitez de la sainte Maison de Lorete, que nous remplirons ce Chapitre des preuves qui en rendent la verité tres-incontestable, & qui luy donnent le dernier éclaircissement. Il se pourroit bien faire un juste volume de cette matiere, mais puis qu'il ne s'agit pas d'une Histoire

dont la verité soit revoquée en doute par aucun des Catholiques, il suffira, pour la fin que j'ay dite, de toucher sommairement les principales preuves, & ce sera encore pour les déduire avec plus d'ordre, que nous les reduirons toutes à ces six Chefs ; *Les Revelations du Ciel* ; *les diligences Humaines* ; *les Miracles*; *le consentement des Historiens* ; *la devotion generale* ; *& les Bulles des Papes*.

Premiere preuve. Les Revelations.

Encore qu'il arrive quelquefois que les illusions sont prises pour des Revelations, que le Pere du mensonge se transfigure en Ange de lumiere, & que pour nous prevenir contre ses artifices, le S. Esprit nous avertisse de nous tenir sur nos gardes, & de ne pas donner indifferemment croyance à toute sorte d'esprits, mais de bien examiner les choses qui sont quelquefois declarées par des voyes extraordinaires, il est certain qu'il n'y a nul danger de tomber en erreur, lors que les Revelations sont suivies des Miracles & des autres

marques de verité, comme il eſt du ſujet dont nous parlons, où toutes les choſes qui peuvent ſervir à l'évidence d'un fait concourent & forment un ſolide amas de raiſons qui ne peuvent en aucune maniere eſtre contredites.

Il auroit eſté bien difficile de ſçavoir les qualitez de la ſainte Maiſon, & en Dalmatie & en Italie, lors qu'elle y fut portée, ſi le Ciel n'en euſt donné connoiſſance, comme il arriva, par les Revelations qui en furent à même temps faites à quelques ſaintes Perſonnes: & voicy ce que l'on en ſçait de particulier par les Annales & les memoires autentiques du Païs Illirique, & par celles du Dioceze de Recanati & de Lorete.

La ſainte Maiſon ayant paru, par ſa premiere tranſlation, comme nous avons dit, entre les Villes *de Fleuve & de Terſacte* aux confins de la Croace & de la Dalmatie, & tout le Païs eſtant ſurpris d'un ſi eſtrange évenement, la nouvelle en fut d'abord portée au Curé de la

Parroisse où la sainte Maison s'étoit arrêtée ; Ce Prestre estoit alors malade, & ne pouvant pas se tirer du lit pour satisfaire sa curiosité, par la veuë de cet edifice qui causoit l'émotion de tout le Païs, il ne laissa pas de s'y porter par la vehemence de ses desirs, & par les ferventes prieres qu'il adressa au Ciel, afin qu'il plût à la Divine Bonté de faire connoistre les causes de ce Prodige, & les qualitez de cette Maison. Les prieres d'Alexandre (c'estoit le nom de ce bon Prestre) ne furent pas inutiles : La sainte Vierge se fait voir à luy pendant le sommeil, elle luy parle, & luy declare que cette Maison a esté portée là par les Anges, qu'elle est venuë de Nazareth, que c'est là dedans qu'elle avoit esté saluée par l'Ange Gabriel, & conceu par l'operation du S.Esptit le Sauveur du Monde, & que c'est par un effet de l'infinie Bonté de Dieu, & pour la consolation & le bon-heur des Chrestiens qu'elle a esté transportée en ce lieu. La verité de la Revelation

Annales Illyrici,

velation fut d'abord reconnuë par la prompte & miraculeuſe gueriſon du Preſtre : Il s'éveille plein de joye & de ſanté, il ſe porte ſur le lieu, il voit, il conſidere, il admire cette Divine Maiſon ; Il y entre avec grand reſpect ; il y adore la puiſſance de l'Auteur d'une ſi grande merveille ; il s'y aneantit en eſprit devant la Majeſté de la tres-ſainte Vierge, & il n'en ſort que pour publier hautement la verité de ce que le Ciel luy a revelé.

Le Comte Frangipani Gouverneur du Païs ne ſe contenta pas de la veuë de ce raviſſant ſpectacle, ni même du témoignage du Prêtre, encore que ſa ſubite & miraculeuſe gueriſon dût ſuffire pour rendre indubitable la verité de la Revelation ; & quoi-que toutes les circonſtances de la nouvelle preſence de cet ancien & ſaint Edifice, jointe à ladite Revelation, euſſent pû raiſonnablement le ſatisfaire, & le mettre luy & tous les Chreſtiens de ces contrées-là, en *2. Preuve. Les diligences humaines.*

D

repos ſur cette verité, il en rechercha un éclairciſſement plus autentique & plus inconteſtable, & pour joüir avec plus de conſolation de la poſſeſſion d'un ſi grand Treſor, il voulut y eſtre affermi par une verification publique, & par l'exactitude des diligences humaines.

Il fait tirer le Plan de la ſainte Maiſon, il en fait prendre exactement les dimenſions, & il deſtine quatre hommes des plus experts & des plus habiles du Païs, pour faire le voyage de Nazareth & y conferer ce modele & ces dimenſions avec les veſtiges que la ſainte Maiſon y avoit laiſſées. Le Prêtre Alexandre voulut eſtre de la partie, & faire avec les autres le même voyage. Ces deputez eſtans arrivez en Nazareth ils y verifierent avec grand ſoin ſur le Plan qu'ils avoient apporté, les fondemens & le Pavé de la ſainte Maiſon, qui eſtoient reſtez dans la magnifique Egliſe dont ſaint Helene, ainſi que nous avons dit au Chapitre ſe-

cond, l'avoit fait environner,& au haut de cette Eglise il se trouva une grande ouverture par où la sainte Maison avoit passé. Il fut verifié que la nuit que ce saint Edifice avoit disparu en Nazareth, étoit precisément la mesme qu'il avoit paru en Dalmatie ; & aprez que ces Deputez eurent fait toutes les diligences qui estoient requises pour satisfaire exactement au devoir de leur commission, ils s'en retournerent en leur Païs, avec un nouveau Plan de la sainte Maison qu'ils avoient pris en Nazareth sur les vestiges qui y en estoient restez, & avec des écritures & des instrumens autentiques de toutes choses : & la foy de ces cinq Personnes dont la suffisance & la probité firent respecter le jurement & la deposition, donna le dernier caractere de certitude à la verité qu'ils avoient personnellement reconnuë.

Le second changement de la sainte Maison, par lequel elle fut portée en Italie au Dioceze de Re-

canati dans le Bois que nous avons dit, de cette Dame dont le nom estoit *Lorete*, fut aussi d'abord suivi de la Revelation du Ciel ; & la verité de la Revelation confirmée par des perquisitions & des diligences encore plus grandes que celles dont nous venons de parler. Un saint Hermite nommé Paul, dont l'habitation n'estoit pas fort éloignée du Bois de Lorete, où la sainte Maison s'estoit arrêtée, sceut encore par une Revelation particuliere de la tres-sainte Vierge, ce qui en estoit, & la publication qu'il en fit d'abord, joint à l'admiration que la presence de cet Edifice, causoit dans tout le Païs, donna lieu à une assemblée generale des estats de la Province de la Marche d'Ancone. Il fut deliberé dans cette assemblée, d'envoyer seize hommes en Dalmatie & en Nazareth, pour faire une exacte verification des choses qui se publioient de cette sainte Maison. Ces hommes furent choisis parmi les plus habiles de diverses Villes de

la Province ; & leur relation juridique , à leur retour de la Terre sainte & de la Dalmatie , aprez y avoir usé de toutes les diligences possibles , & aprez s'y estre munis de toutes les informations necessaires, & singulierement d'un acte autentique qui faisoit foy que la nuit entre le neuf & le dix de Decembre,que la sainte Maison avoit paru en Italie , estoit la même en laquelle elle avoit abandonné la Dalmatie ; cette relation , dis-je, aprez de si grandes diligences faites pour l'éclaircissement de la verité, en fut une confirmatiō qui attira dans ce saint lieu, la devotion de tout le Païs.

Ces diligences auroient sans doute esté suffisantes pour le parfait établissement de la verité de cette Histoire ; Neanmoins, parceque du temps du Pape Clement VII. les Heretiques Lutheriens se leverent particulierement contre ce sacré sujet , ce Pontife voulut confondre entierement leur temerité, & il se resolut pour cet effet , de

faire faire de nouvelles informations, & par des diligences reïterées, donner un nouveau luſtre & une plus grande certitude à une merveille qui étoit déja tres-ſolemnelle & tres-indubitable, & dont l'éclat n'a jamais offencé que les yeux chaſſieux des Heretiques. Il deputa trois Prelats Domeſtiques & Officiers du ſacré Palais Apoſtolique, leſquels firent voyage en Dalmatie, & en Terre ſainte avec le Plan & les dimenſions de la ſainte Maiſon; & l'atteſtation de ces témoins oculaires & irreprochables, ſe trouva tres-exactement conforme aux relations & aux informations precedentes. Ils porterent même deux pierres des fondemens qui reſtent en Nazareth; Ils trouverent ces fondemens couverts de terre, les Barbares les ayant fait couvrir pour abolir la memoire de la ſainte Maiſon qui en a eſté détachée, mais ils les firent découvrir, pour en conferer les dimenſions avec celles qu'ils avoient apportées de Lorete; &

dans l'Italie il ne se voit point des pierres semblables à celles qu'ils apporterent de Nazareth, excepté celles dont la sainte Maison est bâtie, ce qui est encore une tres-évidente preuve, qu'elle a esté portée en ce lieu, & qu'elle ny a pas esté faite. Outre que cette Maison n'ayant point des fondemens, ainsi qu'il paroit à ceux qui la visitent, il est à croire que si on l'avoit bâtie en ce lieu-là, on auroit fait des fondemens à des murailles qui sont fort épaisses & exposées comme elles estoient aux injures de l'air au milieu d'une campagne. Enfin toute la Province & toute l'Italie auroit reclamé quand on commença de dire, que cette sainte Maison y a esté transportée miraculeusement, & rien n'auroit jamais moins réüssi ni passé pour plus ridicule que les efforts de ceux qui auroient voulu établir cette creance, si elle n'eût esté fondée sur une verité tres-évidente.

Ce fut encore par la Relation de ces trois Prelats, que l'on sceut

qu'il y a en Dalmatie, entre les Villes de *Fleuve* & de *Tersacte*, au même endroit où la sainte Maison fut portée la premiere fois, & où elle resta trois ans & sept mois, une Chapelle dédiée à Nostre-Dame de Lorete, que le Comte Frangipani y fit bâtir pour sa consolation & celle de ces Peuples, aprez la perte qu'ils avoient faite par le départ de cette Divine Maison. Cette Chappelle fut bâtie sur les vestiges que la sainte Maison y laissa, & elle est en toutes ses parties du dedans & du dehors, une copie & une representation de ce divin Edifice, aussi exacte qu'il a esté possible de la faire. Le frontispice de cette Chappelle porte cette inscription : HIC EST LOCUS IN QUO OLIM FUIT SANCTA DOMUS LAURETANA QUÆ NUNC IN RECINETI PARTIBUS COLITUR. C'est à dire, *C'est icy le lieu où a esté autrefois la sainte Maison de Lorete, qui est presentement en grande veneration au Dioceze de Recanati.* Cette

Chappelle a esté donnée aux Religieux de la plus étroite Observance de S. François, c'est à dire aux Recolez à qui l'on a fait bastir un Convent au même endroit : & par une rencontre tout-à-fait heureuse, dans le temps, que j'écris cecy à Lorete, il y passe deux Religieux Recolez de ce Païs-là, desquels le plus ancien a esté, ainsi qu'il m'assure, Gardien dudit Convent, & il est venu en ce Païs de Lorete, pour visiter la sainte Maison, & reverer l'Original d'une Copie & d'une Chapelle dont il a eu la charge & l'administration en qualité de Superieur du Convent auquel elle est attachée.

Vous avez, jusques icy, devot Lecteur, les preuves qui dépendent de la revelation du Ciel, & des diligences humaines : il nous reste encore à parcourir briévement les autres.

Le Ciel ne fait jamais des Miracles pour appuyer la superstition ou le mensonge ; & il en a fait un si grand nombre, en faveur de la *3. Preuve. Les Miracles.*

sainte Maison de Lorete, qu'il est à croire, qu'il s'offenceroit du refus que l'on feroit de la reverer comme le domicile de la Mere de Dieu, & d'adherer comme à une tres-certaine & tres-importante verité, à ce que l'Histoire en asseure, & que mille éclatans témoignages rendent tres-autentique. Ce n'est pas icy l'endroit où il faut s'étendre sur le sujet de ces miracles; leur place sera plus regulierement marquée dans la troisiéme Partie, où nous parlerons des Graces de cet inestimable Santuaire, & il suffira cependant d'en rapporter icy deux ou trois qui concernent la verité du fait.

1557. Un Chrestien de Ligurie qui passa à Lorete l'an 1557. ainsi qu'écrit le solide Tursellin, receut la juste punition que meritoit le doute qu'il forma de la verité de cette sainte Maison; à peine eut-il découvert de loin l'Eglise qui la renferme, que s'entretenant lâchement dans les pensées qui provenoient de son doute, il fut subite-

l. 5. Hist. c. 19.

ment porté par terre par une main invisible, & son cheval fut aussi renversé sur luy : Apres avoir long-temps demeuré sous ce pesant fardeau, sans pouvoir s'en dégager quelques efforts qu'il eût fait, il estoit sur le point de perir sans aucune sorte de secours, lors que venant à ouvrir les yeux sur sa conduite, & à reconnoître sa faute, la douleur, les larmes, les protestations du repentir, & les promesses d'un juste amandement, luy meriterent la grace de se relever facilement sans même se ressentir de cette cheute, & il continua heureusement son chemin : Mais comme aux approches de Lorete, il donna derechef, dans le même doute, une seconde punition acheva, par un effet de l'infinie Bonté de Dieu, ce que la premiere n'avoit que commencé : Il se trouva tout à coup saisi d'un manquement de veuë, & d'une grande foiblesse; & ce fut alors qu'il ouvrit parfaitement les yeux de l'âme, & qu'il detesta sa faute avec plus de fer-

veur, qu'il n'avoit fait la premiere fois ; & par l'humilité de ses larmes, & la ferveur du Vœu qu'il fit de ne jamais plus former de doute contre la verité de la sainte Maison, il obtint sur le champ le parfait rétablissement de sa premiere santé, & entra dans ce saint lieu avec des sentimens d'une devotion extraordinaire.

1587. L'an quatre-vingts-sept du même siecle le Vaisseau du noble Jean Baptiste Capra de la Marche d'Ancone, qui faisoit voile sur la Mer de Calabre fut sauvé du peril du naufrage dans le desordre d'une grande tempeste, par le recours que ce Gentil-homme eu à Nostre-Dame de Lorete : & la Mer passa dans un moment d'une extremité à l'autre, d'une extraordinaire agitation, à un tres-grand calme, lors qu'à haute voix, il eut proferé ces paroles : *Comme les Anges ont porté la sainte Maison au lieu où elle est, ainsi la sainte Vierge nous veüille conduire à bon Port.*

Ce n'estoit pas une petite mer-

veille, de voir aux feſtes de N.Dame, des lumieres du Ciel, comme des flambeaux allumez, qui à la veuë du Peuple, deſcendoient à l'entrée de la nuit ſur la ſainte Maiſon, comme autant de celéſtes témoins de la verité, & c'eſt ce qui s'eſt veu pendant pluſieurs années aprez ſa venuë. Les Archives de Recanati & de Lorete font foy de cette merveille, & de quãtité d'autres, & on y trouve les atteſtations des Perſonnes dont la probité connuë, auſſi bien que celle de quelques-uns qui furent témoins oculaires de la venuë de cet Edifice, & qui s'eſtant trouvez cette nuit-là à la campagne aſſurerent de l'avoir veu en l'air, lors qu'il traverſa la Mer, encore qu'alors ils n'euſſent pû diſtinguer ce que c'eſtoit, merita la croyance generale, aux depoſitions qu'ils firent avec les juremens & les formalitez neceſſaires.

Lors que pluſieurs celebres Auteurs de divers Païs, de divers tẽps, & de differents eſtats, s'accordent *4. Preuve. Le conſentement des Hiſtoriẽs.*

unanimement sur un point de fait & d'Histoire, de qui peuvent-ils estre contredits, si ce n'est de quelqu'un qui prenne à tâche de paroître ennemi de la verité ? Il ne fut jamais d'Histoire plus generalement attestée, par quantité d'Auteurs considerables que celle de Lorete. Quelle estime faites-vous, Lecteur, *d'un Cardinal Baronius* ce riche ornement du sacré College qui forme le plus auguste Senat du monde ? *d'un Jean Baptiste de Mantoüe*, ce celebre General des Carmes ? *d'un Jean de Cartagena* cette belle lumiere de l'Ordre de S. François ? *d'un Jean Viguier*, ce grand Theologien de l'Ordre de S. Dominique ? *d'un Horace Tursellin ? d'un Pierre Canisius ? d'un François Turrian ? d'un Louïs Richeome ? d'un François Suarez ? d'un Jacques Gautier, & d'un Vincens Guinigi*, ces sept Ecrivains de la Compagnie de Jesus, de chacun desquels on pourroit dire avec justice ce que le Cardinal Baronius a dit du second : *Cuius laus est in Evangelio*

per omnes Ecclesias? Tous ceux-là & plus de quarante autres illustres Auteurs, desquels il me seroit facile de mettre icy les noms, ont écrit sur le sujet de N.Dame de Lorete; les uns en ont parlé en Vers, les autres en Prose; les uns en ont fait l'Histoire entiere, & les autres qui n'en ont parlé qu'en passant en ont dit autant qu'il falloit pour estre mis au nombre des attestateurs de cette merveille. Comme les œuvres de tous ces Auteurs sont à l'usage du Public, il n'est pas necessaire de les citer icy plus particulierement, & il suffira pour la consolation du Lecteur d'entendre le Cardinal Baronius, qui s'estant porté en personne à Lorete à la suite du Pape Clément VIII, s'appliqua avec grand soin à la lecture des Annales de Dalmatie, & de celles du Dioceze de Recanati qui se cõservent à Lorete; & aprez avoir tiré des unes & des autres des instructions necessaires pour estre éclairci des antiquitez & de toutes les particularitez de la sainte

Maison, il en voulut laisser dãs ses œuvres un témoignage en faveur de la Posterité. Voicy comme parle ce grand Historien au premier
Baron. tom. 1. An. 9. n. 87. Tome de ses Annales : *Porrò Domus illa in qua de Verbi Incarnatione, sanctissima Virgo cœleste accepit nuntium, adhuc magno miraculo non solum integra perseverat, sed Angelorum Ministerio ab Infidelium manibus vindicata, in Dalmatiam primùm, inde in Italiam translata est in agrum Lauretanum Piceni Provinciæ, quod per insigne ac nobilissimum vetustatis monumentum totus Christianus Catholicus Orbis veneratur accolit, nec est quod quis de re gesta dubitet, qui memoria repetat illîc dictum esse ab Angelo, non esse impossibile apud Deum omne Verbum.* C'est à dire ; *Au reste cette Maison dans laquelle la tres sainte Vierge receut la celeste nouvelle de l'Incarnation du Verbe, est, par un grand miracle, encore en estat, & non seulement elle se conserve en son entier, mais encore elle a esté tirée de la puissance des Infideles par le Ministere des Anges,*

& transportée premierement en Dalmatie, & aprez en Italie dans la terre de Lorete de la Province de la Marche d'Ancone, & toute l'Eglise Catholique revere ce tres-illustre & tres-ancien monument de la Religion Chrestienne : & personne ne prendra sujet de douter de la verité de ce fait, si l'on se veut souvenir que cette sainte Maison est le lieu dãs lequel l'Ange a dit que rien n'est impossible à Dieu.

Il faut ajoûter à ces témoignages, celuy des principales langues du Monde, c'est à dire, la foy de douze grandes tables d'ancienne écriture que l'on voit à l'entrée de l'Eglise de Lorete, qui exposent au Public le détail de cette Histoire en langues Arabique, Grecque, Latine, Italienne, Françoise, Espagnole, Allemande, Illirique, Polonoise, Hibernoise, Escossoise, & Angloise.

5. Preuve. La Devotion generale.

Si la voix du Peuple est la voix de Dieu, c'est ce qui se verifie singulierement de la voix du Peuple fidele en ce qui regarde les choses

de la Religion. J'estime qu'il est impossible que la pieté de toute l'Eglise se trompe, même dans les choses qui ne sont pas des Points de foy : & il est évident qu'elle se tromperoit, & que la devotion de tout le Christianisme, seroit appuyée sur une grande erreur,& que cette Devotion generale seroit elle-même au sujet dont nous parlons, une illusion bien grossiere, si cette Histoire n'estoit pas la verité même. Pour estre bien informé de la Devotion generale des Chrêtiens envers ce grand Santuaire, il suffit de se trouver à Lorete en quelque jour que ce soit de l'année : Il faut y estre, comme y est celuy qui vous écrit, devot Lecteur, & on verra par experience, que cette affluence continuelle d'étrangers qui y viennent de tous les endroits de l'Europe, ces vœux envoyez même des autres parties du Monde, ce Tresor & ces richesses infinies qui resultent des precieux ornemens, des vases sacrez, des Pierreries, & de mille merveilleux

Ouvrages de la Nature & de l'Art, qui ſont les Offrandes apportées ou envoyées par les Princes Chrétiens & une infinité d'autres marques que l'on y voit de la Devotiō publique, ont plus d'éloquēce que n'en ſçauroient avoir mes diſcours pour perſuader que la ſainte Maiſon de N.Dame de Lorete, eſt le lieu de l'Univers qui attire plus generalement la pieté du Chriſtianiſme, & que cette Devotion univerſelle que je vous preſente comme la cinquiéme preuve de ſa Verité, en eſt en effet une des plus inſignes & des plus inconteſtables.

6. Preuve. Les Bulles des Papes.

Les Bulles des ſouverains Pontifes ſoûtiennent merveilleuſement les autres témoignages, & forment un rempart inexpugnable à toutes les Preuves que nous avons déduites : Elles ont même plus d'autorité que les Miracles auſquels on n'eſt pas ordinairement obligé de deferer, qu'ils ne ſoient premierement autoriſez de l'aveu de l'Egliſe. Si dans les matieres qui regardent la foy, la devotion, ou les

mœurs, l'on ne sçauroit, sans tomber dans le reproche d'une grande temerité, mépriser l'autorité d'une Bulle, quel nom faudroit-il donner à celuy qui oseroit contredire aux Bulles de treize Papes qui canonisent la verité dont nous parlons ? J'ay voulu, pour la satisfaction du Lecteur, mettre les noms à la marge, & je rapporterois les Oracles de leurs Bulles, qui se trouvent toutes en Original à Lorete dans les Archives de la sainte Maison, si j'étois resolu de faire un gros volume ; mais il suffira de mettre icy les paroles de deux ou trois.

Pius II. Paul. II. Sixt. IV. Iul. II. Leo X. Clem. VII. Paul. III. Pius IV. B. Pius V. Sixt. V. Clem. VIII. Paul. V. Urban. VIII. & adhuc alij.

Leon X. dans sa Bulle de l'an 1519. au sujet de la sainte Maison en parle en ces termes : *B. Virgo ut fide dignorum, comprobatum est testimonio, è Nazareth Imaginem suam & cubiculum suum, Divino nutu transferens, apud Flumen Dalmatiæ Oppidum, primò, ac deinde in agro Recinetensi in loco nemoroso, ac rursùs quodam in colle, eiusdem agri particularibus Personis addicto posuit :*

Demùm in via publica, ubi modo consistit, illud Angelicis manibus collocando, sibi delegit. C'est à dire: *La B. Vierge, ainsi qu'il conste par de tres-assurez témoignages, ayant tranporté, par un effet de la Divine Volonté, son Image & sa chambre de Nazareth, en Dalmatie, prez de la ville de Fleuve, & en suite dans un Bois du Dioceze de Recanati, & quelque temps aprez dans une colline de la méme campagne, qui appartenoit à des Personnes particulieres, a finalement choisi un endroit dans un chemin public pour y placer ce saint Edifice par le Ministere des Anges, & c'est là où il est presentement.*

Pie IV. dit dans une Bulle toute l'Histoire en peu de mots: *Humilis ac sanctissima illa Cellula, ubi ipsa Regina Cœlorum nata, educata, Mater Dei per Angelum Gabrielem salutata à civitate Nazareth, Angelorum Ministerio in Agrum Picenum,* &c. *Cette Humble & tres-sacrée Chambre où la Glorieuse Reine du Ciel nâcquit, où elle fut élevée, & où elle fut*

declarée Mere de Dieu par le ſalut de l'Ange, a eſté portée de Nazareth par le Miniſtere des Anges, & poſée dans un champ de la Marche d'Ancone, &c.

Le Bienheureux & tres-ſaint Pape Pie V. fut ſi devot à la ſacrée Maiſon de Lorete, qu'il voulut qu'elle fût repreſentée dans les Images ou Medailles de cire que l'on appelle *Agnus Dei*, & que perſonne ne benit que le Pape, & que cette repreſentation y fut animée de cette inſcription; *Verè Domus florida quæ fuit in Nazareth: C'eſt veritablement une floriſſante Maiſon qui a eſté en Nazareth.*

Sixte V. ce grand Pape que l'Ordre de mon Seraphique Pere Saint François a eu l'honneur de donner à l'Egliſe, & qui ſemble s'être étudié autant que tous les autres enſemble à enrichir, & à orner la ſainte Maiſon, ne s'eſt pas contenté d'ériger en Cathedrale & Siege Epiſcopal l'Egliſe qui l'environne, & faire graver ſur le marbre en gros Caracteres d'or ſur le Fron-

tiſpice de cette Egliſe les paroles ſuivantes, DEIPARÆ DOMUS IN QUA VERBUM CARO FACTUM EST : C'eſt à dire, *La Maiſon de la Mere de Dieu, où le Verbe a pris chair humaine* ; Mais encore il a voulu dans une Bulle en parler en ces termes : *Civitatem Lauretanam toto Orbe celeberrimam..... ſacroſanctum Cubiculum in quo ipſa B. Virgo* MARIA *Spiritu ſancto fœcundata Salvatorem concepit, Angelorum Miniſterio, illò tranſlatum, innumeris miraculis coruſcat* : Il parle premierement de la ville de Lorete, qu'il appelle une Ville *tres-celebre par tout le Monde*, & aprez il dit que *c'eſt dans cette Ville, qu'eſt la ſacrée & ſainte Chambre dans laquelle la B. Vierge* MARIE *a conceu le Sauveur par l'operation du S. Eſprit, & qu'elle a eſté tranſportée par les Anges, en ce lieu, où elle eſt honorée du Ciel par une infinité de Miracles,*

L'inſcription que le Pape Clement VIII. fit graver en gros Caracteres ſur la plus baſſe eſtage de

l'enceinte de marbre blanc qui entoure la sainte Maison, est un narré fort précis de toute son Histoire, & cette inscription est si belle, que j'estime que le Lecteur ne recevra pas moins de satisfaction d'en sçavoir la teneur, que j'en ay eu à le lire à l'endroit où elle est. Voicy ce qu'elle contient.

*

Christiane Hospes qui pietatis votique causa hùc advenisti, sacram Lauretanam Ædem vides, Divinis Mysteriis & Miraculorum gloriâ toto Orbe venerabilem. Hîc sanctissima Dei Genitrix MARIA in lucem edita, hîc ab Angelo salutata, hîc æternum Dei Verbum caro factũ est. Hanc Angeli primùm è Palestina ad Illiricum advexere ad Tersactum oppidum anno salutis 1291. Nicolao IV. summo Pontifice:

Postea

Poſtea initio Pontificatus Bonifacij VIII. in Picenum tranſlata prope Recinetum Urbem in hujus collis nemore,eadem Angelorum operâ, collocata, ubi loco intra anni ſpatium ter commutato, hîc poſtremò ſedem divinitùs fixit anno abhinc C.C.C. ex eo tempore tam ſtupendæ rei novitate vicinis Populis ad admiratione͂ commotis, tùm deinde miraculorum fama longè lateque propagata,ſanĉta hæc Domus magnā apud omnes venerationem habuit, cujus parietes nullis fundamentis ſubnixi, poſt tot ſæculorum ætates integri ſtabileſque permanent. Clemens Papa VII. illam marmoreo ornatu circùmquaque conveſtivit,anno Dom.M.D.XXV. Clemens VIII. Pont. Max,

brevem admirandæ tranſlationis Hiſtoriam in hoc lapide inſcribi juſſit, anno M. D. XCV. C'eſt à dire :

Chreſtien Pelerin, que la Devotion a attiré en ce lieu, vous voyez la ſacrée Maiſon de Lorete que les Myſteres Divins & la grandeur des Miracles rendent recommandable par tout le Monde. C'eſt le lieu de la Naiſſance de MARIE *la tres-ſainte Mere de Dieu ; c'eſt icy où elle fut ſalüée de l'Ange ; c'eſt icy où le Verbe Divin a pris chair humaine ; Cette ſainte Maiſon fut premierement portée par les Anges, de la Paleſtine en l'Illirie, prez de la ville de Terſacte, l'an de noſtre ſalut mil-deux-cens quatre-vingts & onze, du temps du Pape Nicolas IV. quelque temps aprez ſur le commencement du Pontificat de Boniſa-*

ce VIII. elle fut transportée en ce Païs de la Marche d'Ancone dans un Bois de cette colline qui n'est pas éloigné de la Ville de Recanati: Dans un an elle y occupa trois differents endroits, & le dernier est celui-ci, où par un effet de la volonté de Dieu elle est fixe depuis trois-cens ans. La nouveauté d'un fait si étonnant & la renommée d'une infinité de Miracles qu'il a plû à Dieu de faire dans cette sainte Maison dont les murailles se soûtiennent depuis si long-temps d'une façon si merveilleuse, & se conservent en leur entier sans estre soûtenuës sur aucun fondement, ont attiré la devotion non seulemeut des Peuples voisins, mais encore celle de tout le Christianisme. Le Pape Clement VII. l'an mil-cinq-cens vingt-cinq la fit entourer de cet ornement

de Marbre : & Clement VIII. Souverain Pontife, fit graver en abregé sur ce même Marbre, l'Histoire de cette merveilleuse Translation, l'an mil-cinq-cens quatre-vingts-quinze.

*

A ces Oracles des Souverains Pontifes, & à quantité de semblables que nous pourrions rapporter, sur ce méme sujet, il faut adjoûter comme une preuve tres-considerable de sa Verité, ces paroles que l'Eglise a ordonné de mettre dans le Martyrologe Romain pour l'usage du Dioceze de Lorete & de Recanati, par un Decret de la Congregatiõ *de Riti* du 31. Aoust 1669. *Decima Decembris, Laureti in Piceno, Translatio sacræ Domus Dei Genitricis Virginis* MARIÆ, *in qua Verbum Caro factum est :* c'est à dire ; *à Lorete, dans la Marche d'Ancone, le dixiéme de Decembre, se celebre la feste de la Translation de la sacrée Maison de la Vierge* MARIE *Mere de Dieu, dans laquelle le Ver-*

be a pris chair humaine : Et il faut en ſuite avoüer que ſi le tranſport de cette ſainte Maiſon eſt un grand Prodige, la croyãce n'ẽ eſt pas plus difficile que celle du Paſſage, à pied ſec, des Iſraëlites au milieu de la Mer, que celle de l'interruption de la courſe du Soleil au commandement de Joſué, & celle de la retrogradation de ce même Aſtre qui recula de dix heures à la priere du ſaint Roy Ezechias, & d'une infinité de ſemblables merveilleux effets de la Divine Puiſſance, que nous liſons dans la ſainte Eſcriture. Il ſuffit enfin de ſe ſouvenir, ſelon la belle remarque du Cardinal Baronius, que ce lieu, dont la Tranſlation eſt le ſujet d'une Hiſtoire ſi ſurprenante, eſt le même dans lequel ces paroles, *Non erit impoſſibile apud Deum omne Verbum,* furent dites à la tres-ſainte Vierge; & il faut en ſuite dire, que rien n'eſtant ni impoſſible ni difficile à Dieu, ſi quelqu'un aprez tant de preuves inconteſtables, & tant de témoignages autentiques de

Baronius ſuprà.

cette Hiſtoire, eſtoit en eſtat de douter de ſa verité il ne meriteroit pas même qu'on écoutât ſes raiſons, ni qu'on fiſt la moindre attention ſur ce qu'il s'imagineroit pouvoir ſervir de fondement à ſon doute.

Les choſes qui reſtent à dire dans la ſuite du livre fourniront encore de temps en temps de nouvelles preuves à la verité de noſtre ſujet, quoy qu'à vray dire, cela ne ſoit nullement neceſſaire, la Tranſlation & les autres particularitez de l'Hiſtoire de la ſainte Maiſon eſtant d'une évidence ſi aſſurée & ſi ſolemnelle, que l'on ne ſçauroit entreprendre de les conteſter ſans ſe declarer ennemi de la verité connuë, & ſans ſe rendre plus impertinent que celuy qui voudroit, à la preſence du Soleil, douter de la clarté du jour : & il eſt certain que la lumiere de cet Aſtre ne ſçauroit former des Caracteres ſi viſibles, que ſont les témoignages qui expoſent cet admirable Prodige aux yeux de l'Univers : Auſſi puis-je

avec raiſon finir ce Chapitre avec ces paroles que Tertullien a employées dans un autre ſujet : *Qui ſera ſi hardi que d'oſer contredire à une Verité qui n'a pas moins d'evidence que ſi elle étoit écrite avec les Rayons du Soleil ?*

Age jam quod ipſius ſolis radio putem ſcriptum, ita claret. De Reſurr. carn. c. 47.

CHAPITRE V.

L'eſtat preſent, & la diſpoſition de la ſainte Maiſon de Noſtre-Dame.

ENcore qu'il y ait quelque difference de la diſpoſition où ſe trouve aujourd'hui la ſainte Maiſon, & de celle qu'elle avoit autrefois, c'eſt neanmoins la même Maiſon, ce ſont les mêmes pierres & les mêmes murailles, & cette difference n'eſt que dans les ornemens tant du dedans que du dehors, & du changement qu'il a fallu faire de l'entrée pour la commodité du Peuple. La ſainte Maiſon n'avoit qu'une Porte, quand elle vint en Italie, & il a eſté ne-

cessaire de fermer cette ouverture, & en faire trois autres, sçavoir est, deux vis à vis l'une de l'autre, c'est à dire une à chaque costé au bout de la Chappelle, & ces deux là sont ordinairement ouvertes pour la satisfaction du Peuple, & une autre au costé gauche derriere l'Autel, par où entrent les Chappellains qui ont soin d'orner la sainte Image de N. Dame. Il est si vray qu'il n'y a point de difference quant à l'estre de la sainte Maison, de ce qu'elle a esté autrefois & de ce qu'elle est aujourd'hui, que l'on ne peut pas dire qu'elle ait perdu la moindre partie de ses anciens materiaux; ceux que l'on a tirez de ces trois petites Portes que l'on a faites de nouveau, ayant servi pour murer l'ancienne Porte; & le restant aussi-bien que le bois du lambris & les materiaux du toit qu'il a fallu oster, comme nous dirons ci-aprez, a esté tout enfouï sous le pavé de la sainte Maison qui est toûjours la même qui a les mêmes

murailles, & qui conserve toûjours ses mêmes dimensions & sa premiere figure.

Les Anges qui l'enleverent de Nazareth la détacherent de ses fondemens & de son pavé ; & il est tres-probable que ce fut pour laisser en Nazareth une preuve incontestable de la verité du Miracle, que Dieu a voulu que le pavé & les fondemens y soient restez. Elle avoit donc, quand elle fut transportée en Italie, une seule Porte qui estoit à main droite vers le milieu de la muraille, & dont on voit encore les marques sous sō architrave de bois, qui ne se carie point, non plus qu'aucun autre de la sainte Maison, nonobstant la revolution de tant de siecles, le temps qui devore toutes choses n'ayant jamais eu aucun pouvoir sur la moindre des apparences de ce saint Edifice.

Au méme costé de cette ancienne Porte, en approchant de la sainte Cheminée qui est au bout derriere l'Autel, estoit un petit Armoi-

moire, qui y eſt encore, & qui ſervoit à la tres-ſainte Vierge, ſelon que dit la Tradition, pour y tenir dedans ce qu'elle avoit de plus cher, & particulierement la ſainte Bible, & où, comme l'on croit, les Apôtres reſervoient le tres-ſaint Sacrement, aprez qu'ils eurent fait une Egliſe, de cette ſainte Maiſon. Aujourd'hui on conſerve dans ce ſaint Armoire trois écuelles ou taſſes de terre, qui apparament ont eſté de l'uſage de ceux à qui étoit la ſainte Maiſon, c'eſt à dire de JESUS, MARIE & JOSEPH; & on infere la ſainteté de leur uſage de leur merveilleuſe conſervation depuis tant de ſiecles, nonobſtant les quatre changemens que la ſainte Maiſon a faits en des Païs ſi éloignez les uns des autres. Ces taſſes ſont de terre cuite, verniſſées avec la diverſité des couleurs à l'ordinaire. On les fait voir toutes trois, ſçavoir eſt, deux ſans les tirer du ſaint Armoire, & l'autre en eſt ordinairement tirée une fois le jour par un Preſtre qui la montre au

Peuple, & qui y met dedans les Croix, les Chappellets, & les Medailles de ceux qui desirent cette consolation. Il se voit de frequents Miracles par le moyen de cette sainte tasse; l'eau que l'on y a mise dedans, & les petits Pains que l'on paîtrit avec cette eau guerissent souvent les malades. L'Autel qui est à deux ou trois pas de la Cheminée, estoit autrefois à costé gauche à l'opposite de l'ancienne Porte, contre la muraille, & il en a esté tiré pour estre mis à l'endroit où il est maintenant.

Derriere l'Autel au bout de la sainte Maison est la petite Cheminée, & sur la Cheminée, la figure de la tres-sainte Vierge dans une niche; Cette figure a environ quatre pieds de hauteur, elle a la teste & les mains de couleur de chair: la cheveleure luy descend presque jusques aux talons: la robbe est teinte de blû, la ceinture est de couleur de saffran tirant sur le rouge, & la Veste est dorée, comme aussi la Couronne. Elle soûtient de

la main droite les pieds du petit Jesus qu'elle porte ſur la gauche, & qui tient d'une main la figure du Monde,& a l'autre élevée comme pour donner la benediction: ſa petite robbe eſt de couleur de feu, ſur la robbe il y a une petite veſte bluë, & tout l'ouvrage eſt d'une ſeule piece de bois de Cedre. La Face de la ſainte Vierge & celle du petit Jesus tirent aujourd'hui ſur le brun,& ne repreſentent plus la delicateſſe de leur teint naturel & ces lis & ces roſes, ce blanc & ce vermeil des deux plus beaux viſages qui furent jamais, & il faut attribuer le brun de ces figures à l'effet du grand nõbre de luminaires qui depuis tant de ſiecles éclairent jour & nuit dans ce ſaint lieu. Cette precieuſe Image qui vint avec la ſainte Maiſon, y fut trouvée dans une autre niche que celle où elle eſt preſentement, & cette niche eſt en forme de feneſtre contre la muraille à main droite à coſté de l'Autel. La ſainte Image ne porta de Dalmatie ni de Nazareth

aucune ſorte d'ornement excepté ſur ſon habit naturel, c'eſt à dire ſur l'habit qui eſt de même matiere que toute la figure, une ſimple robbe d'une eſtoffe qui ſemble étre de camelot de couleur de roſe, & qui eſt maintenant conſervée avec veneration dans un petit coffre d'argent qui fut donné par le Cardinal Montalto, & où elle ſe voit à travers une piece de criſtal. Aujourd'hui cette ſainte Image eſt parée d'ornemens fort precieux & fort beaux, ainſi que nous dirons plus particulierement au Chapitre quatriéme de la troiſiéme Partie, où nous aurons occaſion de parler du Treſor ineſtimable que les Vœux & les offrandes des Fideles & ſingulierement des Roys & des Princes, ont fait à N. Dame de Lorete.

Au fond de la ſainte Maiſon, c'eſt à dire à l'autre bout vis à vis de la ſainte Cheminée, il y a une feneſtre ouverte d'environ quatre pieds en quarré ; & quoi-que les Anges n'ayent pas beſoin de portes ni de feneſtres pour entrer dans quelque

lieu que ce ſoit, Saint Gabriel s'étant formé de l'air un corps avec l'apparence humaine pour faire ſa glorieuſe commiſſion, la Tradition dit qu'il entra par cette feneſtre, pour ſaluër la tres-ſainte Vierge, qui eſtoit à ſon Oratoire à l'autre bout entre l'Armoire & la Cheminée. Que la ſainte Vierge fut en cet endroit-là, lors qu'elle fut ſaluée de l'Ange, outre la raiſon qu'on a de le conjecturer à cauſe que l'ouvroir ou l'armoire où elle tenoit ſa Bible eſt au même endroit, & qu'il y a quelque apparence de dire que le plus excellent des Myſteres aura eſté accompli dans le plus honorable endroit de ce ſaint lieu, qui eſt le coſté droit auprez de ce ſaint Armoire, où répond maintenant le coſté droit de l'Autel où ſe lit l'Evangile, c'eſt une choſe que l'autorité des exorciſmes a extorquée de la confeſſion même du Demon par la bouche d'une Poſſedée, comme nous dirons dans le Chapitre premier de la troiſiéme Partie. La Chemi-

née de cette ſacrée Maiſon ſe voit encore comme elle a toûjours eſté excepté qu'on en a bouché le tuyau, & qu'on en a abbatu la pointe qui s'élevoit par deſſus le toit, vis à vis d'un petit cloché, où il y avoit deux petites cloches, qui ſont preſentement attachées en dedans ſous la nouvelle voute dõt nous parlerons cy-aprez. Le ſon de ces cloches a une vertu miraculeuſe contre le mauvais temps, ainſi que l'on a ſouvent reconnu par experience.

Il y a dans la ſainte Maiſon une Croix de bois, qui eſtoit autrefois attachée à la muraille ſur l'Autel lors qu'il eſtoit vis à vis de l'ancienne Porte; mais l'Autel ayant eſté changé de place ainſi que nous avons dit, la Croix a eſté auſſi changée, & on l'a miſe contre la muraille ſur la feneſtre dont nous avons ci-deſſus parlé. Cette Croix fut une fois oſtée de cet endroit pour eſtre placée en quelque lieu plus viſible & plus expoſé, & pour cet effet on la mit dans une des

Chapelles de l'Egliſe, mais elle retourna de ſoy-méme dans la ſainte Maiſon & ſe remit à ſa place, ce qui fait qu'on luy donne le nom de Croix miraculeuſe. Elle eſt quarrée d'environ quatre pieds de long & de large ; la largeur de chaque bois eſt d'environ un pied & demy, la pointe eſt chargée du titre ordinaire de *J. N. R. J.* ſur l'un des bras il y a en plate peinture la teſte de la tres-ſainte Vierge, & ſur l'autre celle de S. Jean, & au milieu ſur une toile colée au bois de la Croix, la figure de N. Seigneur Crucifié, non pas avec trois clouds les pieds l'un ſur l'autre, mais avec quatre clouds les pieds ſeparez, & la Tradition aſſure que cette peinture eſt de la façon de S. Luc.

Il faut remarquer en paſſant, que cette peinture donne lieu de croire que N. Seigneur fut crucifié avec quatre clouds les pieds disjoints, & non pas les pieds l'un ſur l'autre comme on le repreſente ordinairement, & qu'il n'eſt pas probable que S. Luc ait tiré ſur la toi-

le la figure de N. S. Crucifié, si ce n'est en la maniere qu'il l'avoit veu sur le Calvaire. A quoy il faut ajoûter, que les revelations de sainte Brigitte, dont le témoignage ne peut estre que tres-considerable, aprez l'approbation qu'elles ont receu du saint Siege Apostolique en suite de l'examen qui en fut fait de l'autorité d'un Concile, asseurent la même chose du Crucifiement de N. Seigneur avec quatre clouds : Outre que les Peres qui ont pris à tache d'éclaircir ce point & d'en rechercher la verité, comme S. Gregoire de Tours, S. Cyprien, S Augustin, & le Cardinal Tolet, & plusieurs autres, sont du même sentiment. Il faut aussi remarquer, à l'occasion de cette peinture, que, selon Nicephore, & Origene, S. Luc estoit un Homme de qualité de la Ville d'Antioche, qui s'estoit adonné à la Philosophie, à la Medecine, & à la Peinture, & qu'ayant en son Païs ouï parler de N. Seigneur J. C. dont les Miracles & les Vertus portoient la renom-

Bonifac. IX. Martin. V. Concil. constant. Revel. S. Brig. l. 1. c. 10. & l. 4. c. 70. & l. 7. c. 15. S. Gregor. Turon. de Gloria Mart. c. 6. S Cyprian. serm. de Pass. sic ait, clavis sacros pedes terebrātibus. S. Aug. lib. Medit. c. 6. immacu-lata (inquit) christi vestigia diris confixa clavis. Tolet. in c. 19. Joan. &c.

mée par tout le Monde, il vint en Jeruſalem pour le voir, & qu'éclairé des Rayons de ſa Divinité, il s'attacha entierement à ſa ſuite, & ſe rendit ſi aſſidu auprez de ſa Divine Perſonne, qu'il ſe trouva ſur le Calvaire, lors que noſtre adorable Sauveur fût crucifié. Ces Hiſtoriens diſent encore, qu'aprez la mort de N. Seigneur S. Luc ſe retira avec S. Jean auprez de la tres-ſainte Vierge: ce qui ne ſera pas difficile à croire, ſi l'on conſidere la difference qu'il y a de l'Evangile de S. Luc avec ceux des autres trois, en ce que celuy de S. Luc rapporte beaucoup de particularitez de l'Enfance de N. Seigneur, & qu'il fait le détail du colloque que l'Ange Gabriel eut avec la ſainte Vierge, lors qu'il luy annonça la nouvelle de l'Incarnation du Verbe, ce qui ſuppoſe que ces choſes luy ont eſté racontées par le menu par la ſainte Vierge même, & qu'il a eſté parconſequent, tres-particulierement honoré de la grace de ſa converſation. Les Auteurs diſent

encore, que ſaint Luc ne demeura, aprez la mort de N.Seigneur, que ſix ans auprez de la tres-ſainte Vierge, & qu'il fut obligé de s'en detacher pour aller travailler à la converſion du Monde en la compagnie de S.Paul à qui il fut aſſocié dans les fatigues de la Miſſion & de la Predication de l'Evangile. C'eſt encore à ce Saint que nous ſommes redevables de quelques tableaux de la tres-ſainte Vierge, qui ſe voyent à Rome & en d'autres endroits, & il n'eſt rien de plus vray-ſemblable que ce que les mêmes Auteurs aſſurent, que ce ne fut qu'aprez la mort de la tres-ſainte Vierge, que ſaint Luc eut l'honneur de la peindre ; l'humilité infinie de N.Dame l'ayant portée pendant ſa vie mortelle à fuïr ces ſortes d'honneurs, & que c'eſt encore par le principe de la même humilité qu'elle ne voulut pas permettre que les Apoſtres qui dedierent ſa ſainte Maiſon de Nazareth en Egliſe, la dediaſſent à ſon nom comme ils avoient reſolu de

d'oster non ſeulement ce lambris, mais encore le toit pour pouvoir ſuſpendre & placer regulierement ce grand nombre de lampes, de chandeliers, & de figures d'or & d'argent que l'on y voit: & au lieu de ce lambris & de ce toit, il y a une voute de pierre, non pas que cette voute ſoit portée ſur les murailles de la ſainte Maiſon ni qu'elle les touche, mais ſur celle de l'enceinte de marbre qui l'environne ſans la toucher, y ayant une aſſez bonne diſtance entre cette Architecture de marbre & les murailles de la ſainte Maiſon, qui ſe ſoûtiennent d'elles-mêmes ſans fondemens & ſans appuy, d'une maniere, qui fait avouër que c'eſt un continuel Miracle.

Quand la ſainte Maiſon eut pris ſa place, on y fit un pavé de marbre au lieu de celuy qui eſt reſté en Nazareth, & ſous ce pavé on enſevelit, ainſi que nous avons déja dit, tous les materiaux du lambris & du toit, excepté une petite planche du lambris que l'on reſerre

pour la montrer : Cette planche eſt d'un coſté teinte de blu, comme eſtoit tout le lambris, avec une de ces étoiles de bois doré dont il eſtoit orné; & l'on admire que cette piece de bois, ne ſe reſſent point de la longueur des ſiecles par la moindre apparence de carie.

Il y a en divers endroits de la ſainte Maiſon, quelques pointes de poutres, qui avancent un peu en dehors de la muraille, & qui font voir clairement que ce n'a pas toûjours eſté une ſeule chambre comme elle eſt aujourd'hui, mais qu'il y en avoit au moins deux; auſſi eſtoit-il neceſſaire, pour l'œconomie domeſtique; & Turſellin a raiſon de dire que c'eſt aujourd'hui tout enſemble la chambre & la Maiſon de la tres-ſainte Vierge, *Simul Cubiculum & Domus Virginis.* En dedans on voit les murailles à nud, excepté celle du devant, dont on ne voit que le foyer & la cheminée, & par deſſus la cheminée, la figure de la ſainte Vierge dans une niche, & le reſte de cette

face eſt caché ſous un grand nombre de figures d'or & d'argent & autres riches ornemens, & l'on voit à découvert les autres trois murailles, particulierement celles des deux coſtez : Elles ſont bâties d'une eſpece de pierre rouge, forte & dure : Il ſemble que ce ſoit de brique, mais cette pierre eſt plus dure & plus épaiſſe que la brique, & il ne s'en voit point de ſemblable dans le Païs. Le Baſtiment eſt plus long que large,& la chambre eſt fort raiſonnable. Sa longueur eſt d'environ quarante pieds, la largeur d'environ quinze, & la hauteur d'environ vingt-quatre. C'eſt à peu prez la meſure du Palais terreſtre de la Reine du Ciel, & du lieu de l'habitation ordinaire du Roy des Rois pendant le temps de ſa vie temporelle.

La ſituation de ce ſaint Edifice ſur une eminence à demi lieuë de la Mer Adriatique, ſemble avoir quelque choſe de Myſterieux ; Il eſt en ſa longueur du levant au couchant ; & la ſainte figure de

N. Dame, qui regarde le couchant comme fait auſſi la face de l'Autel, pourroit bien eſtre un ſymbole du changement, que la Religion Chreſtienne a fait, en abandonnant les Païs Orientaux, pour s'établir dans ces Royaumes de l'Occident : Mais comme il ne nous appartient pas de penetrer plus avant dans les abyſmes des Jugemens Divins, c'eſt aſſez que nous ſçachions que ce Myſtere exige plûtoſt nos adorations que nos diſcours, excepté que nos diſcours ſoient tous compoſez des actions de graces que nous devons à cette infinie Bonté qui nous a voulu ſi miſericordieuſement preferer aux Peuples de l'Orient, & que nos langues ne ceſſent jamais de loüer cette Majeſté ſouveraine qui ſemble n'avoir privé les mêmes Peuples des lumieres de l'Evangile par un effet de ſa Juſtice, que pour nous en enrichir par un excez de ſa Miſericorde.

L'Architecture qui entoure la ſainte Maiſon eſt un Ouvrage, que l'on

l'on pourroit juſtement appeller un Miracle de l'Art : Elle eſt toute de marbre blanc, & porte ſur ſes murailles deux rangs de colomnes de même matiere, l'un ſur l'autre: les figures qui ſont au rang d'en-bas, repreſentent les Prophetes de l'ancien Teſtament, qui ont predit la Naiſſance de N.Seigneur, d'une Vierge,& ſa Paſſion : & celles d'en haut, repreſentent les Sybilles,qui ont propheriſé, quoi-que Payennes, les mêmes Myſteres Ce ſont des Sculptures ſi exquiſes, que je ſuis contraint d'avouër qu'il m'eſt impoſſible, de faire la deſcription de ce que j'admire,comme témoin oculaire, & j'eſtime que l'imagination ne ſçauroit ſe figurer des ouvrages de marbre mieux finis que ceux-là, auſſi ſont ils de la façon des plus habiles Maiſtres de leurs temps,que les Papes Jules II. & Clement VII.firent venir de divers endroits de l'Europe.

Ce Baſtiment de marbre qui enferme la ſainte Maiſon, eſt luy-même enfermé dans une belle E-

gliſe à trois Nefs, faite à la Moderne en forme de Croix avec ſa Coupe d'une tres-belle hauteur qui répond ſur la ſainte Maiſon. Cette Egliſe a grand nombre de Chappelles fort bien ornées, & ſur tout enrichies de tres-excellentes peintures. La face de l'Egliſe répond fort bien à la magnificence de tout l'Edifice, & ſes plus riches ornemens conſiſtent en une tres-belle figure de Bronze dans une niche au deſſus de la Porte, qui repreſente la ſainte Vierge portant ſon Fils, & une grande pierre de marbre noir au plus haut du frontiſpice, qui arrête d'abord les yeux de ceux qui arrivẽt, par ces cinq ou ſix paroles en gros caracteres d'or, DEIPARÆ DOMUS IN QUA VERBUM CARO FACTUM EST, qui y ont eſté gravées, ainſi que nous avons dit dans le precedent Chapitre, par le commandement du Pape Sixte cinquiéme. Les Portes de cette Egliſe ſont couvertes d'épaiſſes lames de Bronze jettées en fonte & Hiſtoriées de quantité

de repreſentations & de figures extremement delicates, & il y auroit tant d'autres belles choſes à remarquer dans les ornemens de cet Edifice tant au dehors, qu'au dedans, que ce ne ſeroit jamais fait, & c'eſt aſſez d'avoir ſuccintement touché ce qu'il y a de plus conſiderable.

Au devant de l'Egliſe à quatre ou cinq pas un peu ſur la main droite, on voit une belle figure de Bronze repreſentant au naturel le Pape Sixte cinquiéme aſſis ſur ſon Trône : & cette figure eſt une digne reconnoiſſance que l'on a faite à la memoire de ce grand Pontife, de l'Ordre de S. François, natif de la ville de Montalto une des principales de la Marche d'Ancone, à cauſe du zele extraordinaire qu'il a fait paroître pendant ſa vie, pour l'embelliſſement & la gloire de la ſainte Maiſon.

Il y a encore icy à remarquer une choſe qui le merite ; c'eſt que pour la reverence de la ſainte Maiſon de la Mere de Dieu, excepté l'Egliſe Cathedrale qui la con-

tient, il n'y en a, & il n'y en peut point avoir d'autre dans la ville de Lorete, ni aux environs, à une bonne demi lieuë, ainsi qu'il a été reglé par les Bulles des Papes. Il y a bien à Lorete trois Convents de l'Ordre de saint François, & deux Maisons de la Compagnie de Jesus; mais ces Convents & ces Maisons n'ont point d'autre Eglise que la Cathedrale, où tous les Prêtres Seculiers & Reguliers sont obligez de se rendre tant pour celebrer le tres-saint Sacrifice de la Messe, que pour entendre les Confessions des Seculiers, & exercer les autres fonctiōs ausquelles ils sont destinez, & tant les uns que les autres n'ont point d'autre sepulture que dans la même Eglise.

La Ville de Lorete est Chef du Dioceze aussi bien que celle de Recanati, avec qui elle partage également cet honneur; & chacune de ces deux Villes a son Palais Episcopal pour la residence que l'Evêque doit faire six mois de l'année, en l'une, & six mois en

l'autre. La ſainte Maiſon ne releve ni pour le ſpirituel,ni pour le temporel, de la Juriſdiction de l'Evêque, mais elle releve en l'un & en l'autre immediatement du S. Siege Apoſtolique, qui s'eſt reſervé ce droit, & c'eſt ordinairement le Cardinal Neveu du Pape qui eſt Protecteur de la ſainte Maiſon, & Gouverneur de la Ville de Lorete. La ſainte Maiſon a ſa Sacriſtie ſeparée de la Sacriſtie qui ſert pour le reſte de l'Egliſe : elle a auſſi ſes Officiers leſquels auſſi bien que ceux de la Ville dépendent du Gouverneur, quoi-que le reſte de l'Egliſe & du Dioceze ſoit de la Juriſdiction de l'Evêque.

Tout cela s'eſt fait depuis que ces quatre pauvres murailles de la ſainte Maiſon ſont venuës en ce Païs-là; il n'y avoit en cet endroit auparavant ni Ville ni Village, il n'y avoit ni maiſon ni Egliſe, & la ſainte Maiſon y a fait toutes ces choſes & une infinité d'autres dont le détail nous occuperoit trop long-temps.

Ce que nous avons dit jusques ici doit suffire pour la satisfaction du Lecteur sur la *Verité* de ce Divin Santuaire, & il est temps de passer à la consideration de ses autres qualitez.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

Anagr.

VIVAT SEMPER MAGNA LAURETICA DOMINA.

LA MAISON DE LA TRES-SAINTE VIERGE.

SECONDE PARTIE.

LA SAINTETE'.

Adorabimus in loco ubi ſteterunt Pedes ejus. Pſ. 131.

CHAPITRE PREMIER.

Premier Titre de la Sainteté de la ſacrée Maiſon de Lorete.

LA NAISSANCE DE LA TRES-SAINTE VIERGE.

A Sainteté Increée, qui eſt l'Original dont la Sainteté creée n'eſt que l'Image, & qui eſt une perfection de la volonté de Dieu, ainſi que la ſcience eſt une perfe-

ction de son entendement, consiste dans l'union amoureuse & affective que les trois Divines Personnes ont ensemble. C'est pour cette raison, qu'encore que les trois adorables Personnes soient également Saintes, la troisiéme, estant selon sa proprieté Personnelle, une amoureuse production de la volonté du Pere & du Fils, la Sainteté luy est particulierement appropriée, & qu'elle est appellée le Saint Esprit. La Sainteté des Creatures consiste dans leur union avec Dieu, & cette union se fait par la Charité qui est inseparable de la Grace sanctifiante, si vous n'aimez mieux dire, comme il est beaucoup plus probable, que la Grace & la Charité ne sont pas deux qualitez, mais que c'est une même chose.

Les Creatures non raisonnables qui ne peuvent pas avoir d'union avec Dieu par la Grace & la Charité, ne laissent pas d'être en leur façon capables de quelque impression de Sainteté, parce qu'elles peuvent avoir une espece de liai-

son & de rapport avec Dieu, non pas par l'amour & par la volonté qu'elles n'ont pas, mais par la possession speciale que Dieu prend d'elles, & par les usages de son service auquel elles peuvent estre employées. Ainsi un Autel est saint, une Eglise est sainte, un Calice est saint, parce que ce sont des choses dediées au culte de Dieu : Ainsi dans l'ancienne Loy, le lieu du Temple qui estoit destiné pour conserver l'Arche d'Alliance, les Tables de la Loy, quelques larmes de la Manne, & la Verge miraculeuse, estoit appellé, par l'ordre de Dieu même, le *Sancta Sanctorum*, *Le Saint des Saints* c'est à dire le Santuaire tres-saint.

S'il faut juger de la sainteté d'un lieu par ses usages, s'il faut la mesurer comme nous devons faire selon les regles Divines, par les Mysteres ausquels il est destiné, certes, c'est icy, où l'esprit humain doit s'imposer luy-même le silence, & avouër qu'il a trop peu de lumiere, pour former une parfaite

idée de la Sainteté de l'auguste Maison de la Reine du Ciel. Les principaux Mysteres qui ont consacré ce lieu & qui luy ont donné la qualité de Saint, ce sont la Naissance de la tres-sainte Vierge; l'Incarnation du Verbe; la vie cachée de Jesus-Christ, & la conversion de cette Maison en Eglise; à quoy il faut ajoûter l'affection particuliere que la tres-sainte Vierge a toûjours eu pour ce sacré lieu. Nous ne toucherons dans ce Chapitre que le premier de ces Mysteres, comme le premier titre de la Sainteté du lieu dont nous parlons: non pas que ce soit le dessein de ce Livre de faire l'eloge de la Naissance de la tres-sainte Vierge, ou de donner les preuves du Privilege admirable de son Immaculée Conception, qui sert de principal fondement à tout ce qui se peut dire de la Sainteté de sa Naissance, mais seulement d'aider le Lecteur à former une idée de la Sainteté du lieu, par la consideration des graces singulieres qui ont

honoré la tres - Mysterieuse Naissance de l'Epouse du S.Esprit.

Il ne conste pas precisément du Siecle qui a veu naistre cette celeste Aurore; & la difference qu'il y a sur ce point dans la supputation des Chronologistes, nous oblige à dire que c'est une difficulté que l'on ne sçauroit parfaitement éclaircir. L'es uns disent que cette glorieuse Naissance arriva l'an quatre-mille trente-huit de la creation du Monde; les autres veulent que ce soit l'an quatre-mille-quarante trois; & ceux qui suivent la plus ancienne supputation desHebreux, trouvent que ce fut l'an quatre-mille-soixante & treize. Si nous voulons nous en tenir au Martyrologe Romain, il faut dire que la sainte Vierge nacquit l'an du Monde, cinq-mille cent quatre-vingts & cinq, puis que ce Martyrologe met la Naissance de N. Seigneur, l'an cinq mille cent quatre-vingts dix-neuf, & que la sainte Vierge, selon les plus assurées remarques, fit ses Divines couches, sur le com-

mencement de sa quinziéme année.

Cette diversité d'opinions au sujet du Siecle qui a esté honoré de la Naissance de la Reine du Ciel, importe fort peu à la Sainteté du lieu où elle est arrivée, & c'est assez pour le sujet dont nous parlons, que nous soyons raisonnablement portez à croire que cet avantage appartient à la sacrée Maison de Lorete. C'est ce que disent communement les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere; & outre la Tradition qui le donne pour asseuré, nous sommes confirmez dans ce sentiment par les Bulles & les rescrits des Papes, où ce point est souvent énoncé, & que même la raison l'indique, en ce qu'il conste que c'est la Maison Paternelle de la tres-sainte Vierge. *Sanctissima Cellula* (dit la Bulle de Pie IV. au sujet de la tres-sainte Maison) *Ubi ipsa Regina Cœlorum, nata, educata, Mater Dei per Angelum Gabrielem salutata*, &c. c'est à dire, *la tres-sainte*

Chambre où la Glorieuse Reine du Ciel est née, où elle a receu l'éducation, & où elle a esté declarée Mere de Dieu par le salut de l'Ange Gabriel, &c. *Hic* (dit Clement VIII. dans l'inscription qui est gravée sur l'enceinte de marbre qui entoure la sainte Maison, comme nous avons dit en son lieu) *Sanctissima Dei Genitrix* MARIA *in lucem edita*, C'est icy où la tres-sainte Mere de Dieu MARIE a pris naissance &c. *Sancta Domus Lauretana* (dit Centoflorenius ce sçavant Jurisconsulte, dans son Bouclier de Lorete contre les fléches des Heretiques) *Natalis est Beatæ Virginis Ædes*; *La sainte Maison de Lorete est le lieu de la Naissance de la B. Vierge* Enfin les Revelations de sainte Brigitte disent si clairement la même chose, qu'il ne reste aucun lieu de douter de cette verité; Le Pere Eternel, ainsi qu'il est écrit dans le cinquiéme Livre des Revelations de cette Sainte luy parla en cette sorte; *Qui ad locum istum ubi* MARIA *nata est &*

1.P.c.4.

Sagittâ 4.

educata fuit, venerit, non solum mundabitur, sed erit vas in honorem meum ; Celuy qui visitera ce lieu, où MARIE *a pris Naissance, & où elle a receu l'éducation, non seulement y sera lavé de ses peschez, mais encore par les graces qu'il y recevra, il deviendra un vaisseau en qui je seray honoré. Ces Paroles s'entendent* (dit cet illustre Evêque qui a donné au public de si sçavants Commentaires sur les Revelations de sainte Brigitte) *De la sainte Maison de Lorete, en laquelle la tres-sainte Vierge est née.* Supposant donc comme une verité assurée, que la sainte Maison de Lorete est le lieu de la Naissance de la Mere deDieu, il n'y a qu'à faire un peu de reflexion sur la rare sainteté de cette Naissance, pour tirer une juste consequence en faveur de la Sainteté du lieu qui en a esté honoré, & qui a receu les premiers momens de la tres-sainte Vie de l'Epouse du S. Esprit.

Consalv. Durant. Episcop. Feretr. in hunc locum.

La Conception & la Naissance de la sainte Vierge ont un rapport

tout opposé à celuy qui est entre la conception & la naissance du reste des enfans d'Adam; & au lieu que la naissance de toutes les personnes humaines, est obscurcie par le reproche du peché originel qui infecte leurs conceptions, la Naissance de MARIE brille des rayons de la Grace & de la Sainteté de sa Conception tres-pure & tres-immaculée. Il est vray que Saint Jean Baptiste, en sa Naissance fut excepté de la regle commune, & que l'Eglise qui ne celebre point la Nativité des autres Saints, fait une tres-grande feste de la naissance de celuy-ci, à cause qu'il sortit du ventre de sa Mere avec le privilege de la Sainteté, & l'usage de la raison : Mais il y a encore cette difference entre cette sainte Naissance, & celle de MARIE, que S. Jean Baptiste ayant participé comme le reste des hommes à la tache dont le peché d'Adam a noirci toute la nature humaine, il n'y a rien de commun en ce qui est de la grace, entre sa conception & sa na-

tivité, & la premiere ne peut contribuër à la gloire de la seconde, que comme les ombres servent à rehausser l'éclat des plus vives couleurs. Jean Baptiste, quelque saint qu'il ait esté dans sa Naissance, il a esté dans sa conception esclave du peché originel comme nous, & l'avantage qu'il a en ceci sur les autres hommes, c'est qu'au lieu que les autres sont lavez du peché originel aprez leur naissance, il en a esté purgé aprez sa conception avant que de naistre, & il fut santifié dans le ventre de sa mere, au moment qu'elle fut visitée & saluée de la tres sainte Vierge.

Il n'en est pas de même de la Naissance de Marie ; comme en cette admirable Vierge, la splendeur de la Grace, ne presuppose jamais la moindre ombre du peché, il faut rechercher la racine & les fondemens de la Sainteté de sa Naissance, dans la Sainteté même de sa Conception, & puis que toute la gloire de sa sainte Naissance consiste dans les ineffables pro-

grez que depuis le moment de son Immaculée Conception elle fit dans la Grace, il est evident qu'il est impossible de bien raisonner sur le privilege de la Sainteté de MARIE Naissante, sans dire quelque chose de la Grace dans laquelle elle fut conceuë.

Pour entendre combien fut sainte la Conception de l'Epouse du S. Esprit, il faudroit connoître la mesure de la Grace santifiante que MARIE receut au moment que son Ame fut creée & unie au sacré Corps que Dieu luy avoit preparé; Ce n'est pas assez de dire que la Conception de la sainte Vierge a esté tres-pure & tres-immaculée; que la Mere de Dieu a esté toûjours en l'ame & au corps tres-parfaitement preservée & exempte de toute sorte de tache, & que le venin du peché d'origine, que la disgrace de nos premiers Parens fait couler dans la conception de toutes les personnes humaines, n'approcha jamais de la tres-sainte Personne de cette Divine Fille, mais

il faut encore dire quelqu'autre chose. Cette exemption de l'opprobre commun de tout le Genre humain, n'est que la moindre circonstance de la Sainteté de cette admirable Conception ; Il y a sans doute à considerer quelque chose de plus grand : il faut parler de la sainteté positive, & reconnoître que MARIE, ce Miroir sans tache de la souveraine Beauté de Dieu, cette tres-pure Epouse du S.Esprit, estoit au premier instant de sa vie une tres-excellente Image de l'infinie Sainteté de son Divin Epoux: Il faut dire que les fondemens de cette Divine Cité furent mis selon la prediction du Roy Prophete, sur la cime des plus hautes montagnes, c'est à dire qu'en elle les premiers degrez de grace & de sainteté, surpasserent la perfection consommée des plus grands Saints, & que dans le Ciel, encore qu'il fut peuplé de Seraphins, ni sur la terre quoi-qu'elle fût habitée de quantité de personnes justes, il n'y avoit pas tant de

Fundamenta ejus in montibus sanctis &c. Ps.68.

ſainteté, qu'il y en avoit dans le ventre de ſainte Anne au moment que MARIE y fut conceuë, c'eſt à dire dans la Perſonne de cette Divine Fille, & dans l'Ame de cette nouvelle Creature même au premier moment qu'elle receut l'étre dans le ſein de ſa Mere.

La rareté du Privilege, ne doit pas peu contribuër à faire juger de ſa grande Sainteté, s'il eſt vray, comm'il eſt, que les choſes rares,& ſingulierement celles qui ſont d'un ordre ſurnaturel, & qui ſont des effets extraordinaires de la Puiſſance & de la Bonté de Dieu, comme eſt celle dont nous parlons, ſont toûjours les plus parfaites & les plus excellentes. La ſeule Conception qui a eſté immaculée, entre toutes les conceptions des perſonnes humaines, eſt celle de MARIE, & il eſt à croire que Dieu qui fait toutes choſes avec un ordre digne de ſon infinie Sageſſe, aura voulu que cette Conception ne portât pas moins le caractere de ſa Divine Sainteté, par l'incomparable ſain-

teté de ſon ſujet, que l'impreſſion de ſa ſouveraine Puiſſance, par ſon Innocence tres pure; & qu'il aura élevé par la plenitude de ſa Grace, & par l'infuſion d'une tres-extraordinaire Sainteté, un ſi rare & ſi particulier Privilege.

Conſiderez donc cette innumerable multitude de perſonnes humaines de tout ſexe qui depuis le commencement du Monde, juſques à ſa fin deſcendent continuellement du Même Principe; Ce ſont autant de fruits gâtez dans leur racine, ils ſont tous infectez par la mauvaiſe qualité de l'arbre qui en eſt le Pere commun: & c'eſt une verité de nôtre foy, qu'excepté la Perſonne Immaculée de la tres-ſainte Vierge, il n'y en a pas une, dont la conception ne ſoit noircie par la tache que la deſobeïſſance d'Adam a imprimée ſur toute la nature humaine; & non ſeulement il n'eſt pas de foy que la ſainte Vierge ait eu part au peché originel, mais il eſt de foy, ſelon le ſaint Concile de Trente, qu'elle n'eſt

point compriſe dans la declaration de la Foy, qui y renferme tous les autres hommes,& l'on ne ſçauroit aſſurer que la tres-ſainte Vierge eſt compriſe dans ce Decret,ſans contredire formellement à la definition de ce Concile qui declare le contraire, & ſans s'éloigner de la devotion de toute l'Egliſe, qui invite & qui anime en tant de manieres ſes fideles enfans au culte de cette tres immaculée & tres-admirable Conception,& qui impoſe un ſilence eternel à tous ceux en qui elle tolere un ſentiment oppoſé. Il n'y a jamais eu,& il n'y aura jamais perſonne d'exempt de la loy commune du peché originel, que JESUS & MARIE: JESUS en eſt exempt par un droit qui ſuit neceſſairement ſa condition, & ce droit ne luy appartient pas ſeulement en vertu de l'Union Hypoſtatique de ſon Humanité avec la Perſonne du Verbe, mais encore en vertu de ſon origine temporelle, & ce encore par deux titres;le premier parce que ſa Conception n'a

Declarat tamen ſacro-ſancta Synodus non eſſe ſuæ intentionis comprehendere in hoc Decreto ubi de peccato originali agitur ſanctam & immaculatam Dei Genitricem Virginem MARIAM. Seſſ. 5. Cap. 5.

pas été cõme celle des autres hommes ; qu'il eſt venu au Monde par une voye extraordinaire , & qu'il a eſté conceu de l'operation du S. Eſprit & de la ſubſtance d'une Vierge ; & le ſecond parce qu'il eſt venu d'une Mere qui a eſté immaculée en ſa Conception, & que la tache originelle s'eſtant arreſtée en la Conception de ſainte Anne,ſans pouvoir entrer dans celle de MARIE , elle n'a pû deſcendre ſur le fruit de MARIE, & il eſt vray que quand Noſtre-Seigneur JESUS-CHRIST ne ſeroit pas Dieu comme il eſt , la ſeule innocence de l'Immaculée Conception de ſaMere, ſuffiroit pour nous faire reconnoître le même avantage dans la ſienne ; & comme il eſt evident que plus l'on trouve de ſolides fondemens & de Juſtes titres de l'Immaculée Conception de JESUS-CHRIST, plus on luy rend d'honneur; l'Immaculée Conception de ſa glorieuſe Mere , en eſtant un titre & un fondement tres-aſſuré, ce n'eſt pas ſeulement l'amour de la

Mere, mais encore l'amour du Fils qui doit allumer noſtre zele & animer nôtre devotion pour l'Immaculée Conception de l'un & de l'autre. L'Immaculée Conception qui en Jesus eſt une ſuite & un droit de ſa condition Divine & de ſon origine temporelle, eſt en Marie une dépendance de la grace de ſa Divine Maternité ; & c'eſt dans l'eternité de ſon élection à cette Dignité incomprehenſible, qu'il faut reconnoiſtre l'eternité de ſon exemptiom de la debte de la tache originelle, & comprendre la contradiction qu'il y a qu'une Fille, dont la creation n'eſt jamais venuë dans le deſſein de Dieu, que lors qu'il a formé le deſſein de donner une Mere à ſon Fils, ait jamais pû eſtre ſujette à encourir le peché, dont elle ſeule devoit dans la ſuite des ſiecles porter l'unique remede dans ſon ventre ſacré, en y portant Jesus-Christ, l'unique & ſouverain Auteur du ſalut du Monde.

Il y a icy une remarque à faire

qui n'eſt pas moins agreable qu'elle eſt rare & ſurprenante : c'eſt que la liaiſon eſt ſi grande de l'Immaculée Conception de la ſainte Vierge avec ſa Divine Maternité, que les paroles qui par la diſpoſition de la Sageſſe eternelle ont eſté employées pour annoncer à cette tres-ſacrée Fille ſon élection à la Divine Maternité, & qui ont ſervi à l'accompliſſement du Myſtere de l'Incarnation du Verbe, qui ſont celles de la Salutation Angelique, annoncent en une infinité de manieres, pour ainſi dire, à toutes les creatures, l'Immaculée Conception de cette incomparable Vierge, par le nombre prodigieux d'Anagrammes qui ſe tirent des ſix premieres paroles de cette Myſterieuſe Salutatioo, ſans en diminuer ni changer, ni y ajoûter aucune lettre. Un illuſtre Italien appellé *Jean Baptiſte* Secretaire du Cardinal Roſpiglioſi qui fut Pape Clement I X. apres que N. S. Pére le Pape Alexandre V I I. eut donné l'an 1661. cette Bulle ſi avanta

avantageuſe en faveur ds l'Immaculée Conception, tira par le ſeul effort de ſon rare eſprit ſans le ſecours des yeux, de l'uſage deſquels il eſtoit privé, des ſix premieres paroles de la Salutation de l'Ange, AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECUM, quatre cens quarante-quatre Anagrammes tres-purs tous enonçans l'Immaculée Conception de la ſainte Vierge, qui furent à même temps imprimez; & cet illuſtre Panegiriſte de la Reine du Ciel ne s'eſt point arreſté à ce nombre d'eloges ingenieux, car depuis trois jours il eſt venu à ma connoiſſance, qu'il les a augmentez juſques au nombre d'onze cens & quinze qui ont eſté imprimez à Rome l'an 1665.

Ces Anagrammes ſont tres-beaux, mais en voicy un qui merite d'être particulierement remarqué : *Parit-ne* JESUM? *ità, ergò munda à maculâ.* L'exemple de ce devot Prêtre a engagé le zele de trois autres auteurs à de ſemblables Ouvrages. Le premier a voulu par un effet de ſon humilité cacher ſon nom ſous celuy du *Democrite* Chrétien qui ſe publie redevable de ſa re-

ſurrection ſpirituelle aux bontez de la ſainte Vierge : Il a tiré des mêmes paroles *Ave* MARIA, *&c.* quantité d'Anagrammes qui ont eſté imprimez en Allemagne l'an 1662. Le ſecond eſt *le R. P François de Lucques* Capucin qui a fait paroître ſon zele envers l'Immaculée conception de la ſainte Vierge par onze-cens Anagrammes ſur les mêmes paroles, tres-purs & tres-ingenieux étant le pluſpart en Vers de diverſes ſortes, qui ont été imprimez à Lucques, l'an 1664. C'eſt ce que je viens d'apprendre par la lecture de l'Avant-Propos des Anagrammes imprimez à Rome qui ſont ceux de ce clair-voyant Aveugle qui eſt le premier qui a ouvert cette porte. Et le troiſiéme eſt nôtre *P. Anne-Joachim de la Mere de Dieu*, qui a donné au public juſques à trois-cens quatre-vingts-quatre tres-purs Anagrammes ſur le même ſujet, & ſur les mêmes paroles, diſpoſez en Pſautiers, Roſaires, Couronnes, & en ſemblables titres de Devotion, ainſi que ceux du premier Auteur.

Mais comme ſi ces paroles qui ont ſervi à l'exaltation de la ſainte Vierge,

à la dignité infinie de Mere de Dieu tenoient de l'infini, au ſujet de l'Immaculée Conception, il ſemble qu'elles ſoient inépuiſables, & qu'on en puiſſe tirer ſans fin des ſentences en forme d'Anagrammes tres-purs comme autãt de preuves de ce Myſtere : C'eſt ce qui ſe verifie nõ ſeulement par les choſes que nous venons de dire; mais auſſi par une nouvelle production d'Anagrammes, qui n'ont pas encore veu le jour. Ils ne ſont pas en ſi grand nombre que ceux des Auteurs que je viens de citer; mais ils ſont d'un ſemblable artifice, étant tous tres-purs, tous énõçans l'Immaculée Conception; & quelques-uns ſe rapportent fort à propos à la ſainte Maiſon de Lorete, où la Salutation Angelique a été la premiere fois prononcée. Leur nombre qui répond à celuy des ſacrez Pſeaumes de David, me donne lieu de les produire ſous le nom de Pſautier. C'eſt donc le Pſautier de l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu contenant cent cinquante Anagrammes, comme autant de Pſeaumes tirez de ces ſix paroles *Ave* MARIA, &c. que vous trouverez à la fin du livre.

Il eſt diviſé par heures Canoniales en ſept Parties dont chacune finit encore par un tres-pur Anagramme tiré de la réponſe de la ſainte Vierge *Ecce ancilla Domini*, &c. enonçant auſſi l'Immaculée Conception, & avec une Antienne enſuite & une Oraiſon du même Myſtere. De ſorte qu'il eſt diſpoſé en forme de priere tres-devote, pour être recité les ſept jours de la ſemaine, ou les ſept jours qui precedent la Fête de l'Immaculée Conception, c'eſt à dire, depuis le premier jour de Decembre juſques au huitiéme, ou pendant l'Octave de la même Fête en le reprenant tout entier le dernier jour, ou enfin ſelon la devotion d'un chacun.

Il faut, devot Lecteur, que nôtre zele pour l'Immaculée Conception de la ſainte Vierge ſe faſſe connoître en toutes les manieres à nous poſſibles. Et c'eſt encore pour cette raiſon, qu'avant que de finir ce diſcours je me réjouïs de pouvoir prendre icy l'occaſion de vous donner un avis, qui vous ſera tres-agreable ſi vous entrez ſinceremēt dans les intereſts de la gloire de cette Divine Mere.

Il a depuis peu couru un certain bruit que le petit Office de l'Immaculée Conception qui commence par ces Paroles, à Matines: *Ave* MARIA, &c. *Eïa mea labia nunc annuntiate*, &c. étoit deffendu, & qu'il n'étoit plus permis de le reciter; & il n'est rien de plus faux que ce bruit. La verité est que l'Inquisition de Milan a censuré un petit livre qui contient cet Office: mais il faut sçavoir que cette censure & le Decret qui a été en suite donné à Rome par le Maître du sacré Palais Apostolique, le 17. de Fevrier 1678. ne tombe nullement sur cet Office, mais sur le livre imprimé depuis peu *à Milan par François Vigon*, qui le contient; à cause qu'outre cet Office, qui est tres-Catholique & tres-devot, & qui n'a jamais été censuré ni deffendu, il y a dans ledit livre d'autres choses qui ont attiré cette censure. Car voicy les propres termes du Decret du Maître du sacré Palais: *Prohibemus prohibitumque decernimus libellum inscriptum* (Officio

dell' immacolata Concettione della ſantiſſima Vergine noſtra Signora. . . . in Milano per Franceſco Vigone) *quod quidem Officium incipit per hæc verba*, ad Matutinum: *Ave* MARIA, &c. ℣. *Eia mea labia nunc annuntiate*, &c. & deſinit cum oratione: *Deus qui per immaculatam Virginis Conceptionem*, &c. c'eſt à dire : *Nous deffendons & declarons deffendu un petit livre intitulé l'Office de l'Immaculée Conception de la tres-ſainte Vierge Nôtre-Dame . . . . imprimé à Milan par François Vigon, lequel Office commence par ces paroles, à Matines : Ave* MARIA, &c. ℣. *Eia mea labia nunc annuntiate*, &c. *& finit par l'Oraiſon*, *Deus qui per immaculatam Virginis Conceptionem :* En quoy il faut remarquer qu'il n'eſt pas dit dans ce Decret: *Nous deffendons & declarons deffendu l'Office de l'Immaculée Conception* ; mais bien : *Nous deffendons & declarons deffendu un petit livre intitulé l'Office de l'Immaculée Conception*, &c & ce, comme j'ay dit, à cauſe des choſes

que dans cette Impreſſion de Milan,on a mis dans ce petit livre, en ſuite de l'Office, & qui ont donné lieu à la deffenſe du livre.

Et pour vous éclaircir entierement de la verité de ce fait, & du ſujet qui a donné occaſion à la cenſure dont nous parlons, il ſuffit de vous faire ſçavoir, que dans cette nouvelle Impreſſion qui a été faite *à Milan* du petit Office de l'Immaculée Conception,on avoit mis dans ce livre, en ſuite dudit Office, une certaine liſte d'Indulgences, & qu'il s'eſt trouvé que l'on s'étoit trompé en ce qui eſt de ces Indulgences; de ſorte que c'eſt ſeulement à cauſe de ces Indulgences mal entenduës, & imprimées en ſuite de l'Office de l'Immaculée Conception, que le livre qui contient l'Office & les Indulgences a été deffendu, non pas comme j'ay dit, à cauſe de l'Office, mais ſeulement à cauſe de ces Indulgences,ſuivant le ſtile ordinaire de l'Egliſe,qui ne laiſſe pas de condamner un livre, qui con-

tiendra quelque chose qui meritera d'être censuré, encore que dans le même livre il y ait quantité d'autres choses qui seront en elles-mêmes tres-bōnes & tres-approuvées. & certes il faut avoüer qu'il n'est rien de plus raisonnable & de plus juste que cette censure : car encore que ce soit une verité de nôtre foy, que l'Eglise riche des merites de JESUS-CHRIST possede le tresor des Indulgences : que N S. P. le Pape a la clef de ce tresor : qu'il peut l'ouvrir en faveur des Fidelles quād bon il luy semble avec cause raisonnable : & qu'il n'appartienne qu'à des Heretiques, à des Lutheriens, à des Calvinistes, & à des semblables monstres, de nier les Indulgences; il est neanmoins fort à propos de desabuser le peuple de quantité d'Indulgences, que l'on fait souvent courir sans qu'elles ayent jamais été concedées par aucun Pape, & qui ne sont ordinainairement que l'effet de l'artifice & de la cupidité de quelques Libraires pour profiter de la vente de ces

Imprimez. Ce qui n'empéche pas qu'il n'y ait quantité d'Indulgences tres veritables, & qu'il ne soit de la prudence & de la pieté Chrêtienne de s'attacher assidûment à leur usage, sans qu'il faille même indifferemment douter de toutes celles que l'on trouve dans les heures & autres livres de Devotion, êtant pour la plus part veritables & assurées ; & n'y ayant en tout cas rien à perdre ni à risquer en faisant ce qui est prescrit ou en disant les prieres ordonnées pour les gagner, puis que quand même il n'y auroit point d'Indulgence sur une priere que l'on recite de bonne foy, croyant qu'il y a une Indulgence à gagner, on ne sçauroit en tout cas être frustré du merite de l'augmentation de la grace santifiante & de la gloire du Ciel, qui est toûjours infailliblement attaché à la pratique des bonnes œuvres & des prieres que l'on fait en état de grace. Outre que ces bonnes œuvres & ces prieres ne manquent jamais d'être satisfactoires pour les

peines du Purgatoire, & d'en procurer la diminution, même independamment des Indulgences, encore qu'avec les Indulgences, cette diminution soit beaucoup plus considerable.

Mais pour revenir au petit Office de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, je dis que si tous ceux qui se sont mêlez de parler de la censure du livre imprimé *à Milan*, en eussent voulu parler de bõne foy, personne n'auroit été trompé, & nous ne serions pas maintenant obligez, comme nous sommes par le zele qui nous attache aux interests de la sainte Vierge, de combattre l'erreur qui s'est glissée dans l'esprit de plusieurs, qui ont creu mal à propos, qu'il n'étoit plus permis de reciter ce saint & devot Office; mais comme il y a des personnes qui depuis quelques siecles ont usé de tous les artifices possibles pour divertir les Fidelles de la devotion envers l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu, il n-faut pas s'étonner si ces Personnese

là ont ponctuellement embrassé l'occasion de faire glisser une équivoque, au sujet de la susdite censure (qui en elle-même est tres-juste, & qui ne porte aucun prejudice audit Office de l'Immaculée Conception) & sous cette équivoque decrier cet Office, & tacher d'en abolir l'usage.

Il ne faut donc pas se laisser surprendre à l'équivoque à laquelle la censure du livre de l'impression de Milan, a donné lieu, contre l'intention du S. Siege, & du S. Office de l'Inquisition, & qui par l'artifice de quelques personnes en a trompé plusieurs autres en leur persuadant faussement que l'Office de l'Immaculée Conception de la tres-S. Vierge étoit deffendu, ce que l'on ne sçauroit dire sans trahir la verité, & sans se declarer ouvertement contraire à la solide devotion qui porte les Chrêtiens à honorer l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu, & qui sont invitez à cette devotion, non seulement par la tres-favorable Bulle de N. S. P. le Pape

Alexandre VII. donnée à Rome le 8. Decembre de l'an 1661. dans laquelle sont contenuës ces belles paroles, *Sanè vetus est Christi fidelium erga ejus beatissimam matrem Virginem* MARIAM *pietas, sentientium ejus animam, in primo instãti creationis atque infusionis in corpus, fuisse speciali Dei gratiâ & privilegio intuitu meritorum* JESU-CHRISTI *ejus Filij humani generis Redemptoris à maculâ peccati originalis præservatam & immunem, atque in hoc sensu, ejus Conceptionis festivitatem, solemni ritu colentium & celebrantium*, &c. c'est à dire: *Certainement ce n'est pas un culte nouveau, mais une ancienne devotion des Fidelles envers la Bien-heureuse Vierge* MARIE, *qui les porte à croire que son Ame au premier instant de sa creation & de son infusion dans le Corps a été en veuë des merites de* JESUS-CHRIST *son Fils Redempteur du Genre humain, preservée de la tache du peché originel par une grace speciale de Dieu & par un rare privilege, & qui en ce sens celebrent avec grande solẽnité la feste de*

sa Conception: & qui dans la même Bulle deffend ainsi qu'avoit fait Gregoire X V. un de ses Predecesseurs à toutes sortes de personnes de quelque état &condition qu'elles puissent être, sous peine d'anatheme & d'excommunication majeure reservée au S. Siege, de dire, ou écrire quoique ce soit en public ou en particulier contre la verité de l'Immaculée Conception; lesChrêtiens, dis-je, ne sont pas seulement par les oracles de cette Bulle, portés à honorer l'ImmaculéeConceptiõ, mais encore par les Bulles de quantite d'autres Papes; & singulieremẽt par celle de Sixte IV. qui cõmence, *Cum praeexcelsa*. donnée à Rome l'an 1476. qui favorise infiniment le culte public de toute l'Eglise envers ce même Mystere de l'Immaculée Conception, & qui accorde à tous lesChrêtiens qui assisterõt aux Offices & à la Messe de la Fête & de l'Octave de l'Immaculée Conception qui se celebre dans tout l'Ordre de S. François, les mêmes Indulgences, que les Papes Urbain

IV. & Martin V. ont concedé à ceux qui assistent aux Offices & à la Messe de la Fête & de l'Octave du *Corpus Christi*. Sur quoi il faut sçavoir que cet Office qui se châte avec Octave dans l'Ordre de S. François, commence à Matines par cet Invitatoire *Immaculatam Conceptionẽ Virginis* MARIÆ *celebremus, Christum ejus Præservatorem adoremus Dominum*, & l'Oraison tant de l'Office que de la Messe est celle-cy ; *Deus qui per immaculatam Virginis Conceptionem*, &c. & que ce fut le même Pape qui approuva cet Office.

Je dis, mon cher Lecteur, que nous devons nous soûmettre entierement aux Decrets & aux censures de Rome & du S. Office de l'Inquisition, & que si le S. Siege ou le S. Office avoit deffendu de reciter le petit Office de l'Immaculée Conception, qui commence à Matines ; *Ave* MARIA, &c. ℣. *Eia labia mea nunc annuntiate*, &c. il ne faudroit plus le reciter, il ne faudroit plus s'en servir, quelque bon qu'il peut nous paroître, parce qu'il est de nô-

tre devoir de nous ſoûmetttre aux Puiſsãces legitimes,& que l'obeïſſance eſt meilleure & plus agreable àDieu que le Sacrifice;mais il n'eſt pas vray que cet Office ſoit cenſuré ni deffendu, il n'y a que celuy qui eſt de l'Impreſſion *de François Vigon de Milan*:& il eſt tres-evident, que ſi ç'eût été l'intention des ſacrez Tribunaux qui ont donné cette cenſure de deffendre abſolument l'Office de l'Immaculée Conceptiõ, ils ne ſe ſeroiẽt pas arrétez à la ſeule Impreſſion de Milan, mais on auroit deffẽdu ledit Office en quelque part qu'il ſe trouvât imprimé: or il eſt tres-certain que cet Office a été imprimé auparavant à Rome, qu'il a été imprimé à Paris, à Avignon,à Veniſe,à Lyon, à Tholoſe, à Bordeaux,à Mõtpellier,à Beziers, & dans une infinité d'autres Villes d'Italie,de France,d'Eſpagne,d'Allemagne, & en diverſes langues, cependant il n'y a que la ſeule Impreſſion *de Milan de François Vigon* qui ſoit cenſurée;& de vouloir tirer cette conſequence,l'Office de l'Im-

maculée Conception est deffendu, parce que le livre de l'Office de l'Immaculée Conception de l'Impression de Milan est deffendu, ce seroit raisonner aussi mal à propos, que si l'on disoit ; le Nouveau Testament est censuré & deffendu, à cause que le Nouveau Testament de la Traduction & Impression *de Monts en Hainaut* est deffendu ; & comme il n'y a personne qui ne voye la fausseté de cette consequẽce, aussi n'est-il personne qui ne puisse clairement comprendre qu'il est faux que l'Office de l'Immaculée Conception soit deffendu. Outre qu'il ne s'ensuit pas de la condemnatiõ d'un livre, que tout ce qui est dans le même livre soit condamné, comme il ne suit pas de la cõdemnation du Nouveau Testament de la Traduction *de Monts*, que tout ce qui est dans cette Traductiõ soit mauvais & condamné, puisque les saints Evangiles y sont contenus. Autrement il faudroit dire que l'*Ave* MARIA qui est cõtenu dans ledit livre condamné à Milan seroit

deffendu; ce qui seroit ridicule: & il faut dire la même chose de l'Oraison, *Deus qui per immaculatam Virginis Conceptionẽ*, &c. contenuë dans le même livre, laquelle ne sçauroit estre deffenduë, puis qu'il y a plus de 200. ans qu'elle est approuvée du S. Siege Apostolique, & que c'est, ainsi que nous avons dit, l'Oraison du grand Office & de la Messe de l'Immaculée Conception, qui depuis le tẽps du Pape Sixte IV. c'est à dire depuis plus de deux-cens ans se chante toutes les années avec Octave dans tous les trois Ordres de S. François, le tout par la concession du même S. Siege. A quoy il faut ajoûter que si dans ce petit Office de l'Immaculée Conceptiõ de la S. Vierge, il y avoit quelque chose qui meritât d'être censuré, on n'auroit pas si long-temps tardé à le faire, on n'auroit pas attẽdu qu'il fût imprimé à Milan: car ce n'est pas cette Impression qui l'a fait cõnoître & qui l'a rendu public; estant tres-asseuré qu'il y a plus de cent ans qu'il est fort communément à

l'usage des Fidelles;ce que l'Eglise n'auroit pas si long-temps permis s'il y avoit la moindre chose à dire dans cette priere.

Aprez cet avis,je ne doute nullemẽt que les personnes devotes à la S.Vierge,ne s'affectionnẽt plus que jamais à cette tres-excellente & tres-Catholique priere,&que ceux qui ne recitoient que rarement cet Office,ne le recitent à l'avenir plus souvent,pour faire plaisir à N.S.Jesus-Christ qui se plaît infinimẽt aux loüanges de sa tres-sainte Mere, & meriter la protection speciale de cette glorieuse Reine qui ne la fuse pas à ceux qui s'attachent particulierement à la devotion de son Immaculée Conception , ainsi qu'il arriva à cet insigne servi-teur de Dieu Alphonse Rodriguez Jesuite,dans la vie duquel nous lisons, qu'il disoit tous les jours cet Office de l'Immaculée Conceptiõ, avec tant de ferveur & de devotiõ, qu'il merita que la tres-S. Vierge luy apparut , pour luy témoigner qu'elle agreoit cette devotion , &

l'exhorter à la continuër tous les jours. Et moy qui vous parle, Lecteur, & qui ne voudrois point trahir la verité, je vous assure que des personnes de grande vertu, m'ont declaré d'avoir receu des faveurs particulieres de la tres-sainte Vierge, & avoir veu de grands effets de sa protection, dans des adversitez, & dans des occasions de tres-grande consequence, ayant fait vœu de reciter pendant une année tous les jours ce petit Office dont nous parlons. Au reste il n'est pas necessaire qu'une priere soit enrichie d'Indulgences pour être bonne: encore que les Indulgences soient tres-saintes, qu'il faille en faire grand état, il ne s'ensuit pas qu'à toutes les prieres qui sont bonnes il y ait des Indulgences. Je ne sçache pas qu'à reciter l'Hymne *Ave Maris stella*, ou le *Salve Regina* separément de l'Office il y ait aucune Indulgence, cependant ne sont-ce pas des prieres tres-excellentes. Ne dépend-il pas de la volonté de N.S.P. le Pape de mettre des Indulgences sur cet Office de

l'Immaculée Cőception? il eſt hors de doute que cela dépend abſolument de ſa Sainteté, & que cet Office eſt une priere & une devotion toute propre pour recevoir l'application des indulgences, s'il plaiſoit à N. S. Pere ; cet Office eſtant tres-devot, tres-bon, tres-agreable à la Mere de Dieu, & d'une extreme ſatisfaction pour les perſonnes qui ont du zele pour la gloire de ſon Immaculée Conception.

Tanta fuit perfectio MARIÆ *ut ſoli Deo cognitio reſervitur.*

Toutes choſes ſont ſingulieres en MARIE, parce que toutes ſes perfections tiennent de l'infini, à cauſe de l'infinité de la gloire de ſa Divine Maternité, & ne requierent pas moins que la ſcience de Dieu même, ainſi que dit S. Bernardin de Sienne, pour étre parfaitemẽt connuës; mais ſes trois plus rares Privileges ſont, ſi je ne me trompe, ſon Immaculée Conception, ſa Divine Maternité, & ſa Virginité feconde; ce ſont trois avantages qui n'ont ni exemple ni imitation, dans le reſte des creatures: chacun de ces Privileges, pris ſeparémẽt luy fait me-

riter cet eloge; *Nec primam similem visa est nec habere sequentem :* & ces trois glorieux Mysteres, ces trois rares Prodiges de la Puissance de Dieu, font le caractere de la sainteté de la sacrée Maison de Lorete. Le Privilege de l'Immaculée Conception releve infiniment la gloire de la Naissance de MARIE; & comme cette Naissance est arrivée dans la sacré Maison de Lorete, & que dans le même lieu, MARIE a été faite Mere de Dieu, & que sa Virginité y a été divinement consacrée par la fecondité, ce lieu reçoit un si grand avantage de sainteté, de l'accomplissement de ces Mysteres, qu'à cette occasion on peut dire de la sainte Maison même, ce que l'Eglise dit de la tres-sainte Vierge, *Nec primam similem visa est nec habere sequentem.*

Mais nous ne parlons maintenant que de la Naissance de la tres-sainte Vierge, de cet admirable Mystere qui fait une si douce & si devote impression dans les ames des Fideles, & qui répand une si grande odeur de sainteté dãs toute l'Eglise. Aprez

les ſacrées couches de la tres-ſainte Vierge,il n'y en eut,& il n'y en aura jamais de ſi ſaintes que celles de S.Anne, qui nous ont donné cette Vierge ; & pour dire quelle fut la ſainteté de MARIE naiſsāte,il faudroit cōprendre ce qui nous eſt incompreheſible,il faudroit cōcevoir combien ſainte fut MARIE au premier inſtant de ſon être,au moment de ſa tres Immaculée Conception, & combien elle augmenta cette premiere ſainteté, combien elle y ajoûta de nouveaux degrez de perfection,en tous les momens qu'elle demeura dans le ſacré ventre de ſa Mere;étant tres-indubitable,que pendant les neuf mois qu'elle demeura dans cette prtſon naturelle du ſein de ſa Mere, ſon ame tres-ſainte jouïſſoit de l'uſage tres-parfait de la raiſon,& d'une tres-pleine liberté,qu'elle agiſſoit librement& amoureuſement avec Dieu, qu'elle entroit continuellement danstoutes les intrigues de l'amour ſaint, que la continuatiō de ſon merite actuel ny fut jamais interrompuë, & que

l'uſage de la raiſon, qu'elle receut au momẽt de ſa creation, y fut tres-exactement employé par le ſecours de la grace, & les efforts de ſon amour, pour luy faire faire des démarches continuelles dans les routes de la ſainteté.

Cela eſtant, à qui eſt-ce qu'il appartient ſi ce n'eſt à Dieu ſeul de juger parfaitement de la ſainteté d'une naiſſance qui a été prevenuë de ſi grandes merveilles? qui eſt-ce qui peut en parler dignement, ſi ce n'eſt en avoüant la diſproportion infinie qu'il y a de nos connoiſſances & de nos diſcours avec un ſujet ſi relevé? & que pouvons-nous dire ſur la terre de plus raiſonnable, de la Naiſſance de MARIE, aprez que nous aurons conſideré les immenſes progrés de ſainteté qu'elle ajoûte à la gloire de ſon Immaculée Conception, ſi ce n'eſt, que cette Naiſſance eſt un des Myſteres dont la grandeur ne nous ſera parfaitement connuë que dans le Ciel?

Mais quelle veneration n'eſt-il pas juſte d'avoir, pour la ſainteté

d'un lieu où ce ſacré Myſtere a été fait ? Qu'elle eſtime ne faut-il pas faire de la ſainteté de la Maiſon dãs laquelle MARIE eſt née ? Enfin de quel aſſez grãd reſpect, & de quelle aſſez devote affection peut-on honorer le lieu dans lequel eſt arrivée la tres-heureuſe Naiſſance de l'Epouſe du S. Eſprit ? Abregeons ce diſcours, & contentons-nous, pour comprendre en peu de mots tout ce qui ſe peut dire du premier titre de la ſainteté du tres-auguſte lieu dont nous parlons, de dire, que la ſainte Chappelle de Lorete eſt le lieu de la glorieuſe Naiſſance de la Mere de Dieu.

CHAPITRE II.

Second Titre de la Sainteté de la ſacrée Maiſon de Lorete.

L'INCARNATION DU VERBE.

COmme il n'eſt pas permis de douter que la ſainte Vierge, n'ait été ſalüée de l'Ange, & receu la nouvelle de l'Incarnatiou du Verbe,

Verbe, dans ſa ſainte Maiſon de Nazareth, l'Evangile le diſant expreſſement, & que d'ailleurs il conſte, par les revelations que nous avons rapportées, & par toutes les choſes que nous avons dites, dans le Chapitre quatriéme de la premiere Partie, que c'eſt cette même Maiſon de Nazareth, qui par les Anges a eſté portée à Lorete, il ſeroit de la derniere temerité de vouloir dementir les témoignages de tant de Papes qui aſſurent que c'eſt le lieu dans lequel Dieu s'eſt fait Homme, & de contredire à ce Decret que nous avons produit de la ſacrée Congregation des Cardinaux, à qui le S. Siege Apoſtolique a donné l'autorité de regler tout ce qui appartient aux ceremonies de l'Egliſe & du ſervice Divin, où il eſt dit, que le dixiéme jour de Decembre on celebre à Lorete, la tranſlation de la ſacrée Maiſon de la ſainte Vierge, dans laquelle le Verbe a pris chair humaine. De vouloir contredire à ces oracles, c'eſt ce qui n'eſt jamais

tombé que dans la penſée des ennemis de la verité, & il n'y a eu que les Diſciples de Luther & de Calvin, qui ayent oſé ſoûtenir, qu'il faudroit effacer à Lorete du frontiſpice de l'Egliſe qui renferme la ſainte Maiſon, cette inſcription qui y a eſté gravée en caracteres d'or par le commandement du Pape Sixte V. DEIPARÆ DOMUS IN QUA VERBUM CARO FACTUM EST. C'eſt une verité qui ne ſe revoque point en doute, & il eſt également inconteſtable, que ce ſaint Edifice a eſté tranſporté par les Anges, & que c'eſt le même qui a eſté conſacré par le ſouverain Myſtere de la Conception de N. Seigneur JESUS-CHRIST.

C'eſt ce qui m'oblige à vous dire, Lecteur, que vous n'avez juſques icy, que le premier crayon du Tableau dont j'ay entrepris le deſſein ; & ſi je ſuis en devoir de faire les eloges de la ſainteté de la Maiſon de Noſtre-Dame, j'avouë que je n'ay encore que fort legerement ébauché mon ouvrage. Il

y a de plus grandes choſes à dire ſur cet illuſtre ſujet ; & ſi ce que vous venez de lire vous engage à former un jugement avantageux de la ſainteté de ce lieu , j'eſpere que la lecture de ce Chapitre remplira voſtre eſprit d'une idée de ſainteté incomparablement plus grande.

Deſirez-vous donc d'eſtre plus particulierement éclairci de ce qui fait le principal caractere de la ſainteté de cet auguſte lieu , & de ſçavoir quels ſont les uſages auſquels par la diſpoſition adorable de la Divine Providence il a eſté employé ? Je vous diray en peu de paroles , ce que vous & moy, Lecteur, qui que vous puiſſiez eſtre, fuſſiez-vous même le premier des Anges , ne ſçaurions comprendre en toute l'eternité. L'Incarnation du Verbe eſtant l'union de deux extrêmes dont l'un eſt infini & incomprehenſible,eſt un Myſtere qui donnera eternellement le defi à toutes nos connoiſſances. Je ne dis pas que l'Union Hypoſtatique

& JESUS-CHRIST qui en resulte ne soient des objets qui nous seront un jour tres-clairement connus ; que nos entendemens élevez par la lumiere de gloire ne penetrent un jour jusques dans le centre de ce miroir sans tache de la Majesté divine, & que tous les traits des beautez creées & increées de l'Hõme-Dieu, tous les rayons de ce Divin Soleil, toute la candeur de cette lumiere eternelle, de cette splendeur de la gloire du Pere, ne soiẽt dans le Ciel parfaitement exposez à nostre veuë, sans même qu'elle en soit éblouïe : mais je parle d'une connoissance totale & comprehensive, d'une connoissance dont la perfection réponde à toute la majesté de l'objet, & je dis que tout bien-heureux que nous serons dans le Ciel, quelque claire & quelque parfaite que soit la connoissance que nous aurons de JESUS-CHRIST, il nous restera toûjours infiniment plus de beautez à découvrir en sa personne, & en son Union Hypostatique, que

nous n'en découvrirons ; Nous le verrons tout,& ce tout ne ſera pas tout veu ; & l'eternité tout infinie qu'elle eſt ne nous ſuffira pas pour découvrir totalement tous les traits de ſa Divine beauté.

C'eſt cet adorable Fils de la Vierge, qui en qualité d'Homme-Dieu a receu l'eſtre dans la ſacrée Maiſon qui fait le ſujet de nôtre diſcours ; n'ay-je pas raiſon d'aſſurer, qu'il eſt icy facile de dire, ce qu'il eſt impoſſible de comprendre, qu'il eſt aiſé de renfermer en peu de paroles, ce que la ſainte Maiſon a renfermé de plus grand, & ce que nos connoiſſances ne ſçauroient en toute l'eternité, parfaitement renfermer ;

Diſons donc, pour abreger les eloges de noſtre Divin Santuaire, que c'eſt le lieu dans lequel Dieu s'eſt fait Homme, & l'Homme a eſté fait Dieu ; Que c'eſt le lieu où s'eſt conſommé en la perſonne de Jesus-Christ, le mariage adorable de la Divinité avec l'Humanité dans le lit nuptial du tres cha-

ſte ſein d'une Vierge : Que c'eſt le lieu où, pour parler le langage de l'Apoſtre S Paul, Dieu a manifeſté à ſes Saints, le Myſtere qui avoit été caché à tous les ſiecles, & à toutes les generations, & où dans une chair mortelle, toute ſemblable à celle des pecheurs, ce Verbe immortel & inviſible, s'eſt fait viſible & mortel, pour détruire en nous le peché & nous élever à la participation de ſa Sainteté Divine ; C'eſt le lieu dans lequel Dieu a commencé de recevoir des adorations proportionnées à l'excellence infinie de ſa Majeſté; l'Homme-Dieu eſtant le ſeul capable de rendre à Dieu des adorations, & des hommages parfaitement dignes de Dieu-même : C'eſt icy où Dieu a commencé d'avoir un Dieu pour ſujet & pour adorateur, en la Perſonne de Jesus-C. N. Seigneur, qui n'eſt pas moins Dieu ni moins Puiſſant & moins Saint que le Pere & que le S. Eſprit ; en Jesus, dis-je, dont la Divinité n'eſt pas une uſurpation ni une rapine, ainſi

Myſteriū quod abſconditum fuità ſæculis & generationibus, nunc autem manifeſtatū eſt ſanctis ejus. Coloſſ. 1. 26.

que dit le même Apoſtre, puis qu'elle eſt ſa propre nature, auſſi bien que l'Humanité dans laquelle il s'eſt comme aneanti, pour paroître parmi les Hommes environné d'indigence & de miſere comme le moindre d'eux. C'eſt donc icy le lieu dans lequel l'Eternité s'eſt unie avec le temps, où l'Imméſe eſt devenu petit, le Createur s'eſt fait Creature, le Verbe s'eſt fait Chair, & la Sageſſe infinie de la premiere intelligence s'eſt toute reduite dans le corps d'un enfant. C'eſt icy où le Fils Eternel de Dieu, eſt devenu le Fils d'une Vierge, & où la Virginité & la Maternité qui ſont naturellement ſi ennemies, ſe ſont tres-étroitement alliées & accordées dans une même Perſonne.

C'eſt icy le lieu, où ſelon le ſaint Evangile, l'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu à une Vierge nommée Marie, & où fut faite la plus celebre ambaſſade qui fut, ou qui ſera jamais. C'eſt icy où fut produit l'acte heroïque de la plus

profonde humilité dont une creature puisse estre capable. Pour bien comprendre l'excellence & la perfection de cet acte, il faudroit penetrer le sentiment de cette humilité infinie, dont la sainte Vierge anima ces paroles : *Ecce Ancilla Domini fiat mihi secundum verbum tuum*, lesquelles attirant le Verbe Divin du sein du Pere Eternel dans celuy de cette sacrée Fille, eleverent à même temps cette Fille à l'infinie dignité de Mere de Dieu.

C'est icy où cette tres-humble Vierge fut troublée, d'un trouble infiniment plus heureux, que ne sçauroient estre toutes les felicitez du monde, d'un trouble dis-je, mille fois plus tranquille & plus paisible, que ne sçauroit estre le repos le plus assuré que les creatures pourroient estre capables de donner. Elle fut troublée, dis-je, non pas de voir un Homme dans sa chambre, comme veulent plusieurs, du sentiment desquels je suis fort éloigné, ne pouvant demeurer d'accord avec qui que ce

ſoit, qu'il ſoit jamais entré la moindre erreur dans l'eſprit de la ſainte Vierge, ni qu'elle ait pris l'Ange pour un Homme, quoy qu'il en eût l'apparence, & qu'il ſe fût preſenté à elle, comme il eſt à croire, ſous une figure Humaine. Il faut s'en tenir à la plus ſolide Theologie qui aſſure que la ſainte Vierge, connut parfaitement cet Ange juſques dans le fonds de ſon eſſence & juſques dans ſa differen-ce individuelle, & dire que ce trouble ſacré fut un effet de ſon humilité infinie qui ne luy permit pas d'entendre qu'avec grande peine, qu'une vile creature, telle qu'elle s'eſtimoit, fut ſalüée avec tant de reſpect, par un des premiers Anges, & ſalüée avec des paroles qui renfermoient des eloges incomparables : & comme il n'eſt rien qui puiſſe davantage ſurprendre une perſonne veritablement humble que ſes propres loüanges, la ſainte Vierge eſtant l'humilité même, il faut dire que le trouble ſacré que l'Evangile luy attribuë dans cette

S. Bern. Epiſt. 77

Suar. 3. P.

rencontre, fut un effet de sa surprise, & que sa surprise ne provint que de la peine qu'elle receut de s'entendre loüer comme pleine de grace, unie inseparablement avec Dieu, & preferée en benedictions à toutes les femmes & à toutes les creatures ; car tous ces grands eloges sont litteralement renfermez dans les paroles dont l'Ange la salüa.

Turbata est in sermone ejus hoc est in tam excellenti, inaudita & inopinata & nusquam usiata salutatione, etc. In Evang. Luc art. 3 *Praeterea considerãdum quod Sancta* Maria *in sermone Angeli fertur turbata non*

La remarque du tres-éclairé contemplatif Denis le Chartreux est solide : l'Evangile ne dit pas que la sainte Vierge fut troublée ou surprise de la veuë de l'Ange Gabriel, aussi ne luy estoit-il pas extraordinaire de voir des Anges, mais seulement de son discours, & que son émotion n'estoit que l'effet d'une sainte confusion, qui luy venoit de la consideration des paroles dont elle s'entendit saluër; *Quæ cum audisset turbata est in sermone eius, & cogitabat qualis esset ista salutatio :* Elle fût troublée, dit ce Pere, de s'entendre donner de si sublimes eloges, & de s'entendre

ſaluër d'une Salutation ſi excellente, ſi peu attenduë, ſi inuſitée, & ſi magnifique. Comme elle s'eſtimoit de toutes les perſonnes du Monde, la moins digne des faveurs du Ciel, ſa modeſtie & ſon humilité ne pouvoient ſoûtenir des loüanges ſi extraordinaires; & c'eſt de là que venoit ſon trouble, que l'on doit appeller un trouble ſacré, un trouble ſaint, myſterieux, & tout ſemblable à celuy que l'Evangile attribuë à Nôtre-Seigneur même, diſant que lors qu'il fut ſur le point de reſſuſciter le Lazare, il ſe troubla ſoy-même: & ce fut parce que Jesus eſtant infiniment doux & humble de cœur, il prévit avec une peine qui fut capable de cauſer en luy cette adorable émotion, les applaudiſſemens qu'õ luy donneroit, quand il auroit rendu la vie au Lazare, dont il ne pouvoit cependant refuſer la reſurrection à la foy & aux larmes de ſes ſœurs ſainte Marthe & ſainte Magdeleine.

in visione &c. ibid.

Turbavit semetipsum, Ioan. 11.

Ce Pere remarque encore fort à

propos, que si la tres-sainte Vierge saluée de l'Ange, demeura quelque temps comme en suspens, sans luy donner aucune répõse, ce n'est pas qu'elle ne connût tres-bien que c'estoit un Ange saint & envoyé de Dieu ; mais que ce fut un effet de son extrême prudence de ne pas se presser à répondre, de ne pas s'engager à quoy que ce fut, qu'aprez qu'elle eut pris du temps pour bien considerer la teneur & les circonstãces de la salutation, & à quoi le tout pouvoit aboutir, *Cogitabat qualis esset ista salutatio:* d'où nous devons apprendre en passant que comme rien n'est capable de nous faire faire tant de faux pas, que la precipitation dans nos réponses & dans nos actions, il n'est rien de plus seur, que d'éviter cette precipitation, & de regler nos discours & nos actions, singulierement dans les affaires de consequence, par la consideration des temps, des lieux, des personnes, & de toutes les autres circonstances. En user de la sorte c'est suivre l'e-

xemple de cette admirable Vierge qui bien qu'elle fut remplie d'une ſageſſe toute Divine, & qu'elle fut abſolument incapable de manquer, non ſeulement ne ſe preſſa pas, pour répondre, mais ne voulut pas même s'engager à un Ange du Ciel qui luy preſentoit de la part de Dieu, des honneurs infinis, qu'aprez que par ſon ſilence, elle l'euſt obligé de parler une ſeconde fois, & qu'elle eut mûrement conſideré le ſens de ſes paroles ; & ſi aprez toutes ces reflexions, & ſes precautions elle ne donna qu'une tres-briéve & tres-ſuccinte réponſe, nous pouvons dire qu'en cela, comme en tout le procedé de ſon trouble, de ſon ſilence, & de ſes paroles, elle a donné au Monde l'exemple de la plus heroïque humilité, & de la plus rare prudence dont une creature puiſſe eſtre capable. C'eſt la gloire de la ſacrée Maiſon de Lorette d'avoir renfermé, en la Perſonne de la tres-ſainte Vierge, tant de vertus & de Myſteres, & d'être le lieu où furent pro-

ferées la premiere fois, ces Angeliques paroles, *Ave gratiâ plena Dominus tecum benedicta tu in mulieribus :* qui furent suivies de celles-ci ,, *Ecce Ancilla Domini fiat mihi secundum verbum tuum* , lesquelles ne furent pas plûtost proferées , qu'elles eurent leur effet dans le sein Virginal de cette Divine Fille , par l'heureuse & desirée Conception du Sauveur de nos ames.

Enfin cette sainte Maison est le lieu où la Religion Chrestienne a pris naissance ; où les premiers fondemens de l'Eglise de JESUS-CHRIST ont esté jettez ; où s'est commencé le Mystere de nôtre Redemption ; où le Fils unique de Dieu s'est premierement immolé dés le moment de sa Conception, & où dans le ventre de sa Mere il s'est sacrifié par les actes de son adorable volonté , où il a accepté la Croix , & où il s'est offert à son Pere Eternel pour estre la victime du salut du Genre humain ; n'est-ce pas avec raison que j'assure que cette Maison est le lieu

le plus Mysterieux & le plus saint qui soit au Monde ? Celuy qui a esté conceu dans ce lieu fut long-temps avant sa Conception revelé par un Ange au Prophete Daniel, sous le nom du Saint des Saints, & aprez à la Vierge par le même Ange sous le même nom, *Quod enim ex te nascetur Sanctum*; Aussi le Fils de Marie est-il la Sainteté même & le Principe de toute la Sainteté des Anges & des hômes, comment seroit-il donc possible de trouver sur la terre un lieu si saint que celuy qui a esté honoré du Mystere d'une si sainte & si merveilleuse Conception? Dan. 9. 24.

Encore que Dieu soit également grãd dãs toutes ses œuvres, & que dans les plus petites aussi bien que dans les plus grandes il soit infiniment loüable, on ne peut pas neanmoins nier l'inégalité qui se voit dans la perfection des effets de cette cause infiniment parfaite. Il s'en faut bien que les creatures inanimées approchent de la noblesse de l'homme; & quoy-que

l'homme soit la plus excellente des creatures visibles, il doit necessairement se reconnoistre inferieur à toute la nature Angelique; & les ouvrages de Dieu qui sont du ressort de la grace, sont encore plus relevez par dessus les effets qui s'arrestent dans l'ordre de la nature, que les perfections naturelles des Anges, ne le sont sur les proprietez de la Nature humaine. Mais puis qu'il n'est rien de plus evident que l'inégalité des ouvrages de Dieu, quelque égale que soit toûjours sa puissance, rien ne nous empêche de dire, qu'il n'y a point de comparaison de tout ce que Dieu fait dans le Ciel Empirée avec ce qu'il a fait dans la sainte Maison de Lorete, & que les Mysteres qui ont esté faits dans ce saint lieu l'emportent incomparablemẽt sur tout ce qui se fait dans le sejour de la gloire. La manifestation que Dieu fait là-haut aux Saints, des eternelles beautez de son Essence Divine, quoi-que ce soit quelque chose d'infiniment admi-

rable,ce n'est presque rien en comparaison de l'Incarnation du Verbe qui s'est faite dans la sainte Maison de Lorete. Il a fait icy un Homme-Dieu,& là-haut il ne fait que des Saints. L'union qui se fait dans le Ciel des Anges & des hommes avec Dieu , ce n'est qu'une union accidentelle qui se fait par la lumiere de gloire & la vision beatifique ; & quoy que cette Union soit indissoluble & eternelle , elle ne peut porter aucun des Saints sur le Thrône de la Divinité, ni le rendre adorable à l'adoration de latrie ; mais l'Union de l'Humanité sacrée de N. Seigneur avec le Verbe,qui a esté faite dans la sainte Maison de Lorete,c'est une Union hypostatique , c'est à dire Personnelle , qui fait asseoir cette Humanité sur le Trône de la Divinité , & soûmet à son adoration le Ciel, la terre,& les enfers & fait que cet homme est veritablement Dieu en unité de Personne, le Verbe & le Fils Eternel du Pere estant ensemble Dieu & Homme par l'u-

nion ſubſtantielle des deux Eſſen-ces, c'eſt à dire, des deux Natures Divine & Humaine, qui ſe fait en ſon adorable Perſonne : & puis qu'un Homme-Dieu vaut infini-ment plus que tous les Saints, il eſt tout évident qu'il n'y a nulle com-paraiſon de tout ce qui ſe fait & qui ſe fera eternellement dans le Ciel, avec ce qui s'eſt fait une fois dans la ſacrée Maiſon de la Vierge Mere. Il faut ajoûter à ce que nous venons de dire, que la Maternité Divine eſt quelque choſe de plus excellent que la gloire de tous les Bien-heureux; Que la Mere de Dieu ſeule, eſt preferable non ſeulemẽt à tous les Saints, mais encore à tout l'Univers & à toutes les creatures enſemble; s'il eſt dõc veritable que la ſainteté d'un lieu ſe doit eſtimer par la ſainteté des Myſteres auſ-quels Dieu l'a fait ſervir, & par la grandeur des uſages auſquels la Divine Providenee l'a deſtiné, que ſçauroit-on dire, que ſçauroit-on penſer d'aſſez grand de la ſainteté d'une Maiſon où une Fille a eſté

faite Mere de Dieu, & où se sont commencez & accomplis les adorables Mysteres & les merveilles incomprehensibles dont nous venons de parler? Mais ce n'est pas la seule consequence qu'il faut tirer de ces sublimes pensées & de ces grandes considerations : c'est un principe tres-assuré dans la Religion Chrestienne que Dieu, dont les bontez sont infinies, & qui est infiniment heureux & infiniment glorieux en luy-même, & à la gloire de qui, à cause que sa gloire est sa propre Essence infiniment heureuse, une infinité de Mondes ne sçauroient rien ajoûter, ne recherche jamais au dehors de luy-même cette gloire accidentelle qu'il peut tirer de ses ouvrages, que pour l'avantage & le bien des ouvrages mêmes, & le profit des Creatures. S'il est donc vray que la sainteté des Creatures est le sujet dont Dieu tire le plus grand tribut de cette gloire exterieure, que ne faut-il pas se promettre de graces, de biens, & d'avantages par le mo-

ſonnable,ceux qui ſe paſſent inutilement ; & ſi la vie de la grace eſt incomparablement plus noble que la vie de la nature , il faut encore avoüer que les momens qui ſe paſſent ſans penſer à Dieu , & ſans l'aimer , ne meritent pas d'eſtre comptez au nombre des inſtants de la plus excellente vie.La ſainteté des actions eſt la juſte meſure de la durée de la vie plûtoſt que la courſe des Aſtres & la revolution des ſaiſons. Ce ſont les oracles du S. Eſprit qui declarent cette verité, lors qu'ils donnent au Juſte la gloire d'une longue vie & d'un grand nombre d'années , encore qu'il ne ſe ſoit paſſé que fort peu de temps entre ſa Naiſſance & ſa Mort. Il y auroit beaucoup de choſes à dire, s'il eſtoit queſtion de donner un plus beau jour à cette riche verité; mais il faut venir à nôtre ſujet , & dire en faveur de la ſainte Maiſon de Lorete , où le Sauveur de nos ames a paſſé la meilleure partie de ſes jours,que s'il ne fut pas un moment dans la vie de cet Homme-

Conſummatus in brevi explevit tempora multa.
Sap 4.13.

Dieu, qui ne valût toute une eternité, que le temps, quelque longue que puisse estre sa durée, ne suffit pas pour nous donner moyen de parler dignement de la sainteté de cet auguste lieu.

Mille fois heureuse la Maison dans laquelle cet Homme Divin, ce Dieu caché, ce Fils de la Vierge, aussi saint que le Pere Eternel & que le S.Esprit, a vêcu tant d'années, a consacré tant de momens, a donné de si parfaites loüanges & rendu de si excellentes adorations à son Pere! Heureuse la Maison où se sont passez les ineffables Mysteres de l'Enfance, & de la Vie cachée du Verbe Incarné, qui estoiēt adorez des Anges & qui, bien qu'ils soient passez, subsistent toûjours dans le souvenir de ces Bienheureux Esprits, & sont & seront eternellement l'objet de leurs profondes adorations.

L'Evangile ne dit que tres-peu de chose de la Vie du Sauveur du Monde jusques à sa douziéme année; & de ce qui s'est passé en

luy depuis cet âge-là jusques à celuy de trente ans il n'en dit pas
Luc. 2. seulement un mot. Aprez que saint Luc a dit du Saint Enfant JESUS, qu'il profitoit en sagesse, en âge & en grace devant Dieu & les hommes, il ne parle plus des Mysteres de son adorable Vie jusques à ce qu'à l'âge de trente ans, aprez le miracle du changement de l'eau en vin aux nopces de la ville de Cana, le Baptême qu'il daigna recevoir des mains de S. Jean, & le jeune continuel de quarante jours & quarante nuits, il commença de se produire par le ministere de la Predication & par les miracles; & les autres Evangelistes ont encore moins parlé que S. Luc de l'Enfance & de la Vie cachée de cet Homme-Dieu. Ce n'est pas le petit nombre ou la mediocrité des Mysteres qui a icy suspendu la plume des Evangelistes, c'en est plûtost l'abondance & la Majesté. Ce n'est non plus le defaut de connoissance & d'information necessaire; Ils avoient le S. Esprit pour Directeur,
&

& la ſainte Vierge comme ſon principal organe, pour Maiſtreſſe: Elle les informa tres-exactement des particularitez dont ils n'avoient pas eſté témoins oculaires, de la vie de ſon adorable Fils: & il faut dire ſans heſiter, que la grandeur des Myſteres, eſt la grande raiſon de leur ſilence, & que ces ſages Secretaires du S. Eſprit ont jugé que la Minorité & la Vie cachée d'un Dieu, n'eſtoit pas du reſſort de la plume, mais que c'eſtoit un ſujet qui demande plûtoſt des Adorateurs que des Hiſtoriens, des meditations & des adorations que des paroles.

Qui pourroit, en effet, aſſez dignement parler de la Minorité d'un Dieu, de la Minorité de celuy qui n'a ni commencement ni fin, & à qui l'independance, la toute-puiſſance & l'eternité ne ſont pas des qualitez mais ſa ſubſtance même, ſa nature, & ſon eſtre? Eſt-il rien de plus difficile à comprendre que la qualité de Mineur en la Perſonne d'un Dieu, eſt-il rien de plus

ſurprenant, eſt-il rien de plus admirable? Peut-on bien s'aſſurer que ces trois Paroles *un Dieu Mineur, un Dieu enfant*, ſoient des paroles de verité? Elles le ſont pourtant, ces paroles ſont la verité même, & qui dit un JESUS-CHRIST Enfant, JESUS-CHRIST caché, JESUS-CHRIST Mineur, dit une Perſonne Divine en qui ces choſes ſe verifient, une Perſonne Divine en qui cette Minorité ſubſiſte; cette Minorité, dis-je, qui ne ſuppoſe icy ni ignorance ni foibleſſe, & qui ne ſignifie autre choſe, que le bas-âge, la ſujetion, & la dépendance, & qui en ce ſens eſt une verité de l'Evangile, renfermée dans le texte qui nous apprend que JESUS étoit ſoûmis aux volontez de la tres-ſainte Vierge & de ſaint Joſeph, qu'il leur eſtoit ſujet, & que ce Saint des Saints, cet Enfant-Dieu, qui eſtoit auſſi parfait dés l'inſtant de ſa Conception, qu'il l'eſt maintenant dans le Ciel, & qui eſtoit auſſi grand & auſſi adorable dans la baſſeſſe de ſa Minorité, qu'il le

ſera eternellement dans la gloire de ſa Majeſté, croiſſoit d'une maniere ineffable en ſageſſe, en âge & en grace devant Dieu & devant les hõmes. Eſt-ce donc ſans raiſon que je dis, que c'eſt la grandeur incomprehenſible de cette Divine Minorité, qui n'a pas permis aux Saints Evangeliſtes d'en déduire les particularitez, & qui nous prive de la connoiſſance de mille Myſteres infiniment adorables qui ſe ſont paſſez à petit bruit dans la ſainte Maiſon de Lorete, pendant la pluſpart des années de la vie du Fils de la Vierge?

Si les murailles de cette ſacrée Maiſon pouvoient parler, que ne pourroient-elles pas dire, quels recits admirables ne feroient-elles pas aux Anges & aux hommes! Si elles pouvoient declarer ce qui s'eſt paſſé dans leur enceinte, quel ſujet de conſolation ne pourrions-nous pas recevoir de leur langage, & de la manifeſtation qu'elles feroient de tant d'excellentes choſes qui ſe dérobent à nos connoiſſances!

Mais quoy, ſont-elles entierement muettes ces ſacrées murailles, ne ſont elles pas capables de nous rien découvrir de ce que nous deſirons ſi ardemment de ſçavoir? Non, elles ne ſont pas entieremét muettes, elles ont leur langage, & ſi c'eſt un langage muet, il ne laiſſe pas d'eſtre aſſez eloquent pour ſuppléer au ſilence des Evangeliſtes, conformement à ce que le Sauveur de nos ames a dit dans un endroit de l'Evangile, *Que lors que ſes Diſciples ſe tairoient, non ſeulement les pierres parleroient, mais encore qu'elles ſe feroient entendre à haute voix.* Elles parlent donc ces ſacrées pierres, elles diſent de grandes choſes, & ſi nous voulons dans un profond & reſpectueux ſilence, nous rendre attentifs, à leur divin langage, nous reconnoîtrons par les merveilleuſes veritez qu'elles annoncent, que c'eſt en elles que ſe verifient ces paroles du Prophete Abacuc, *La pierre de la muraille criera*, & que pour apprendre de grandes choſes, c'eſt aſſez d'entrer

Si hi tacuerint lapides clamabunt. Luc. 19. 40.

Lapis de pariete clamabit. Abac. 3.

dans cette Divine Maiſon, c'eſt aſſez d'écouter attentivement ces eloquentes pierres, & de conſiderer avec application les ineffables Myſteres que leur ſeule preſence eſt capable de nous découvrir.

Entrez donc, Chreſtien, entrez en eſprit dans la ſainte Maiſon de Lorete, pour y adorer la Vie Domeſtique de JESUS, de MARIE, & de JOSEPH qui comprend des choſes incomprehenſibles, puis qu'elle renferme les particularitez de la Vie cachée, & de la Minorité du Fils unique de Dieu. Avec quel aſſez profond reſpect, & avec quelle admiration aſſez grande pourrez-vous voir là-dedans le Createur des Cieux & des Anges, celuy qui porte & qui regit l'Univers, ſoûmis à l'authorité de deux Creatures mortelles, ſujet aux commandemens d'une Mere dont il eſt luy même le Createur, & aux volontez d'un pauvre Homme qui luy tient lieu de Pere, encore qu'il n'ait eu aucune part à ſa Naiſſance, & que ce merveilleux Fils n'ait

point d'autre Pere que celuy dont il eſt le Verbe & l'Image eternelle! La ſainte Vierge qui eſtoit l'humilité même ne pouvoit ſe laſſer d'admirer & d'adorer la ſoûmiſſion, l'obeïſſance, & les abaiſſemens ineſtables du Fils dont elle n'ignoroit pas la Toute-puiſſance & la grandeur Divine; & S. Joſeph ſortoit hors de ſoy-même & deſcendoit par les ſentimens de ſon humilité profonde, juſques au centre du neant, ſe voyant le Chef dans une Famille, & Superieur dans une Communauté, où une des trois Perſonnes de la tres-ſainte Trinité n'avoit que la derniere place, & la qualité de ſon ſujet, auſſi bien que de ſujet de ſon Epouſe.

Ces choſes s'eſtant réellement paſſées dans la ſainte Maiſon de Lorete, on peut les y conſiderer & une infinité d'autres particularitez de la Vie privée & du bas-âge de N. Seigneur dans la Compagnie de la ſainte Vierge, & de S. Joſeph. On peut y conſiderer & y adorer

en esprit les Oraisons continuelles de ces trois sacrées & saintes Personnes, leurs celestes conversations, les entretiens qu'ils ont eus mille fois ensemble sur les Mysteres de la Passion que le Fils attendoit avec tant de desir, & qui faisoient sentir par avance les rigueurs d'un cruel martyre à la Mere & à l'Epoux. On peut y considerer les larmes qu'ils répandoient souvent tous trois sur les miseres du Genre humain, & sur le mépris de la Majesté Divine tant offencée par les pecheurs ; le desir extreme dont cet Enfant-Dieu brûloit dans le centre de son cœur, de voir bientost le jour qui luy donneroit le moyen de rétablir sur la terre, la gloire de son Pere Eternel, de faire luy-même pour nous, amende honorable à sa Justice, & luy presenter, par ses humiliations, par ses souffrances & par sa mort, une digne reparation pour les offences des Hommes. On peut y considerer en esprit, les pauvres refections que Jesus, Marie & Joseph

prenoient ensemble, la frugalité & l'austerité de leur vie, leurs frequents jeûnes, leur court repos, & leurs longues veilles qui se passoient ordinairement en Oraison; les occupations exterieures de la sainte Vierge qui ne perdit jamais un momeñt de temps, & qui élevoit merveilleusement, tant par la sainteté de ses intentions, que par la continuelle union de son esprit avec Dieu, la coûture & les autres occupatiõs manuelles où elle s'employoit, pour les vestemens de son Fils, & ceux de son Epoux, & les autres besoins de la maison.

Considerez encore en esprit dans ce saint lieu, l'intelligence admirable, l'union & la concorde qui regna toûjours entre ces aimables Personnes, la douceur inexplicable de ce precieux Enfant, les saintes & amoureuses flammes que sa beauté ravissante, la candeur de ses mœurs, sa sainteté Divine, & toutes ses adorables qualitez allumoient continuellement dans le cœur de cette Mere, & de ce Pere;

& pour mieux reüſſir dans la douceur de ces agreables reflexions, écoutez ce que la ſainte Vierge, dans les Revelations de ſainte Brigitte, daigne nous apprendre elle-même de la taille, de la beauté, & des autres circonſtances de la perfection du ſacré Corps de ſon Divin Enfant. Le Portrait qu'elle en fait dans ces Revelations eſt ſi beau, & ſi achevé, qu'il n'y a pas de doute, que la lecture des paroles qu'elle employe à faire cette aimable deſcription, ne ſoient à ceux qui la feront attentivement, le ſujet d'une ſatisfaction tres-particuliere. Voici donc comme la tres-ſainte Virge, parle à ſainte Brigitte, dans le Chapitre ſoixante & dixiéme du quatriéme livre de ſes Revelations.

Filium meum qualis eſt in Cœlo videre non poteris, ſed qualis erat ſecundum corpus in Mundo, cognoſce. Ipſe enim tam pulcher facie erat quod nullus videbat eum facie, qui non conſolatetur in aſpectu ejus, etiam ſi præcordialiter dolorem haberet: Iuſti Revel. S. Brig. l. 4. c. 70.

verò speciali consolatione consolabantur, sed & mali à tristitia sæculi tanto tempore quo eum videbant relevabantur, unde & dolentes dicere consueverunt, eamus & filium MARIÆ *videamus, ut saltem tanto tempore relevemur. Anno igitur vigesimo ætatis suæ, in magnitudine & fortitudine virili perfectus fuit; Inter mediocres moderni temporis magnus: non carnosus, sed nervis & ossibus corpulentus. Capilli ejus supercilia & Barba croceè brunea erant, longitudo Barbæ palmo per transversum manus, Frons verò non prominens vel mersa sed recta: Nasus æqualis non parvus nec nimis magnus: Oculi vero ejus tam puri erant, quod etiam inimici ejus delectabantur eum aspicere: Labia non spissa sed clarè rubētia, Mentum non erat prominens nec nimis longum sed pulchro moderamine venustum: Maxillæ carnibus modestè plenæ: Color ejus erat candidus claro rubeo permixtus; Statura ejus recta, & in toto Corpore suo nulla erat macula, sicut & illi testabantur, qui eum totaliter viderunt nudum, & ad*

columnam ligatum flagellabant. Nunquam ſuper eum vermis venit, non perplexitas aut immunditia in capillis. C'eſt à dire :

Le Portrait de N. Seigneur fait par la S. Vierge.

La veuë de mon Fils, tel qu'il eſt au Ciel, n'eſt pas une grace que vous deviez eſperer de recevoir ſur la terre : & c'eſt aſſez que je vous faſſe connoître les qualitez de ſon « ſacré Corps, ſelon qu'il eſtoit en ce « bas mõde. Sa face étoit ſi belle, que « perſonne ne l'enviſageoit jamais, « quand même on auroit eſté d'ail- « leurs accablé de quelque affliƈtiõ, « ſans reſter particulierement conſo- « lé de ſa veuë ; les gens de bien qui « le regardoient experimentoient en « ſa preſence un avant-gouſt des « douceurs du Ciel, ils ſe trouvoient « remplis, en le voyant, d'une Joye « toute ſpirituelle, & les mêchans « même, en le regardant eſtoient di- « vertis de la triſteſſe du ſiecle, & de « l'amertume que les vains plaiſirs « du Monde & le peché laiſſent dans « l'ame; Les perſonnes affligées s'in- « vitoient mutuellement à chercher « dans la veuë de mon Fils, le reme- «

„ de à leur douleur : allons, se di-
„ soient-elles les unes aux autres, al-
„ lons & voyons le Fils de MARIE,
„ pour estre soulagez au moins pen-
„ dant le temps que nous aurons le
„ bien de le voir ; allons chercher
„ dans la veuë de cette merveille de
„ douceur & de beauté, le soulage-
„ ment de nos ennuis & l'adoucisse-
„ ment de nostre tristesse. A l'âge de
„ vingt-ans sa taille & la force de
„ son Corps furent dans leur plus
„ juste perfection; Il n'estoit ni grand
„ ni petit, & sa taille estoit si avan-
„ tageuse & si bien proportionnée,
„ qu'il paroissoit grand parmi les
„ mediocres de son temps ; Il n'étoit
„ pas d'une corpulence fort char-
„ neuse, mais la raisonable constitu-
„ tion des nerfs & de la chair qui
„ couvroit ses os, estoit un indice de
„ la plus parfaite complexion qui
„ fut jamais. La couleur brune de sa
„ cheveleure, de ses sourcils & du
„ poil de sa Barbe tiroit aucunement
„ sur l'or, & la longueur de sa Barbe
„ estoit d'un travers de main ; Son
„ front n'estoit ni avancé ni enfoncé,

il estoit uni & serein. Il avoit le "
nez ni grand ni petit, mais égal, "
aligné & le mieux fait du Monde; "
Ses yeux estoient si purs & si "
beaux, que ses ennemis même les "
plus cruels & les plus mal inten- "
tionnez ne pouvoient se priver du "
plaisir qu'il y avoit à les voir. Ses "
Levres n'estoient ni grosses ni é- "
paisses, elles estoient dans une juste "
mediocrité, & doucement animées "
de l'agreable vivacité d'une petite "
& claire rougeur; Son Menton "
n'estoit ni long ni avancé, il étoit "
bien pris & bien proportionné, il "
estoit beau au possible; Il avoit "
les Mâchoires mediocrement & "
modestement pleines; La blan- "
cheur de son teint delicat estoit "
agreablement animée d'un petit "
mélange de vermeil, & soit qu'il "
faille avoir égard à la couleur de "
son Visage, à la douceur à la viva- "
cité, à la proportion, & à toutes "
les autres qualitez, c'estoit le plus "
beau & le mieux fait que l'on ait "
jamais veu; Sa taille étoit déga- "
gée & parfaitement droite; Il n'y "

„ eut jamais la moindre tache en
„ tout ſon Corps, ce qui même a
„ eſté reconnu & avoüé par ceux qui
„ l'ont veu nud à la colomne, & qui
„ ont eſté les cruels Miniſtres de ſa
„ flagellation ; Il ne vint jamais ſur
„ ce Corps Virginal, aucune ſorte de
„ vermine; Ses cheveux ne furent ja-
„ mais dans le mélange & la confu-
„ ſion, ils ne furent jamais ſujets à
„ la moindre immondice ; & pour
dire tout en peu de mots, ce Divin
Corps qui eſtoit animé de la plus
belle des Ames, & qui ſubſiſtoit
en la Perſonne du Verbe, c'eſtoit
l'ouvrage du S.Eſprit.

Tout ce que nous pouvons nous figurer de la douceur & de la beauté de N. Seigneur JESUS-CHRIST en ſuite de ces paroles qui contiennent la teneur de la Revelation qui fut faite à ſainte Brigitte, n'eſt rien en comparaiſon de ce qui en eſtoit, & de la ſatisfaction que la tres-ſainte Vierge & S. Joſeph recevoient de la veuë, & de la converſation de ce Divin objet ; Je veux bien que ces paroles en elles-

mêmes contiennent une fidele deſcription de la taille, du Viſage & de tout l'exterieur du Fils de la Vierge, mais nous ne ſçaurions parfaitemẽt penetrer tout ce qu'elles ſignifient. La parfaite expreſſion de la ſouveraine beauté du Sauveur, même comme il eſtoit en ce Monde, n'eſt pas du reſſort de la langue ni de la plume, ni même de la penſée ſi nous parlons de nous ; & MARIE a plus apperceu de charmes ſur le Viſage de ſon Fils, dans un moment, que nous ne ſçaurions nous en imaginer en toute noſtre vie ; & comme la ſacrée Maiſon de Lorete eſt le lieu où la tres-ſainte Vierge & S. Joſeph ont le plus long-temps goûté les douceurs infinies de ſa preſence & de ſa converſation, n'eſt-il pas evident que la ſainteté de ce lieu nous invite à le viſiter ſouvent en eſprit, à y écouter attentivement le recit que ces ſacrées pierres nous feront des celeſtes colloques & des amoureux entretiens dont elles ont eſté les témoins, & d'en faire

quelques fois le ſujet de nos meditations? Tous ces Myſteres ayant contribué à ſanctifier le lieu qui les a renfermez, c'eſt avec raiſon, ſi je ne me trompe, que j'ay pris pour un des principaux titres de la Sainteté de la Maiſon de Lorete, l'Enfance adorable & la Vie cachée du Sauveur de nos ames : Et ſi la tres-ſainte Vierge, pour eſtre entrée une fois dans la Maiſon de S. Zacharie, y attira tant de graces, ſi à même temps le S. Eſprit y deſcendit, & remplit de ſa preſence & de ſon amour un Enfant dans le ventre de ſa Mere, s'il combla même de ſes graces le Pere & la Mere de cet Enfant, en ſorte que dans le moment que la ſainte Vierge eut mis le pied dans la Maiſon, ce lieu devint un veritable Santuaire, quel caractere de Sainteté n'aura pas laiſſé dans la Maiſon de Lorete, l'habitation de tant d'années, de cette même Vierge avec ſon Divin Fils, & ſon ſaint Epoux, & la Vie domeſtique de JESUS, MARIE & JOSEPH, ſans parler du ſouverain

Myſtere de l'Incarnation du Verbe, & des autres dont ce ſacré lieu a eſté l'auguſte Theatre !

Comme il n'eſt pas probable que cette ſainte Maiſon fut le lieu du travail ordinaire de S. Joſeph, n'y ayant nulle forme de boutique, & n'ayant pas eſté à propos que le bruit de l'Art qu'il exerçoit deuſt incommoder des Perſonnes amoureuſes du ſilence & de l'Oraiſon, comme eſtoient N. Seigneur & ſa tres-ſainte Mere, je ne vous invite pas, Lecteur, à entrer dans la boutique d'un pauvre Artiſan pour y admirer celuy qui avec une parole peut faire en un inſtant des millions de Mondes, occupe à ſcier un tronc de bois, à polir une planche, à aſſembler les pieces d'un banc, & à gaigner ſon pain avec le maillet & la ſcie;& je laiſſe ces grands Myſteres, parce que je ne dois vous entretenir que de ce qui s'eſt paſſé dans la ſainte Maiſon de Lorete. Il eſt vray que le pain qui s'y partage entre JESUS MARIE & JOSEPH a eſté gagné

dans cette boutique, & qu'autant dans l'un que dans l'autre endroit, aprez que dans le centre de vôtre cœur, & avec les plus religieux sentimens de respect, dont vous soyez capable, vous aurez repeté mille fois ces paroles que les Juifs objectoient autresfois par mépris au Sauveur de nos ames. *Nonne hic est Faber, & Filius Fabri? N'est-ce pas là un Charpentier, & le Fils d'un Charpentier?* Vous aurez occasion de dire plus à propos, N'est ce pas là le Fils unique de Dieu, reputé le Fils d'un Charpentier? N'est-ce pas la Majesté Divine toûjours adorée des Anges, qui cachée sous les miseres de nostre Humanité, s'est reduite aux conditions d'une vie pauvre, & qui se plait à essuyer les rigueurs de la pauvreté dans la maison d'un Artisan, *Nonne hic est Faber & Filius Fabri?*

La sainteté de ce lieu vous donne encore occasion d'y considerer les graces de la mort precieuse de S. Joachim & de S. Anne, qui probablement y finirent, octuagenaires, le

cours de leur ſainte vie, peu de tẽps l'un aprez l'autre, & laiſſerent leur bienheureuſe Fille orpheline à l'âge de onze ans, la neuviéme année de ſa Preſentation au Temple, ainſi que remarque l'Hiſtoire ; & vous pourrez encore y honorer la memoire du bienheureux trêpas de S. Joſeph, qui y rendit l'ame entre les bras de JESUS & de MARIE la vingt-ſeptiéme année de l'âge du Fils, & la quarante-deuxiéme de celuy de la Mere. Ce ſont autant de titres de la ſainteté de cette glorieuſe Maiſon, & autant de motifs de reconnoiſtre qu'elle merite une grande veneration de la part des fidelles, pour la reverence du Verbe Incarné, de la tres-ſainte Vierge, de S. Joachim, de ſainte Anne, de S. Joſeph, & des Myſteres du Ciel qui en leurs Perſonnes ſe ſont accomplis dans ce ſacré lieu. Je ne me laſſerois jamais d'exhorter ceux qui ont le moyen de viſiter ce grand Santuaire de ne pas ſe priver d'une ſi ſainte conſolation, & ceux qui n'ont pas la li-

Chriſtophor de Caſtro in vita Deipar. Melchior de Caſtro in vita Dep.

berté ou la commodité de faire ce devot pelerinage, de le faire pour le moins en esprit, de se tourner vers cette Divine Maison, par les plus fervētes affections de leurs cœurs, d'y envoyer leurs desirs, leurs pensées, & leurs soûpirs, & de baiser mille fois en esprit des pierres & des murailles qui ont renfermé des actions, des larmes, des Oraisons, des conversations, & des Mysteres dont le souvenir ne se perdra jamais dans le Ciel.

CHAPITRE IV.

Quatriéme Titre de la Sainteté de la Maison de la tres-sainte Vierge.

SA CONSECRATION EN EGLISE.

IL ne faut pas que le titre de ce Chapitre donne occasiō de croire que la sainte Maison de Lorete ait esté consacrée avec les mêmes ceremonies, qui servent à la Con-

ſecration des autres Egliſes. C'eſt une choſe que l'on ignore, & dont la Tradition même ne ſçauroit établir rien de certain. On ne peut parler icy que par conjecture, & s'en tenir, ſelon les lumieres de la raisõ, à ce qui paroîtra le plus probable. Ce qu'il y a de tres aſſuré, c'eſt qu'apres la mort de N. S. Jesus-Christ, cette ſainte Maiſon fut la premiere Egliſe des Fidelles; la tres-ſainte Vierge la deſtina à ce Divin uſage, les Apoſtres y dreſſerent un Autel, & S. Pierre, ainſi que diſent les Hiſtoriens, y celebra la premiere Meſſe. Ce fut le lieu où les Fidelles s'aſſembloient tous les jours pour la priere & pour la ſainte Communion, & il n'a du depuis jamais ceſſé de ſervir d'Egliſe, ſoit dans la Terre-ſainte, ſoit en Dalmatie, ſoit en Italie : Mais que pour la rendre propre à cet uſage, il ait fallu employer les Onctions ſacrées, les benedictions, les prieres, & les autres ceremonies, il y a lieu d'en douter; & la raiſon du doute, eſt fondée, en ce que toutes

les ceremonies & les prieres de l'Eglise, & toute la puissance spirituelle des Apôtres, n'auroient sceu la consacrer & la santifier si parfaitement, qu'elle l'avoit déja esté par les Mysteres que le Ciel y avoit operez, & sur tout par le Mystere des Mysteres par l'Incarnation du Verbe, & la Conception temporelle du Fils unique de Dieu.

Il n'en est pas de même du saint Autel que les Apostres y érigerent, & qui s'y conserve encore, & s'y conservera aussi long-temps que durera la sainte Maison, avec laquelle il a esté transporté par les Anges. Comme il n'y a nulle apparence que cet Autel y fût avant que cet Edifice fût changé en Eglise, il n'y a rien qui nous empêche de dire qu'il fut consacré par les Apostres avec les ceremonies necessaires. Tout cela paroit assez raisonnable; & la consequence qu'il en faut tirer est, qu'encore que toutes les Eglises soient saintes, celle-cy l'est plus qu'aucune autre, & même il faut dire avec certitude,

qu'elle eſt plus ſainte que toutes les autres enſemble, n'y ayant pas plus de comparaiſon des ceremonies qui ont ſervi à la Conſecration des autres Egliſes, avec les Myſteres qui ont conſacré celle-cy, qu'il y en a de la figure du Soleil repreſentée ſur la toile, avec le Soleil même, ou d'une Image inanimée, avec ſon original plein de vie.

Dieu merite d'étre reſpecté en tous les lieux, puis qu'il n'en eſt point, qu'il ne rempliſſe non ſeulement des effets de ſõ pouvoir, mais encore de la réelle preſence de ſa Divinité; Il y a neanmoins des lieux qui ſont plus conſiderables que les autres, ſelon l'importance des choſes que Dieu y opere, & ſelon la ſainteté des effets dont il les honore. Les Egliſes ſont les Auguſtes Palais de la Divine Majeſté, Elle y eſt preſente d'une maniere tres-particuliere; ce ſont les lieux ſur la terre, que Dieu reſerve ſpecialement pour ſon culte, & pour la gloire de ſon ſaint Nom; & les profanations que les Chrêtiens y

commettét par leurs immodesties, sont de si grands crimes, que N.S. JESUS-CHRIST qui estoit la douceur même, & qui s'étudioit à combler, tous les jours les pecheurs de mille effets de sa Bonté; ce JESUS, cette douceur, cette mansuetude incarnée, n'a jamais paru different de soy-même, que lors qu'il a esté provoqué par cette sorte de peché; & pendant sa vie, il n'a jamais châtié de ses propres mains aucun pecheur, si ce n'est les profanateurs du Temple. Je ne dis pas cela pour reprendre cette sorte d'abus dans le Santuaire de Lorete, il ne s'y commet nullement, cette Divine Maison inspire la pieté; à même temps qu'on y entre on se sent particulierement touché de la sainteté du lieu, & c'est une merveille de voir l'empressement avec lequel les Fidelles y accourent, la reverence & la ferveur dont ils y font leurs prieres, & la modestie qu'ils y observent par l'effet d'une secrette impression de devotion, qui s'y fait ressentir même aux plus indevots:

devots : & si j'ay parlé de l'importance du peché de la profanation des Eglises, c'est seulement pour faire cõnoître la sainteté des lieux, où les irreverences sont des fautes si considerables, & pour faire en suite juger de la sainteté de la Maison de la tres-sainte Vierge, par celle des autres Eglises qui est si grande & si redoutable, encore que toutes les Eglises du Monde, si nous voulons avoir égard à la sainteté des Privileges, soient de beaucoup inferieures à celle qui fait le sujet de nostre discours.

C'estoit le train ordinaire des Fidelles de la Primitive Eglise, de communier tous les jours. Le S. Esprit qui ne trouvoit pas tant de resistence dans les premiers Chrestiens, qu'il en trouve dans ceux de ce miserable siecle, les portoit à cette excellente pratique de la Communion quotidienne, & ils y estoient puissamment incitez par l'exemple de la tres-sainte Vierge, qui par le Mystere de l'Eucharistie, rappelloit tous les jours

Quotidie ad eam (Domum Nazarenam, ab Appostolis Ecclesiam factam) ascendabat, ut filii Corpus quod priùs in utero gestaverat, sæpe visceribus insereret. Anonym. apud Metaphr.

réellement dans le ſacré temple de ſon Sein Virginal, ce Fils Unique de Dieu, ce Saint des Saints, ce Verbe Divin que par le Myſtere de ſon Incarnation, elle y avoit logé l'eſpace de neuf mois.

Ce n'eſt donc pas aſſez pour loüer la ſainteté de la ſacrée Maiſon de Lorete, de dire, que par les Apoſtres elle a eſté changée en Egliſe; Mais il faut conſiderer les prerogatives de ce Santuaire ſur tous les autres du Mõde, & avoüer, qu'une Egliſe qui a receu les communions, les prieres, & les autres ſacrez exercices de pieté des premiers Chreſtiens qui eſtoient autant de Saints; une Egliſe où les Apoſtres ont commencé de celebrer le Divin ſacrifice de la Meſſe, & ſur tout une Egliſe, où la Mere de Dieu a ſi ſouvent fait la ſainte Communion; une Egliſe qui a eſté honorée de la Communion quotidienne de la Reine du Ciel, & d'une infinité de Communions des premiers Saints, eſt, en quelque ſens qu'on le puiſſe prendre, la

plus ſainte & la plus illuſtre Egliſe du Chriſtianiſme, & le lieu le plus devot, le plus venerable & le plus auguſte qui ſoit ſur la terre.

CHAPITRE V.

Cinquiéme Titre de la Sainteté de la ſacrée Maiſon de Lorete.

L'AFFECTION DE LA TRES-SAINTE VIERGE.

ENcore que la ſainteté ſoit le premier attribut de la Volonté Divine, que cette perfection n'en ſoit pas tant une proprieté que l'eſſence même,& quoi-qu'aprez cette volonté increée & infiniment ſainte, il n'y ait rien de comparable à la ſainteté de laVolonté creée & humaine de JESUS-CHRIST;la perfection de ces deux Volontez Divine & Humaine, de l'Homme-Dieu, ne nous oblige pas à croire que ſon amour ſuppoſe toûjours la ſainteté dans tous les objets où il ſe porte, puis qu'on ne peut pas

nier, quelque infinie que puisse être la haine qu'il a pour le peché, qu'il n'aime les pecheurs comme ses creatures, & comme ses brebis bien qu'égarées, ayant voulu mourir aprez avoir tant fait de choses, & souffert tant de contradictions, pour leur salut. Il faut donc dire que l'amour de nôtre Divin Sauveur, ou suppose la sainteté dans l'objet aimé, ou il tend à le rendre saint, & que la Divine Sainteté est toûjours sa regle invariable & le motif de son amour. Il en est de même à proportion, de l'amour de la sainte Vierge, puis qu'il conste que la sainteté de tous les Anges, de tous les Saints & de tous les Justes, si elle estoit toute ramassée dans un même sujet, quelque immense qu'il semble qu'elle dût estre, seroit de beaucoup inferieure, à la sainteté souverainement parfaite de l'Epouse du S. Esprit.

C'est de là qu'il faut tirer une grande consequence en faveur de la sainteté de la sacrée Maison de Lorete, par les raisons qui nous

persuadent, que cette Maison est extremement chere à la Mere de Dieu. Il faut inferer l'affection de la tres-sainte Vierge envers ce saint lieu, de l'amour infini dont elle aime son Divin Fils, reconnoître que cet amour ne peut que luy rendre infiniment cher le lieu où elle l'a conceu, & dire que comme rien ne sçauroit se presenter à sa memoire, qui luy soit plus agreable que l'heureux moment qui le fit Homme dans son Sein Virginal, aussi tout ce qui a quelque rapport avec cette ineffable Conception du Sauveur de nos ames, ne peut que luy estre extremement cher. De toutes les marques sensibles qui restent sur la terre, du Mystere de l'Annonciation de l'Ange, de l'Incarnation du Verbe, & de l'Exaltation de la sainte Vierge à l'infinie dignité de Mere de Dieu, il n'en est point, comme la sainte Maison de Lorete, qui a esté le receptacle & l'officine de toutes ces tres-saintes & tres-Divines merveilles. Jugez par là de l'amour que cette Vierge Imma-

culée doit avoir pour ce saint lieu.

Ces quatre murailles representent continuellement à la memoire de la Reine des Anges, les particularitez de son colleque avec un de ces Princes du Ciel, les douceurs de la celeste ambassade qui luy fut adressée de la part des trois Divines Personnes ; de la part du Pere Eternel qui luy offroit son propre Fils afin qu'il fût aussi le sien, de la part de ce Fils eternel qui la recherchoit pour Mere, & de la part du S. Esprit qui luy envoya demander son consentemẽt pour operer en elle cet incomprehensible miracle. Ce saint lieu luy renouvelle les douceurs infinies de la salutation Angelique, & les rares Privileges de sa Divine & Virginale grossesse. Ces quatre pauvres, mais tres-saintes murailles luy redisent ; en leur façon, toutes les belles choses, que dans leur enceinte, elle a ouï sortir de la bouche de son adorable Fils. Elles luy rappellent le souvenir des charmes de sa conversation, & de tout ce

qui s'eſt paſſé là-dedans en cette adorable Perſonne, en la ſienne, & en celles de ſes Saints Parens Joachim & Anne, & de ſon Epoux S. Joſeph, & luy repetent des choſes, qui feront eternellement la joye & la felicité de ſon eſprit. C'eſt de ces veritez qu'il faut inferer que ſur la terre, il n'eſt pas un lieu dont la ſainteté ne doive ceder à celle de cette ſacrée Maiſon, puis qu'il n'en eſt pas un pour qui la tres-ſainte Vierge, dont la volonté tres-parfaite & tres-conforme à celle de ſon Fils, n'a point d'autre regle, d'autre meſure ni d'autre motif que la ſainteté même, puiſſe avoir plus de complaiſance.

Cet amour ſingulier que la Reine du Ciel a pour ce ſaint lieu n'eſt pas moins remarquable par ſes effets, qu'il eſt evident par ſes cauſes qui ſont renfermées dans les choſes que nous venons de conſiderer. Le grand nombre de miracles qu'elle y a impetrez de ſon adorable Fils, dont nous en rapporterons quelques-uns dans un autre en-

fut visiblement retenu par une puissance invisible, qui le porta par terre, où il resta sans mouvement & sans sentiment l'espace de huit heures, jusques à ce que le recours que sa femme eut aux bontez de la sainte Vierge, par un Vœu qu'elle fit, luy merita la grace de se relever. Il ne fut pas si hardi que de toucher une seconde fois à ce saint Edifice; & le Ciel ne voulut pas que ces ouvertures, qui estoient necessaires pour la commodité du peuple, fussent faites indifferemment par toutes sortes de mains. Un vertueux Ecclesiastique nommé *Perini*, aprez s'estre preparé par des jeûnes & des prieres, entreprit l'œuvre avec tant de respect & de devotion, que les murailles ne firent plus de resistence; les ouvertures furent faites ainsi que l'on souhaittoit, & l'on connut avec quelle reverence & avec quelle circonspection il falloit toucher à de si saintes pierres.

Ce qui se passa l'an mil cinq cens soixante & un en la personne

de *Jean Suares* Evêque de *Coïmbre en Portugal*, eſt encore un bien ſignalé témoignage de l'eſtime que la Mere de Dieu fait de cette ſainte Maiſon, en ce qu'elle ne ſouffre pas que la moindre pierre, ni la moindre partie des materiaux en puiſſe eſtre détachée, pour eſtre tranſportée ailleurs, non pas même lors qu'il s'agit de la conſolation ſpirituelle des perſonnes les plus devotes & les plus zelées. Ce qui me fait dire que quand les Chreſtiens n'auroient pas toute la deference qu'il faut avoir pour les Bulles des Papes qui deffendent avec des cenſures, ces ſortes de larcins quoi-que pieux en apparence, & cette diviſion & éloignement des parties de la ſainte Maiſon, le Ciel arreſteroit d'abord l'indiſcretion de leur zele. Il s'en eſt veu pluſieurs exemples miraculeux, & celuy que nous allons rapporter eſt ſi remarquable & ſi autentique, qu'il ſuffira pour juſtifier cette verité.

L'Evêque dont nous venons de parler ſe trouvant au Concile de

Trente, vint par devotion à Lorete, & se pourveut en passant à Rome, d'un Bref du Pape *Pie IV.* qui luy permettoit de détacher une petite pierre de la sainte Maison, & de l'emporter en son païs, où ce Prelat avoit projetté de faire une Chappelle, sous le titre de Nôtre-Dame de Lorete, & l'enrichir de cette precieuse Relique. Cette permission, bien qu'elle luy fust accordée par le Vicaire de JESUS-CHRIST, luy cousta cher, & ne luy servit de rien pour ce qu'il pretendoit. Ce n'est pas que personne s'opposât à l'execution de sa Bulle : il détacha du dedans de la sainte Maison une pierre ; il la mit dans une cassete d'argent ; il l'emporta, il partit de Lorete le plus satisfait du Monde, se croyant bien assuré dans la possessiõ de ce qu'on luy avoit donné : mais la restitution qu'il fut obligé d'en faire dans fort peu de temps, luy fit bien connoistre que sa conduite n'estoit pas aprouvée du Ciel, que sa bonne foy l'avoit trompé, que l'enlevement

qu'il avoit fait de cette pierre étoit un mauvais effet d'une bonne cause, & que son zele envers la sainte Maison, pour estre agreable à la tres-sainte Vierge, devoit se faire connoistre d'une autre maniere. Il ne fut pas plûtost arrivé à Trente, qu'il fut empêché de poursuivre davantage son chemin. Il s'allita d'une sorte de maladie dont les Medecins ne connoissoient ni la cause ni le remede; & il n'en seroit peut-estre jamais relevé, si Dieu ne luy eust fait connoistre, par la revelation qui fut faite à une sainte fille, que la cause de son mal n'estoit autre que le transport de cette sacrée pierre dont la restitution estoit le seul remede d'où il pouvoit esperer la santé. Il la renvoya donc à Lorete avec diligence par les mains de son Aumônier, appellé *François Stella* natif de la Ville *d'Aretio* en Toscane; & il fut remarqué qu'à mesure que cet Aumônier s'éloignoit de Trente, la maladie de l'Evêque diminuoit, & que sa santé fut parfaitement ré-

tablie le jour même que cet envoyé fut arrivé à Lorete, où il presenta au Gouverneur & aux Chanoines, la sainte pierre dans une cassete d'argent, & une lettre de son Evêque où il estoit fait un ample recit de tout ce qui s'estoit passé. On ordonna une procession generale pour la reverence de ce sacré depôt, qui fut avant que d'être remis en sa place, porté avec grande pompe par toute la Ville; & le bruit de cette merveille qui se répandit d'abord attira un si grand concours, qu'il fut remarqué qu'en moins de six mois plus de trois cens mille étrangers, se rendirent à Lorete, pour voir cette pierre miraculeuse. La lettre de l'Evêque Suarez fut envoyée en original au Pape Pie IV: on la conserve à Rome dans le château S. Ange avec les autres papiers & instrumens de consequence qui appartiennent au Saint Siege; & à Lorete on en retient une Copie autentique, qui est tenuë fort cherement dans l'armoire de la sainte Maison. Il est à croi-

re que le devot Lecteur ne recevra pas une petite satisfaction de sçavoir la teneur de la lettre que nous allons mettre icy en Latin comme elle est en son original, & ensuite en nostre langue.

Præsidi Lauretano salutem.
JOANNES EPISCOPUS CONIMBRICENSIS.

PRo mea erga Lauretanam Virginem religione ejus lapidem (quod te non fugit) summa ope operâque curaveram, & demùm interdicti Pontificij religione solutus, à Pontifice maximo Pio IV. impetraveram, Cardinali Carpensi Laureti Patrono non invito. Quippe & inusitatus morbus, prosperam meam valetudinem Divinitùs afflixit, & piorum Deoque acceptorum hominum monitu, hanc morbi causam esse prospexi. Itaque ego nulla interposita mora, veniam pacemque à Deo ejusque sanctissima Matre precatus, sacrum lapidem, per eumdem Franciscum Stellam Aretinum Sacerdotem meum, qui istinc eum abstulerat, referendum curavi. Quæso

obteſtorque ut remiſſum, quæ par eſt religione, ceremoniaque recipias, ac ſuo reponas loco unà cum calce quæ pariter remittitur. Vnum oro, ut arculas argenteas in quibus ea continerentur, velut teſtes miraculi aſſerves, ad Poſteritatis memoriam ſempiternam. Gratiſſimum quoque mihi erit, ſi Cardinalem Patronum, ipſumque Pontificem maximum, de tota re facias certiores, ut poſt-hac cenſuras Eccleſiaſticas, in Ædis Lauretanæ violatores ratas eſſe velint, ne quid omnino illinc impoſterùm auferatur. Orabis etiam cum iſtis religioſiſſimis Sacerdotibus Beatam Virginem, ut hoc quidquid eſt ſive erroris, ſive culpæ clementer mihi condonet. Data Tridenti VII. Idus Aprilis M.D.LXI.

Au Gouverneur de Lorete, ſalut.
JEAN EVEQUE DE CONIMBRE.

„ LA veneration que j'ay pour
„ Nôtre-Dame de Lorete, m'a-
„ yant porté à rechercher avec beau-
„ coup de ſoin, comme vous n'igno-
„ rez pas, la ſatisfaction d'avoir une
„ pierre de cette ſacrée Maiſon, &

m'eſtant, pour cet effet, avec le con-" ſentement du Cardinal Protecteur" de Lorete, mis à couvert des cen-" ſures, par la diſpenſe, & la per-" miſſion que j'en avois obtenuë de " N. S. P. le Pape Pie IV. Dieu, qui " n'a pas approuvé mon entrepriſe, a" voulu m'en faire connoiſtre le mã-" quement, par une maladie extraor-" dinaire dont il luy a plû de m'affli " ger, en punition, (ainſi qu'il m'a " eſté declaré, par quelque perſonne " d'une tres-haute vertu) du tranſ-" port que j'ay oſé faire de cette ſa-" crée pierre. J'ay à même temps levé " les yeux au Ciel, pour tâcher d'ap-" paiſer, par ma douleur & par mes " ſoûmiſſions la juſte indignation de " N. Seigneur, & de ſa tres-ſainte " Mere, & n'ay pas voulu differer de " renvoyer la ſainte Pierre à Lorete, " où je la fais rapporter par le même " François Stella mon Chappellain " qui l'avoit apportée de Lorete icy. " Je vous prie de la recevoir avec " tout l'appareil & les ceremonies " que merite un ſi conſiderable de-" pôt, & de la faire remettre en ſa "

» place, avec la chaux qui avoit esté » tirée avec la pierre, & dont je fais » une entiere restitution. Je vous de- » mande par grace que vous fassiez » mettre en quelque endroit de la » sainte Maison, les cassettes d'argent » où le tout est contenu, pour servir » à la Posterité de memoire perpe- » tuelle d'un si grand miracle; & » vous prie de donner connoissance » de tout ce qui se passe, au Cardinal » Protecteur de Lorete, & à N. S. P. » le Pape, afin qu'il plaise à Sa Sain- » teté de confirmer de nouveau les » censures sous lesquelles il est def- » fendu d'enlever, quoi-que ce soit, » de ce saint Bastiment, & qu'à l'a- » venir personne ne soit si hardi que » d'y toucher. Je me promets cepen- » dant des bontez ineffables de la » sainte Vierge, & du merite de vos » prieres & de celles de tous ces de- » vots Prêtres, qui sont dediez à son » service, le pardon de tout ce que » dans mon entreprise, il y a eu de » coupable soit par ignorance ou au- » trement. De Trente le 7. d'Avril » 1561.

Il est arrivé en divers temps deux autres miracles semblables à celuy-la, en des personnes qui ayant par devotion enlevé secretement quelque petite pierre de la sainte Maison, ont esté à même temps punis de la temerité & de l'indiscretion de leur zele, par des maladies, par la mort de leurs enfans, par des pertes considerables & des afflictions, qui les ont bientost reduits à la necessité d'en faire la restitution. D'où il faut inferer combien ce saint Edifice est cher à Nostre-Dame, combien elle a sa conservation à cœur, & avouër que l'attachement d'une volonté si sainte, que celle de la Mere d'un Dieu, ne peut que supposer icy toute la sainteté dont peut estre capable une chose inanimée, & consacrée à Dieu par les plus adorables Mysteres.

Il faut encore inferer de ces miracles, puis que le Ciel ne souffre point la dispersion des materiaux de cette sainte Maison, qu'il n'y a ni Prince ni Potentat, ni qui que

ce soit au Monde qui se puisse flater d'en avoir la moindre partie. Et quoi-que Dieu permette la division & la dispersion des parties des autres lieux sacrez, & des autres Reliques, comme de la pierre du S. Sepulchre, du bois de la sainte Crêche, & même du bois adorable de la vraye Croix, il observe une autre conduite à l'égard de ce Divin Santuaire : tant il est vray, que c'est un tres-saint lieu, *le Sancta Sanctorum* de la nouvelle Loy, le Palais sacré de la plus sainte des Creatures, & le veritable Trône de la Grace, depuis qu'il a receu dans son enceinte la Conception, & la Vie de l'Auteur de la Grace.

La sainteté de cette glorieuse Maison se fait mieux connoistre par experience que nous ne sçaurions la manifester par nos discours ; & ceux qui la visitent & qui y entrent avec respect, reconnoissent d'abord, que Dieu y fait ressentir des effets tres-particuliers de sa Divine presence. Aussi n'est-il pas difficile à concevoir, qu'une

Maiſon conſacrée par l'habitation d'un Homme-Dieu, & d'une Vierge Mere, des pierres ſantifiées par de ſi frequents attouchemens des adorables mains de ce Fils, ſingulierement pendant qu'il eſtoit enfant, & qu'apprenant à former les pas, & commençant à cheminer il ſe ſoûtenoit le long de ces murailles, en un mot dans lequel Jesus-Christ s'eſt preparé pendant pluſieurs années aux Myſteres de ſa Paſſion; que cette ſacrée Maiſon, dis-je, que ces ſaintes pierres, que cet auguſte lieu, ſoient remplis de ſainteté, & que ce Fils & cette Mere y faſſent goûter aux Fideles les doux effets d'une preſence ſpirituelle & ineffable qui nous permet de croire que leurs cœurs & leurs yeux ne s'en éloignent jamais.

C'eſt ce ſaint lieu où ſe verifient mille fois mieux que ne faiſoient autrefois dans le Temple de Salomon, ces paroles par leſquelles Dieu promit à ce Prince l'aſſiduité de ſes regards & de ſes affections, dans le même Temple; *Elegi & ſancti-* L.2.Paralip.c.7.

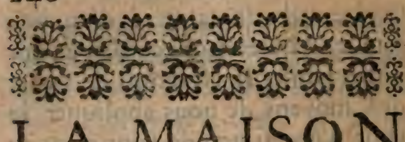

LA MAISON
DE LA
TRES-SAINTE VIERGE.
TROSIE'ME PARTIE.
LES GRACES.

Oculi mei erunt aperti, & aures meæ erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraverit.
l. 2. Paralyp. 7.

CHAPITRE PREMIER.

Les Graces temporelles de la Maison de la Sainte Vierge.

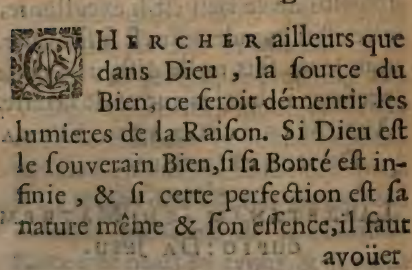

CHERCHER ailleurs que dans Dieu, la source du Bien, ce seroit démentir les lumieres de la Raison. Si Dieu est le souverain Bien, si sa Bonté est infinie, & si cette perfection est sa nature même & son essence, il faut

avoüer que comme il eſt la ſource de tous les Eſtres, il eſt auſſi l'origine de tous les biens. Quand nous diſons que toutes les Graces viennent de la tres-ſainte Vierge, il ne faut pas entendre qu'elle en ſoit la premiere ſource : Elle en eſt ſeulement le Canal : Elle en eſt l'Oeconome, & non pas la Maiſtreſſe abſoluë. C'eſt ſon adorable Fils qui eſt le principe de toutes les Graces, & entant que Dieu & entant qu'-Homme : entant que Dieu parce qu'il en eſt l'Auteur ; & entant qu'Homme , parce que par ſa Paſſion il nous les a meritées, & qu'il nous a donné le moyen de pouvoir faire de bonnes œuvres qui nous les procurent.

C'eſt ſon tres-precieux Sang qui donne pour cet effet le prix & le merite à nos oraiſons & à nos actions ; & ſi la ſainte Vierge, par la tres-parfaite fidelité dont elle a répondu à toutes les Graces qu'elle a receuës de la Bonté infinie de ce Fils, a merité d'eſtre à nôtre eſgard, l'Adminiſtrative, la Mediatri-

ce & le Canal de toutes celles que nous sommes capables de recevoir, c'est ce même Fils qui est le principal Auteur de son merite; & c'est encore un tres-rare effet de l'incomprehensible charité de ce Divin Fils en nôtre endroit, que d'avoir voulu mettre toutes les Benedictions & toutes les Graces entre les mains de sa Mere. Il a voulu par cette aimable conduite assurer entierement nôtre confiance, en nous faisant dépendre de la faveur d'une Mere, à laquelle il ne sçauroit rien refuser, & de qui les prieres & les desirs qui luy sont infinimẽt agreables, luy tiennent, pour ainsi dire, lieu de commandemens, & qu'il ne l'honore pas moins dans le Ciel, qu'il l'a honorée sur la terre, où, encore qu'il fut son souverain Seigneur & son Dieu, il luy a esté parfaitement soûmis, comme un fils le doit estre à une mere. La tres-excellente sainteté de cette puissante Mediatrice peut heureusement suppléer à nos demerites, à nos défauts, & à toutes les choses qui

pourroient empêcher les effets de nos demandes ; & il faut avouër qu'outre l'experience de tous les siecles, & le sentiment de tous les Saints Peres & Docteurs de l'Eglise, toutes sortes de raisons nous persuadent que sa protection est un puissant bouclier contre toutes sortes de maux, & une heureuse source de toutes sortes de biens.

Il est si veritable qu'il a plû à N. Seigneur de mettre entre les mains de sa glorieuse Mere, la disposition des Graces, qu'un celebre Pere, ne feint point de dire, que c'est par la sainte Vierge, avec la sainte Vierge, & de la sainte Vierge que le Monde reçoit & recevra generalement tout ce qui se peut appeller veritable Bien ; *Per ipsam Virginem*, dit ce grand Homme *cum ipsa & ab ipsa Mundus habet & habiturus est omne Bonum* : Et S. Bernard tire de cette verité la consequence du dessein que Dieu a d'engager les creatures raisonnables à l'amour & au culte de sa glorieuse Mere. *Altiùs intueamini* (dit ce Pe-

Idiota de laud. B. Virg.

re) quanto devotionis affectu à nobis eam voluit honorari, qui totius Boni plenitudinem posuit in MARIA*, ut proindè si quid spei in nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare : élevez*, dit-il, *vos pensees jusques au Ciel, pour adorer la volonté de Dieu qui nous appelle à son amour par la douce voye de la devotion à la sainte Vierge, & considerez combien il desire qu'elle soit de nous estimée, servie & honorée, ayant mis entre ses mains la plenitude de tous les Biens, & nous faisant sçavoir qu'elle est le soustien de nos esperances ; que si nous sommes en estat de recevoir des graces, ou s'il nous est permis de nous flater de quelques marques de salut, c'est toûjours dependemment de la faveur & des intercessions de cette Divine Mere; & qu'elle est & sera toûjours le Canal de tous les Biens, dont Dieu est & sera toûjours uniquement la source.*

S. Bern. serm de Aquæduc.

Comme il n'est point de moment dans le cours des siecles, qui interrompe le cours des Bien-faits

de la ſainte Vierge, nous pouvons dire auſſi que ſur la terre, il n'eſt point de Royaume ni de Païs qui ne ſe reſſente des effets de ſa puiſſance & de ſa charité. De tous les endroits du Monde on peut l'invoquer, & par tout elle ſe rend favorable à ceux qui l'invoquent. Mais tout de même, qu'encore que tout l'Univers ſoit le Temple de Dieu, il ne laiſſe pas de choiſir quelques lieux pour eſtre particulierement conſacrez à ſon adorable Nom, dans leſquels il veut eſtre plus religieuſement ſervi, & leſquels il honore de quantité d'effets tres-particuliers de ſa Preſence & de ſa Bonté; ainſi veut-il que ſa tres-ſ inte Mere, qui doit eſtre honorée par tout, le ſoit plus parfaitement dans quelques endroits qui luy ſont particulierement dediez; & l'experience fait aſſez voir que les Egliſes, les Chappelles & les Oratoires de la Reine du Ciel, qui ſont des lieux & qui ont des Autels conſacrez à la Divine Majeſté, ſous la protection & à l honneur

de cette tres-ſainte Vierge, ſont des lieux de benediction; que ce ſont les theatres d'une infinité de miracles, & les ſources heureuſes de toutes ſortes de Graces.

De tous ces ſacrez lieux, il n'en eſt point de comparable au Santuaire de Lorete. Comme c'eſt l'endroit où la ſainte Vierge a receu la plus grande des Graces, & où elle a eſté conſacrée Mere de Dieu, auſſi n'en eſt-il point où ſa liberalité paroiſſe avec plus de magnificence; & c'eſt pour cette raiſon que la Verité de cette ſacrée Maiſon, qui a fait le ſujet de la premiere Partie de ce Livre, & ſa Sainteté que nous avons conſiderée dans la ſeconde, ne pouvoient plus heureuſement aboutir qu'au diſcours de ſes Graces.

Il eſt vray qu'autant que la dignité de l'ame raiſonnable eſt elevée ſur la condition du corps, autant les Graces ſpirituelles l'emportent en nobleſſe ſur les graces temporelles. Celles-cy ne laiſſent pas neanmoins d'eſtre tres-conſidera-

bles, non ſeulement à cauſe de la main qui les diſtribuë, & de la majeſté de la Mere de Dieu, qui en eſt la Mediatrice ; mais encore parce que les graces temporelles ſervent d'acheminement aux ſpirituelles; que tout ce que la ſainte Vierge fait pour les Chreſtiẽs ſe rapporte à leur ſalut ; & que c'eſt pour les conduire finalement à JESUS-CHRIST, que par les Benedictions & les Graces dont la ſainte Maiſon eſt l'occaſion & la ſource, elle ſe les attire, elle gagne leurs affections & les engage à ſon ſervice.

Parmi ces graces temporelles la premiere qu'il faut conſiderer c'eſt la manifeſte protection du Ciel, non ſeulement à l'égard de la ſainte Maiſon, mais encore de la Ville & du Païs qui eſt honoré de ſa preſence. Conſtantinople portoit autrefois le nom de *Parthenopolis*, c'eſt à dire, *Ville de la Vierge*, à cauſe du grand nombre d'Egliſes qui y eſtoient dediées à ſon nom: mais quand toutes les Egliſes du Monde ſeroient conſacrées à ce

même Nom, & qu'elles seroient toutes dans une même Ville ; cette Ville n'en pourroit pas si justement pretendre le nom de Parthenople, que le pretend la ville de Lorete, non seulement à cause de l'honneur qu'elle a de posseder la Maison de la tres-sainte Vierge, mais encore parce que c'est une Ville que la Mere de Dieu a fondée, & qu'elle a faite, qu'elle a commencée & qu'elle a achevée, dont elle a donné le prix fait,& dont elle a fait toute la dépense.

C'est la tres-sainte Vierge qui a fait Lorete, en ce que le dessein de cette Ville n'a jamais esté projetté que pour la reverence de la sainte Maison. Ce n'estoit, avant que ce saint Edifice fut porté en ce lieu-là, ni Ville ni village ; ce n'estoit ni bourg ni hameau ; il n'y avoit en ce lieu ni maison ni Eglise ; c'étoit un chemin public à demi lieuë de la Mer,entouré de bois, & une veritable solitude. La sainte Maison ne s'y fut pas plûtost arrestée, que ce Desert commença de se peupler:

& il n'a pas suffi à la pieté des Souverains Pontifes d'enfermer ce celeste depôt dans une belle Eglise, ils ont encore voulu l'environner des maisons & des murailles d'une bonne Ville. Encore que cette Ville qui pour sa petitesse ne laisse pas d'estre belle & bien peuplée, soit assez forte, & que l'avantage de son assiete, la regularité de ses remparts, de ses tours, de ses bastions, & de ses fossez, son artillerie & son Arsenal, luy puissent donner le moyen de se deffendre contre les insultes des ennemis, il faut avouër, qu'elle ne sçauroit avoir de meilleur Boulevart ni de plus assurée deffense que la presence de la sainte Maison, dont les Anges tutelaires ont souvent, par des effets visibles de leur puissance invisible, dissipé des armées entieres.

Les forces Ottomanes si communement redoutées, ne sont en ce lieu-là qu'un sujet de mépris. Elles ont esté si souvent repoussées, & la puissance des Barbares si mi-

raculeusemét confonduë, lors qu'ils ont voulu entreprendre quelque chose contre la sainte Maison & contre la Ville qui l'environne, qu'il n'est rien de plus évideut que la protection dont le Ciel favorise l'une & l'autre. Mahomet second, onziéme Empereur des Turcs, énorgueilli du succés de ses armes & des avantages qu'il avoit remportez sur les Chrêtiens dans la Dalmatie & dans l'estat Venitien, s'approcha de Lorete avec une puissante armée, à dessein de piller le tresor de la sainte Maison & de ravager la Ville. Mais il fut si fierement repoussé, par une force invisible, que ses Officiers & ses soldats ne sçachant non plus que luy-même à quoy attribuër l'épouvante de toute l'armée, le desordre des navires & la confusion qu'une terreur generale avoit causée parmi eux, ils creurent qu'ils n'avoient point de meilleur parti à prendre, que celuy d'une prompte retraitte. Cette surprenante déroute, & la mort de l'Empereur, qui survint là

dessus par un effet de la douleur qu'une si honteuse fuite luy avoit causée, fit connoître aux Barbares, qu'il n'y avoit point d'assurance de s'en prendre à ce qui a l'honneur d'estre sous la protection de la Reine du Ciel.

L'Empereur Selim petit fils de celuy dont nous venons de parler, tomba quelques années aprez, dans un semblable malheur. Il ne fut ni assez sage pour profiter du funeste exemple de son grand Pere, ni assez heureux pour mieux reüssir que luy dans une entreprise également temeraire. Il est vray que son armée Navale estoit tres-nombreuse & tres-forte; mais que peuvent les forces humaines contre la protection des Anges qui gardent le sacré Domicile de leur Reine? Ce miserable Empereur ne fut pas plûtôt descendu en terre avec ses troupes avides du Tresor, qu'à la veuë de la sainte Maison, il se trouva tout à coup saisi d'une si étrange frayeur, qu'il fut contraint de remonter promptement dans son na-

vire, en criant à haute voix, *que ce lieu-la estoit manifestement protegé de quelque Puissance Celeste.* Il n'eut là-dessus de meilleures mesures à prendre que de recommander les voiles aux vents, & à chercher avec toute son armée, le salut dans une prompte fuite: mais quelque diligente que fut sa retraite, elle ne le fut pas assez pour luy donner le moyen d'éviter le chastiment du Ciel. Il fut visiblement chastié par une main invisible; & un horrible ulcere qui luy osta la vie en fort peu de jours, ne fut que le commencement de sa punition, & l'entrée de plus grands supplices que sa temerité luy a attirez, & dont il essuyera dans la malheureuse compagnie des reprouvez, les rigueurs qui ne finiront jamais.

Comme il n'est rien qui aveugle davantage l'esprit des personnes qui ont abandonné Dieu, que l'avidité des richesses, l'exemple de ces deux infortunez Empereurs ne fut pas suffisant pour regler la convoitise, & arrester la temerité de

Soliman leur ſucceſſeur. Celuy-cy apres avoir ravagé les Provinces de la Croace & de l'Eſclavonie, vint chercher à Lorete le juſte châtiment de ſes violences, de ſes uſurpations, & de ſes impietez. Comme il vit, que toutes les places qu'il avoit attaquées avoient ſuccombé ſous la force de ſes armes, & que rien n'avoit pû luy faire reſiſtence, entêté du Treſor de la ſainte Maiſon, & flatté de la vaine eſperance de s'en rendre Maiſtre, il reſolut de faire marcher ſon armée vers Lorete. Mais à peine eut-il traverſé la Mer Adriatique: qu'il trouva dans les approches du port de Recanati qui n'eſt qu'à demi-lieuë de Lorete, la juſte recompenſe de ſa temeraire entrepriſe. Une furieuſe tempeſte qui ſe leva ſubitement, & contre laquelle toute l'adreſſe des Mariniers fut inutile, mit ſon armée dans le dernier deſordre. Une partie des vaiſſeaux & des galeres fut enveloppée dans le naufrage, & le reſte fut tout fracaſſé. Douze mille ſoldats ou Officiers, qui s'eſtoient

promis la riche proye du Tresor de la sainte Maison, devindrent eux-mêmes la proye des poissons; & toute cette puissance Turquesque fut dissipée en fort peu de temps.

Ce qui arriva du temps du Pape Leon X. à l'armée du Duc d'Urbin ne merite pas moins d'estre remarqué que ce que nous venons de rapporter. Ce Prince estoit en guerre contre le Pape; & ayant repris sa Duché dont il avoit esté dépouïllé, il faisoit avec son armée des courses dans les terres du saint Siege. Ce n'estoit pas son intention que ses troupes fissent aucun desordre à Lorete: mais il ne fut pas en son pouvoir de regler leur cupidité, ni de reprimer leur insolence. C'estoit une armée composée de gens ramassez de divers Païs & de differentes langues: c'estoient des gens qui ne pensoient qu'au pillage & qui ne s'estoient engagez dans cette guerre que par la seule esperance du butin. Malgré les ordres du Duc, il se fit un parti pour enlever le Tresor de la sainte

Maiſon ; & ſans doute cette impie entrepriſe auroit eu ſon effet , ſi le Ciel ne l'euſt empêché , comme il fit, par des miracles qui ne ſervirent pas moins à punir l'audace des inſenſez qui s'eſtoient engagez dans cet infame parti, qu'à découvrir le zele des Anges pour la deffenſe de ce ſacré lieu. Le jour qui eſtoit beau & ſerein fut preſque en un moment changé en nuit ; un épais & obſcur nuage enleva ſubitement la Ville aux yeux des ſoldats; & il ſortit à même temps des montagnes voiſines , des loups affamez , qui paſſerent leur rage ſur les eſpions qui s'eſtoient avancez pour recõnoître la place,& les mirent en pieces. Ces eſtranges accidens jetterent l'épouvante parmi ces troupes : mais par un effet de l'infinie bonté de Dieu , ce ne fut qu'une épouvante ſalutaire, & qui ne produiſit que de bons effets.Les ſoldats qui compoſoient ce parti, reconnurent à même temps l'impieté de leur attentat , & ils deteſterent ſi parfaitement ce crime,que

la douleur qu'ils en ressentirent les desarma tous aux pieds de la tres-sainte Vierge, & les changea de soldats qu'ils estoient affamez de dépouilles, en Pelerins zelez pour la gloire & le service de cette Divine Mere. Ils quitterent les marques de gens de guerre, & ils s'en retournerent si differents d'eux-mêmes, & si éloignez des sentimens avec lesquels ils estoient venus, que l'Arsenal de Lorete conserve encore les marques de ce prodigieux changement, & il est garni des armes que les troupes y laisserent, & dont elles firent hommage à la Reine du Ciel.

La ville de Lorete se trouve ainsi protegée à cause de la sainte Maison en faveur de qui le Ciel a deputé quantité d'Anges, qui ne cessent ni jour ni nuit d'y louër le nom de N. Seigneur, & celuy de sa tres-sainte Mere, & qui en écartent les ennemis de Dieu, & confondent leurs desseins, & procurent des graces particulieres aux Chrestiens que l'amour de leur Reine y attire con-

tinuellement. Aussi est-il certain, que la protection dont nous venons de parler n'est pas la seule des graces tẽporelles de la sainte Maison: ce grand Santuaire est la source d'une infinité de miracles ; & il est tres-evident que c'est le lieu que la Reine du Ciel a choisi sur tous les autres de la terre, pour en faire deriver sur les Fidelles, les plus insignes effets de sa bonté.

Qui voudroit faire le denombrement des miracles, dont les memoires autentiques se conservent à Lorete, dans les Tableaux, les Vœux, les offrandes, & les écritures, entreprendroit une chose tres-longue & tres difficile. On compteroit plûtost les pierres de ce S. Bastiment, que les miracles dont il a plû à Dieu, d'y honorer le nom de la sainte Vierge : & il faut avoüer avec un Auteur de l'Ordre de S. Dominique, que cette sacrée Maison semble plûtost estre bâtie de miracles que de pierres, & qu'elle n'est autre chose elle-même, qu'un grand miracle : *Cœlitum Reginæ ja-*

Angel. Gall. Ord. S Domin. *cra illa Basilica, non lapidibus videtur extructa sed miraculis, & quanta quanta est, tota miraculum est.* Il suffira donc pour la satisfaction du Lecteur, & pour exciter sa confiance envers la sainte Vierge, & le porter à une bonne resolution de l'honorer dans cet auguste lieu, & de s'y transporter en effet s'il en a la commodité, ou du moins en desir & en esprit, s'il ne le peut autrement, de ce nombre infini de miracles, d'en rapporter icy cinq ou six.

Christine Duchesse de Lorraine fille du Roy de Dannemarc & Niece de l'Empereur Charles-Quint, estoit affligée d'une Paralisie universelle, que les Medecins jugeoient incurable. Elle arriva dans cet estat à Lorete, l'an mil cinq
1582. cens quatre-vingts & deux, & invoqua la tres-sainte Vierge avec tant de confiance & avec tant de ferveur, qu'en entrant dans la sainte Maison elle merita d'obtenir sur le champ, une si parfaite santé, qu'aprez avoir fait ses devotions, &

rendu ses actions de graces à sa sainte Liberatrice, elle eut moyen de sortir sans autre soûtien, & sans autre appuy que celuy de ses forces, de ce sacré liéu, où elle n'avoit pû entrer que dans une chaise portative. Il est plus facile d'imaginer que d'exprimer la joye, qu'un si surprenant & si agreable miracle, causa dans le cœur de cette Princesse, & de tous ceux de sa suite : mais il n'est pas difficile d'en tirer cette consequence, qu'une grande confiance aux bontez de la Mere de Dieu, n'a jamais esté sans effet en ceux qui l'ont invoquée dans leurs necessitez, & singulierement quand ils ont porté leurs soûpirs & leurs Vœux dans la tres-sacrée Maison de Lorete.

Une des plus nobles Dames de la ville de Naples, mariée avec un Seigneur dont le nom estoit *Longo*, percluse de tous ses membres, & accablée de douleurs, aprez avoir inutilement éprouvé la foiblesse d'une infinité de remedes, estoit enfin reduite à l'extremité, & sem-

bloit ne trainer plus que les miſe-
rables reſtes d'une vie languiſſan-
te, dont les maux ne pouvoient étre
naturellement ſoulagez que par
la perte du ſentiment & le remede
general que toutes les maladies rẽ-
contrent dans le tombeau. Dans
cet état deploré elle rechercha heu-
reuſement le ſecours du Ciel ; elle
pria ſon mary de la faire porter à
Lorete ; & y eſtant arrivée, elle ſe
fit dire dans la ſacrée Maiſon de
N. Dame, la Meſſe qui commence
par ces paroles : *Repleatur os meum
laude tua*, qui eſt celle du Vendre-
dy dans l'Octave de la Pentecoſte,
dont l'Evangile rapporte le mira-
cle du Paralitique, à qui N. Sei-
gneur donna la ſanté. Ce fut une
agreable merveille qu'au moment
que le Preſtre dit ces paroles de
l'Introït de la Meſſe, *Repleatur os
meum laude tua*, cette femme ſentit
avec une conſolation extraordinai-
re de ſon eſprit un grand ſoulage-
ment à ſes douleurs ; & quand le
même Prêtre fut à ces paroles de
l'Evangile ; *Ait Paralytico*, *tibi*

dico surge: N. *Seigneur dit au Paralitique, Je te dis, Leve-toy* : elle se trouva tout-à-coup tres-parfaitement guerie ; elle se leva débout, elle marcha sans appuy, & sans se ressentir le moins du monde de ses infirmitez passées, invitant la compagnie à louër avec elle la puissance infinie de Dieu, & les bontez ineffables de la tres-sainte Vierge. Et la merveille ne fut pas moins surprenante dans les personnes de deux enfans, que l'on porta à Lorete, & qui avoient les jambes tortuës, contrefaites, & inutiles, lesquels furent parfaitement redressez, & d'eux-mêmes se leverent debout, d'abord qu'on les eut mis sur l'Autel de cette tres-sainte Chappelle.

Ce fut dans le même lieu que le fils de *Ranuce* Duc de Parme, receut miraculeusement l'usage de la langue. Ce Prince âgé de quatre ans estant muet, fut voüé par son pere à N. Dame de Lorete ; & au moment qu'il entra dans la sainte Maison, sa langue se détacha, & il

commença de parler parfaitement.

Du temps du B. Pape Pie V. un Capitaine Venitien, ayant été à force de faux témoignages condamné à mort, fut trouvé plein de vie aprez avoir demeuré quatre jours au gibet ; & en ayant esté détaché il se rendit à Lorete, pour accomplir le Vœu qu'il avoit fait dans cette extremité : & une semblable merveille arriva en la personne d'un François, du temps du Pape Urbain VIII.

Un Cavalier qui voulut traverser le fleuve *Velin*, dans la Province d'*Umbrie*, fut avec son cheval emporté par la rapidité de l'eau, & precipité d'un endroit où le fleuve fait une cheute de plus de cent brassées de hauteur. Il ne fallut pas moins qu'un grand miracle pour sauver cet Homme ; Dieu luy fit la grace de se recommander à la tres-sainte Vierge sous le nom de N. Dame de Lorete ; & il sortit par ce moyen heureusement de ce danger.

1584. Il arriva l'an mil cinq cens quatre-vingts & quatre du temps du

Pape Gregoire XIII. un miracle bien remarquable en la personne du Marquis de Baden proche parent du Duc de Baviere. Il fut assassiné dans un chemin, & il resta estropié d'une blesseure qu'il receut en un bras : le dessein de ceux qui l'attaquerent estoit de luy oster la vie ; mais s'estant avec grande confiance recommandé à N. Dame de Lorete, il ne douta nullement, qu'il ne luy fut redevable de sa conservation. Il crut donc aprez avoir échappé de ce peril, d'estre obligé de faire le voyage de Lorete; Il y arriva quelques jours avant la feste de la Naissance de N. Seigneur. Il y fit ses devotions ; il y rendit ses actions de graces à nôtre adorable Redempteur & à sa tres-sainte Mere, & offrit un fort beau Globe d'or garni de quantité de pierreries, & enrichi d'un costé de de la figure de S. George à cheval tout brillant d'émeraudes & de rubis, avec un gros diamant sur le front du cheval,& de l'autre costé, faisant voir une sainte Susanne en-

tre les deux Vieillards ; & le Marquis eſtoit auſſi luy-même repreſenté ſur ce même Globe aux pieds de la tres-ſainte Vierge. Les bontez de cette Mere de miſericorde ſurmonterent les eſperances de ce devot Prince. Il s'eſtoit rendu à Lorete, pour reconnoître par ſes actiõs de graces, celle à qui il croyoit étre redevable de la conſervation de ſa vie; & il y receut miraculeuſement & outre ſon eſperance, la parfaite gueriſon de ſon bras. N. Dame luy apparut pendant le ſommeil ; elle toucha le bras eſtropié ; & la ſoudaine & parfaite gueriſon de cette partie, luy fit connoître que la viſion qu'il avoit euë en ſonge, n'étoit pas une illuſion, mais une inſigne faveur de la Reine du Ciel. Il ne fut pas plûtoſt éveillé, qu'il remplit la ville de Lorete de la publication de cette grande merveille ; & il voulut en porter luy-même la nouvelle à Rome au Pape Gregoire XIII. Le Duc de Baviere deſira d'entrer dans la reconnoiſſance du miracle arrivé en la per-

ſonne

ſonne de ſon Couſin : Il envoya pour cet effet à Lorete une ſomme conſiderable d'argent, & des ornemens fort precieux pour le ſervice de la ſainte Maiſon. La Sereniſſime Princeſſe Iacquette Ducheſſe de Cleves ſœur du Marquis, fut ſi touchée de cette Grace, qu'elle crût d'eſtre obligée d'en donner à la tres-ſainte Vierge des marques de ſa reconnoiſſance, & envoya à la ſainte Maiſon un riche collier d'or tout brillant de diamans & de rubis : mais celuy qui eſtoit le plus redevable à N.Dame, & en la perſonne de qui le miracle s'eſtoit fait, fut le plus fervent aux devoirs de ſa gratitude. Il voulut faire une ſeconde fois le pelerinage de N.Dame de Lorete, & il y retourna l'année ſuivante, non pas ávec un grãd train comme il avoit fait la premiere fois, mais avec fort peu de ſuite & à petit bruit. Il s'arreſta trois jours à Lorete, logeant dans la Maiſon des Peres de la Compagnie de Jesus, & paſſant la plus grande partie du jour dans la ſain-

te Maiſon ; & il ne ſe retira de ce ſaint lieu pour s'en retourner en ſon Païs , qu'aprez avoir fait connoître par ſes offrandes, par ſes larmes & par les autres effets de ſa devotion, qu'il laiſſoit les inclinations de ſon cœur & toutes ſes plus tendres affections dans ce Divin Santuaire.

Il y a peu d'années qu'un jeune Prêtre Savoyard ſe rendit à Lorete pour rendre ſes Vœux à la ſainte Vierge , à laquelle il avoit eu recours dans une extreme neceſſité. Il fut aſſaſſiné en ſon Païs,& aprez qu'il eut demeuré cinq jours ſous un monceau de pierres , où les aſſaſſins qui croyoient de luy avoir oſté la vie , l'avoient caché , il en fut tiré par des paſſans qui l'entendirent invoquer N.Dame de Lorete. Il eſtoit couvert de playes dont il y en avoit quelques - unes qui eſtoïent mortelles ; & quoy qu'il euſt demeuré cinq jours dans cet eſtat ſans alimens & ſans remedes, & ſans aucun autre ſecours humain, N. S. JESUS-CHRIST pour

honorer ſa tres-ſainte Mere,que cet homme avoit invoquée avec tant de confiance, luy avoit miraculeuſement conſervé la vie.

Un autre Savoyard tombant d'une tour haute de cent ſoixante & dix pieds, fut ſi heureux que d'invoquer N. Dame de Lorete : bien loin de ſe reſſentir de cette cheute, il ſe releva ſi ſain, que ſans delai il ſe mit en chemin à pied, & ſe rendit à Lorete, pour reconnoiſtre par ſes devotions & par ſes actions de graces, l'obligation qu'il avoit à la Reine du Ciel.

Un enfant aveugle de la ville de Sienne, demanda avec tant de foy, l'uſage des yeux à la tres-ſainte Vierge, dans la ſacrée Maiſon de Lorete, qu'avant que d'en ſortir il obtint la grace qu'il ſouhaitoit : & un autre par le merite d'une ſemblable foy, recouvra dans le même lieu, la parole qu'il avoit perduë depuis long-temps.

Qui ſont les Fideles qui dans leurs neceſſitez ne doivent ſe promettre toute ſorte d'aſſiſtance des

bontez de la Mere de Dieu, si elle a bien daigné faire des miracles même en faveur des Infideles ? Un Bassa Turc dont le nom estoit *Curcut*, estant reduit à l'extremité par la malignité d'un abscés qui s'étoit formé dans sa poitrine, & ne pouvant se promettre aucun secours de l'adresse des Medecins qui jugeoiét son mal incurable, profita heureusement de l'avis d'un Chrestien son esclave, qui luy persuada de se recommander à N. Dame de Lorete. A peine eut-il la force de prononcer ces paroles : *Me voyant à deux doits de la mort, il ne me reste aucune esperance si ce n'est en vostre compassion, ô* MARIE *de Lorete, je vous prie de vouloir me faire ressentir les effets de vostre puissance & de vostre bonté* ; & cette courte priere fut à même temps suivie d'un effet miraculeux. Le malade rendit par la bouche toute la matiere de l'apostheme, & en deux jours sa santé fut parfaitement rétablie. L'affranchissement du Chrestien fut une partie de la recompense du sa-

lutaire avis qu'il avoit donné à son Maistre. Le Bassa pour donner à la sainte Vierge, quelque marque de sa reconnoissance, luy fit hommage de son arc, de son carquois, de ses flêches & d'une tres-riche & tres belle écharpe, & il envoya le Chrestien à Lorete, pour faire cette offrande à la Reine du Ciel, & luy rendre graces en son nom, de la vie & de la santé dont il croyoit de luy estre redevable.

Il est vray que l'Ecriture sainte, nous fait connoistre que sur la terre il n'est point de puissance, qui puisse estre comparée à celle du Demon: mais comme la même sainte Ecriture nous assure, qu'il appartient à la Mere de Dieu, d'écraser la tête du Dragon infernal, il faut avouër que le seul nom de MARIE épouvante les mauvais Anges, & que toutes les machines de l'enfer sont sans effet, à l'égard de ceux qui sçavent s'attirer la protection de la Reine du Ciel. D'une infinité de preuves de cette verité, en voicy deux seulement dans le recit de

deux exemples qui meritent d'estre remarquez.

Un jeune débauché que le desordre de ses inclinations impudiques avoit porté à rechercher par le moyen de la Magie l'aide du Demon pour parvenir à ses fins criminelles, se laissa persuader à cet esprit d'iniquité, qui se fit voir à luy sous une figure humaine, non seulement de renoncer au fruit de la Passion & des merites du Sauveur de nos ames, aux Sacremens & à tous les biens de l'Eglise, mais encore de se soûmettre à son inique Domaine, & se donner à luy, & même de ratifier cet infame engagement par un billet qu'il luy fit faire & signer de sa propre main. Ce fut un effet admirable de la Grace de N. Seigneur, qu'il resta encore dans le cœur de ce miserable, même pendant les excez de son libertinage, un petit rayon de tendresse & de confiance aux bontez de la tres-sainte Vierge. Ayant une fois ouvert les yeux sur soy-même, & consideré l'abîme des maux dans

lesquels il s'estoit engagé, il entra dans une profonde componction; son cœur s'ouvrit à la douleur, & sa bouche aux soûpirs, & fondant en larmes il se jetta aux pieds de la tres-sainte Vierge; il la pria de vouloir le regarder des yeux de sa misericorde, & l'assister de ses intercessions & de sa faveur, pour se tirer du gouffre des desordres où il s'estoit si miserablement precipité. Son grand recours fut à N. Dame de Lorete; & s'estant rendu aux portes de la sainte Maison, il n'eut pas la hardiesse d'entrer dans ce sacré lieu, sans s'estre auparavant presenté au Sacrement de Penitence, & avoir taché par une sincere Cõfession de ses crimes, d'éloigner de sa persõne tout ce quipouvoit le rẽdre desagreable aux yeux de la Mere de Dieu. Le Confesseur fut d'abord surpris de l'énormité du cas; il hesita quelque temps, & aprez avoir fait reflexion sur la grandeur infinie de la misericorde de Dieu, & sur la puissance admirable de l'intercession de la tres-sainte Vierge,

il se mit à consoler le penitent & à l'encourager par l'esperance du pardon, s il vouloit se soûmettre à une penitence dont la rigueur pût en quelque façon répondre à l'énormité de ses crimes. Avant que de luy donner l'absolution, il voulut la luy faire meriter par trois jours de jeûne en pain & en eau; par l'usage du cilice, & des Disciplines; & il luy recommanda particulierement d'invoquer à toute heure la tres-sainte Vierge, comme celle qui est envers JESUS-CHRIST N. Seigneur la puissante Avocate des pecheurs; & enfin il luy promit d'offrir pour luy pendant ces trois jours le tres-saint Sacrifice de la Messe. Aprez que tout cela fut accompli, le Prêtre jugea fort sagement, qu'il falloit encore avant que de donner l'absolution à son Penitent, l'obliger à faire ses efforts pour retirer le billet de son engagemẽt, & de se retirer par ce moyen entierement de la puissance du Demon. Ce fut dans la sainte Maison, que le Penitent prosterné contre terre

invoqua la ſainte Vierge avec tant de ferveur & avec tant de larmes, qu'aprez avoir pluſieurs fois repeté ces paroles *Monſtra te eſſe Matrem, ſumat per te preces, qui pro nobis natus tulit eſſe tuus*, il vit enfin tomber dans ſes mains le papier qu'il ſouhaittoit Ce miracle n'arreſta pas le cours de ſes larmes, mais il en fit ſeulement changer la cauſe : celuy qui n'avoit pendant trois jours pleuré que de douleur, commença de verſer des larmes de joye;& aprez avoir rendu graces au Sauveur de nos ames, & à ſa Divine Mere, il alla remettre ce billet au Confeſſeur qui le mit au feu. Il receut l'abſolution de ſes pechez, & reſta, comme il eſt à croire, bien affermi dans la reſolution de vivre & de mourir dans le ſervice de celle aux interceſſions de laquelle il eſtoit redevable de ſon ſalut.

Ce qui arriva à une Dame Françoiſe, qui avoit nom *Antoinete*, de la Ville de Grenoble n'eſt pas moins conſiderable que ce que nous venons de rapporter. Cette

femme fut pendant long-temps un objet digne de compaſſion, à cauſe des violences extremes qu'elle ſouffroit par la preſence & la poſſeſſion de ſept Demons qui luy étoient entrez dans le corps. L'hiſtoire qui aſſeure que ce malheur luy étoit arrivé par les diaboliques artifices d'une ſorciere, nous doit faire avouër que les Jugemens Divins ſont impenetrables, & que nous devons plûtoſt adorer qu'examiner les raiſons pour leſquelles Dieu permet quelquefois que les ſortileges produiſent de ſi funeſtes effets. *Pierre Argentier* le mari de cette femme eſtoit ſi touché de la voir dans un ſi deplorable état, qu'aprez l'avoir voüée à pluſieurs Egliſes, & conduite, pour accomplir ſes Vœux, en pluſieurs endroits du Royaume, il ſe reſolut pour le même effet, de paſſer les Alpes, & de chercher le remede de ſon malheur dans les Santuaires d'Italie. Il la conduiſit premierement à l'Egliſe de *S. Jule* prez de Milan, & aprez à celle de *S. Geminian* à Mo-

dene, mais quoy qu'on l'eût assuré des graces particulieres de ces Saints contre les sortileges, il eut le déplaisir de voir encore aprés tous ces pelerinages continuër la misere de sa femme. Le grand desir qu'il avoit de luy procurer la santé, l'obligea de la conduire encore à Rome, mais il ne fut pas plus satisfait dans cette Ville, qu'il l'avoit esté dans les autres endroits. Il y fit trois mois de sejour, & employa pendant ce temps-là, tous les jours trois heures en oraison, avec sa femme dans l'Eglise de S. Pierre. Leurs Vœux, leurs prieres & leurs larmes, ne tendoient à autre fin qu'à obtenir la delivrance de cette femme, en qui la disgrace dont nous parlons estoit d'autant plus deplorable, qu'elle se trouvoit dans la personne d'une jeune femme, que quantité de belles qualitez du corps & de l'esprit, jointes à la noblesse de son extraction, faisoient particulierement estimer.

Cet affligé mari, ne voyant aucun effet de ses Vœux, & ayant

preſque entierement perdu l'eſperance de pouvoir obtenir la grace qu'il avoit ſi long-temps demandée, étoit ſur le point de s'en retourner en France, avec ſa femme, & de ne plus chercher autre ſoulagement pour elle & pour ſoy-même, que celuy de la patience, & d'une entiere reſignation à la volonté de Dieu. Mais N. Seigneur qui reſervoit un grand miracle à la gloire de ſa tres ſainte Mere, permit qu'il fut rencontré d'un Cavalier qui venoit de Lorete, qui luy fit le recit d'une partie des merveilles de la ſainte Maiſon de la Mere de Dieu, & luy perſuada de faire encore ce voyage. La reſolution en fut d'abord priſe; & un ſecret tranſport de joye & de confiance qui ſe fit à même temps ſentir dans le cœur de ces affligez, leur fut un agreable preſſentiment de la conſolation que Dieu leur preparoit.

Eſtant arrivez à Lorete il ne falut pas moins que la force de dix hommes, pour introduire la poſ-

ſedée dans la Maiſon de N. Dame; & pour ſurmonter les violences que les Demons firent pour luy en empêcher l'entrée. Le Prefet de la ſainte Maiſon, qui étoit un Prê-tre François nommé *Eſtienne*, homme de grande vertu & Chanoine de l'Egliſe *d'Oſimo* qui eſt une Ville voiſine de Lorete, fut deſtiné pour exorciſer cette poſſedée: & par l'autorité de l'Egliſe, & la force des exorciſmes il contraignit les Demons d'avouër, aprez s'en eſtre pourtant deffendus avec mille reſiſtences & avec d'horribles hurlemens, qu'ils eſtoient au nombre de ſept dans le corps de cette femme, & de dire leurs noms, qui eſtoient ceux-cy: *Sourd*, *Herot*, *horrible*, *Ventilot*, *Brichet*, *Arctus*, & *Serpens*. Celuy qui ſe donna le nom de *Sourd*, fut obligé malgré qu'il en eut d'entendre, tout le premier, la voix des exorciſmes, & de ſortir avant tous les autres: & en ſortant il éteignit un cierge, parce que avant que de ſortir il avoit eſté contraint de promettre qu'il donneroit un ſigne

de ſa ſortie, & que cet effet étoit le ſigne qu'il avoit promis. *Herot*. qui ſortit le ſecond, en donnant le ſemblable ſigne de l'extinction d'un cierge, fit retentir toute l'Egliſe de ſes horribles cris, meſlez de ces paroles, qu'il dit au Preſtre : *C'eſt* MARIE, *c'eſt* MARIE, *qui nous chaſſe & non pas toy.* La malade reſtant cependant grandement fatiguée des violences des Demons, ſa foibleſſe ne permit pas de continuer ce jour-la davantage les exorciſmes. On les reprit le jour ſuivant, & celuy des Demons qui s'étoit nommé *Horrible*, nonobſtant les horribles efforts qu'il fit dans le corps de la poſſedée, pour ſe deffendre contre les exorciſmes, fut à la fin cõtraint de ceder à leur puiſſance, & de ſortir en pouſſant des cris épouvantables, & en diſant ces paroles; MARIE, MARIE, *tu nous traites avec trop de rigueurs :* & le ſigne de ſa ſortie fut l'extintion d'une lampe d'argent. *Arctus* qui fut chaſſé le quatriéme, fit beaucoup plus de reſiſtence que

n'avoient fait les autres trois;& sa longue opiniâtreté donna lieu au Prestre, de le contraindre à declarer des veritez de consequence. Encore que ce devot Ecclesiastique ne doutât nullement, que le lieu dans lequel il faisoit les exorcismes ne fut la propre Maison de la tres-sainte Vierge; il voulut pour la gloire de Dieu, obliger le Demon à le publier hautement; & il luy commanda pour cet effet au nom de JESUS-CHRIST & par la puissance de l'Eglise, de declarer quel estoit ce lieu dans lequel on étoit. *C'est*, répondit le Demon, *la chambre de la Vierge Mere de Dieu. Tu ments*, repartit le Prêtre, pour donner plus d'éclat à cette verité; *Tu ments, méchant esprit de mensonge & de tenebres. Je ne ments point*, repliqua le malin esprit, *mais je dis la verité, & je la dis parce que par la puissance de* MARIE, *je suis forcé de faire cette declaration*, & tout écumant de rage par la bouche de la possedée, & remplissant le lieu de cris épouvãtables, il montra le lieu

où la sainte Vierge estoit quand elle fut salüée de l'Ange; & fit connoître qu'elle estoit au bout de la chambre à costé gauche entre l'armoire & la cheminée; & que l'Ange qui la salüa se tint à la main droite de l'autre bout de la chambre. Aprez avoir fait cette declaration il sortit avec les autres trois qui restoient, remplissant l'Eglise de grands cris ; & ils jetterent, en signe de leur sortie, trois charbons ardens aux pieds du Prestre, & un autre dans une lampe d'argent qui fut à même temps éteinte. *Antoinete* fut si affoiblie des violences qu'elle venoit de souffrir, qu'elle en resta quelque temps cōme morte sur le pavé de la sainte Maison: mais sa foiblesse se terminant peu de temps apres par une grande sueür, elle revint de cet accident ; elle se leva avec une parfaite santé; & apres qu'elle & son mari eurent satisfait à leurs devotions,& rendu graces à N. Seigneur & à sa tres-sainte Mere, ils s'en retournerent à *Grenoble* avec la joye & la satis-

faction qu'il est plus facile d'imaginer que d'expliquer.

Tout cela se passa non seulement à la veuë des Chanoines, des Prêtres & du Peuple de Lorete, mais encore à la presence de ceux qui furent deputez de la ville de Recanati, qui est la Capitale du Diocese, & qui eurent ordre d'assister aux exorcismes, & de faire en suite un Verbal juridique de tout ce qui s'y seroit passé, afin d'en laisser pour l'instruction de la posterité des memoires authentiques dans les Annales du Païs. C'est de ces Annales que nous avons tiré cette histoire dont toutes les circonstances nous font clairement voir, non seulement qu'il n'est point d'intercession plus heureuse que celle de la tres-sainte Vierge, & singulierement lors que cette Mere de misericorde est invoquée sous le nom de N. Dame de Loretes, mais ecore, que la verité de l'histoire de cette sacrée Maison est si assurée, que les Demons même, tous ennemis qu'ils sont de la ve-

rité,ont eſté contraints par la puiſſance de la ſainte Vierge, & l'autorité de l'Egliſe, de la reconnoître & de l'avouër hautement. Mais ſi les Demons ont reconnu & publié la verité de cette Divine Maiſon, ne faut-il pas encore avouër que quelques Calviniſtes, qui ſe ſont aviſez de la contredire, n'y ayant que cette ſorte de gens, ces hiboux ennemis de la lumiere qui ſoient capables de cette extravagance, ſont en quelque façon plus aveuglez & plus malicieux que les Demons mêmes? Ils ne ſçauroient ſans doute ſe deffendre de la juſtice de ce reproche,qui merite d'étre fait à tous les ennemis de la Mere de Dieu; cependant que les bons Catholiques donnent mille loüanges à Jesus & à Marie,& rendent mille actions de graces à la tres-ſainte Trinité, pour toutes les merveilles que par les merites de la tres-ſainte Vierge, elle opere continuellement en faveur du genre humain.

Un des plus ſurprenans miracles

de N.Dame de Lorete, eſt celuy qui arriva du temps du Pape Leon X. en la perſonne d'un Prêtre de la Province de Dalmatie. On voit dans l'Egliſe de Lorete ce miracle repreſenté dans un tableau avec le narré de ſon hiſtoire écrite en langue Italienne, au deſſous de cette peinture. Ce Prêtre eſtoit tombé entre les mains des Turcs, & nonobſtant les mauvais traitemens qu'il en recevoit, il conſerva toûjours dans les fers la ſincerité de ſa foy; il ne démentit jamais le moindre des devoirs de la Religion Chreſtienne. On l'entendoit invoquer à toute heure N.Dame de Lorete ; & les Barbares qui prenoient de là ſujet de le traiter plus cruellement, luy diſoient ſouvent qu'ils luy feroient bien perdre l'habitude & l'envie d'invoquer davantage, celle qu'il appelloit N. Dame de Lorete. Et comme un jour ils le menacerent de luy arracher les entrailles, s'il ne renonçoit à la Religion de Jesus-Christ, & ſi au lieu d'invoquer N.Dame de Lo-

rete, il ne repetoit les paroles de blaſpheme qu'ils proferoient, & qu'ils vouloient luy faire proferer; *Vous pouvez-bien,* leur dit-il, *m'arracher les entrailles, mais pour m'enlever du cœur le nom de mon Seigneur* JESUS-CHRIST, *& celuy de* MARIE *ſa tres-ſainte Mere, ou me faire oublier N. Dame de Lorete, c'eſt ce que vous ne ferez jamais.* A cette réponſe, les Barbares indignez, ne repliquerent que par les cruels effets de leur rage. Ils ſe jettent ſur le ſerviteur de Dieu comme des loups affamez; ils l'étendent ſur le carreau; ils luy portent le couteau dans le ſein; ils luy ouvrent le corps, luy arrachent le cœur & le reſte des entrailles, & les luy mettent entre les mains, en luy diſant par mocquerie de les aller porter à N. Dame de Lorete. Le Prêtre que les Barbares laiſſerent croyant qu'il alloit expirer dans le moment, fut ſi heureuſemēt aſſiſté de celle qu'il avoit invoquée avec tant de foy, qu'il eut en cet état la force de ſe lever, & avec ſes entrailles à la main

il ſe mit en chemin, & il traverſa tout ce grand Païs de terre & de Mer qui ſepare la Turquie de l'Italie. Il ſe preſenta en cet eſtat à Lorete; il y fit ſes devotions, il y reçeut le tres-ſaint Sacrement de l'Euchariſtie: & aprez avoir eſté veu du peuple avec l'admiration qu'on peut s'imaginer, il rendit heureuſement l'ame, pour aller recevoir dans le Ciel la recompenſe d'un ſi glorieux martyre.

Finiſſons ces diſcours des miracles, par ceux qui ſont arrivez dans les illuſtres perſonnes du B. Louïs de Gonzague cet homme Angelique de la Compagnie de Jesus, & de noſtre grand Monarque Louïs Dieu-Donné. *Marthe de Tana* Mere du premier eſtoit abandonnée des Medecins, dans les douleurs de l'enfantement, & tant la mere que le fils de la vie de qui l'on deſeſperoit auſſi, furent miraculeuſement conſervez en ſuite du Vœu que cette Princeſſe fit à N.Dame de Lorete.

Nôtre Monarque Tres-Chreſtien

est fort justement distingué par le titre de *Dieu-Donné*. Il est le fruit des prieres d'*Anne Marie d'Autriche* nostre Reine de glorieuse memoire, & du Vœu qu'aprez de si longues années de sterilité, elle fit à N. Dame de Lorete. La memoire de cet heureux Vœu s'y conservera jusques à la fin des siecles en la figure du Roy enfant, d'or massis sur le bras d'un Ange d'argent qui le presente à la sainte Vierge : & cette figure est dans la sainte Maison, dans un endroit un peu plus haut que l'Autel au costé de l'Evangile. Comme le Sauveur de nos ames est par excellence le grand Dieu-Donné, qu'il est le plus magnifique don que le Pere Eternel pouvoit jamais faire au genre humain; que ce Pere tout-Puissant & tout-Bon, nous a donné ce Fils unique par l'entremise de la sainte Vierge qui a esté l'instrument de sa Conception temporelle, qui a fourni la substance de son Corps Virginal, & qui l'a conceu dans la sainte Maison de Lorete; cet augu-

ſte lieu eſtant le même où cette glorieuſe Vierge a receu les Vœux qui ont impetré la conception de noſtre Prince, nous pouvons dire avec verité, que les raiſons pour leſquelles, la qualité de *Dieu-Donné* luy eſt attribuée, ſont fondées ſur des rapports qui ne regardent pas moins le merite de la ſainte Vierge, & la gloire de ſa ſainte Maiſon, que quelques circonſtances de la Conception temporelle de ſon adorable Fils, & que c'eſt encore un grand motif & une puiſſante conſideration, qui doit fortement engager les François, à la devotion envers N.Dame de Lorete, & les-y attacher plus étroitement que tous les autres Peuples.

Enfin il n'y a ſorte d'occaſion, ou la tres-ſainte Vierge, ſingulierement lors qu'elle eſt invoquée ſous le nom de N.Dame de Lorete, ne ſe rende favorable à tous ceux qu'une humble confiance, rend dignes de ſes faveurs. Une infinité d'experiences font avouër, que ſon ſecours eſt tres-ſouvent le remede

des maux incurables; que sa faveur donne souvent aux aveugles, aux sourds, aux muets, & aux Paralitiques, ce que la nature leur a refusé ; Qu'elle delivre dans les dangers ; qu'elle sauve du naufrage; quelle protege contre les insultes des assassins; qu'elle deffend l'innocence contre l'oppression des faux témoins & des mauvais Juges ; qu'elle soulage les femmes enceintes , & leur obtient la grace de se delivrer heureusement : & qu'enfin les maladies desesperées, les playes mortelles, le poison, la sterilité, la mer , les perils , les sortileges , la mort , & les Demons , cedent à sa puissance, & respectent les personnes qui sçavent se prevaloir de sa protection.

CHAPITRE II.

Les Graces spirituelles de la sainte Maison de N.Dame.

DIeu ayant par un effet de son infinie bonté , marqué à l'homme une fin surnaturelle , & l'ayant

l'ayant creé pour le Ciel, il eſt ſi appliqué à le conduire à cet heureux terme, que c'eſt pour cela que comme il eſt luy-même la fin derniere de l'hõme, il veut que l'homme ſoit la fin ſubalterne des creatures viſibles, & que ſoubs la conduite de ſa Grace, il trouve dans leur uſage, & dans le ſervice qu'il retire d'elles, des motifs de s'élever à la connoiſſance & à l'amour de ſon Createur; & que toutes les creatures generalement concourent à luy fournir les moyens d'acquerir une felicité qui ne finira jamais.

C'eſt de cette verité que le grand S. Antoine prenoit occaſion de dire, qu'il n'y a point de livre où il nous ſoit plus facile de lire les grandeurs de Dieu, que le livre de la Nature; & il donnoit ce nom à la ſimmetrie de ce Monde viſible, à la beauté, à la diſpoſitiõ & aux autres qualitez des Cieux, des Aſtres, des Elemens, des Metaux, des Plantes, des Animaux & des autres Creatures. C'eſt encore pour la même raiſon, que le ſublime S. Auguſtin

sçavoit si bien découvrir dans la consideration des choses creées des pressants motifs d'amour envers le Createur : & qu'il s'écrioit quelquefois en luy adressant son discours : *Omnis creatura clamat Domine ut amem te : Toutes les creatures, Seigneur, me preschent l'obligation que j'ay de vous aimer.* Et c'est une verité que le Divin S. Paul a solidement expliquée, lors qu'il a dit, que toutes choses cooperent au bien de ceux qui aiment Dieu. *Diligentibus Deum omnia cooperantur bonum.* Il faut dire en suite de ces reflexions, que la felicité du Ciel est la fin derniere que toutes les creatures regardent generalement; Que les unes sont faites pour joüir de cette felicité, comme les Anges, & les Hommes ; & que les autres sont faites pour aider les Anges & les Hommes à faire cette heureuse acquisition. Il ne faut pas que la disproportion qui se trouve entre les effets naturels & une fin surnaturelle, nous rebute de souscrire à cette verité : mais il faut l'entendre

dans un ſens Catholique ; & dire que le S.Eſprit éleve par le ſecours de la Grace, l'entendement & la volonté des creatures raiſonnables, pour les rendre capables de ſe ſervir ſurnaturellement des biens naturels, de rapporter toutes choſes à la gloire du Createur, & de trouver dans l'uſage & dans la cõſideration des creatures des moyens proportionnez à cette excellente fin.

Mais s'il eſt vray que ſelon le deſſein de Dieu, les biens de la Nature doivent contribuer au bien ſpirituel de l'Homme, avec combiẽ plus de raiſon faut-il dire la même choſe, des graces temporelles de la ſainte Maiſon de Lorete, & de tous ces effets miraculeux dont nous avons parlé dans le Chapitre precedent? Ces effets ſont à la verité, des biens naturels en eux-mêmes, puis qu'ils regardent la vie, la ſanté, l'honneur, la liberté, & les autres neceſſitez de la nature: mais ils ſont ſurnaturels en leur cauſe; ce ſont des productions qui ſurpaſſent les forces de la nature,

ce ſont des effets naturels d'une cauſe ſurnaturelle. Il eſt donc hors de doute, que ſi Dieu a voulu que la ſainte Maiſon de ſa Glorieuſe Mere, fût la ſource & le Theatre d'une infinité de miracles en faveur des corps, il a deſtiné ce même lieu pour y operer de plus grãdes merveilles en faveur des ames. Tous ces miracles viſibles y doivent eſtre conſiderez comme de grands motifs de nous avancer dãs l'amour de Dieu, & dans la devotion envers la tres-ſainte Vierge; & il faut avoüer que ſi les Biens ſpirituels eſtoient viſibles, comme les Biens temporels, nous pourrions dire ſur ce ſujet beaucoup plus de choſes, à la gloire de Dieu & de ſa tres-ſainte Mere, que nous n'en avons dit, & que l'on ne ſçauroit en dire en parlant des graces temporelles de la ſainte Maiſon.

Nous pouvons neanmoins nous former en quelque façon une idée des Graces ſpirituelles dont il a plû à Dieu que cet auguſte lieu fût l'occaſion & la ſource, ſi nous con-

ſiderons que les Biens ſpirituels ſe peuvent reduire à trois chefs, par oppoſition aux maux qui procedẽt du peché. Il y a dans le peché trois ſortes de maux. Outre le mal de la coulpe qui noircit l'ame & qui luy donne la mort ; outre le mal de la peine auquel l'ame demeure engagée, il y a encore la perte des vertus Chreſtiennes & ſurnaturelles ; parce que ces vertus eſtant inſeparables de la grace ſantifiante, elles abandonnent l'ame lors que la grace en eſt chaſſée par le peché mortel.

Il n'eſt point de vertu ou d'habitude ſurnaturelle qui s'arreſte dans l'ame lors qu'elle a conſenti au peché mortel, ſi ce n'eſt la foy & l'eſperance, dont les habitudes, ſelon le Concile de Trente, ne ſont pas détruites par toutes ſortes de pechez, mais ſeulement par l'infidelité, l'hereſie, & le deſeſpoir ; encore que ſans la grace, l'eſperance & la foy ſoient des vertus mortes, & des habitudes qui ſans de nouvelles aſſiſtances du S. Eſprit, ne

ſçauroient étre le principe d'aucun acte ſurnaturel. Il faut donc dire, par raiſon du contraire, que tous les Biens ſpirituels de cette vie conſiſtent principalement dans *la Grace ſantifiante, les Indulgences* , & *les Vertus*. La grace ſantifiante eſt opposée au mal de la coulpe; les Indulgences delivrent du mal de la peine ; & les vertus ſont l'apanage de la Grace.

Cette verité bien entenduë, nous pouvons conſiderer la ſainte Maiſon de Lorete au milieu du Chriſtianiſme, comme une veritable Arche de ſantification ; comme le Trône de la Grace , l'aſyle des pecheurs, le lieu de delices des ames juſtes , & la ſource feconde d'une infinité de biens ſpirituels. Les Sacremens & ſingulierement ceux de la Penitẽce & de l'Euchariſtie ſont en faveur des Enfans de l'Egliſe, les precieuſes ſources & les plus efficaces inſtrumens de la Grace & de la Sainteté. Et comme ſur la terre, il n'eſt point de Santuaire qui attire davantage les Fidelles, & qui

les engage mieux à la pratique de ces Sacremens, que celuy de Lorete ; & que ce Santuaire gagne les pecheurs non ſeulement par les deux attraits de la devotion envers la treș-ſainte Vierge ; mais encore par les moyens qu'il leur preſente de ſe laver de toutes ſortes de pechez quelques enormes & quelques nombreux qu'ils puiſſent étre, ce n'eſt pas exagerer dans les eloges de la ſainte Maiſon, de dire qu'elle eſt en ce ſens-là, la ſource d'une infinité de Graces ſpirituelles.

Il ſuffit pour l'éclairciſſement de cette verité, de ſçavoir que c'eſt pour la reverence de la ſainte Maiſon, que les Souverains Pontifes ont établi dans l'Egliſe de Lorete, une Penitencerie Apoſtolique qui a la même autorité, pour abſoudre de toutes ſortes de Cas & de Cenſures, que la Penitencerie de S. Pierre de Rome. Cette Penitencerie eſt adminiſtrée comme celle de S. Pierre de Rome, par une vintaine de Confeſſeurs de la

Compagnie de Jesus, de diverses Nations pour la satisfaction de toutes les langues, lesquels s'appliquent tous les jours à cette penible fonction avec une charité dont les fruits se répandent de Lorete dans tout le Christianisme, & avec une assiduité digne des imitateurs du zele incomparable qui animoit autrefois S. François Xavier à procurer le salut des ames. Le Pape Alexandre VII. l'an 1661 trouva bon d'ajoûter à ce nombre de Confesseurs de la Compagnie de Jesus, trois Chanoines de l'Eglise de Lorete; & il les obligea d'entrer dans les fonctions de la Penitencerie, au moins les jours de feste à cause du concours extraordinaire des étrangers. Outre ces Confesseurs, il y a encore ceux de l'Observance de Saint François qui servent l'Eglise de Lorete, & qui s'y rendent assidus, à l'administration du Sacrement de Penitence. Il est vrai que l'occupation des Penitéciers est la plus assiduë à cause de leur obligation & de leur au-

torité : mais il eſt vrai auſſi que les uns & les autres travaillent pour le ſalut des ames avec des ſoins qui ſecondent dignement les charitables intentions de la Mere de Dieu, pour rendre ſa ſainte Maiſon une ſource intariſſable de toutes ſortes de graces.

La Grace ſantifiante qui eſt le premier fruit des Sacremens de la Penitence & de l'Euchariſtie, rend bien au Chreſtien la vie Divine & la qualité d'enfant de Dieu ; mais elle ne le delivre pas du mal de la peine à laquelle on reſte obligé, même aprez que par l'efficace de l'abſolution, on a eſté delivré de la coulpe, & lavé de la tache du peché. Il eſt bien vrai que cette debte n'eſt pas eternelle, comme eſt la debte de ces miſerables qui finiſſent leur vie en eſtat du peché mortel, leſquels payeront eternellement & ſeront neanmoins eternellement debiteurs, à la Juſtice Divine, & qui n'acquitteront jamais leurs debtes, qu-que leur payement ſoit eternel, & que leurs

peines ſoient infinies dans leur durée, parce que leurs debtes ſont également infinies; ce qui ne ſe peut pas dire de l'obligation de ſouffrir qui reſte aprez une bonne confeſſion , puis qu'à même temps que l'on entre dans la Grace de Dieu, l'on eſt dégagé des peines de l'Enfer ; mais helas,qui eſt-ce qui peut comprendre quelle eſt la rigueur des peines du Purgatoire.

C'eſt une verité inconteſtable que toutes les peines de cette vie, je dis toutes les peines que la cruauté des tyrans & des bourreaux eſt capable d'inventer , & toutes celles qui pourroient provenir des maladies les plus aiguës & les plus cruelles,& même toutes celles que l'imagination ſe pourroit figurer, ne ſçauroient égaler celles du Purgatoire. C'eſt aſſez de dire que ces peines, dont la rigueur inimaginable eſt l'effet d'une juſtice infiniment ſainte doivent faire comprendre aux ames qui les ſouffrent , ce qu'elles n'ont jamais bien compris en ce monde. Ces peines , dis-je,

doivent leur faire comprendre, ce que c'est que l'offence d'un Dieu : ce que c'est que l'injure faite à une Majesté Divine, à une Majesté immense, eternelle & infinie ; & il faut que la gravité de l'offence, qui tient de l'infini, à cause de l'opposition qu'elle a avec Dieu qui est un Bien infini, se fasse connoître par la grandeur de la peine.

Il est vrai que la severité des penitences, la patience dans les adversitez, le bon usage des Sacremens, la pratique des vertus, l'assiduité aux bonnes œuvres, & les efforts de la Contrition, ne sont pas des choses moins satisfaisantes pour nous garentir des peines du Purgatoire, ou pour en abreger la durée, & en diminuer la rigueur, qu'elles sont meritoires pour nous procurer la gloire du Ciel; & qu'il est de la prudence Chrestienne, d'embrasser ces saintes pratiques, d'en continuer l'usage & de faire penitence jusques à la mort. Mais cōme il est constant que nos meilleures actions sont mêlées de mil-

le défauts, & que la fragilité de nôtre nature engage tous les jours, même les plus juſtes perſonnes à quantité de fautes ; il eſt certain auſſi que tres-peu de Chreſtiens, par le ſeul uſage des penitences & des bonnes œuvres évitent entierement les ſupplices du Purgatoire : & il faut neceſſairement avouër, qu'outre la vie penitente, qui doit eſtre la vie de tous les bons Chreſtiens, il n'eſt point de plus aſſeuré moyen, pour prevenir les peines de l'autre vie, que le ſoin de ſe prevaloir des richeſſes de l'Egliſe, par l'exactitude à gaigner les Indulgences.

L'abſolution du Prêtre nous delivre bien du peché quant à la coulpe; elle nous établit bien dans la grace & dans l'amitié de Dieu; elle nous dégage bien de l'obligation à la peine eternelle : mais elle nous laiſſe reliquataires à la Juſtice Divine, des peines temporelles, auſquelles il nous eſt abſolument inévitable de ſatisfaire, ou pendant cette vie, ou dans le Purgatoire, à

moins que par le gain des Indulgences, ces peines ne viennent à nous eſtre remiſes. L'Indulgence qui ne regarde purement que la peine temporelle encouruë par les pechez, ſuppoſe que les mêmes pechez ſoient déja effacez, quant à la coulpe, par l'abſolution du Preſtre, & elle remet la debte de cette peine entieremẽt, ou du moins en partie : entierement ſi l'Indulgence eſt Pleniere; en partie ſi l'Indulgence n'eſt pas Pleniere. D'où il faut inferer que les perſonnes qui ſe rendent aſſiduës à gagner les Indulgences, s'adonnent à un commerce bien avantageux; puis qu'outre le grand acqueſt de merite que l'on fait en cela pour le Ciel, en accompliſſant les choſes qui ſont preſcrites pour le gain des Indulgences, on ſe met en état de n'avoir rien ou bien peu à deméler avec les flammes du Purgatoire.

Comme aprez N. Seigneur JESUS-CHRIST, la ſainte Vierge a mis dans le Treſor de l'Egliſe plus de richeſſes, que n'y en ont mis

tous les Saints enſemble, & que les Indulgences ſont les effets de ce Treſor, il eſt juſte que la ſainte Maiſon de Lorete, en ſoit plus enrichie que les autres Egliſes ; & c'eſt auſſi en veuë des Indulgences que l'on y gagne, que je dis qu'elle eſt une ſource intariſſable de mille graces ſpirituelles. Pluſieurs Papes comme Benoit XII. Urbain VI. Boniface IX. Nicolas V. Sixte IV. Jule II. Leon X. & Gregoire XIII. y ont établi à perpetuité Indulgẽce Pleniere pour divers jours. Les uns l'ont établie pour les feſtes de la tres ſainte Vierge & pour les Dimanches , & les autres pour les feſtes de N. Seigneur & de pluſieurs Saints. Mais Clement VIII. conſiderant le concours continuel des eſtrangers, qui ſe rendent tous les jours à Lorete, a voulu que les Indulgences de la ſainte Maiſon n'y fuſſent jamais interrompuës, & a declaré qu'il y a Indulgence Pleniere à perpetuité tous les jours de l'année. Et quoi-que ce ſoit la coûtume des Papes , lors qu'ils

font publier la Bulle du Jubilé Universel de l'année sainte, qui se gagne de vint-cinq en vint-cinq ans, de faire publier dans la même Bulle, une suspension generale des Indulgences, pendant toute l'année sainte, dehors la Ville de Rome, où se celebre le Jubilé, Grehoire XIII. l'an 1674. Innocent X. l'an 1650. & Clement X. la derniere année sainte qui fut l'ā 1675. ont expressement declaré, que les Indulgences de N. Dame de Lorete, ne sont nullement comprises dans cette suspension, qu'elles subsistent en tout temps, & qu'on les peut gagner, même pendant l'année sainte.

Que pourroit-on desirer davantage pour étre persuadé que cette sainte Maison est par excellence le Trône de la Grace, & le veritable asyle des pecheurs? Que c'est dans ce saint lieu, que les hommes les plus criminels peuvent se promettre une parfaite reconciliation avec la Divine Majesté; & qu'ils peuvent y trouver tout ce qui est ne-

ceſſaire pour ſe remettre dans l'état de l'innocence Baptiſmale & être heureuſement rétablis par un parfait dégagement des miſeres du peché, dans la ſainte liberté des enfans de Dieu ? C'eſt ainſi que ſe verifie ce que nous avons rapporté ci-deſſus au Chapitre premier de de la ſeconde Partie, & que nous avons tiré des Revelations de ſainte Brigitte, où nous liſons : que le Pere Eternel dit à cette Sainte, *que ceux qui viſiteroiēt la ſainte Maiſon qui a eſté le lieu de la Naiſſance & de l'éducation de* MARIE, *non ſeulement ſeroiēt nettoyez du peché, mais encore qu'ils deviendroient des ſacrez vaiſſeaux dans leſquels Dieu ſeroit honoré.*

L. 5. Revel. S. Brigit. Revel 13 in Lib. quæſt.

Ce n'eſt pas ſeulement par la reconciliation des pecheurs que Dieu eſt honoré. Ce n'eſt pas aſſez aux Chreſtiens pour eſtre des vaiſſeaux d'honneur & des temples dignes de la preſence d'une ſi glorieuſe Majeſté, de s'eſtre lavez des taches du peché. Ils doivent encore travailler à l'acquiſition des vertus;ils

doivent s'étudier à orner leurs ames, qui ſont les Palais du S. Eſprit, des ſacrées habitudes dont l'aſſemblage contribuë à perfectionner la ſainteté : & comme la tres-ſainte Vierge procure de grãds ſecours pour l'acquiſition des vertus, tant à ceux qui ont le bien de le reverer perſonnellement dans la ſainte Maiſon, qu'à ceux qui ſe portent en eſprit dans ce ſacré lieu, il faut avouër que ce Santuaire eſt une ſource tres-feconde de quantité de graces.

Nous avons dit pluſieurs fois, & nous ne ſçaurions le dire trop ſouvent, parce que c'eſt une verité fondamentale en matiere de devotion, que la Mere de Dieu eſt le canal de toutes les Graces, & que l'amour qu'on a pour elle & l'aſſiduité dont on s'applique à ſon ſervice, eſt un des plus importans moyens que le S. Eſprit ait marqué aux Fidelles pour faire de grands progrés dans la vertu ; & comme il n'eſt pas poſſible de bien expliquer cõbien la devotion envers la tres-

ſainte Vierge s'eſt augmentée parmi les Chreſtiens à l'occaſion de la ſacrée Maiſon de Lorete ; il n'eſt pas non plus poſſible de bien repreſenter combien à cette même occaſion, la vertu a pris d'accroiſſemens, ni de faire une parfaite deſcription des Biens ſpirituels que la ſainteté de ce lieu a procurez aux fidelles.

Que la tranſlation miraculeuſe de la ſainte Maiſon, & les merveilles ſans nombre, que le Ciel a voulu faire en faveur de ceux qui dans ce ſacré lieu, ont imploré l'interceſſion de la tres-ſainte Vierge, ayent beaucoup contribué à attirer les Fidelles à la devotion envers cette Divine Princeſſe, c'eſt une verité trop éclatante pour avoir beſoin de preuves. Pour en étre convaincu il ne faut que conſiderer dans les raretez & les richeſſes ineſtimables du Treſor de la ſainte Maiſon, la pieté des Princes & d'une infinité de perſonnes illuſtres; & remarquer dans la foule continuelle des Chreſtiens qui s'y rendent

de toutes parts, l'effet que la sainteté de ce lieu ne cesse de faire dans tous les endroits du Christianisme.

Ce qu'il y a de plus pur & de plus essentiel dans la perfection à laquelle tous les Chrestiens sont obligez de tendre, c'est sans doute l'amour de N. S. JESUS-CHRIST. Cet amour renferme une parfaite devotion envers la sainte Vierge ; cet amour contient toutes les vertus ; cet amour est la sainteté même dans son essence ; cet amour est toute la felicité de cette vie. Si JESUS-CHRIST est luy seul tout le Bien; cet amour est luy seul la plenitude & la possession de tout le bien ; & si nous faisons un si grand estat de la devotion envers la Mere de Dieu, c'est parce que cette devotion si elle est ardente, si elle est assiduë, si elle est solide, conduit infailliblement à l'amour de N. S. JESUS-CHRIST. La sainte Vierge qui a plus d'amour pour son adorable Fils, que n'en ont ensemble toutes les creatures qui sont capables d'amour, est trop fidelle à ce

Fils, à qui elle doit tout ce qu'une creature peut devoir à son Dieu, pour ne conduire aux pieds de son Trône, & ne soûmettre aux loix de son amour tous les cœurs dont elle se rend la Maistresse.

C'est la connoissance de cette importante verité qui a fait dire à S. Bernardin de Sienne ces paroles sententicuses qui meriteroient d'étre gravées avec des caracteres eternels, dans les cœurs de tous les Fidelles: *Spiritus Sanctus ostendit electis expressè, quod in hac officinâ, hoc est in Beata Virgine, & per eam fabrefecit, quidquid in gratia mirificum operatur, & quod in hac totum ignem operationis reclusit quem umquã dare disposuit creatura Rationali*: C'est à dire; *Le S.Esprit a fait expressement cõnoistre aux Eleus, que c'est dãs cette Officine, c'est à dire, dans la B.Vierge, & par elle qu'il veut operer tous les effets de sa Divine Grace, & que c'est en elle qu'il a renfermé toutes les saintes flammes, qu'il a resolu de communiquer aux creatures raisonnables*. C'est la grande raison pour la-

S.Bernardin. tom. 3. serm. 11. a. 2. c. 3.

quelle on voit ordinairement que les personnes qui entendent bien la devotion envers le sainte Vierge, les personnes les plus sinceres en son amour, les plus zelées de sa gloire, & les plus affectionnées à son service, s'attachent fortement à l'imitation des sacrez exemples de sa Vie & de ses vertus, se rendent assiduës à la frequentation des Sacremens, & à la pratique des œuvres de misericorde. Que ces personnes sont les plus assiduës à la sainte & frequente Communion comme au plus riche moyen de nous avancer dans l'amour de N. S. JESUS-CHRIST, que nous puissions avoir sur la terre, & que par la Communiõ de tous les Dimanches & de toutes les Festes, & encore plus frequente, elles tachent d'imiter le zele des premiers Chrêtiens, qui communioient tous les jours. Que ces personnes sont les plus humbles, les plus chastes, les plus patientes, & les plus debonnaires, & en un mot que ce sont celles qui font des plus grands pro-

grés dans la veritable vertu.

Il y a encore une autre raiſon bien preſſante pour juſtifier le titre de ce Chapitre qui a pour objet les Graces ſpirituelles de la ſacrée Maiſon de Lorete : c'eſt la conſideration du Myſtere de la Conception temporelle du Fils de Dieu; & ce non ſeulement parce que ce Myſtere eſtant la ſource de toutes les Graces, il ne ſe peut faire que le lieu, où il a eſté accompli, & qui a eſté conſacré par la vie, & la converſation de tant d'années du Sauveur de nos ames, ne jouïſſe en faveur des Chreſtiens de mille precieux effets de la preſence de cet Homme-Dieu; mais encore parce que de toutes les penſées qui peuvent nous porter à l'amour des choſes celeſtes, il n'en eſt point de plus touchante, que la conſideration du ſouverain Myſtere de l'Incarnation du Verbe. Un grand contemplatif un ſaint Abbé a parlé comme parleroit un Ange lors qu'il a dit ces belles paroles : *Neſcio ſi nulla poſſit eſſe efficacior ac ſuavior mo-*

Guerric. Abb.

rum ædificatio, quam hujus mysterij, id est, Verbi Incarnati, pia & fidelis consideratio. C'est à dire; *Je ne sçai s'il peut y avoir de plus doux & de plus efficace moyen pour servir à l'édification de nos mœurs, que la devote & fidele considératiõ du Mystere de l'Incarnation du Fils de Dieu.* Peut-on bien, en effet, penser serieusement à l'importance de cet aimable Mystere sans se rendre à même temps à mille motifs d'amour que l'on y découvre? Peut-on bien considerer la Majesté, la Toute-puissance, l'Eternité, l'Immensité, l'Independance, la Sainteté, la Gloire & les autres Perfections infinies de Dieu substantiellemẽt & personnellemẽt unies à nostre Humanité, & toutes ramassées dans le petit corps d'un Enfant; peut-on bien, dis-je, se souvenir que ce grand & incomprehensible Dieu, a voulu estre & qu'il est effectivement Homme cõme nous; qu'il a comme nous un Corps & une Ame; que ce Dieu Tout-puissant a voulu se rendre nostre frere; qu'il s'est fait visible,

palpable, paſſible, & mortel, comme nous ; pouvons-nous, dis-je, penſer attentivement à ces charmãtes veritez, ſans nous abandonner aux flãmes de l'amour de cet Homme-Dieu, ſans nous laiſſer aller aux tranſports, aux excés de ſa dilection, ſans mourir d'amour, ſans mourir, dis-je, au monde, à toutes les choſes de la terre & à nous-mêmes, pour vivre uniquement de la vie de ſon amour ?

JESUS entre les bras de MARIE eſt à la verité un objet bien aimable, JESUS ſur la Croix eſt un objet bien engageant, JESUS dans le S. Sacrement de l'Autel eſt un objet bien doux, JESUS dans le Ciel eſt un objet bien deſirable ; & il faut avouër que JESUS dans tous ces differents eſtats eſt un raviſſant objet ; mais toutes ces douceurs, tous ces charmes, toutes ces amabilitez ne ſont que les ſuites du plus doux & du plus aimable des Myſteres, ce ſont les admirables dependances d'un Myſtere encore plus admirable : C'eſt dans le Sein

Virginal de MARIE, c'eſt dans la ſainte Maiſon de Lorete qu'il faut chercher la ſource de ces delices, qui ſont les apânages du Myſtere de l'Incarnation du Verbe. Et qui voudroit conſiderer cet incomprehenſible Myſtere dans toute ſon étenduë, trouveroit dans les tres-pures entrailles de la Vierge, & par conſequent dans la ſainte Maiſon de Lorete, JESUS ſouffrant, JESUS flagellé, JESUS couronné d'épines, JESUS chargé du fardeau de la Croix, JESUS crucifié, JESUS mourant, JESUS reſſuſcité, JESUS Euchariſtique, JESUS glorifié; & connoîtroit que tous ces Myſteres de l'amour de nôtre Dieu, ont eſté premeditez, acceptez, diſpoſez, par ce même JESUS dans le Sein de MARIE. Il trouveroit dans ce Sein Virginal, en la perſonne du Verbe Incarné l'aſſemblage & l'union de tous les Myſteres qui peuvent le porter à ſon amour; & comme c'eſt dans la ſainte Maiſon de Lorete, que ce Verbe Divin a pris chair humaine, il eſt évident que les at-

traits de ce ſacré lieu qui nous rappelle le ſouvenir de ces amoureuſes merveilles, ſont des amorces qui ne prennent nos cœurs, que pour les diſpoſer à recevoir les impreſſions des Graces, par le moyen deſquelles Dieu nous conduit à la ſainteté.

Il ſemble que les hommes étoiét en quelque façon excuſables, s'ils n'ont pas aimé Dieu parfaitement avant qu'il ſe fit Homme. La diſtance infinie qu'il y a de Dieu à nous ſembloit adoucir l'ingratitude du cœur humain. Une puiſſance ſi groſſiere, ſi animale, & ſi dépendante de la matiere ſembloit avoir quelque ſorte d'excuſe, ſi elle ne s'élevoit que tres-imparfaitement à l'amour d'un objet ſi ſublime, ſi relevé, & ſi incomprehenſible. Mais depuis que cette infinie Majeſté s'eſt ſi fort approchée de nous par le Myſtere de ſon Incarnation, de quelle ſorte d'excuſe pouvons nous couvrir noſtre lâcheté? Quelles raiſons pourrons-nous trouver pour oppoſer aux ju-

ſtes reproches, que nous fera nôtre Divin Sauveur, ſi nous differons davantage de nous rendre aux ſacrées attaques de ſon amour ?

Eſt-il rien de plus facile que d'aimer un Enfant, & un Enfant dont la douceur & la bonté n'ont rien d'égal; un Enfant dont la Naiſſance eſt Royale, dont l'origine eſt Divine ; un Enfant à qui la Toute-puiſſance eſt naturelle ; un Enfant qui eſt auſſi Saint, auſſi Sage, auſſi Puiſſant que le Pere Eternel, & que le S. Eſprit ; un Enfant né d'une Vierge plus pure que le Ciel & plus ſainte que les Anges ? Eſt-il rien de plus doux que d'aimer un Enfant riche de tant de raviſſantes qualitez, qu'il eſt impoſſible d'en concevoir davantage; & qui outre ces infinies perfections qui le rendent ſi aimable, attaque encore nos cœurs par les avãces de ſon amour, qui nous prévient de ſes tendreſſes, & qui nous aime juſques à être reſolu de mourir pour nous afin de nous ouvrir par les merites de ſes ſouffrances, les portes du Ciel que

le peché nous avoit fermées, nous établir des Sacremens qui ſeront de vives ſources des Graces; & même de ſe donner ſubſtantiellement à nous dans un de ces Sacremens, & entrer ſous les apparences du Pain perſonnellement dans nos corps, pour étre luy-même le gage de la gloire & de la felicité dont il a deſſein de nous couronner dans le Ciel ? Qui, dis-je, peut refuſer ſon cœur à un Enfant ſi amoureux & ſi aimable ? Mais qui ſera ſi preſomptueux que de ſe flater juſques à croire que l'on ſatisfait aux devoirs de cet amour ; qui oſera luy en faire la proteſtation ſi l'on n'accompagne les paroles de quelques effets,& ſi l'on ne veut ni rien ſouffrir ni rien faire par le principe de cet amour ?

Ha ! qu'à Dieu ne plaiſe que je m'arrête à vos belles paroles,quand vous me diriez mille fois que vous aimez nôtre Divin Sauveur,ſi pour ſon amour vous ne renoncez genereuſement aux conſolations ſenſibles & aux douceurs de la terre;ſi

pour ſon amour vous ne faites genereuſement la guerre à vos paſſions ; ſi vous ne vous étudiez à éviter les plus petits pechez veniels avec les mêmes ſoins que vous employeriez pour éviter la mort. Et ſi l'amour de cet aimable Sauveur ne produit en vous un grand deſir de vous unir avec luy dãs le tres-ſaint Sacrement où il ſe donne en aliment à tous ceux qui le veulent recevoir ; ſi vous n'eſtes avide, ſi vous n'eſtes affamé de cette Divine Viande ; ſi vous avez ſur la terre quelque choſe de plus cher que le frequent uſage de cet admirable Sacrement; ſi vous ne bouchez les oreilles aux paroles de tous ceux qui voudront vous diſſuader de la frequente Communion, comme il faut les boucher aux menſonges & aux tromperies des ennemis de Dieu, & des ſeducteurs des conſciences, qui ne cherchent bien ſouvent ſous l'apparence d'un faux zele qu'à établir leur reputation au grand prejudice des ames. Si dis-je, vous n'aimez ſur toutes les cho-

ſes du monde le tres-ſaint Sacrement de l'Autel ; ſi vous ne faites connoître voſtre amour, par la tres-ſainte & tres-fructueuſe pratique de la tres-frequente Communion. Et ſi vos plus fervents deſirs ne tendent aux celeſtes douceurs de cette Divine Viande, de ce Pain quotidien, de cette Table ſalutaire, ſçachez que voſtre amour, n'eſt qu'un amour en peinture. Et ſi pour vous rendre digne de la frequente Pratique de ce Divin Sacrement, vous ne prenés quelque raiſonnable ſoin de vous appliquer à l'oraiſon, à la meditation, à la retraite, au ſilence, à la ſolitude, à la lecture ſpirituelle ; Si les vanitez du Monde & les plaiſirs de la terre ont plus de part à vôtre ſouvenir que la Paſſion de vôtre aimable Sauveur ; ſi pour ſon amour vous n'aimez même les afflictions & les croix ; ſi vous recherchez ſur la terre un plus heureux partage que celuy de la vie penitente ; ſi vous n'eſtes dans une ſerieuſe reſolution de regler vôtre conduite, ſur la patience & l'hu-

milité de celuy qui vous exhorte ſi amoureuſement à apprendre de luy-même qu'il eſt doux & humble de cœur; ſi pour ſon amour vous ne prenez grand ſoin de cultiver la charité fraternelle,& d'aller même au devant de vos ennemis ; ſi vous n'aimez les pauvres du nombre deſquels Jesus-Christ a vou- étre luy-même ; ha ! que vôtre preſomption ſeroit mal fondée,ſi vous penſiez de trouver place parmi les vrais amants de l'Epoux de nos ames.

Enfin ſi par l'amour de Jesus-Christ vous n'aimez tendrement la ſainte Vierge ; ſi pour l'amour du Fils vous ne vous réjouïſſez extrememẽt de la gloire & des grandeurs de la Mere ; & ſi vous n'avez ſingulierement à cœur d'honorer les quatre plus rares & plus admirables de ſes Privileges , qui ſont *Son immaculée Conception* ; *ſa Divine Maternité* ; *ſa Virginité eternelle, & ſon Aſſomption dans le Ciel en Corps & en Ame* ; Si vous paſſez aucun jour ſans proteſter

avec grande reverence & avec grãde ferveur à cette même Vierge, que vous voudriez donner mille vies pour la deffence de la verité de ces quatre inestimables Privileges, & que pour soûtenir cette verité, qu'elle a esté conceuë dans la Grace, & non pas comme le reste des hommes dans le reproche & la disgrace du peché originel; Pour soûtenir qu'elle est veritablement Mere de Dieu; Qu'elle est Vierge avant l'enfantement, en l'enfantement, & aprez l'enfantement; & que la Naissance de son Divin Fils ne fit non plus de tort à son integrité virginale, que les rayons du Soleil en font à l'integrité du cristal lors qu'ils le penetrent; Et qu'enfin apres sa tres-sainte mort, elle ressuscita veritablement le troisiéme jour, & qu'elle est maintenant en Corps & en Ame dans le Ciel Empirée pardessus tous les Anges & tous les Saints: Si dis-je, pour le soûtien de ces glorieuses veritez, vous ne faites chaque jour offre de vôtre sang & de

vôtre vie à la Reine du Ciel; & si vous n'estes dans la resolution de contribuër autant qu'il vous sera possible à procurer ses loüanges, son service & sa gloire; vous me permettrez de vous dire, que vous n'avez encore fait que tres-peu de progrés dans l'amour de son adorable Fils.

Et comme la foy est non seulement la substance & la base de tous les biens qui font le sujet de nos plus douces Esperances; mais qu'elle est encore le premier fondement & le principal appui de la Religion & de toutes les vertus; comme selon l'Apôtre S. Paul, il est impossible de plaire à Dieu sans la foy, par aucune de nos pensées, de nos paroles ou de nos œuvres; & que le premier pas qu'il faut faire pour entrer dans les sacrées intrigues de l'amour saint, est celuy d'une tres-pure & tres-sincere foy: Je vous avertis, Lecteur, que vôtre devotion ne seroit qu'une vaine illusion, & vôtre amour qu'une pure hypocrisie, si vous n'aviez en

Sine fide est impossibile placere Deo. Hebr. 11. 6.

Oppertet accedentem ad Deum credere. Hebr. 11. 6.

horreur tout ce qui a la moindre opposition avec la foy de la sainte Eglise Romaine. Et comme une des plus essentielles loüanges de la tres-sainte Vierge, selon le sentiment de l'Eglise, c'est d'étre la grande ennemie des Heretiques & des Heresies, la pureté de vostre devotion envers cette Divine Mere, qui doit vous faire prendre infiniment à cœur les interests de la foy, doit vous inspirer encore une grande aversion de tous les livres que la même Eglise rejette, & singulierement de ce livre pernicieux, qui sous le titre d'*Augustinus*, a causé de si grands maux parmi les Catholiques, de ce malheureux livre, que l'on doit justement appeller le falsificateur de la doctrine du grand S. Augustin, & le corrupteur de la foy Catholique; en un mot de ce livre, qui déja tant de fois a esté detesté par le saint Siege & singulierement par les Bulles de nos SS. PP. les Papes Urbain VIII. Innocent X & Clement IX. & même vous donner grand éloignement

Cunctas hæreses sola interemisti. &c.

de toutes les perſonnes qui ſont notées de l'amour criminel d'un ſi méchant livre, ſelon le conſeil de S. Iean qui ne trouve pas à propos qu'un bon Catholique donne même le ſalut aux Heretiques : car l'amour que nous devons à N. S. Jesus-Christ & à ſa tres-ſainte Mere, & la fidelité que nous devons à nôtre foy, ne nous permet pas de diſſimuler lors qu'il eſt queſtion, de dire hautement que les Partiſans de l'*Auguſtin d'Ypre*, je veux dire les ſectateurs des erreurs du livre de *Janſenius*, ne ſçauroient eſtre compris au nombre des Catholiques.

Si quis venit ad vos, & hanc doctrinam non affert nolite recipere eũ in domũ, nec ave ei dixeritis. S. Jan. ep. 2.

Si l'amour de N.S.Jesus-Christ doit nous donner de l'inclination pour toutes les choſes qui ont quelque liaiſon avec ſon Humanité ſacrée, il faut avouër que la devotion envers N. Dame de Lorete eſt une illuſtre ſuite de cet amour, & qu'elle a de grands avantages pour contribuër à nous perfectionner dans cette vertu. Peut-on entrer ſoit corporellement ſoit en eſ-

prit & par la pensée dans la sacrée Chambre de la sainte Vierge sans se souvenir que c'est le lieu où JESUS-CHRIST a esté conceu, que c'est le lieu où le Sauveur de nos Ames a commencé d'estre ce qu'il est en son adorable Humanité, que c'est l'endroit où MARIE a esté salüée de l'Ange ? Mais peut-on bien se souvenir de ces choses, peut-on penser à ces ineffables & amoureuses veritez, sans s'attendrir dans ce souvenir & sans ouvrir le cœur aux douces atteintes de l'amour d'un Dieu, qui a voulu dans ce lieu se faire semblable à nous, se rendre compagnon de nos miseres, & s'assujettir à toutes les incommoditez d'une vie mortelle? N'est-il pas juste que les Chrestiēs s'empressent pour visiter ce Sanctuaire, & qu'ils tâchent d'y entrer frequemment en la maniere qu'il leur est possible? C'est à dire, qu'ils le visitent, & qu'ils y entrent ou d'effet ou de volonté ; en personne, ou en esprit pour y goûter & y voir combien JESUS est doux &

combien il eſt aimable ? Peut-on douter que ces ſaintes Pratiques, ces viſites & ces devotions, n'attirent beaucoup de grace à ceux qui s'y adonnent, & que ce ne ſoit à cauſe du tres-ſaint Myſtere de l'Incarnation du Verbe, que la ſainte Maiſon de la Vierge Mere eſt une ſource feconde de mille benedictions.

Si les Saints ont eu de l'inclination pour ce ſaint Edifice, ne cherchons point d'autres raiſons de leur conduite, que celles qui doivent inſpirer les mêmes inclinations à tous les Fidelles, & qui ſont renfermées dans les motifs qui nous engagent à l'amour de N. Seigneur & à celuy de ſa tres-ſainte Mere. C'eſt pour cela qu'un ſi grand nombre de perſonnes illuſtres en ſainteté ſe ſont empreſ-preſſées pour faire le Pelerinage de N. Dame de Lorete, & que ce ſacré lieu a attiré non ſeulement les Rois, les Princes, & les Grands du Monde, mais encore quantité de perſonnes dont la ſainteté, aprez

leur mort a merité l'atteſtation ſolemnelle des infaillibles oracles de l'Egliſe. Nous mettrons dans le Chapitre ſuivãt,les noms de quelques uns de ces inſignes Perſonnages, & cependant il ſuffira de rapporter icy, ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet en la perſonne de S. Pierre d'Alcantara.

Comme ce Saint étoit occupé en Eſpagne à établir la Reforme de l'Obſervance de S. François, ſous le nom de Religieux déchaux, que l'on appelle en France Recolez; & qu'il travailloit à fonder non ſeulement des Convents,mais encore des Provinces de cette même Reforme,qu'il avoit commencée en ſa perſonne, les affaires de ſa commiſſion ne luy permettant pas de faire le voyage de Lorete, il prenoit un extreme plaiſir à le faire en eſprit, & d'entendre raconter, à ceux qui l'avoient fait réellement, les merveilles de ce grand Santuaire. Un jour que deux de ſes Religieux en venoient, il fut ſi touché du recit qu'ils luy firent,de

ce qu'ils avoient veu, & des consolations & des graces qu'ils avoient receuës dans la sainte Maison de la Mere de Dieu, qu'il fut à même temps ravi en extase. Ses pensées, ses soûpirs & les transports de son cœur pendant ce ravissement ne furent que dans cette Divine Maison: & s'y portant du depuis tres-souvent en esprit, il connut par experience, que l'assiduité à visiter ce saint lieu, attachoit son cœur aux Divins Mysteres qui s'y étoient passez, aux sacrées Personnes qui l'avoient habité, & que c'étoit un des plus doux & des plus efficaces moyens de son avancement spirituel.

Ceux qui voudront imiter S. Pierre d'Alcantara, dans ce devot exercice de visiter au moins en esprit la sainte Maison de la Mere de Dieu, connoîtront mieux par leurs experiences que je ne sçaurois leur declarer par mes discours, que c'est le lieu dans lequel se verifie, & s'accomplit ce qui a été promis par le S. Esprit dans les sa-

crez Cantiques. L'Epoux qui fait le ſujet principal de cet admirable livre c'eſt le Sauveur de nos ames: & c'eſt de luy qu'il faut expliquer les Cantiques, ſi nous voulons leur donner un veritable ſens. Par l'Epouſe des mêmes Cantiques, il faut dans le ſens Anagogique entendre l'Egliſe Triomphante & toute la Cour celeſte, mais ſingulierement la tres-ſainte Vierge qui n'eſt pas moins la digne Epouſe du Verbe Incarné, qu'elle en eſt la glorieuſe Mere. Dans le ſens Allegorique, cette Epouſe n'eſt autre que l'Egliſe Militante & la Congregation des Fidelles: mais au ſens tropologique, c'eſt à dire au ſens moral, l'Ame de chaque Chreſtien en eſtat de grace, eſt l'épouſe bien-aimée du Fils de la Vierge. Voicy donc comme le S. Eſprit dans les Chapitres troiſiéme & huitiéme des Cantiques fait parler cette Epouſe, cette ame fidelle au celeſte Epoux: *Inveni quem diligit anima mea, tenui eum nec dimittam, donec introducam illum in Domum Matris*

meæ, & in cubiculum Genitricis meæ: Apprehendam te & ducam in Domum Matris meæ ibi me docebis: C'eſt à dire, *J'ay trouvé celuy que mon cœur cherit, je le tiendrai ſi bien qu'il ne m'échapera jamais, j'entreray avec luy dans la Maiſon & dans la Chambre de ma Mere; c'eſt là, ô Divin Epoux, où vous m'enſeignerez les Myſteres de l'amour ſaint.* Si la tres-ſainte Vierge eſt la Mere des Fidelles, ne faut-il pas avouër que l'explication de ces paroles, au ſujet de la ſainte Maiſon de Lorete eſt une explication bien douce & bien ſincere? Les perſonnes qui ſuivront le Divin Epoux & qui s'affectionnerõt à le viſiter ſouvent, & à l'embraſſer dans la ſacrée Maiſon de ſa Mere, ſeront heureuſement perſuadées par les avantages qui leur reviendront de ces ſaintes Pratiques, que c'eſt le lieu où le S. Eſprit conduit les Ames, auſquelles il veut départir des graces extraordinaires; & que c'eſt par la douce voye de la devotion envers la Reine du Ciel, qu'elles peuvent faire

de grands progrez dans la vertu,& par ce moyen s'unir parfaitement à leur Divin Epoux.

CHAPITRE III.

Les Graces particulieres de la ſainte Maiſon de Lorete en faveur de ceux qui la viſitent.

QUand la Province où ſe trouve la ſainte Maiſon de la Mere de Dieu, n'auroit point d'autre avantage que d'avoir eſté preferée à toutes les autres pour eſtre honorée d'un ſi precieux depôt, il faut avouër, que pour cela ſeulement elle meritoit d'étre conſiderée comme la plus heureuſe du Monde.

Mais comme il n'y a point d'acceptation de perſonnes dans la conduite de la tres-ſainte Vierge, non plus que dans celle de Dieu,& que le merite eſt d'elle autant eſtimé dans la perſonne d'un étranger, que dans celle d'un Domeſtique,

(s'il faloit par cette maniere de parler, distinguer ceux qui ont l'avantage d'habiter le Païs où se trouve cette sacrée Maison, & ceux qui en sont éloignez,)& dans la personne d'un pauvre que dans celle d'un riche, il est à croire que ceux qui ont essuyé les incommoditez des grands voyages pour se rendre à la sainte Maison, n'y reçoivent pas de moindres graces que les autres. Aussi ce saint pelerinage, n'est pas seulement pratiqué par les personnes ordinaires; les plus illustres l'ont à cœur; ce saint lieu attire les grands & les petits, & la tres-sainte Vierge y donne audience à toutes sortes de personnes.

On a veu souvent les Papes rendre en personne leurs Vœux dans cet auguste lieu, encore qu'il soit éloigné de Rome d'environ cinquante lieuës. Urbain V. qui tenoit le S. Siege en Avignon, où Clement V. l'avoit transferé l'an
mil trois-cens-cinq, & qui ne fut 1305.
remis à Rome que par Gregoire
XI. l'an mil-trois-cens soixante- 1376.

ſeize; ayant pris à cœur de moyenner la paix entre les Princes d'Italie, & s'y eſtant pour cet effet ren-
1366. du en perſonne, l'an mil-trois-cens ſoixante-ſix, ne manqua pas avant que de s'en retourner à Avignon, de viſiter la ſacrée Maiſon de Lorete, & d'y rendre ſes Vœux, & ſes actions de graces à Dieu & à ſa tres-ſainte Mere, pour la paix qu'il avoit heureuſemét procurée à toute l'Italie. Pie II. voulut ſe trouver au Concile qu'il avoit indiqué à Mantouë, pour faire une Croizade, & engager comme il fit les Princes Chreſtiens à prendre unanimement les armes contre les Turcs. Il agit dans cette negociation avec tant de chaleur, que la foibleſſe de ſon âge avancé, ne pouvant ſuffire à l'empreſſement de ſes ſoins, il tomba malade ; & les Medecins ayant jugé que ſon mal étoit ſans remede, ce bon Pape à qui la vie & la ſanté n'étoit chere qu'à cauſe de l'extreme deſir qu'il avoit de conduire juſques à la fin cette ſainte entrepriſe, s'adreſſa par des prie-

res & des Vœux à N.Dame de Lorete;& le prompt rétablissement de sa parfaite santé, luy donna le moyen d'accomplir d'abord son Vœu. Il se rendit à Lorete avec une grāde suite de Cardinaux, de Prelats & de Princes ; & en entrant dans la sainte Maison, il commença l'accomplissement de son Vœu par ces paroles qu'il profera à haute voix:*Tibi Deo gratias humiliter ago, ut Matre tua Virgine intercedente, me tuum servum ad opus tuum exeuntem, ministrantem, pro te laborantem, Divina tua virtute servasti, servatumque atque incolumem hûc reduxisti:*C'est à Dire,*Je vous rends graces, ô mon Dieu, de ce que vous avez donné à vostre serviteur les forces necessaires, pour agir dans une entreprise qui regarde uniquement vôtre gloire; & que parmi les fatigues ausquelles je me suis exposé pour faire reüssir vostre ouvrage, vous avez eu égard à l'intercession de la Vierge vostre Mere, pour me conserver & me conduire en parfaite santé dans cet auguste lieu.* Aprez qu'il eut sa-

tisfait à ſes devotions, avant que de ſe retirer de la ſainte Maiſon, il offrit un fort beau Calice d'or d'un poids extraordinaire,& d'une faço͂ dont la delicateſſe & la rareté ſurpaſſoit de beaucoup la richeſſe de la matiere. Il prit enſuite le chemin d'Ancone, pour donner la Benediction à l'armée navale qu'il avoit aſſemblée, & qui devoit partir du port de cette Ville, pour aller contre les Infidelles.

Le Pape Jule II. s'étant mis en campagne avec une puiſſante armée, pour ſoûmettre les Villes de Boulogne, de Ravenne, de la Mirande, & quelques autres de l'Etat Eccleſiaſtique, qui s'étoient revoltées, ne manqua pas de rechercher dans cette guerre où il voulut étre en perſonne, la protection de N. Dame de Lorete ; & c'eſt à la ſeule faveur de la Mere de Dieu qu'il attribua ſa conſervation au milieu de tant de dangers auſquels il fut expoſé. Jamais Prince ne fit paroître plus de vigueur & de courage à la teſte d'une armée, que ce Pape

qui ne sçavoit pas moins se servir de l'épée de S. Paul, que des clefs de S. Pierre ; & au siege de la Mirande il s'exposa si fort, qu'il faillit à être emporté d'une volée de Canon. Comme il crut d'être redevable de la vie, à la tres-sainte Vierge, il prit le boulet qu'on luy avoit tiré ; & aprez avoir soûmis cette Ville ; & les autres que nous avons dites, il s'en vint triomphăt à Lorete. Il y fit quantité de riches offrandes ; il y celebra le tres saint Sacrifice de la Messe, & donna solemnellement la Benediction au peuple : & en memoire de la grace particuliere qu'il avoit receuë, il fit attacher au parois de la sainte Maison le boulet dont il estima que la sainte Vierge l'avoit miraculeusement preservé ; & l'on y voit encore cette marque de la devotion de ce Pontife.

Clement VII. qui avoit esté contraint de se refugier avec plusieurs Cardinaux dans le Château Saint-Ange, lors que la Ville de Rome fut prise par l'armée de l'Em-

pereur Charles-Quint, se rendit à
1530. Lorete, l'an 1530. pour rendre graces à la tres sainte Vierge, de la liberté dont il croyoit de luy estre redevable. Il y accomplit le Vœu qu'il avoit fait pendant cette persecution; Il fit continuer avec beaucoup de diligence l'Architecture de marbre qui enceint la sainte Maison, & qu'il avoit luy-même fait commencer depuis l'an mil-cinq cens vint-cinq, & donna encore les Ordres necessaires, pour continuer & achever l'Eglise de Lorete.

Paul III. en deux ans visita deux fois la sainte Maison, y fit de magnifiques offrandes, & fit achever le Palais Episcopal pour l'habitation de l'Evêque, du Gouverneur de Lorete, & des principaux Officiers. Clement VIII. s'y rendit aussi
1698. le 22. d'Avril de l'année mil cinq cens quatre-vints dix-huit accompagné du celebre Cardinal Baronius. Il demeura trois jours à Lorete, celebra trois fois le saint sacrifice de la Messe dans la sainte Maison

Maiſon ; il y offrit une tres-belle & tres-riche Croix & ſix beaux chandeliers d'argent, un riche parement pour l'Autel, la Chaſuble & les precieux ornemens dont il s'étoit ſervi ; & mit dans le tronc où l'on reçoit les aumônes, une ſomme conſiderable. Le nombre eſt plus grand des ſouverains Pontifes, qui ont viſité ce grand Santuaire avant leur exaltation ; c'eſt ce que les memoires de Lorete aſſurent particulierement, de Pie II. Marcel II. Sixte & Paul cinquiémes, de Gregoire XIII. Gregoire XV. Urbain VIII. Innocent X. Alexandre VII. Clement IX. Clement X. & de N. S. Pere Innocent XI.

La devotion des Empereurs & des Rois envers N. Dame de Lorete, s'eſt encore rendu remarquable. Jean Paleologue Empereur de Cõſtantinople, vint à Rome l'an mil quatre-cens-ſix, à deſſein de ſe ſoû 1406.
mettre comme il fit au Souverain Pontife, le reconnoître pour Vicaire de Jesus-Christ, & Chef de

l'Egliſe Univerſelle ; & aprez qu'il eut rendu ce devoir au Succeſſeur de S.Pierre, il viſita devôtement la ſacrée Maiſon de Lorete. Les Empereurs Charles IV. Federic III.& Charles-Quint ont fait en perſonne ce devot pelerinage; & en cela ils ont été devancez & ſuivis d'un ſi grand nombre de Princes & de Princeſſes d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Eſpagne, de Pologne, & des autres Royaumes de la Chrêtienté, qu'au lieu d'ennuyer le Lecteur, par la longue liſte que je pourrois faire des noms des plus remarquables, j'aime mieux comprendre en abregé tous ces illuſtres Pelerins de Lorete, & le nombre infini de ceux qui continuent tous les jours à rendre ce ſaint lieu le plus frequenté du Monde, en ce peu de paroles de Turſellin : *Nullum omnino tempus anni, nullus menſis, nullus dies abit, quin ſanctiſſimæ Virginis cellula à pluribus advenis frequentetur* ; & dans celles-cy de Caniſius : *è vicinis & remotis locis, ad Lauretanæ Virginis Ædem tur-*

Turſell. l.1. c.8.

Caniſ. de B.V. l.5.

matim concurritur : C'est à dire, *La foule ne cesse presque jamais dans la sacrée Maison de N. Dame de Lorete : il n'y a ni temps, ni mois, ni jour de l'année, qui ne soit remarquable par le concours des étrangers & par le grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions & d'estats, qui s'y rendent continuellement tant des Païs étrangers que des Provinces voisines.*

L'exemple des Princes fait un grand effet parmi les peuples ; celuy des Saints en fait encore davantage. C'est la raison qui m'oblige, pour la consolation du Lecteur, de distinguer du gros des Pelerins de Lorete, cinq ou six personnes de cette qualité, & d'en remarquer les noms. Sainte Catherine de Sienne qui étoit un exemple de devotion envers la tres-sainte Vierge, ne mãqua pas de visiter la sainte Maison de Lorete. C'est ce que firent aussi S. Caëtan de Thienne, S. Philippo Neri, & le B. Jacques de la Marche. L'Histoire remarque du dernier qui étoit Religieux de mon Ordre,

qu'étant extremement affoibli par la longueur d'une fiévre hectique, & par l'impetuosité d'une fâcheuse hemorragie, il merita d'être favorisé de l'apparition de la tres-sainte Vierge, celebrant dans la sainte Maison le tres-saint Sacrifice de la Messe, & d'en être consolé par ces douces paroles: *Mon fils, demandez quelqu'autre grace, vous avez obtenu celle que vous avez demandée.* C'étoit la santé qu'il avoit demandée afin de pouvoir, si c'étoit la volonté de Dieu, vaquer au Ministere de la Predication, & travailler à la cõversion des pecheurs. Etant une autre fois inquieté d'une tentation contre l'honnêteté, il ne fut delivré de cette peine que par le recours qu'il eut à N. Dame de Lorete. Ce fut dans la sainte Maison de la Mere de Dieu que ce saint Homme trouva le calme qu'il souhaittoit & que les importunes imaginations que le tentateur luy suggeroit furent entierement dissipées. Il merita plusieurs autres fois d'y être favorisé des mêmes appa-

ritions de la Reine du Ciel; c'étoit le lieu qui avoit particulierement gagné ses affections, & c'est là où il se rendoit aussi souvent que le luy pouvoient permettre les occupations & les emplois dans lesquels l'obeïssance ou la charité l'engageoient continuellement.

Le S. Cardinal Charles Borromée fit connoître la veneration qu'il avoit pour ce Santuaire, n'ayant pas voulu, lors qu'il en fut à 15. ou 18. lieuës, s'en approcher davantage, qu'il n'eust mis pied à terre : Il y passa toute une nuit en oraison ; il y celebra la sainte Messe, le jour de la Nativité de N. Dame ; & aprez avoir donné la sainte Communion au peuple, il monta en chere ; il fit une excellente Predication sur la grandeur de ce Mystere, & sur la sainteté du lieu où il s'étoit accompli.

S. François de Sales cet incomparable Prelat qui ne se distingue pas moins par sa devotion extraordinaire envers la Mere de Dieu, que par le reste de ses vertus, reï-

tera dans la ſainte Maiſon de Lorete (ainſi que remarque le Breviaire Romain dans les leçons de la feſte de ce ſaint) le Vœu qu'il avoit fait de perpetuelle Virginité. Il y mit ſa perſonne & les glorieux deſſeins qu'il avoit formez pour le ſervice de Dieu & de l'Egliſe ſous la protection de la ſainte Vierge : & ſi en inſtituant un Ordre de Religieuſes à l'honneur du ſacré Myſtere de la Viſitation, il a fait connoître combien il avoit à cœur la gloire de cette Divine Mere, & combien il avoit de confiance en ſa faveur, il n'y a nul lieu de douter que les graces qu'il s'eſt attirées par ſon entremiſe, n'ayent extremement contribué à le conduire à la rare ſainteté où il eſt parvenu, & à faire heureuſement reüſſir tout ce que l'ardeur de ſon zele luy fit entreprendre pour le ſalut des ames.

D'un bon nombre d'inſignes Perſonnages de la Compagnie de Jesus, qui ont fait le ſacré pelerinage de Lorete en voicy quatre de

bien remarquables. S. François Xavier ce grand Apôtre des Indes qui le fit deux fois. S. François de Borgia Neveu de l'Empereur Charles-Quint, & Duc de Gandie, & ensuite troisiéme General de la Compagnie. Le P. Jacques Laynez General de la même Compagnie, qui dans le Concile de Trente fit des merveilles pour la deffence de l'Immaculée Conception de la S. Vierge. François Suarez l'oracle de son siecle, & une infinité d'autres dont les noms sont écrits dans le livre de vie.

S'il est difficile de faire la liste des plus insignes Personnages, qui ont visité le sacré lieu dont nous parlons, il seroit encore plus malaisé de faire le denombrement des graces connuës qui y ont receu ces devots Pelerins, sans même parler des graces inconnuës, interieures & invisibles : & il suffit pour finir ce Chapitre de dire que ceux qui ont le moyen & la liberté de faire ce sacré pelerinage, peuvent être saintement enviez de ceux qui n'ont

pas les mêmes avantages, à moins que ceux-cy ne reparent par la devotion & la ferveur dont ils peuvent le faire en esprit, le défaut de la liberté & des moyens necessaires pour le faire autrement.

C'est ce qu'ont fait autres fois, & c'est ce que font encore tous les jours quantité de personnes remplies de zele pour le service de la Mere de Dieu. C'est ce que faisoit l'incõparable Archiducheße d'Autriche Anne Julienne Gonsague: Cette devotePrinceße avoit fait bâtir dãs sa ville de *Hale* une Chappelle à la sainte Vierge, sous le titre de N. Dame de Lorete. Cette Chappelle étoit le lieu le plus ordinaire de sa retraite & de ses devotions; & en la visitant tous les jours, elle alloit en esprit à la sainte maison de Lorete; elle visitoit par la pensée & par les affections de son cœur la tres-sainte Vierge dans sa propre Maison: & comme il n'est pas necessaire que l'esprit sorte effectivement du corps qu'il anime, pour se trouver moralement

present dans le sujet qu'il aime, & que même selon la pensée d'un des plus celebres Philosophes la presence de l'ame est plus intime dans le sujet de ses affections, qui sont ses operations volontaires, que dans le sujet de ses operations naturelles ; il n'est personne qui ne puisse à l'exemple de cette vertueuse Princesse, honorer par-tout la sainte Vierge, & de par-tout luy adresser en esprit des prieres & des Vœux dans la sainte Maison de Lorete : ce sera dans le dernier Chapitre que nous descendrons au détail des Pratiques de cette devotion.

CHAPITRE IV.

Les Graces de la Maison de la tres-sainte Vierge en faveur de ceux qui y font connoître leur zele par les dons & par les offrandes.

ENcore que le Tresor de N. Dame de Lorete, qui resulte des

dons de quantité de Princes, & de Perſonnes illuſtres ſoit ineſtimable, je dirai que de toutes les raretez & les richeſſes qui le compoſent, ce qu'il y a de plus conſiderable aux pieds de la ſainte Vierge, c'eſt le zele & l'affection de ceux qui ont eu l'honneur de luy preſenter ces offrandes. La devotion qui paroit dans ces precieux effets, vaut mille fois plus que les effets mêmes, encore que leur magnificence réponde dignement à la puiſſance & à la pieté des plus grands Princes. Auſſi pour ne m'attacher qu'au principal, je ne ferai pas une recherche fort exacte des particularitez de ce grand Treſor; je n'en toucherai que ſuperficiellement les raretez les plus remarquables: & ce peu que j'en dirai ne ſera pas tant à deſſein de ſatisfaire la curioſité du Lecteur, quoy qu'en cette occaſion la curioſité puiſſe étre non ſeulement honnête, mais encore devote, que pour inciter ſon zele envers la tres-ſainte Vierge; & pour ne pas entierement

ſupprimer les loüanges qui ſont ſi juſtement deuës à la liberalité & à la pieté de tant d'illuſtres Perſonnes, qui ont fait ce magnifique Treſor aux pieds de la Mere de Dieu.

L'eſpace de la ſainte Maiſon eſt trop petit pour contenir tout le Treſor : Il n'y en a dans ce ſacré lieu que la moindre partie ; & une grande Sale qui eſt appellée la Sacriſtie du Treſor, contient le reſte. Dans la ſainte Maiſon, les ornemens de la figure de N. Dame ſont ce qu'il y a de plus riche: Sa Couronne & celle de l'Enfant Jesus fermées à la Royale brillent de quantité d'émeraudes, de Rubis, & de diamants, & ſont eſtimées les deux enſemble ſoixante & quinze mille écus; ells furent données par nôtre Roy Louïs le Juſte de glorieuſe memoire: Ces deux vers ſont gravez ſur la Courõne de N. Dame.

Tu Caput ecce meum cinxiſti Virgo Corona,
Nunc Caput ecce teget, noſtra Corona tuum.

Et ces paroles sont gravées sur la Couronne de l'Enfant : *Christus dedit mihi, Christo reddo Coronam.* Le Col de la sainte Vierge est orné d'un tour de gros diamans & de perles d'un prix excessif, donné par Marguerite Infante de Savoye. Les habits de la sainte Image sont de broderie d'or grêlez de perles & de pierreries. Il y en a plusieurs pour l'orner diversement selon la diversité des fêtes; & les deux plus riches sont les dons d'Elizabeth de Bourbon sœur de nôtre Louïs le Juste & femme de Philippe IV. Roy d'Espagne, & d'une autre Elizabeth Infante de Flandre. Sur le devant des habits de la sainte Image, il y a ordinairement six rangs de diamans, jusques au nombre de trois-mille. Une Toison d'or enrichie de plusieurs pierres precieuses, & attachée à un fort riche tour de perles & de diamans qui pend au col de cette figure & luy tombe sur la poitrine, a été donnée par une Catherine Duchesse de Transsilvanie : & une merveilleuse croix

faite d'une seule émeraude d'une grandeur extraordinaire, donnée par Paul Sfondrat Cardinal de Sainte Cecile est aussi pendante un peu au dessous de la susdite Toison, & attachée à un collier de grosses perles entrelassées de rubis & de diamans, & autres pierres precieuses offertes par diverses personnes de grande qualité. La sainte Image est toûjours parée de ces precieux ornemens, excepté les trois derniers jours de la semaine Sainte : en ces jours-là, ces riches Couronnes & ces pierreries n'y paroissent pas : elles font place à un habit tout uni & fort simple, qui a plus de rapport avec la memoire de la Passion de N. Seigneur & de la tristesse de sa tres-sainte Mere.

Cette figure est dans une Niche toute couverte de lames d'argent : & cet ornement y fut fait par la Princesse Olympie Aldobrandine de la tres-illustre Maison des Aldobrandins, de laquelle estoit le Pape Clement VIII. La niche est presque toute cachée sous une

grande quantité de figures d'or & d'argent offertes par diverses personnes, & sous un grand nombre de pierreries de toutes sortes de couleurs, de grandeurs, & de prix, lesquelles par le mélange des feux qu'elles jettent y forment une image des beautez du firmament. L'Arc-en-Ciel y est même en quelque façon representé, par soixante & onze gros Topazes de Boheme rangez en arc sous le ciel de la niche, & donnez par le noble Chevalier Capra, qui est celuy dont nous avons parlé au Chapitre quatriéme de la premiere Partie, lequel estant sur la Mer de Calabre fut miraculeusement conservé avec son vaisseau, & sauvé par l'invocation de N. Dame de Lorete, du peril évident d'une extraordinaire tempête.

Un peu au dehors de la niche au côté gauche de la sainte Image, un Ange d'argent à genoux, presente un cœur d'or tout environné d'émeraudes, de rubis & de diamans & autres pierreries, & couronné d'un diadême de même ma-

tiere, avec cette inscription, *semper ut ardeat* ; Les paroles de cette inscription se rapportent à une lampe qui est portée sur ce diadême & qui est jour & nuit allumée, & fondée à perpetuité. Ce don & cette fondation ont esté faits depuis peu d'années, par la tres illustre Veuve & Princesse Laure Duchesse de Modene.

Il y a tant d'autres joyaux à l'entour de la sainte Image tant dedans que dehors la niche, qu'il seroit mal-aisé d'en faire le détail: & il ne seroit pas moins difficile de faire le denombrement des lampes, des chandeliers, des corniches, & de quantité de semblables ouvrages d'or & d'argent que l'on voit dans la sainte Maison ; mais je dirai seulement que la figure d'un Enfant d'or massis, dont nous avons parlé dans le premier Chapitre de cette troisiéme Partie, qui represente sur les bras d'un Ange d'argent, nôtre Roy aux pieds de la tres-sainte Vierge, est accompagnée de quantité d'autres figures,

de même matiere, remarquables par la qualité des Princes & des autres illustres Personnes qui les ont offertes, & par les effets importants des Vœux qui ont été le sujet de ces offrandes.

Il y a un enfant d'or de l'Empereur Ferdinand III. avec un collier de diamans. Un autre enfant d'or & quelques petites figures de même metail de Philippe Emmanuël Duc de Savoye. Une statuë d'or representant un Prince à genoux orné de son manteau Royal avec le Sceptre à terre, donnée par le même Prince. Un enfant d'argent sur un cuissin de même matiere enrichi de quantité de grosses perles, donné par un Duc de Mantouë. Un autre semblable d'un Duc de Baviere. Une figure d'argent du Prince de Condé à genoux aux pieds de la sainte Vierge. Une statuë d'or de S. Stanislaüs, qui sert de chasse aux Reliques de ce Martyr, donnée par Ladislas Roy de Pologne. Un grãd Buste d'argent avec la figure & les Reliques de sainte Barbe, donné

par Maximilian Archiduc d'Autriche. Un autre Buſte d'argent avec la figure de S.Giron Martyr, & les Reliques de ce Saint & des Martyrs Tebéens, donné par une Reine de Boheme. Un cœur d'or maſſis, orné d'un côté d'une grande émeraude environnée de ſept gros diamans entremêlez d'autant d'écarboucles, & de l'autre des armes de France, & de celles de la Reine Louïſe femme de Henri III. avec cette inſcription : *Ludovica Henrici III. Galliæ & Poloniæ Regis Vxor*, 1598. L'inſcription fait connoître la perſonne de qui eſt venuë c[illegible]te offrande. Un tableau d'a[illegible] zelé avec la figure du Duc Charles de Lorraine, d'un tres-beau relief, donné par le même Prince. Quatre ou cinq autres enfans d'or, donnez par diverſes perſonnes. Une mammelle d'or de la Princeſſe Doria de Gennes ; & enfin quantité d'autres figures auſſi rares pour la façon que precieuſes pour la matiere.

La porte du ſaint Armoire eſt en-

richie d'un excellent ouvrage d'argenterie donné par un Duc de Parme. L'ornement du devant d'Autel, n'est pas amobile : c'est un frontispice d'argent tout historié en relief, & garni de quantité d'Agathes, de Lapislazuli, & autres pierreries, donné par Côme II. grand Duc de Toscane. Le pied d'estail de la sainte Image est tout d'argent, comme aussi les deux frontispices de l'un & de l'autre côté de la niche, & il y a tant d'autres raretez, il y a tant d'autres precieuses figures dant cet auguste lieu, qu'estant tres-difficile d'en faire entierement le détail, il vaut mieux dire en peu de mots, que tout y ressent la majesté du lieu, & la devotion des plus grands Princes du Monde.

Si nous n'avons parlé jusques icy que de la moindre partie du Tresor, que ne reste-t'il pas à dire sur cette matiere? Dans quelle longueur de discours ne seroit-ce pas s'engager si l'on vouloit faire une exacte descriptiõ de ce qu'il y a encore à remarquer dans le reste du

Treſor qui eſt dans une Sacriſtie qui n'a point d'autre nom que la Sale du Treſor,& qui ne ſert qu'à le conſerver? Au lieu d'entreprendre cette deſcription, qui me paroit extremement difficile, j'avertis le Lecteur, que je ne remarquerai que les choſes plus conſiderables, & que j'en paſſeray ſous ſilence une tres-grande partie.

La Sacriſtie du Treſor, eſt une grande Sale longue d'environ quarante pas, & large de quinze. On y voit à gauche d'un bout à l'autre de grands armoires qui s'ouvrent à deux battans, & qui ſont toutes treilliſſées de fil d'archal, & l'on peut voir à travers de ce treillis, le Treſor ſans y toucher.

On y montre d'abord un tres-riche don de l'Imperatrice Mere de l'Empereur Leopold à preſẽt regnãt; c'eſt un Aigle Imperial d'or émaillé, ſoûtenant un collier de la Toiſon d'or, le tout enrichi de cent cinquante diamans, dont il y en a vint-quatre fort gros, & cent vint-ſix mediocres, & de quantité d'au-

tres d'une grosseur ordinaire.

Un autre aussi fort riche don, de nôtre Henri III. Roy de France & de Pologne ; c'est une coupe de Lapislazuli, avec son couvercle de cristal de roche, & le pied de Jaspe oriental enchassé en or, & orné de pierreries ; le couvercle entouré de sept rubis, quatre gros & sept mediocres, & de quatre gros diamans, soûtient sur la pointe un Ange d'or qui tient à la main un lis de diamans, trois satires d'or émaillé, avec dix grosses perles, douze rubis & huit diamans : trois Sirenes d'or, qui portent trois enfans de même matiere, forment avec quelques festons d'or, le pied de la coupe, & au bas de ce pied il y a cette inscription : *Ut quæ prule tua mundum Regina beasti, & Regnum & Regem prole beare velis. Henricus III. Francorum & Poloniæ Rex Christianissimus. M.D LXXXIV.*

Une Pyramide de Calcedoine qui est tenuë pour un miracle de la nature ; sa hauteur est d'environ un pied & demi, & la grosseur à pro-

portion, avec cent vint-ſept groſſes émeraudes que la nature y a enchaſſées à l'entour, ſans parler de celles qui peuvent étre en dedans, & qui ne ſe voyent pas ; c'eſt un don de Philippe IV. Roy d'Eſpagne; comme auſſi un precieux collier de la Toiſon d'or enrichi de quantité de rubis & de diamans.

Un grand Calice d'or enrichi de quantité de rubis & de diamans, donné par l'Empereur Ferdinand II. & deux beaux Anges d'or maſſis, donnez par l'Archiduc frere de cet Empereur.

Un petit tableau d'or en bas relief repreſentant en divers endroits les Myſteres de l'adoration des Mages, & de la Reſurrection de N. Seigneur, & le jugement de Salomon lors qu'en commãdant qu'on partageât un enfant par le milieu, il decida le different des deux femmes qui ſe diſoient les meres de cet enfant ; le tout orné de trois cens quarante rubis, & de cent douze diamans, avec une pierre de jaſpe oriental au milieu ; c'eſt une des

plus riches & des plus belles raretez du Tresor, qui fut donnée par Emmanuel Duc de Savoye.

Un gros Cœur d'or de la grosseur de deux mains qui seroient jointes ensemble ; il est émaillé de bleu, & il y a ces mots écrits dessus en caracteres de gros diamans: JESUS MARIA, & un Portrait de de la sainte Vierge d'un côté, & de l'autre, celuy de la Reine d'Angleterre Marie Henriette, sœur de nôtre Loüis le Juste ; Il a esté donné par la même Princesse.

Un autre Cœur d'or émaillé couvert de pierres precieuses, sur lequel il y a deux yeux d'or émaillez au naturel, d'une façon extremement delicate ; ce precieux don a esté fait par feu Madame Royale Christine de France Duchesse de Savoye.

Un Portrait de la sainte Vierge curieusemẽt travaillé avec des plumes d'oiseaux des Indes, de toutes sortes de couleurs, qui sont razes comme la panne & le velours, & qui changent de couleur à mesu-

ſure qu'elles changent de ſituation.

Un grand Coffre de criſtal de roche, de la Princeſſe Chriſtine de Toſcane.

Un Diamant d'une groſſeur extraordinaire, & d'un prix ineſtimable. Le Prince Doria de Gennes qui fit ce don, ſe reſerva par acte public tant à ſoy qu'à ſes deſcendans, le droit de preference pour le rachat de ce diamant, qu'on ſeroit obligé de leur rendre pour le prix de douze mille écus, cas avenant que pour les beſoins de la ſainte Maiſon, on fût en neceſſité de le vendre.

Un autre Diamant de preſque pareille groſſeur, donné par Caſimire Roy de Pologne. Deux couronnes d'or enrichies de perles, données par une Reine de Pologne; & une autre couronne d'or chargée de trois rubis d'une groſſeur extraordinaire, donnée par une Ducheſſe de Nevers.

Une Aigle qui a les aîles éployées toutes couvertes de diamans, donné par une Reine d'Hongrie.

Un petit livre d'or de cinq marcs de poids, suspendu à trois chaînes d'or. Les couvertures de ce livre brillent d'un grand nombre de grosses perles, de gros diamans, de rubis, de sapphirs, turquoises, émeraudes, & autres pierreries : Les feuïlles sont des lames d'or; il s'ouvre en trois endroits, & montre à la premiere feuïlle un Crucifix d'or attaché à une Croix faite d'une émeraude, sur une montagne de huit rubis, deux turquoises, deux émeraudes, & deux diamans : On voit à la seconde feuïlle une tres-belle figure de N. Dame, enrichie de quatre beaux diamans, & de quatre rubis : & en la troisiéme un S. Jerôme dans un bocage de pierreries, au pied d'une Croix d'émeraudes soûtenuë sur une grosse turquoise, avec douze rubis, quatre émeraudes, deux jacintes, & deux diamans. Ce rare & precieux livre fut donné l'an 1585. par Guillaume Duc de Baviere, qui visita en personne la sainte Maison, où il offrit encore au nom de la Duchesse sa

femme,

femme, une belle Croix d'émeraude, & un riche joyau d'or d'un tres-curieux artifice, qui ſoûtient un Chriſt d'or reſſuſcitant, & un S. Sepulchre tout couvert de perles, de diamans & de rubis, & par deſſus une autre figure d'or de N. Seigneur.

Le tres-magnifique don de la Ducheſſe d'Oſdrave Catherine Zamoſchi grand'Chancelliere de Pologne, eſtimé cent trente mille écus : c'eſt un ſervice tout entier pour l'Autel : Il ne ſe peut rien voir de plus rare & de plus riche en matiere de broderie, que la Chappe, la Chaſuble, l'Etolle, le Manipule, la Palle, les deux bources de Corporaux, les deux voiles de Calice, le Courdon & le Cuiſſin : ni rien de plus fin & de plus curieux en matiere de toiles, que les deux Nappes, les deux Corporaux, l'Aube, l'Amict, le Purificatoire & la ſerviete du *Lavabo* : La Croix eſt d'Ambre jaune avec le Crucifix d'Ambre blanc ; & les figures des quatre Evangeliſtes de même ma-

tiere au bas de la Croix, & ſur le pié-d'eſtail de la même Croix, la figure de N.Dame de Lorete en relief. Les quatre chandeliers ſont d'ambre jaune avec l'ame ou la pointe d'or : la Paix eſt auſſi d'ambre jaune enrichie des figures d'ãbre blanc de l'Immaculée Conception de la ſainte Vierge,& du petit JESUS ; les deux Burettes ſont auſſi d'ambre jaune & le Baſſin de même, avec une repreſentation au milieu,de N.Dame de Lorete,d'ambre blanc:la petite cloche eſt d'argent doré ; le pied du Calice eſt d'ambre jaune & le reſte d'or, avec deux Patenes, dont l'une eſt d'or pour s'en ſervir à la ſainte Meſſe, & l'autre qui repreſente en relief la Cene de N.Seigneur n'eſt que pour ſervir d'ornement.

Un autre ſervice d'Agathe,donné par le Comte d'Olivares ; & un autre de coral, donné par l'Archiduc Leopold.

Encore un autre ſervice d'Autel tout de criſtal de Roche,& un autre d'argent avec des vaſes & des

fleurs de même matiere, donné par le ſieur Thadée Gouverneur de Rome.

Un tres beau Crucifix d'Ebene, chargé de quantité de miniatures, donné par le Pape Clement VIII.

La Couronne & le Sceptre d'or émaillé & chargé de rubis & de diamans de la Reine de Suede, qu'elle y apporta du temps du Pape Alexandre VII. ayant mis pied à terre à un quart de lieuë de la ſainte Maiſon pour en approcher avec plus de reſpect. Cette Princeſſe s'eſt ſi bien trouvée de la devotion de ce ſacré lieu, qu'elle a voulu reïterer pluſieurs fois le même pelerinage.

Une Colombe d'or émaillé de blanc portant au bec un rameau d'olivier, ſuſpendu avec des chaînes d'or ſur deux diadêmes en forme de lampe; Tout l'ouvrage eſt enrichi de quantité de rubis, d'émeraudes, & de diamans; & parmi ces pierreries, il y a ſur le devant de la Colombe, un eſcarboucle d'une groſſeur extraordinaire, qui

jette un feu preſque ſemblable à celuy d'un charbon ardent : Le Prince Camille Pamphile Neveu du Pape Innocent X. fit ce don, & envoya deux vaſes d'argent remplis d'huile balſamique fort precieuſe, pour eſtre brûlée dans cette lampe.

Un joyau de grand prix à trois faces, au milieu duquel eſt un Portrait de la S.Vierge, qui eſt un preſent de deux Comtes de Boheme, & d'un Gentilhomme, leſquels ayant été jettez par les feneſtres d'une maiſon à Prague, par les Calviniſtes, ſe recommanderent à la ſainte Vierge, & tomberent en bas ſans ſe faire mal : les Comtes s'appelloient, l'un *Martenius*, & l'autre *Slavata*, & le Gentilhomme eſtoit Secretaire du Comte *Slavata*, lequel ayant été precipité le dernier, tomba ſur ſon Maître ſans le bleſſer, bien que les feneſtres par où ils furent jettez, fuſſent extremement hautes : On a mis à Prague pour monument perpetuel de ce miracle, trois pilliers devant la maiſon d'où ces trois Gentilshommes fu-

rent precipitez par les feneſtres.

Un Encenſoir tout d'or avec ſa navette & ſa cuilliere de même, d'une façon fort rare, travaillé de la main du Duc d'Urbin, qui fit ce preſent, & donna encore une vigne avec cette charge que le vin qui en proviẽdroit, ne ſeroit employé que pour le ſaint Sacrifice de la Meſſe, & le ſervice de la ſainte Maiſon.

Parmi toutes les raretez de ce merveilleux Treſor il faut avouër, que la plus belle eſt une perle fine, d'une groſſeur ſans exemple, en forme de navire, comme une groſſe amende: La Nature y a relevé comme en relief la figure de la ſainte Vierge, n'y ayant nulle apparence d'attribuer à l'art un travail de relief ſur la vive perle; & on peut dire, que la Nature & la Grace ont été de concert pour faire ce precieux Don. La Nature l'a formé dans la mere-perle; & ſi jamais il fut veritable que ſes ouvrages ſont les effets de la premiere intelligence, c'eſt icy où il faut l'avouër; & la Grace qui a inſpiré la Perſonne

qui l'a donné, luy a persuadé de cacher son nom : car cette prodigieuse Perle, fut trouvée sous la sainte cheminée dans la cassete où le peuple a de coûtume de mettre les aumônes. Au reste on est d'accord que cette Perle est inappretiable.

Nous ne finirions jamais si nous voulions continuer le détail des raretez de ce Tresor ; le nombre de petites perles y est comme infini : sans parler des mediocres, & des autres qui imitent en leur forme & en leur grosseur les amendes, les prunes, les cerises, & les petites poires. Il en est de même du nombre & de la diversité des diamans, rubis, sapphirs, topazes, ametistes, émeraudes, agates, & autres pierreries enchassées sur les Calices, Croix, chandelliers, bassins, & autres semblables pieces de l'usage de l'Autel, ou attachées aux riches Paremens, de brocatt & de broderie, qui s'y conservent pour orner l'Autel & la sainte Image, On fait voir dans de grandes ar-

moires, quantité de ces ornemens, les plus riches & les plus beaux qui se puissent voir, & particulierement une Chasuble & deux Dalmatiques avec leurs Etolles & Manipules si richement brodées de perles, qu'on n'en voit point le fond ni l'étoffe.

Au bout de la Sale qui fait face vis à vis de la porte, il y a un Autel fort magnifique avec grande quantité de chandelliers d'argent, & autres fort riches ormemens; & & à l'autre bout, c'est à dire vis à vis de cet Autel à côté gauche de l'entrée, on voit le Château de la Bastille, donné par le Prince de Condé, il est relevé en argent, qui represente si parfaitement son original que l'art ne sçauroit faire une plus juste copie.

Au côté droit de cette Sale qui est prêque tout de fenestres, il y a des tables sur lesquelles sont les modelles de plusieurs Villes, comme de celle d'Aouste en Piemont, & de quelques autres, si bien relevées en argent, avec leurs murail-

les, leurs remparts, leurs baſtions, leurs portes, leurs pont-levis, leurs Egliſes, leurs clochers, & leurs moulins à vent, que qui les a veuës & les a remarquées, les reconnoit aiſément dans leurs modelles. Il y a encore de ce même côté ſur une table, une figure d'argent de cent cinquante livres de poids, repreſentant à genoux au naturel la Princeſſe Adelaïlde Ducheſſe de Baviere, qui a fait ce don.

La voûte de la Sale, eſt enrichie & toute couverte d'une tres-excellente peinture que fit faire un Gentilhomme de la Pomeranie, appellé Roncale, & il y a là-dedans tant d'autres belles choſes, que je ſuis contraint d'avouër, que ma memoire s'égare dans la continuation de ce détail; & j'aime mieux en demeurer là, que de tacher inutilement à faire la deſcription des merveilles, que j'y ay veuës. Et quoi-que je me ſois étudié à toucher fort fidellement ce qui m'y a paru de plus conſiderable, il me

faut neceſſairement avouër que des choſes que je paſſe ſous ſilence, il s'en feroit encore un riche Treſor: mais pour les comprendre toutes en peu de mots, je me contenterai de dire qu'il ſemble que la Nature & l'art ayent employé leurs efforts pour ſeconder le zele des Princes Chrêtiens à former un Treſor aux pieds de la ſainte Vierge, non pas digne d'une ſi grande Majeſté mais du moins proportionné à la puiſſance & à la pieté des illuſtres Perſonnes qui en ont ſi liberalement fourni la matiere.

Le tres-ſaint Sacrifice de la Meſſe eſtant ce qu'il y a de plus auguſte parmi les Myſteres de l'Egliſe, les Chrêtiens n'ont pas un plus grand moyen d'honorer la ſainte Vierge, qu'en offrant ou faiſant offrir en ſon Nom des Meſſes à Dieu, à l'honneur & en action de graces des Privileges dont il l'a honorée, & des Myſteres qu'il a operez en elle. C'eſt honorer Marie dans le Sacrifice du Corps & du Sang precieux de Jesus-Christ ſon Fils

unique.C'eſt luy offrir ou luy procurer le plus honorable culte,& l'acte de la plusdevote reverẽce qu'elle puiſſe attẽdre de la part des mortels.C'eſtentrer excellemment dans ſes intentions, & ſeconder le desſein qui vivra eternellement dans ſon cœur, de preſenter à Dieu des loüanges & des actions de graces, pour les grandeurs infinies où il l'a élevée;parce que c'eſt offrir à Dieu en reconnoiſſance de ces graces l'unique Sacrifice qui eſt digne de ſa Divine Majeſté. Et quoi-que cet Auguſte Sacrifice s'adreſſe directement à la Divinité, & qu'il aboutiſſe entierement à ſa gloire, la tres-ſainte Vierge ne laiſſe pas d'y être parfaitement honorée non ſeulement par la mention qu'il s'y fait de ſa glorieuſe Perſonne,& desMyſteres qui la concernent, & par le mélange de ſes loüanges avec celles de Dieu;mais encore parce que c'eſt le fruit adorable de ſon ſacré Ventre qui fait la precieuſe victime de ce Sacrifice; & qu'elle y voit ſa propre ſubſtance glorifiée en la

Personne du Verbe qui en est hypostatiquement reveſtu, & offerte au Pere Eternel, dans un Sacrifice qui luy eſt infiniment agreable. Et comme il faut avoüer avec S. Bernardin de Sienne, *Que rien n'eſt ſi proche de* JESUS *que* MARIE, *à cauſe de l'unité de leur ſubſtance, parce que la chair qui a eſté de la Vierge Mere eſt devenuë la chair du Fils de Dieu*; *Fuit viciniſſima filio Dei per carnis identitatem, quia eadem caro quæ fuit Virginis Matris, facta eſt caro filij Dei*; Et avec le ſçavant Richard de S. Laurens, *que c'eſt du lait de* MARIE *qu'a eſté formé ce Sang precieux que nous recevons à l'Autel*; *Ex hoc lacte coagulatus eſt ille ſanguis Domini, qui bibitur in Altari.* Il faut auſſi reconnoître que de toutes les offrandes que Dieu a miſes au pouvoir de ſon Egliſe, celle qui glorifie davantage ſa Divine Majeſté, qui honore plus parfaitement la ſainte Vierge, & qui par conſequent eſt la plus agreable à l'un & à l'autre,

Tom. 1. Serm. 3. §. 2. a. 2. 1. & 4.

c'eſt le Divin ſacrifice dont nous parlons.

Ces veritez ne me permettent pas d'oublier dans ce Chapitre, qui a pour ſujet les offrandes des Fidelles dans le Santuaire de Lorete, de faire mention des Meſſes de N.Dame qui y ſont fondées à perpetuité ; ces fondations faiſant à mon avis le plus important du ſacré Treſor. Ce n'eſt pas que mon deſſein ſoit de faire le denombrement de ces ſacrées fondations, qui ſeroit trop long, mais il eſt bon que le Lecteur ſçache qu'il y en a un tres-grand nombre, & que la plus part de ces fondations ont été faites par des Princes & autres perſonnes de grande qualité. Il y en a une pour tous les jours, & une autre pour tous les premiers Samedis des mois, de fondation Royale de la Maiſon de France: Celle de tous les jours ſe dit dans la ſainte Maiſon ; & celle du premier Samedi de chaque mois ſe chante avec la muſique au Maître Autel de l'Egliſe.

Il y en a de même des autres Princes Chrestiens, des Rois, des Reines, des Cardinaux, des Prelats, des Ducs, & autres grands Seigneurs, dont quelques-uns ne se contentant pas d'y faire ces sortes de fondations, ils y ont encore établi des Chappellains, & fondé à perpetuité l'entretien de divers Prêtres pour être residens à Lorete & y celebrer des Messes à l'honneur de la sainte Vierge; & les souverains Pontifes ont voulu favoriser le zele des Princes Chrestiens par deux beaux Privileges. Par le premier de ces Privileges il est permis de continuer tous les jours les Messes dans la sainte Maison jusques à l'heure du *Magnificat* de Vêpres, êtant presque autrement impossible de procurer la satisfaction de tous ceux qui par obligation ou par devotion, desirent de celebrer dans ce sacré lieu : & par le second privilege on est dispensé des rubriques & des regles ordinaires du Missel, qui determinent la plus part du temps les Messes

par la conformité avec l'Office Divin ; & il est permis nonobstant ces reglemens, de celebrer tous les jours dans la sainte Maison, des Messes de N.Dame. Ces deux rares Privileges me donnent lieu de témoigner icy le desir que j'aurois de persuader aux Prêtres qui ont la consolation de celebrer dans ce saint lieu, d'y dire ordinairement la Messe de l'Annonciation de la sainte Vierge, qui est la Messe qui répond expressement au plus grand Mystere qui se soit accompli dans cet auguste lieu,& qui honorant particulierement la Conception de N. Seigneur JESUS-CHRIST, & l'élevation de la sainte Vierge à la glorieuse qualité de Mere de Dieu,represente à la memoire de l'un & de l'autre des choses qui ne peuvent que leur être infiniment agreables.

Puis qu'il faut trouver une issuë à ce discours des Graces de la sainte Maison de la Mere de Dieu, en faveur de ceux qui se les attirent par les dons & par les offrandes,

c'eſt aſſez de dire qu'il n'eſt pas poſſible que la Reine du Ciel qui eſt ſi puiſſante & ſi charitable ne recompenſe bien liberalement le zele de ceux qui ont l'honneur de luy offrir quelque choſe ; & que ſi êtant comme elle eſt la Souveraine de l'Univers, elle n'a nul beſoin des petits efforts que l'humaine pauvreté peut faire ; elle ne peut les agréer que par le principe d'une charité auſſi admirable que ſon pouvoir eſt grãd; & il faut avouër que ces ſortes d'offrandes que l'on fait dans le Santuaire de Lorete, biẽ loin de diminuer les richeſſes des perſonnes qui les font, elles produiſent de bonnes rentes perpetuelles ſur un fonds qui ne ſçauroit jamais manquer, & qui eſt la ſource intariſſable d'une infinité de benedictions.

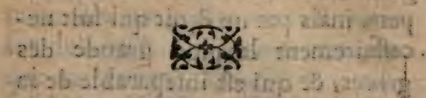

CHAPITRE V. & dernier.

Les Pratiques de Devotion pour honorer & invoquer en tout lieu N. Dame de Lorete.

TOut l'Univers eſt du Domaine de la tres-ſainte Vierge : quand tous les Royaumes & les Empires luy ſeroient offerts, tout cela n'augmenteroit pas ſes richeſſes ; les hommes ne ſçauroient luy offrir quoi-que ce ſoit qui ne ſoit de ſon fonds & de ſa poſſeſſion : tout ce qui eſt compris dans la plenitude de la terre & dans l'étenduë du Ciel luy appartient en vertu de ſa Divine Maternité qui *la rend*, ainſi que dit S. Antonin, *Imperatrice & Reine de l'Univers : Propter Chriſtum Imperatrix & Monarcha eſt Mundi. Ce n'eſt pas par grace*, dit ſolidement l'Abbé Rupert, mais par un droit qui ſuit neceſſairement la plus grande des graces, & qui eſt inſeparable de la qualité de Mere de Dieu, *qu'elle*

4. P. titul. 14. c. 22. § 9.

possede tout le Royaume de son Fils: Totum jure possidet Filij Regnum. In c. 4. Cantic.
Qu'est-ce donc que le Tresor de Lorete aux pieds d'une si grande Reine? C'est un grand Tresor il est vray; mais c'est seulement par rapport à nous dont les connoissances bornées, nous font estimer les petites choses pour grandes ; & il faut avouër que ce Tresor est fort peu de chose eu égard à la Majesté de la Mere de Dieu , & reconnoître que la Glorieuse Reine du Ciel n'a pas besoin des biens de la terre; & que si elle a la bonté d'accepter des offrandes, c'est qu'elle voit que ces liberalitez n'enrichissent que les personnes de qui elles viennent.

Croyez-vous , Lecteur , si vous estes pauvre , & si vous n'avez pas le moyen d'offrir de l'or & des diamans à la sainte Vierge que vous ayez pour cela moins de droit de pretendre aux graces de la S. Maison de Lorete? Ne sçavez-vous pas que nous avons tous, dās des vaisseaux de terre, des tresors precieux, & qu'il y a un rubis au milieu de

vous-même qui vaut plus que toutes les perles d'Orient ? Je parle de vôtre cœur,&je vous declare qu'un cœur humble & rempli d'affection & de confiance peut être la matiere d'une offrande digne de toute la Majesté de la Reine du Ciel. Qui donc en veuë des richesses & des raretez du Tresor de Lorete,perdra la confiance par la reflexion sur sa pauvreté? Qui se découragera pour ne se voir pas en état d'approcher le Trone de la Mere de la Grace avec des presens dignes d'une si grande Princesse , puis qu'il n'y a personne qui ne soit assez riche si elle veut , pour faire une offrande plus precieuse & plus rare que tout ce qu'il y a dans ce grand Tresor ? Je dirai même pour la consolation des pauvres,qu'ils ont plus d'avantages que les riches , en ce que la mediocrité de leur fortune peut les rendre, s'ils veulent,plus aimables à la sainte Vierge, & plus semblables à ce qu'elle & son adorable Fils ont été sur la terre. La valeur des offrandes que l'on fait à la Me-

re de Dieu ne consiste pas dans le poids de l'or ni dans la grosseur des perles ; elle consiste entieremẽt dans la bõne disposition du cœur: & nous sçavons par les oracles de l'Evangile, qu'un fort petit don, qui fut accompagné d'une volonté pleine de zele, valut plus devant Dieu que quantité de precieuses offrandes. Luc.21.

Le Santuaire de Lorete est donc ouvert à toute sorte de personnes. Cette Auguste Maison de la Reine du Ciel a trois portes par où entrent indifferemment les pauvres & les riches ; & ce ne sont pas toûjours les plus grãds Seigneurs qui en sortent les plus enrichis des faveurs du Ciel. Allez donc, Chrêtiens, qui que vous soyez, pauvres ou riches, allez à N. Dame de Lorete ; empressez-vous pour visiter un si admirable Santuaire, & rendre vos devoirs à la sainte Vierge, dans le lieu du monde qui luy est le plus cher, & où Elle & son Divin Fils font particulierement ressentir les plus doux effets de leur

sainte presence. La glorieuse Maison de N.Dame est un Port salutaire à tous les Chrêtiens ; c'est la Porte du Ciel, c'est le Paradis en terre. Il est vray que ce lieu est terrible à cause de la sainte Majesté de la Reine à qui il appartient: mais il ne peut épouvanter que les ennemis ; il n'est terrible qu'à l'égard des impies ; s'il imprime de la terreur dans le cœur des Fidelles, c'est une terreur sainte & pleine de consolation ; & il suffit pour assurer vôtre confiance, que vous vous souveniez que ce saint lieu, est la Maison de la tres-sainte Vierge, & que c'est là où cette Mere de misericorde vous attend pour vous combler de ses graces.

Mais ne vous estimerez - vous pas bien malheureux s'il ne vous est pas même possible d'entreprendre ce voyage, & si vôtre âge, vôtre sexe, vôtre peu de santé, vôtre pauvreté, vôtre profession, vôtre dépendance de la volonté d'autruy, vôtre engagement à pourvoir aux necessitez d'une famille, ou

d'autres raiſons vous rendent ce pelerinage impoſſible, n'eſt-il pas vray que cette impoſſibilité vous fera croire qu'il n'y a pour vous rien à eſperer dans les graces de la ſainte Maiſon de Lorete? Ha! que ce ſeroit mal à propos que vous auriez cette penſée. Je vous annonce cette verité, qui que vous ſoyez Lecteur, qu'il n'y a & qu'il ne peut y avoir aucune ſorte d'excuſe qui doive retarder vôtre pelerinage, & vous priver de la ſatisfaction que vous pouvez juſtement deſirer. Vous pouvez voler, ſi vous voulez, pour vous rendre à Lorete, & non pas ſeulement y aller d'un pas ordinaire. Le cœur humain a des aîles, & quand il eſt puiſſamment attiré de l'amour d'un objet, quelle viteſſe y a-t'il dans le mouvement des Cieux & des Aſtres qui ſoit comparable à la velocité de ſes démarches? *Ce n'eſt pas avec les pieds que l'ame chemine*, dit S. Auguſtin, *c'eſt avec les affections: Non movetur anima pedibus ſed affectibus.* Ce n'eſt pas tant avec les

Tract. 48 in Joan.

pas du corps, qu'avec les affections du cœur & avec les actes de la volonté que l'on se porte aux pieds du Trône de la Reine du Ciel ; & vous pouvez, si vous voulez, aussi parfaitement honorer N. Dame dãs vôtre chambre, & y pratiquer en esprit le culte que vous souhaiteriez de luy rendre dans le Santuaire de Lorette, où je suppose que vous voudriez vous porter en personne, ce que vous feriez si vous en aviez la commodité, que si effectivemẽt vous estiez dans cette Divine Maison. Si vous n'êtes pas entierement satisfait de cet avis general, recevez en encore trois ou quatre en particulier, dont l'usage vous mettra dans les Pratiques de la Devotion à laquelle je vous exhorte, & vous donnera le moyen de suppléer au voyage que vous voudriez, s'il vous étoit possible, entreprendre pour visiter la sainte Maison de la Reine du Ciel.

PREMIERE PRATIQUE de Devo- Faire bâtir des Eglises, des Chappelles, ou des Oratoires, & dresser des Autels sous le Nom de

N. Dame de Lorete, c'est l'effet d'un grand zele ; & il seroit à souhaiter que cela se pratiquât par tout le Monde comme il se pratique dans l'Italie. A peine est-il en ce païs-là une Eglise où il n'y ait un de ces Autels, que l'on reconnoit au tableau qui represente une Maison portée par les Anges, & une Vierge portant son Fils sur les bras, assise sur le toit de la Maison. Il y a méme plusieurs Eglises qui n'ont point d'autre titre que celuy de N. Dame de Lorete dont la figure est au tableau du Maistre-Autel, pour la consolation de ceux qui n'ont pas le moyen d'aller personnellement à Lorete. Il y a pour le même sujet de semblables Oratoires dans l'interieur de la plufpart des Cloîtres & des Monasteres ; ce qui se pratique encore dans plusieurs maisons seculieress, où l'on ne manque pas d'avoir en quelque endroit honorable, & particulierement au lieu où l'on fait la priere, un tableau de N. Dame de Lorete: & même quantité de personnes en

tion envers N. Dame de Lorete.

ont toûjours ſur ſoy la figure ou dans une Medaille, ou dans une Image.

Ce n'eſt pas ſeulement dans l'Italie où l'on voit ces ſortes d'effets de la pieté des Fidelles : ils ſont encore en uſage en pluſieurs autres endroits ; il y a dans *Paris* une Egliſe dédiée ſous le nom de *N. Dame de Lorete.*

Il y en a de même une autre dãs la Province de *Roüergue* ſur une petite colline proche de la ville de *Severac* Dioceze *de Rodez*, qui repreſente fort exactement la ſainte Maiſon qui eſt à Lorete même, & tout ce que l'on y voit dedãs, comme l'Image de la tres-ſainte Vierge, l'Autel, la Cheminée, les Portes, la Feneſtre, & les autres appartenences de ce ſacré lieu. L'érection de cette Egliſe, les riches ornemens qui ſervent tant pour l'Autel que pour l'Image de N. Dame ; la maiſon qui y eſt attachée pour l'habitation de huit Prêtres & de deux Clercs ; le revenu qui y eſt conſiderable pour l'entretien de

ces

ces Ecclesiastiques & de tout ce qui y est necessaire pour le service de Dieu & de sa tres-sainte Mere, sont les effets de la pieté memorable du tres-illustre *Louis Duc d'Arpajou* qui quitta cette vie le 27. d'Avril de cette année mil-six-cens soixante-dix-neuf pour aller joüir, comme il est à croire pieusement, dans une meilleure des fruits eternels de sa devotion envers la tres-sainte Vierge, & du zele qu'il a toûjours témoigné pour son service. On voit encore dans l'Eglise Cathedrale d'Auxerre une Chappelle dédiée sous le titre de N.Dame de Lorete: & une autre de même dans l'Eglise des Recolez de Nevers ; & l'on reconnoit d'abord le titre de ces Chappelles au Tableau de leurs Autels où l'on voit comme nous avōs dit, la representation de la sacrée Maison portée en l'air par les Anges, avec la sainte Virge assise sur le toit de l'Edifice.

Il y en a de même trois dans le Diocese de Lyon: Une dans la Ville même ; & c'est une Chappelle

de Penitens blancs, appellez de *N. Dame de Lorete*, lesquels ne reçoivent dans leur Confrerie que ceux qui ont effectivement fait le voyage de Lorete. Il y en a une autre prez du Bourg de *S. Genest Laval*, à une lieuë de Lion : c'est une Chappelle champêtre qui appartient à une des plus honorables familles de Lyon, & qui est dediée à N. Dame de Lorete, il y a plus de deux cens ans. Et la troisiéme est dans un Bourg du même Dioceze, dit *le Bois d'Oin* ; c'est encore une Chappelle de Penitens blancs, qui a l'avantage, ainsi qu nous avons dit cy-dessus de cell du Dioceze du *Rodez*, de represen ter tres-exactement en sa structu en ses dimensions, & en toute façon la sainte Maison même, d'en être une des plus Fidelles pies : & il y en a encore quan d'autres dediées sous ce mêm tre de N.Dame de Lorete, dar Royaume tres-Chrêtien.

C'est donc la premiere Pra de Devotion que j'indique e

veur de ceux qui auront le moyen de la mettre en uſage : & j'exhorte ceux qui n'ont pas ce moyen; de dreſſer dans leurs cœurs ces ſortes d'Autels & d'Oratoires, & d'y honorer interieurement la ſainte Vierge par le frequent ſouvenir des Myſteres qui ont été accomplis dans la ſainte Maiſon de Lorete.

La ſeconde Pratique, c'eſt de viſiter en eſprit au moins une fois chaque jour la ſainte Maiſon de N. Dame. Pour cet effet il faut ſe preſenter devant un Oratoire ou une Image de la ſainte Vierge, ou viſiter une Chappelle dediée à ſon nom, avec cette penſée qu'on va en eſprit & par la volonté à Lorete même, & qu'on entre dans la ſainte Maiſon. Etant comme cela par la penſée dans ce ſacré lieu, il en faut baiſer en eſprit & avec reverence les pierres & les murailles: il faut s'arrêter là-dedans pendant quelque eſpace de tẽps, & y adreſſer ſes prieres à la S. Vierge. Vous pourrez pour cet effet ſi vous voulez, vous ſervir de l'oraiſon ſuivãte. SECONDE PRATIQUE,

Oraison pour visiter en esprit, c'est à dire par la pensée & par la volonté N. Dame de Lorete.

„ TRes-sainte Vierge digne Mere
„ du Dieu, ie me porte en esprit,
„ & avec toutes les affectiõs de mon
„ cœur à vôtre sacrée Maison de Lo-
„ rete. Là-dedans, tres-sainte Vierge,
„ je vous revere, & je vous honore
„ dans vôtre sainte Maison & le lieu
„ où vous avez pris naissance, où vous
„ avez été saluée de l'Ange Gabriel,
„ où, par l'operation adorable de S.
„ Esprit, vous avez conceu le Fils
„ unique de Dieu, & où vous avez
„ vêcu tant d'années avec ce Divin
„ Sauveur & avec vôtre Epoux S. Jo-
„ seph. Je me réjouïs, sainte Vierge,
„ des inestimables faveurs, que vou
„ avez receuës de l'infinie Bonté d
„ Dieu dans cette sacrée Maison, &
„ singulierement de la glorieuse d
„ gnité de Mere de Dieu, où vo
„ y avez esté élevée. J'y adore, ô sai
„ te Vierge vos celestes cõversatic

avec Jesus vôtre aimable Fils, & «
vôtre glorieux Epoux S. Joseph. Je «
vous felicite avec le plus profond «
respect dont je suis capable du «
bonheur que vous avez eu dans «
cette sainte Maison d'adorer & de «
servir le Fils unique du Pere Eter- «
nel, & de le nourrir de vôtre sacré «
lait, & des viandes preparées de «
vos saintes Mains. Je revere, ô sain- «
te Vierge, l'honneur que vous avez «
eu de commander à ce Dieu Tout- «
puissant, & d'admirer dans ce Roy «
de gloire l'incomprehensible hu- «
milité qui l'avoit assujetti à vos «
volontez & même à celles de vô- «
tre Epoux S. Joseph, que je saluë «
aussi profondement avec vous dans «
cette sainte Maison, & que je feli- «
cite du bonheur qu'il a eu de vous «
y servir comme la Mere de son «
Dieu, & d'y tenir à l'égard de ce «
même Dieu le rang & la qualité «
de Pere. Permettez, ô sainte Vierge, «
que je baise avec respect les pier- «
res & les murailles de ce sacré ba- «
stiment, qui ont esté santifiées par «
l'attouchemēt des adorables Mains «

„ ce vôtre Divin Fils & des vôtres.
„ Je baiſe avec toute la devotion de
„ mon cœur cette ſainte cheminée
„ où vous luy avez preparé les ali-
„ mens ; je baiſe mille fois ce ſaint
„ armoire où vous avez ſi ſouvent
„ mis vos ſacrées Mains. J adore, ô
„ ſainte Vierge tous les Myſteres qui
„ ont eſté accomplis dans ce ſaint
„ lieu en la Perſonne adorable de vô-
„ tre Fils & en la vôtte ; & je vous
„ ſupplie, ô Mere de miſericorde, de
„ vouloir me procurer la grace d'a-
„ voir part aux celeſtes fruits de tous
„ ces precieux Myſteres, & à ceux de
„ toutes les Meſſes qui ſe celebrent,
„ & de toutes les prieres qui ſe font
„ tous les jours dans ce même lieu.
„ C'eſt dans cette ſainte Maiſon que
„ je vous offre, ô ſainte Vierge, le peu
„ de devoirs que je ſuis capable de
„ vous rendre, & que je vous fais un
„ humble hommage de mon pauvre
„ cœur & de toute ma perſonne avec
„ le ſincere deſir que Dieu me donne
„ de vous ſervir eternellement : & je
„ vous fais cette offrande en union
„ de toutes celles qui vous ont eſté

faites dans ce ſaint lieu, & qui s'y " font encore tous les jours par les " perſonnes les plus affectionnées à " vôtre ſervice. Et comme c'eſt dans " ce ſacré lieu que vous avez eſté ſa- " luée de l'Ange S. Gabriel avec le " ſalut le plus Myſterieux & le plus " magnifique qui fut ou qui ſera ja- " mais; c'eſt avec ce même Ange, que " proſterné tres-humblement à vos " pieds, j'oſe vous ſaluër avec les " mêmes paroles, *Ave* MARIA *gratia plena Dominus tecum, &c.* & " vous prie, tres-ſainte Vierge, je " par le ſouvenir de l'heureux effet " que cette celeſte Salutation eut dãs " vôtre tres-chaſte & tres-pudique " Sein, de vouloir me donner vôtre " ſainte benediction. *Nos cum prole* " *piâ benedicat Virgo* MARIA. *Amen.* "

TROISIEME PRATIQUE.

La troiſiéme Pratique ſera de ſe porter par une courte & fervente élevation d'eſprit à la ſainte Maiſon de Lorete, toutes les fois que l'on voudra preſenter quelque priere à la tres-ſainte Vierge. Comme c'eſt là le lieu de la terre qui luy eſt le plus cher, il n'y a nul doute

que les hommages qu'on luy rendra là-dedans ne luy soient tres-agreables, & que ce ne soit accompagner nos devotions d'une circonstance qui sera de son goût lors que pour luy offrir nos hommages nous irons en esprit dans un lieu d'où elle n'éloigne jamais son cœur & ses yeux. On pourra se servir pour la Pratique de cette devotion de l'Oraison qui suit ou de quelque autre semblable selon la devotion d'un chacun.

Autre Oraison pour se porter en esprit à N.Dame de Lorete.

„ TRes-sainte Vierge, c'est pour
„ la reverence de vôtre sainte
„ & glorieuse Majesté que je me
„ porte en esprit à Lorete. J'entre avec
„ grand respect & par le desir &
„ les affections de mon cœur dans
„ vôtre sainte Maison. Je m'y proster-
„ ne tres-humblement devant vôtre
„ sainte Image. Je vous y revere com-
„ me la Mere de mon Dieu, la Reine
„ de tout le Monde, la Mere de mi-

ſericorde & ma ſinguliere Avocate. "
Je baiſe avec grande reverence les "
pierres & les murailles de ce ſacré "
lieu que je ſuis indigne de tou- "
cher de mes mains, & je vous of- "
fre cet hommage en union de "
tous les devoirs qui vous ont eſté "
jamais rendus, & que l'on vous "
rend tous les jours dans cette ſa- "
crée Maiſon. "

Si l'autre Oraiſon qui eſt cy-deſſus vous paroit trop longue pour vous en ſervir tous les jours au ſujet que nous avons dit ; celle que vous venez de lire étant plus courte, elle vous ſera poſſible plus commode ; & il dépendra de vous d'employer l'une ou l'autre. Que ſi vous ſouhaitez d'avoir en main quelque priere qui regarde la ſainte Vierge par rapport aux Myſteres de la ſainte Maiſon, voicy deux Hymnes tout propres pour ſatisfaire vôtre devotion. Vous pourrez vous ſervir du dernier qui eſt aſſez court tous les jours, & reſerver le premier qui eſt plus long, & qui contient un détail des Myſteres de

la sainte Maison pour les Festes dont nous allons parler, qui sont celles qui répondent particulierement à la devotion de N.Dame de Lorete.

HYMNE
A l'honneur de N. Dame de Lorete.

Ave Maria gratiâ plena Dominus tecum, &c.

BEatus Christi Populus
Ob Domum in qua Angelus
Nuntiavit Mariæ !
Cœli locus hic æmulus,
Sacri Germinis hortulus
Originis MESSIÆ.
In his Ædibus claruit
Joachimus qui meruit
Avus esse MESSIÆ.
Hanc Domum Anna coluit,
Quam Deus esse voluit
Genitricem MARIÆ.
Virgo lucis præambula
Concepta sine macula
Nascitur in hac Domo.
In eadem Ædicula,
Sicut ferunt oracula,

Deus factus est Homo
Candida super lilia ;
Hîc Annæ nata filia ;
Hîc Angelum excepit ,
A quo Dei consilia
Audiens mirabilia
Verbum Dei concepit.
Hæ gloriosi nominis
Sunt Ædes sanctæ Virginis
In quibus habitavit.
Hîc ad salutem Hominis
Æterni virtus Flaminis
Virginem fœcundavit.
Hîc Divum Virgo Parvulum
Qui regit omne sæculum
Pavit & educavit.
Virginitatis vasculum
Sanctitatis miraculum
Hîc Joseph habitavit.
Sub Joseph magisterio
Matrisque ministerio
JESUS *vixit ibidem ;*
Sub amborum imperio
Mirabili mysterio
Nostram exercens fidem.
Hîc, Patri, circunstantibus
Angelorum agminibus,
Se Filius prostravit.

Hîc Virgo mille vicibus,
Cum Joseph, flexis genibus
Filium adoravit.
In hac cellula Regia
Angelorum collegia
Sæpius convenerunt:
Hæc est Domus egregia
Quam mille Privilegia
Sanctissimam fecerunt.
Primi Fideles Ordinis
Apostolici Nominis
Hanc Domum elegerunt;
Quam ad mandatum Virginis,
Post mortem Dei Hominis
Ecclesiam fecerunt.
Hûc ad sacrum Convivium
Cœtus Christi fidelium
Frequens conveniebat:
Lux & exemplum omnium
Erat Virgo quæ filium
Quotidiè sumebat.
Domus ista mirabilis
E Nazareth ab Angelis
Verè fuit sublata;
Et ad placitum Numinis,
Ab eisdem Cœlicolis
Quatèr fuit translata.
Christo reddamus gratias;

Laudum pangamus hoſtias
Filio Dei Patris.
Contra noſtras miſerias
Recurramus ad Regias
Ædes Virginis Matris.
MARIA *Mater gratiæ*
Mater miſericordiæ
Mater omnis virtutis,
Noſtra cauſa lætitiæ
Adjuva nos quotidiè
Spes unica ſalutis.
Ad te Virgo confugimus
Tuam opem expoſcimus
MARIA *Lauretana:*
Miſerias exponimus;
Mala ſub quibus gemimus.
Mater optima, ſana.
Serenis Mater oculis
Intende tuis ſervulis
Gementibus in viâ.
Munda nos à piaculis;
Salva nos à periculis;
Adjuva nos MARIA.
Contra hoſtes terribiles
Confirma tuos pugiles:
JESUM *nobis inclina.*
Fac nos caſtos, fac humiles,
Mites, & Chriſto ſimiles,

Dulcissima Regina !
Christi succurre Populis
Fave magnis & parvulis :
Et omnes Christianos
Divites cum pauperculis ,
O Mater admirabilis !
Fac esse Lauretanos.
Ex malis, bonos effice :
Parentes nostros respice ,
Fratres , benefactores :
Inimicos ne despice ;
Opus te dignum perfice,
Converte peccatores.
Adjuvemur à Numine
Patre Filio Flamine ,
Per Virginem MARIAM
Quæ nos mundet à crimine
Et suo ducat lumine
Per hanc terrestrem viam.
Gloria tibi Domine,
Sanctâ concepte Virgine ,
In Domo Lauretana ;
In tanta Matris nomine,
Da bono crescat omine
Charitas Christiana. Amen.
℣. *O !* MARIA *sanctè concepta*
℟. *Duc nos ad* JESUM *via rectâ.*
℣. *Ex Joachim & Anna nata ,*

℟. *Virgo sis nobis Advocata.*
℣. *Ut verè* JESUM *concepisti*
℟. *Sic Doce nos amorem Christi.*

OREMUS.

O*Mnipotens Deus qui electam Virginem* MARIAM, *eximium tuæ Bonitatis infinitæ speculum effecisti, & qui sacram ipsius Domum Nazarenam, ex singulari erga nos peccatores gratiâ, vera translatione, Lauretanam ad nostram consolationem esse voluisti, te humiliter deprecamur, ut nos & omnes proximos nostros vivos & defunctos, omnium Mysteriorum, quæ in illo sancto habitaculo completa fuerunt, & Sacrificiorum ac Orationum quæ ibidem quotidiè fiunt, participes esse, & sub ejusdem Virginis immaculatæ Patrocinio, tibi sine fine fidelissimè servire concedas, per Christum Dominum nostrum. Amen. Nos cum prole piâ, benedicat Virgo* MARIA. *Amen.*

AUTRE HYMNE.
A l'honneur de N. Dame de Lorete.

Ave Maria gratiâ plena Dominus tecum, &c.

SAlve Lux Nazarethana
Facta nobis Lauretana
Sacra Domus munere ;
Doce nos spernare vana ;
Mala vincere mundana ;
Et JESUM *diligere.*
Salve quæ ad nos misisti,
Domum in qua Concepisti
Dei Patris Filium !
O ! quantum nos dilexisti,
Quæ translatum voluisti,
Tuum Domicilium.
Salve Filia Divina !
Stella pacis matutina
Eia nos illumina.
Ad opem nostram festina,
Sacra Laureti Regina
Chara nostra Domina.
Gloria sit Trinitati,
Verbi sit Humanitati
Laus & jubilatio ;

Tuæ, Virgo, Majestati,
Ac immensæ charitati
Gratiarum actio. Amen.

ANTIENNE.

O! sacrum Domicilium in quo, MARIA *ex sanctis Joachim & Anna sanctissimè nata, Salvatorem de Spiritu sancto concepit, quem ibidem cum sponso Ioseph feliciter educavit, & sub sacramentalibus signis veraciter recepit, & quod Angelorum ministerio verè translatum, innumerabilium miraculorum & gratiarum perennis est origo. Alleluia.*

℣. *Protege nos Mater misericordiæ Virgo Lauretana.* ℟. *Doce nos* JESUM *diligere & spernere quæcumque sunt vana.* OREMUS.

D*Omine* JESU *qui sanctissimæ Virginis Nativitatis, tuæque Conceptionis ac Vitæ, sanctæ Domus præsentia fideles tuos consolari dignatus es; Te per ineffabilia in illo sacro habitaculo Mysteria cœlitus facta, ac per mutuum tui ejusdemque tuæ Genitricis amorem, humiliter rogamus, ut nos & omnes peccatores à ma-*

culis & vitiis penitùs liberare, & usque ad mortem in gratia tua conservare, infirmos adjuvare, pauperum misereri, afflictos consolari, periclitantibus in mari & terra succurrere; Parentes, Benefactores, amicos & inimicos nostros ab omnibus animæ & corporis malis eripere; Principibus & Populis Christianis Pacem, & fidelibus defunctis requiem æternam concedere digneris: Qui vivis & regnas in sæcula sæculorum. Amen. Nos cum prole piâ, benedicat Virgo MARIA! *Amen.*

QUATRIEME PRATIQUE. La quatriéme Pratique sera de celebrer avec grand zele les fêtes qui regardent particulierement la sainte Maison de Lorete. Les principales sont, *La Nativité de N. Dame : l'Annonciation :* & la feste qui s'appelle, *N. Dame de Lorete.* Ces trois festes regardent particulierement la sainte Maison, & sont les principales festes de N. Dame de Lorete, parce que les deux premieres ont pour sujet les deux principaux Mysteres qui ont esté accomplis dans ce sacré lieu ; & que la

troisiéme répond au jour que la S. Maiſon portée par les Anges, arriva en Italie, ce qui fut le dixiéme de Decembre, & prit le nom de *N. Dame de Lorete.*

Outre ces trois fêtes, il y en a encore quelques autres qui regardent particulierement la devotion de N. Dame de Lorete: & c'eſt pour vous faciliter l'uſage de cette devotion, que je vous donnerai icy-méme le Calendrier de ces fêtes, avec quelques prieres, appropriées à chacune en particulier.

LE CALENDRIER

Des jours qui regardent particulierement la devotion de N. Dame de Lorete.

LE 7. de JANVIER. *Le Retour de l'Enfant* JESUS *d'Egypte.* Ce jour, ſelon la remarque du Martyrologe Romain, eſt conſacré par le retour de l'adorable Enfant JESUS, & par conſequent de la ſainte Vierge & de S. Joſeph, du Païs d'Egypte. Et comme l'Evangile aſſure, dans

JANVIER

Relatio Pueri JESU *ex Egypto.* Martyrolog. Rom. 7. Idus Januar.

le Chapitre second de S.Matthieu, qu'aprez sept ans de sejour en Egypte, ils s'en retournerent en leur Maison de Nazareth ; cette Maison étant la même que nous avons à Lorete, le Mystere de ce Retour merite que ce jour-là on s'étudie d'entrer en esprit dans cette sainte Maison à la suite de ces saints Voyageurs, pour y considerer & y adorer leur celeste conversation & tous les Mysteres de leur vie Domestique. Ce que nous avons dit à
Matth.2. ce sujet dans le Chapitre troisiéme de la seconde Partie, où il ne se traite d'autre chose que de la Vie Domestique & Privée de N. Seigneur avec la sainte Vierge, & son Epoux, pourra être le sujet d'une lecture propre pour la devotion de ce jour.

Il faut se porter en esprit dans la sainte Maison, offrir à la sainte Vierge la Salutation Angelique, & reciter l'Hymne *Beatus Christi populus*, &c. & l'oraison que vous trouverez cy-dessus à la page 392.

FEVRIER Le 2. de FEVRIER. *La Purifi-*

cation de N. Dame. Comme l'Evangile assure encore dans le Chapitre 2. de S. Luc. qu'aprez le Mystere de la Purification, la sainte Vierge s'en retourna avec son Divin Enfant & son Epoux en Nazareth, la Devotion de la sainte Maison de Lorete, veut que ce jour-là, aprez que l'on aura suivi en esprit la sainte Vierge dans le Temple de Jerusalem, & que l'on y aura devotement consideré la charité incomprehensible qui la porte à offrir son Fils au Pere Eternel, pour estre le Prix de nôtre Redemption & mourir un jour de la mort de la Croix; aprez que l'on aura tâché de goûter dans le fond du cœur l'amertume de ces affligeantes paroles que S. Simeon adressa dans cette occasion à cette aimable Vierge: *Vôtre ame sera un jour traversée du glaive de douleur*; & que l'on aura satisfait à tous les autres devoirs qui regardent le Mystere de la Purification; cette Devotion, dis-je, veut que l'on suive la tres-sainte Vierge, avec son adorable Fils, & Luc. 2.

ſon Epoux en Nazareth ; que l'on entre en eſprit dans la ſainte Maiſon, pour y admirer & y adorer le ſouverain Seigneur de toutes les Creatures , reduit à la neceſſité du lait ; le bonheur infini de cette Fille qui le luy donne , & le merite de cet Epoux qui a l'honneur de gagner avec le travail de ſes mains , le pain qui dans le ſacré Corps de cette heureuſe Vierge, ſe change en lait pour conſerver la vie à ſon Createur. Là priere ſera la Salutation Angelique, & l'Hymne, *Beatus Christi Populus, &c.* cy-deſſus page 394.

MARS. Le 19. de MARS. *Saint Ioſeph.* L'honneur que S. Joſeph a eu de vivre avec le Sauveur de nos ames, & la tres-ſainte Vierge, dans la ſacrée Maiſon de Nazareth , nous engage à mettre ſa fête au nombre des jours qui appartiennent particulierement à la devotion de ce ſaint lieu. Il faut aujourd'hui s'y porter en eſprit & reciter l'Oraiſon qui eſt cy-deſſus à la page 392. & qui commence, *Tres-ſainte Vierge,*

&c. & en suite ces quatre Versets de l'Hymne *Beatus Christi Populus.*

HIc Divum Virgo Parvulum, Qui regit omne sæculum, Pavit & educavit: Sanctitatis miraculum, Virginitatis vasculum, Hîc Ioseph habitavit.

Sub Joseph magisterio, Matrisque ministerio, IESUS *vixit ibidem: Sub amborum imperio, Mirabili mysterio, nostram exercens fidem.*

Hîc Patri circunstantibus, Angelorum agminibus, Se Filius prostravit. Hîc Virgo mille vicibus, Cum Joseph flexis genibu, , Filium adoravit.

Gloria tibi Domine, Sanctâ concepte Virgine, In Domo Lauretana. In tanta Matris nomine, Da bono crescat omine, Charitas Christiana. Amen.

℣. *Ora pro nobis beatissimè Ioseph.*
℟. *Vt digni efficiamur, &c.*

OREMUS.

SAnctissima Genitricis tuæ, & ejus sanctissimi Sponsi quæsumus Domine, meritis adjuvemur, ut quod possibilitas nostra non obtinet eorum

nobis interceſſione donetur, qui vivis & regnas in ſæcula ſæculorum. Amen. Nos cum prole pia benedicat Virgo MARIA. *Amen.*

Le 20. de MARS : *Saint Joachim.* Saint Ioachim & ſainte Anne meritent pour la reverence de leur adorable petit Fils JESUS-CHRIST & de la tres-ſainte Vierge leur ſacrée Fille, que leurs fêtes ſoient marquées dans ce Calendrier, puis que la ſainte Maiſon qui en fait le ſujet a eſté une partie de leur poſſeſſion auparavant qu'elle fut à la tres-ſainte Vierge, & que c'eſt d'eux, ainſi que nous avons dit, dans le premier Chapitre de la premiere Partie, qu'elle la receut en partage. Comme cette Divine Mere s'intereſſe extremement aux loüanges & à la gloire de ſes tres-ſaints Pere & Mere, c'eſt icy, devot Lecteur, où je veux vous donner un Hymne en l'honneur de ces Saints, vous le reciterez aujourd'hui, & toute l'Octave ſi vous voulez, vous portant en eſprit dans la ſainte Maiſon de Lorete, où vous

ſaluerez

ſalüerez premierement la Mere de Dieu, avec l'Oraiſon cy-deſſus page 392. qui commence, *Tres-ſainte Vierge*, &c.& direz aujourd'hui la Salutation Angelique à la fin de cette Oraiſon en cette ſorte :

Ave MARIA *gratiâ plena Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, & benedictus fructus ventris tui* JESUS, *& benedicti ſint ſanctiſſimi Parentes tui Joachim & Anna ex quibus ſine maculâ, caro tua proceſſit virginea, ſancta* MARIA *Mater Dei ora, &c.* & en ſuite l'Hymne qui ſuit.

HYMNE
A l'honneur de S.Joachim & de ſainte Anne.

Radix Divini Germinis,
Salvete Dei Hominis
O Avi glorioſi !
Templa ſuperni Numinis
Sanctæ MARIÆ *Virginis*
Parentes gratioſi.

Ave Cœlèſte Vaſculum,
ANNA, *quæ per miraculum*
Virginem concepiſti :

Te laudat omne sæculum,
Quæ supernum oraculum
Fidelis excepisti.
Ave cœlum stelliferum
Mater Regina syderum,
ANNA *decus Nuptarum!*
Meritis dives operum,
Lux & splendor Mulierum
Corona Viduarum.
Salve quam Pater luminum
Salutem parans Hominum
Cœlitus fœcundavit!
Ex te Virginem Virginum,
Sed ex Virgine Dominum
Altissimus formavit.
Nupta se diù steriles
ANNA *senex & humilis*
Consorsque Patriarchæ,
Fis mirantibus Angelis;
Avia summè nobilis
Cœlestis Hierarchæ.
Per te sponsus sanctissimus
Geniter felicissimus
Fit Virginis MARIÆ:
Per te JOACHIM *optimus*
Avus gloriosissimus
Efficitur MESSIÆ.
O par sanctum & prosperum,

Par cœli dives munerum
O JOACHIM *&* ANNA*!*
Ex quibus per Deiferum
Venit Virginis uterum
JESUS *Divinum Manna.*
Cœli clamant oracula,
ANNA, *quod sine maculâ*
MARIAM *concepisti:*
Te cuncta laudant sacula
Vberum sacra pocula
Quod Virgini dedisti.
ANNÆ *beata viscera*
Vbi Virgo Deipara
Sanctè fuit formata;
ANNÆ *beata ubera*
Ex quibus salutifera
Virgo fuit lactata!
Os Patris felicissimum
Virginis Os sanctissimum
Milliès osculatum!
O gremium mundissimum
Corpus ubi purissimum
MARIÆ *reclinatum!*
Felix ANNÆ *conjugium*
Quod tanta Privilegium
Virginis consecravit!
Quod meritum egregium
Sponsi Nomenque Regium

Originis ornavit !

Sacri Conjuges, oculos
Ad nos vertite servulos,
Regite nostram viam;
Per hujus vitæ scopulos
Ducite nos pauperculos.
Ad JESUM *&* MARIAM.

Nobis redde propitiam,
ANNA, *dilectam filiam,*
Ac Divinum Nepotem:
Nobis obtine veniam,
JOACHIM *! atque gratiam,*
Et charitatis dotem.

Gloria summo Numini
Patri Filio Flamini;
Honor Virgini Matri.
Laus ANNÆ *sancto Nomini*
Avoque Christi Domini
Tantæ Virginis Patri. Amen.

℣. *Orate felicissimi Virginis Parentes.* ℟. *Ut cœlestis gratia peccatorum illuminet mentes.* OREMUS.

DEus qui per Immaculatam Virginis Conceptionẽ, Sanctorum JOACHIM & ANNÆ conjugium consecrasti, & qui nobis per Virginem Unigenitum tuum de Spiritu sancto conceptum, salutare nostrum ineffabili tua

charitatis æterna dispensatione dedisti; Te per sanctam eorumdem Virginis & Parentum ipsius intercessionem humiliter deprecamur, ut nos & omnes totius mundi peccatores, per salutarem veræ Pœnitentiæ gratiam, ad ferventem eorumdem Filij ac Genitricis amorem, efficaciter vocare, ac in eo sine fine confirmare digneris, per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen. Nos cum prole piâ benedicat Virgo MARIA. *Amen.*

Le 24. de MARS. *Saint Gabriel Archange.* L'amour que nous devons à la tres-sainte Vierge, & même l'attachement que nous devons avoir pour tout ce qui regarde la Personne de N.S. JESUS-CHRIST, nous engage indispensablement à quelque devotion particuliere envers le saint Archange Gabriel, qui est celuy de tous les Anges du Ciel, qui fut le seul choisi par la tres-sainte Trinité pour estre envoyé à la tres-sacrée Vierge, pour traiter avec elle du grand Mystere de l'Incarnation du Verbe, & luy annoncer le choix que Dieu avoit fait de

ſa Perſonne pour eſtre la Mere de cet adorable Fils. C'eſt ce Bienheureux Ange, c'eſt ce glorieux Archange, c'eſt ce ſublime eſprit que pluſieurs eſtiment fort raiſonnablement, avec S. Gregoire le Grand eſtre le premier & le plus relevé des Seraphins, *Parce que,* dit ce Pape, *il eſtoit fort juſte que le plus excellent des Anges, fut envoyé pour annoncer la plus excellente & la plus importante des nouvelles :* C'eſt, dis je, ce glorieux Seraphin qui le premier ſalüa la tres ſainte Vierge comme pleine de grace : c'eſt à ce même Prince du Ciel, que cette Divine Vierge adreſſa ces adorables paroles ſi deſirées depuis le commencement du Monde: *Voicy la Servante du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole :* qui furent dans le moment ſuivies de la Conception de N. S. JESUS-CHRIT dans ſon Sein Virginal, & qui nous donnant un Sauveur jetterent les premiers fondemens de nôtre ſalut eternel. Et comme tout cela s'eſt accompli en Naza-

Ad hoc quippè miniſterium ſũmum Angelum venire dignum fuerat qui ſummum omnium nunciabat. Hom. 34. in Evang.

reth dans la sainteMaison que nous appellons maintenant de Lorete: la fête de ce Bienheureux Esprit est sans doute une des plus devotes de ce Calendrier. Je voudrois, pour la reverence de la sainte Vierge & de N. S. Iesus-Christ à qui S. Gabriel eut l'honneur de rendre de si bons offices, ayant été l'Ambassadeur & le Nonce celeste de la Conception de l'un, & de l'exaltation de l'autre à la glorieuse qualité de Mere de Dieu ; je voudrois, dis-je, pouvoir persuader à tous les Chrêtiens, de l'honorer par quelque devotiõ particuliere, & d'offrir tous les jours pour le moins un *Ave* Maria à la Reine du Ciel à l'honneur de ce saint Ange. Mais aujourd'hui il faut se porter en esprit à Lorete, y reverer la tres-sainte vierge avec ce Bienheureux Ange dans la sainte Maison, & aprez l'avoir saluée avec l'Oraison de cy-dessus pag. 392. reciter l'Antienne qui suit qui est de l'Office que tout l'Ordre de S. François chante aujourd'huy solemnelle-

meut à l'honneur de S. Gabriel.

ANTIENNE à l'honneur du Saint Ange Gabriel.

O robur Dei fortissime, Princepsque invictissime, robustum Sacramentum denuncians Christiferæ, per quod cladi mortiferæ datur medicamen. Quod Abrahæ promiserat, os tuũ clarè reserat nostrum oblectamentũ, IESUM *vitam & gaudium, lumen & ignem cordium hominis complementũ.*
℣. *In conspectu Angelorum psallam tibi Deus meus.* ℟. *Adorabo ad templum sanctum tuum & confitebor nomini tuo.* OREMUS.

D*Eus qui per Archangelum tuum Gabrielem, Salvatorem Mundi sacratissimæ Virgini concipiendũ nuntiasti; da ut eumdem & pura mente concipiamus, & fervido imitemur affectu, per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen. Nos cum prole piâ benedicat Virgo* MARIA. *Amen.*

Le 25. de MARS. *L'Annonciation de la tres-sainte Vierge.* C'est aujourd'hui, sans contredit, la plus importante des fêtes de la Reine du Ciel, puis que c'est le jour auquel elle a été faite Mere de Dieu. C'est

pour la même raiſon, la plus conſiderable des fêtes de ce Calendrier, puis que c'eſt dans la ſainte Maiſon de Lorete, que cet ineſtimable bonheur luy eſt arrivé. Ie ſuppoſe, devot Lecteur, que toutes les fêtes de la tres-ſainte Vierge, ſont pour vous des jours de grande devotion; que ce ſont des jours que vous prevenez par le jûne, ou par quelque autre mortification, ou par quelque œuvre de charité, ou par quelque priere particuliere, pour vous preparer à honorer les Myſteres qui regardent la Mere de Dieu: Que ce ſont des jours que vous ſantifiez par la ſainte Communion, par la viſite de quelque Egliſe, Chappelle ou Oratoire conſacré particulierement à cette divine Mere, par la lecture de quelque livre de devotion, & par toutes les ſaintes Pratiques que peut vous ſuggerer l'amour que N.S. Iesus-Christ veut que vous ayez pour ſa tres-glorieuſe Mere. Mais ce que vous avez à faire de particulier aujourd'hui à l'honneur de N. Dame

de Lorete, c'est de la visiter en esprit dans sa sainte Maison, luy offrir l'Oraison, *Tres sainte Vierge*, qui est cy-dessus à la page 392. & apres avoir tres-profondement adoré IESUS-CHRIST N.Seigneur au moment qu'il est conceu dans les tres-sacrées entrailles de cette incomparable Vierge, & l'avoir elle-même saluée dans sa nouvelle & infinie dignité de Mere deDieu, reciter bien devotement l'Hymne *Beatus Christi Populus*, &c. page 394. & continuer si vous le trouvez à propos toute l'Octave.

MAY. Le 6. de MAY. *La premiere translation de la sainte Maison de N. Dame.* Comme tout ce qui regarde la sacrée Maison de la tres-sainte Vierge est considerable, & que la Devotion qui nous attache aux Mysteres de ce grand Santuaire ne nous permet pas d'en negliger aucune particularité ; le sixiéme jour du mois de May sera encore mis au nombre des Fêtes de N. Dame de Lorete ; à cause que c'est le jour de la premiere translation

de la ſainte Maiſon. C'eſt le jour auquel elle fut enlevée de Nazareth par les Anges, & portée en Dalmatie, ainſi que nous avons dit en ſon lieu dans le 3. Chapitre de la premiere Partie. Il faut donc que les Devots de la tres-ſainte Vierge, ſe portent aujourd'huy en eſprit dans la ſainte Maiſon, qu'ils conſiderent cõbien ce ſaint Edifice doit être ſaint & ſacré, & combien il doit être cher à la tres-ſainte Vierge, qui n'a voulu permettre qu'il reſtat en Nazareth lors que les Barbares s'étant rendu Maiſtres de ce Païs-là, & en ayant fait le theatre de mille impietez & de mille ſacrileges, ce precieux Bâtiment ne devoit pas être expoſé à leurs inſolences. Refugiez-vous aujourd'hui en eſprit dans cette Divine Maiſon, aux pieds de la Mere de Dieu, pour obtenir la grace de ſa protection, contre les tentations, contre tous les efforts & les artifices de vos ennemis viſibles & inviſibles, & contre toutes les adverſitez qui peuvent troubler vôtre

repos, & ſaluez cette grande Reine avec l'Oraiſon qui commence, *Tres-ſainte Vierge*, &c. page 392. & reciter en ſuite l'Hymne *Beatus Christi Populus*, &c. page 394.

Juin. *La Fête du Corpus Christi.* Cette ſolemnité qui ſe trouve ordinairement dans le mois de Juin, & quelquefois dans le mois de May, merite bien d'être remarquée parmi celles qui regardent particulierement N. Dame de Lorete: puis que, ainſi que nous avons dit dans le Chapitre ſecond de la premiere Partie, & dans le quatriéme de la ſeconde, ſuivant la Tradition, les Hiſtoriens, la Raiſon, & les Bulles des Papes, la ſainte Maiſon a été la premiere Egliſe du Chriſtianiſme; que c'eſt là-dedans que les Apôtres ont commencé de celebrer le tres-ſaint Sacrifice de la Meſſe, & les premiers Chrêtiens de pratiquer la ſainte Communion. C'eſt là où la tres-ſainte Vierge s'eſt le plus ſouvent unie avec ſon adorable Fils au tres-ſaint Sacrement de l'Autel. C'eſt là où à tout moment

elle le recevoit par la Communion spirituelle & par les ardeurs de son tres-saint & tres-amoureux Cœur; & où tous les jours elle le recevoit réellement & sacramentellement par la sainte Communion, & donnoit l'exemple de cette frequente Communion au reste des Chrêtiens, dont la sainte coûtume étoit de recevoir effectivemẽt tous les jours, ce Divin Sacrement, ainsi que les saints Peres & Docteurs de l'Eglise inferent communement du second Chapitre des Actes des Apôtres, où il est écrit *que tous les Fidelles perseveroient dans la Doctrine des Apôtres, & la communication de la fraction du pain*, c'est à dire, de la sainte Eucharistie (ainsi que porte expressement la version Siriaque & l'explication des Peres) *qui se faisoit tous les jours*, &c. C'est le sentiment de S. Hierôme, du B. Albert le Grand, d'Alexandre de Ales, Denis le Chartreux & d'une infinité d'autres, ausquels il faut souscrire avec ces belles paroles du docte Canisius: *Qui peut nier que*

Act. 2.

Quis neget nova merita Deiparæ accessisse, maximè, cum acciperet Eucharistiã quæ in illâ nascẽte Ecclesia summo cum fructu & gaudio spiritus à cunctis quotidiè

sumeba-tur, l. 1. de Deip. c. 9. *la Mere de Dieu ne fist tous les jours de nouveaux acquets de merite, sur tout par l'usage de la sainte Communion, que dans ces premiers temps de l'Eglise naissante tous les Chrétiens recevoient tous les jours avec tres-grand fruit & avec un indicible contentement de leur esprit ?*

La Devotion de ce jour veut que dans la sainte Maison de Lorete, où il faut se porter en esprit, nous unissions nôtre sainte Cõmunion avec celles que la tres-sainte Vierge a faites dans ce sacré lieu. Que nous considerions avec grande application d'esprit les dispositions infiniment excellentes qu'elle apportoit à cette Divine Table : Cette foy tres-vive & la plus parfaite qui fut jamais ; cette pureté celeste, cette humilité infinie, cet amour incomprehensible, cette sacrée avidité, ces desirs ineffables, & les actes tres-heroïques & tres-consommez de toutes les vertus avec lesquels elle recevoit tous les jours son Dieu & son Fils dans ce merveilleux Sacrement. Et pour nous preva-

loir par un ſaint artifice des richeſ-ſes infinies de nôtre Mere, nous devons offrir à JESUS-CHRIST N. Seigneur toutes ces excellẽtes diſpoſitions qu'elle apportoit à ce Divin Sacrement, & la ſupplier elle-même de les luy offrir en nôtre faveur, pour ſuppléer à nos défauts, & à nos pechez, & à tout ce qui nous manque pour dignement recevoir le Sauveur de nos ames.

Cette maniere de faire la S. Cõmunion ſous la conduite & la protection de la tres-ſainte Vierge eſt, ſi je ne me trompe, une des meilleures & des plus fructueuſes que l'on puiſſe pratiquer, auſſi fut-elle revelée par la ſainte Vierge même à ſainte Gertrude, ſelon qu'il eſt rapporté par la même Sainte; & il n'eſt pas difficile de former là deſſus la preparation & l'action de graces en s'uniſſant toûjours avec la tres-ſainte Vierge dans les mêmes actions, d'une maniere tres-agreable à nôtre Divin Sauveur & à nous tres-avantageuſe. Mais ce n'eſt pas tout; & il faut encore ſça-

l. 4. Inſin. Divin. c. 49.

HYMNE tres-devot à l'honneur du tres-ſaint Sacrement & de la S^{te} Vierge.

Coelorum Rex pacificus
Dei Filius unicus
Vera Proles MARIÆ,
Factus eſt Panis Cœlicus
Cibus verè vivificus
Solamen noſtræ viæ.

Nobis aptavit Ferculum,
Quo nos vocat ad oſculum
Suæ Divinitatis :
Ipſe cibus & poculum
Fit nobis per miraculum
Immenſæ charitatis.

Deus Filius Hominis,
Carnem de Carne Virginis
Quam in ſe conſecravit,
Et ejuſdem originis
Sacri theſaurum Sanguinis,
Pro nobis immolavit.

Quo nos redemit Sanguine
Quem aſſumpſit ex Virgine,
Hoc eodem nos paſcit :
Divino ſic regimine
Nos ſuo replet Numine
Chriſtiferoſque facit.

Caro Christi sanctissima
Eadem est verissima
Caro Virginis Matris :
Hâc nostra vivit anima ;
Hanc Mensa dat lautissima
Filij Dei Patris.

O ! dulcedo mirabilis
O ! amor ineffabilis
Hominum Salvatoris,
Qui mirantibus Angelis,
Suis exhibet servulis
Tanti pignus amoris.

O ! Mensa salutifera,
In quâ nos pascunt vulnera
JESU-CHRISTI *felicis ;*
Per huius vitæ tempora
Nos ibì potant ubera
Virginis Genitricis.

O ! fausta sors Fidelium,
Quos lactat immortalium
Sacra Regum mammilla,
Quibus MARIÆ *Filium*
Tanta dat in edulium,
Charitatis favilla.

Gustantes hanc dulcedinem,
Quæ Dei pulchritudinem
Claudit in Sacramento
Colamus Deum Hominem,

Laudemus Matrem Virginem,
Omni vitæ momento.
Gloria tibi Domine,
Purissimâ de Virgine,
Qui voluisti nasci,
Et sub Panis velamine,
Tuæ carnis dulcedine
Nos voluisti pasci. Amen.

Antiph.

De Carne MARIÆ *Carnem accepit & ipsam* MARIÆ *Carnem nobis manducandam dedit ad salutem.* S. Aug. in Ps. 98.

℣. *Sit nobis Mensa Salvatoris,*
℟. *Divini stimulus amoris.*

OREMUS.

D*Omine* JESU-CHRISTE, *qui de purissimo Virginis* MARIÆ *sanguine, Corpus quod pro nobis in arâ Crucis offerres, quo nos in Sacramento pasceres, ac in Cœlis oculos nostros beatificares aptare tibi voluisti; & qui castissimum ejusdem semper immaculatæ Virginis lac, in sanguinem quem prò nobis in eâdem arâ crucis effunderes, quo nos in eodem Sacramento potares, & quo nobis eorumdem Cœlorum Regnum emeres, convertisti; concede nobis & peccatori-*

bus omnibus, propter tam admirabilis Matris reverentiam & amorem, cum perfecta præteritorum delictorum contritione, sanctam usque ad finem ab omni lethali macula libertatem: & sicut de sacratissimo eiusdem benedictæ Virginis lacte in hâc mortali vita verè crevisti, ita nos facias verè in tuo & illius amore quotidie crescere, & in illo usque in æternùm & ultrà inviolabiliter perseverare, qui vivis & regnas in sæcula sæculorum. Amen.
Nos cum prole piâ benedicat Virgo MARIA. *Amen.*

JUILLET. Le 26. de JUILLET. *Sainte Anne.* Cette grande Sainte, cette illustre Grand' Mere de JESUS-CHRIST, cette digne Mere de la Reine du Ciel, ne sçauroit étre trop honorée des Fidelles : & il n'est pas necessaire de discours pour persuader aux vrais amans de JESUS & de MARIE, d'aimer & d'honorer sainte Anne, qui ne peut étre qu'infiniment chere à l'un & à l'autre. Aprez son incomparable Fille, elle est non seulement la Patronne des femmes mariées &

des veuves, étant aprez elle la plus illustre de l'un & de l'autre état, mais encore de filles, étant la Mere de la plus excellente Fille qui fut jamais ou qui puisse être. Et même tous les Chrêtiens doivent avoir recours à elle comme à leur principale Avocate aprez la tres-sainte Vierge, & la considerer comme leur Mere, à cause de son admirable qualité de Grand' Mere de JESUS-CHRIST, & de Mere de MARIE, & ne douter nullement que son intercession ne soit toute puissante envers l'un & l'autre.

MARIE est le fruit miraculeux du Ventre sacré de cette grande Sainte, qui aprez vint années de sterilité dans le mariage, & de perseverence dans les Vœux & les Oraisons l'impetra enfin dãs sa vieillesse, de la bonté de Dieu pour nôtre salut. Elle est le fruit unique de cet Arbre sacré; ce que je dis icy en passant, contre l'erreur intolerable de quelques uns qui ont creu, que sainte Anne, aprez la mort de S. Joachim avoit convolé à d'autres

nôces, & avoit eu d'autres filles, cause que l'Evangile donne des sœurs à la tres-sainte Vierge; ne considerans pas, que les Cousins germains, dans la sainte Ecriture sont appellez freres & sœurs, & même les moins proches parens, puis que non seulement S. Jacques y est appellé frere de Jesus-Chr. mais encore dans le treiziéme Chapitre de S. Matthieu, & même en d'autres endroits de l'Evangile, il est fait mention de plusieurs freres & sœurs du même adorable Sauveur.

Math 13.

Niceph. Cal.

Il faut donc sçavoir, selon les Autheurs de l'Histoire Ecclesiastique, que la Mere de sainte Anne appellée *Marie* de la Tribu de Iuda & de la famille de David, eut trois filles, *Marie, Sobé, & Anne*: Que *Marie* épousa *Cleophas* que l'on dit avoir été frere de *Joseph*; & de qui elle eut une fille aussi nommée *Marie*, qui dans l'Evangile est aussi nommée *Marie Cleophé*, & sœur de la S. Vierge, c'est à dire cousine, selon la façon de parler de

la sainte Ecriture : Sobé fut Mere de sainte Elizabeth Cousine aussi de la sainte Vierge, & nôtre sainte Anne fut Mere de la méme tres-sacrée Vierge. Ce qui suffit pour répondre briévement aux raisons de l'erreur de ceux qui ont imaginé de secondes & même de troisiémes nôces en sainte Anne, contre la veritable raison qui nous oblige à la considerer comme la plus illustre des veuves : ce qui ne seroit pas selon la Doctrine de S. Paul qui dans le Chapitre 5. de son Epître à Timothée, donne aux veuves, qui n'ont été mariées qu'une fois, la preference sur les autres, & les appelle les veritables veuves : qui dans l'éloignement des secondes nôces donnent (ainsi que dit Saint Thomas) une insigne preuve de l'amour qu'elles ont pour la chasteté : & pour nous obliger de suivre le sentiment des SS. Gregoire de Nysse, Iean Damascene, André de Candie, Germain, Epiphane, Thomas d'Aquin, & d'une infinité d'autres, qui soûtiennent constamment cet-

Vidua univira habet laudabile signum castitatis. D. Thom. in c. 5. Timoth.

te verité, comme tres-conforme
la sainteté d'Anne,& à la gloire
MARIE sa Fille unique.

Mais si c'est dans la sainte Ma
son d *Nazareth* qui s'appelle mai
tenant *de Lorete*, que sainte An
enfanta cette precieuse fille, ai
que nous sommes portez à cro
probablement par les authorit
que nous avons rapportées dans
premiemier Chapitre de la premi
re Partie, & dans le premier de
seconde; n'est-il pas raisonnable
mettre la Fête de sainte Anne
nombre de celles qui regarde
particulierement la sainte Mais
de Lorete? Pour ne pas separer
culte de cette Sainte de celuy de
Ioachim de qui elle a été l'uniq
Epouse, je ne vous indique poi
d'autre devotion particuliere po
ce jour, que celle que vous tro
verez cy-dessus en la Fête de
Ioachim page 408. qui contie
des prieres pour honorer insepar
blement la Fille, le Pere & la Me

AOUST. Le 18. d'Aoust. *Sainte Hele*
Cette illustre Imperatrice qui s'

si fort signalée en la devotion envers la tres-sainte Vierge, par la visite qu'elle fit de la sainte Maison en Nazareth, par la magnifique Eglise dont elle environna cette sacrée Maison, & par les riches offrandes qu'elle y fit ainsi que nous avons dit en la page 31 du 3. Chapitre de la premiere Partie, merite d'êter particulieremẽt honorée par rapport à N. Dame de Lorete. Il faut donc que les Devots de la tres Ste Vierge entrent aujourd'hui en esprit avec cette Sainte dans la sacrée Maison, pour y saluër la Mere de Dieu, avec l'Oraison de cy-dessus, *Tres-sainte Vierge*, &c. & avec le petit Hymne qui commence; *Salve Lux Nazarethana*, &c. page 400. & en suite qu'ils recitent ce Verset & cette Oraison à l'honneur de sainte Helene.

ORAISON à l'honneur de sainte Helene.

℣. *Ora pro nobis sancta Helena Regina*, MARIÆ *Virginis ancilla.*

℟. *Vt digni efficiamur promissionibus Christi.*

OREMUS.

DEus qui Beatam Helenam in sacra sanctissimæ Virginis Domo singularibus gratiis cumulasti, & qui illam de terreno Imperio, per eximium JESU-CHRISTI *crucis amorem, & gloriosam eiusdē* CHRISTI *Genitricis* MARIÆ *servitutē ad Imperium cœleste transtulisti, da nobis eius meritis & intercessione, eisdem Filio & Matri sincera æternaque servitute mancipari, per eundem Christum Dominum nostrum. Amen. Nos cum prole piâ benedicat Virgo* MARIA. *Amen.*

Le 25. *S. Louis Roy de France* : Cette Fête se celebre fort solemnellement à Lorete ; on y expose dans l'Eglise ce jour icy seulement, le tableau de S. Louïs ; qui le represente comme il se fit peindre sur la muraille dans la sainte Maison en Nazareth, ainsi que nous avons dit dās le troisiéme Chapitre de la premier Partie, page 32. dont la lecture vous fera connoître les raisons qu'il y a de mettre ce jour dans le Calendrier des Fêtes de N.

Dame de Lorete. Vous pourrez aujourd'hui en viſitant avec ce grand Saint la tres-ſainte Vierge dans la ſainte Maiſon, la ſaluër avec l'Oraiſon, *Tres-ſainte Vierge*, &c. que vous trouverez en la page 392. Et y ajoûter à la fin cette Oraiſon.

ORAISON à l'honneur de S. Louïs.

℣. Ora pro nobis ſerve Jeſu & Mariæ Beate Ludovice. ℟. *Ut digni efficiamur promiſſionibus Chriſti.* Oremus.

DEus qui Beatum Ludovicum Regno terreno ſingulariter illuſtrem, glorioſa IESU *filij tui, ipſiuſque Genitricis* MARIÆ, *ſervitute longè illuſtriorem feciſti, da nobis ejus interceſsione, eamdem ſervitutem verè deſiderare, ad illam quam citiùs perfectè pervenire, & in illâ ſine fine perſeverare: per eumdem Chriſtum Dominum noſtrum. Amen. Nos cum prole piâ benedicat Virgo* MARIA.

SEPTEMBRE.

Le 8. de SEPTEMB. *La Nativité de la tres-ſainte Vierge.* Liſez ce que nous avons dit ſur cet aimable Myſtere dans tout le premier Chapitre de la ſeconde Partie; car l'a-

mour de la brieveté ne me permet pas de vous en dire icy davantage. Il faut visiter pendant huit jours le Berceau de la tres-sainte Vierge dans la sainte Maison de Lorete: y saluër avec tous les Anges du Ciel cette incomparable Fille qui est déja regardée du Pere Eternel cõme sa Fille ; du Fils comme sa Mere,& du S.Esprit comme son Epouse, & qui dans son Berceau possede non seulement l'usage de la raison plus parfaitement que les Anges dans le Ciel, mais encore qui a plus de sainteté, qu'ils n'en ont tous ensemble. Offrez-vous aujourd'hui bien particulierement à son service, servez-vous de l'Oraison *Tres sainte Vierge*,&c.& de l'Hymne *Beatus Christi Populus*, &c. page 394. & n'oubliez pas de feliciter S.Ioachim & sainte Anne,de la naissance d'une Fille qui vaut incomparablement plus que tout le Monde, & que toutes les creatures ensemble.

Le 22. *Le tres-saint Nom de* MARIE. Ce n'est pas mon dessein de

parler icy des excellences du tres-ſacré Nom de MARIE qui aprez le Divin Nom de IESUS eſt le plus auguſte, le plus ſaint & le plus ſalutaire de tous les noms, qui ne fut donné à la tres-ſainte Vierge que par la revelation du Ciel qui en fut faite à ſes ſaints Parens, & qui fait dans le Ciel les delices des Saints & des Anges; ſur la terre les douceurs des juſtes, l'eſperance des pecheurs, la conſolation des affligez; dans le Purgatoire le rafraichiſſement des Ames ſouffrantes & dans les enfers la terreur des Demons: en telle ſorte, qu'il n'eſt rien de plus juſte que de dire avec le tres-ſage & tres-ſçavant Idiot *Raymond Jourdain: Que toutes les creatures de Ciel, de la terre & des enfers doivent flechir les genoux au Nom de* MARIE. Mais il ſuffit d'avertir le Lecteur, que ce ſacré Nom qui fut impoſé à la tres-S. Vierge, ou le jour même de ſa Naiſſance, ou le huitiéme jour aprez, ou le quinziéme qui eſt le 22. de Septembre, ſelon qu'eſtiment diverſe-

In Nomine MARIÆ *omne genu flectatur Cœleſtiũ Terreſtrium & Infern.* &c. Idiot. de laud. B. Virg.

ment les Hiſtoriens ſacrez, doit avoir une Fête particuliere : & que le jour huitiéme de Septembre étant rempli de la Fête de la ſainte Nativité de MARIE, & le quinziéme, de l'Octave de la même Fête, on ne pouvoit mieux faire que de fixer la ſolemnité de ſon S.Nom, au 22. du même mois, comme il a été fait à Rome par un Decret de la ſacrée Congregation des *Rits* donné à nôtre inſtance le 3. d'Avril 1677. en faveur de toutes les Provinces de France de l'Ordre de S. François. C'eſt donc le jour auquel il faut à l'avenir, celebrer la Fête du tres-ſaint Nom de MARIE, & il faut la celebrer dans la ſainte Maiſon de Lorete, comme dans le lieu, où la tres-ſainte Vierge receut ce glorieux Nom ; où une infinité de fois, elle en a été nommée par ſes ſaints parens & par ſon Epoux S. Ioſeph, & où l'Archange S. Gabriel le profera (ainſi qu'il eſt marqué dans l'Evangile) lors qu'il l'éclaircit des circonſtãces du Myſtere de l'Incarnation. Cette Fête

merite autant qu'aucune autre, la ſainte Communion, & toutes les autres diligences qu'il faut faire pour celebrer devotement les Fêtes de la Mere de Dieu. Il faut ſe porter en eſprit dans la ſainte Maiſon; y ſaluër avec grand reſpect la tres-ſainte Vierge, avec l'Oraiſon accoûtumée, & en ſuite dire cette Antienne à l'honneur de ſon S. Nom.

ANTIENNE

A l'hõneur du tres-S. Nõ de MARIE.

In Nomine MARIÆ *omne genu flectatur, Cœleſtium, Terreſtrium & Infernorum, & omnis lingua confiteatur quia Domina noſtra Virgo* MARIA, *vera Mater eſt Vnigeniti Filij Dei Patris.*

℣. *Oleum effuſum* MARIA *Nomen tuum.*

℟. *Corda juſtorum dilexerunt te nimis.*

OREMUS.

DEus qui benedictam Matrem tuã nominari MARIAM *voluiſti concede quæſumus, ut qui dulce* MARIÆ *nomen implorant, perpetuum ſentiant tuæ benedictionis effectum. Qui vivis & regnas in ſæcula ſæculorum. Amen.*

Nos cum prole piâ benedicat Virgo MARIA. *Amen.*

Il ſera bon de continuer toute l'Octave à rendre quelques devoirs au tres-auguſte Nom de MARIE.

DECEMBRE. Le 10. DECEMB. *Nôtre-Dame de Lorete.* Cette Fête n'a point d'autre nom que celuy de *N.D. de Lo-Lorete :* parce que c'eſt le jour auquel la ſainte Maiſon arriva en Italie & prit le nom de N. Dame de Lorete pour la raiſon que vous pourrez lire en la page 56. du Chapitre 3. de la premiere Partie. Cet Fête fut inſtituée par le Pape Cle-
1593. ment VIII. l'an mil cinq cens quatre vints-treize. C'eſt à Lorete le jour le plus ſolemnel de l'année. La memoire de la venuë de la S. Maiſon, remplit de benediction & de joye le Dioceſe & toute la Province : Les feux d'artifice & les autres marques de la réjoüiſſance publique, ne ſont que la moindre circonſtance de la ſolemnité. Le principal de la Fête conſiſte non ſeulement dans la diſtribution des

aumônes qui sont considerables,& qui sont fondées sur le revenu de la sainte Maison, mais encore dans le zele que les Fidelles y font paroître à l'envi pour honorer la tres-sainte Vierge, par la reception des Sacremens,& par l'assiduité à la visiter dans la sainte Maison, & luy presenter dans ce sacré lieu les plus humbles & les plus affectueuses marques de leur soûmission.

Il est juste que les serviteurs de la tres-sainte Vierge s'étudient de conformer leurs devotions particulieres à ce qui en ce jour se fait à Lorete ; & qu'ils tâchent de participer à la joye d'une solemnité qui regarde tout le Christianisme. C'est à dire qu'il sera de vôtre devotion de prevenir cette Fête,comme sans doute vous faites toutes les Fêtes de N.Dame, par un jûne, si vôtre santé le permet , ou par quelque aumône spirituelle ou corporelle selon vôtre commodité, ou par quelqu'autre bonne œuvre , que vous offrirez à Dieu en l'honneur de sa tres - sainte Mere.

Vous communierez le jour de la Fête ; & en vous preparant pour aller vous preſenter à la ſainte Table, vous irez mentalement & en eſprit dans la ſainte Maiſon, & unirez vôtre Communion avec toutes les Meſſes qui ſe diſent & avec toutes les ceremonies qui ſe font ce jour-là dans ce ſacré lieu. Et pour réüſſir plus heureuſement dans une action ſi importante que celle d'une bonne Communion, vous vous mettrez entierement ſous la conduite, & en la diſpoſition de cette Divine Mere, afin qu'il luy plaiſe de vous preſenter à ſon Fils, & de ſuppléer par ſa ſainteté & par ſes vertus, à tout ce qui vous manque pour le recevoir dignement. Vous n'oublierez pas en cette Fête & pendant l'Octave, en viſitant la ſainte Maiſon d'y ſaluër la Mere de Dieu avec l'Oraiſon, *Tres-ſainte Vierge*, & l'Hymne *Beatus Chriſti Populus*, &c. page 394. Ie ne ſçaurois, Lecteur, ſi vous avez de la devotion envers N. Dame de Lorete, ou ſi vous deſirez d'en acquerir,

& vous attirer par ces moyens les faveurs du Ciel, je ne ſçaurois, dis-je, aſſez vous recommander la devotion de ces quatorze jours ou Fêtes qui ont, comme vous voyez, un rapport particulier à ce Divin Santuaire, & qui font le ſujet de de ce Calendrier.

La cinquiéme Pratique ſera d'invoquer frequemment N. Dame de Lorete, & par vos prieres & vos vœux recourir à ſa faveur en toutes ſortes d'occaſions & dans toutes vos neceſſitez ſpirituelles & téporelles, & ſur tout de l'invoquer à l'heure de la mort ; & enfin par une vive confiance en ſon pouvoir & en ſa bonté, tacher de vous attirer la grace de ſa protection. Vous connoîtrez l'utilité de cette Pratique par les avantages que vous en retirerez, & ce ſeront vos propres experiences qui vous feront avoüer qu'une grande confiance aux bontez de la Mere de Dieu ne manque jamais d'attirer des graces incomparablement plus grandes que ne ſçauroit eſtre la confiance même. CINQUIEME PRATIQUE.

Que si vous desirez de sçavoir ce que c'est qu'invoquer N. Dame de Lorete, je vous dirai en peu de mots, qu'invoquer N.Dame de Lorete, c'est prier la tres-sainte Vierge par le souvenir de tous les Mysteres qui ont été operez dans la sainte Maison de Lorete. C'est la prier par les graces & les privileges de sa tres sainte Naissance. C'est la prier par la reverence du Mystere adorable de l'Incarnation du Verbe, & par le glorieux privilege de sa Divine Maternité qu'elle a receu dans cette sacrée Maison. Invoquer N.Dame de Lorete, c'est prier la tres-sainte Vierge par toute la sainteté de cet Auguste lieu, par tous les devoirs, les hommages, les loüanges, & les prieres que son Divin Fils & Elle y reçoivent tous les jours de la part des Fidelles, par tous les Miracles dont ce grand Santuaire a été la source, & sur tout par la gloire qui revient de toutes ces choses à son Divin Fils & à elle même; voila ce que c'est qu'invoquer N. Dame de Lorete.

Ce n'eſt pas qu'il ſoit neceſſaire de particulariſer toutes ces circonſtances toutes les fois que l'on s'addreſſe à la ſainte Vierge ſous ce Nom de N.Dame de Lorete, quoyqu'il ſoit bon de le faire quelque fois ; mais il eſt à propos de vous avertir que tout cela eſt compris & ſous-entendu dans cette ſorte de priere;& l'on pourroit encore avec une humble declaration de ſon intention le proteſter une fois pour toûjours à la tres-ſainte Vierge. A quoy j'ajoûterai pour vôtre conſolation que dans l'Hymne, *Beatus Chriſti Populus*, &c. qui eſt cy-deſſus, page 394. toutes ces choſes y ſont particulariſées & exprimées fort diſtinctement,& que cet Hymne contient par conſequent une invocation de N.Dame de Lorete,qui ne ſera pas moins fructueuſe ſi l'on s'en ſert avec la devotion requiſe, qu'elle eſt facile & methodique.

La ſixiéme pratique ſera l'exactitude à ſaluër trois fois le jour la ſainte Vierge avec la Salutation Angelique qui ſe dit au ſigne de SIXIEME PRATIQUE.

la cloche avec les trois Verſets, *Angelus Domini*, &c. *Ecce Ancilla Domini*, &c. *Et Verbum caro factum eſt*, &c. Comme ces trois Verſets ne font mention que de l'Incarnation du Verbe qui eſt le principal Myſtere, qui ait été fait dans la ſainte Maiſon de Lorete, & que la Salutation Angelique qui ſe dit en ſuite de ces Verſets a été prononcée la premiere fois dans le même lieu, on peut dire que cette priere de l'*Angelus* eſt toute appropriée à N. Dame de Lorete, & qu'il eſt à propos de ſe rendre en eſprit avec l'Ange Gabriel dans la ſainte Maiſon, pour l'offrir trois fois le jour à la tres-ſainte Vierge.

Idem etiã piiſſimus cultor glorioſæ Virginis MARIÆ *Matris* JESU *inſtituit ut fratres populum hortarentur ad ſalutandã eamdem*

La coûtume de reciter cette priere le ſoir, & d'inviter à cela le peuple au ſon de la cloche, eſt venuë de l'inſtitution de *S. Bonaventure* Cardinal & Religieux de mon Ordre, qui l'introduiſit par l'aveu du Souverain Pontife, eſtimant que c'eſt l'heure en laquelle la ſainte Vierge fut ſaluée de l'Ange, ainſi qu'il eſt expreſſement remarqué

dans les leçons de l'Office de ce Saint, au sixiéme jour de l'Octave. Ce n'est pas qu'il conste parfaitement de l'heure que cette Salutation fut faite à N.Dame, & que les Auteurs ne soient de differente opinion sur ce fait, veu que le B. *Albert le Grand* estime que ce Mystere se passa le matin à la pointe du jour, & qu'il dit que c'est la raison pour laquelle on fait encore le matin le signe pour reciter l'*Angelus*. D'autres tiennent encore assez raisonnablement, que cette Salutation fut faite à l'heure de minuit suivant ces paroles sacrées, *Dum medium silentium tenerent omnia, omnipotens sermo tuus Domine de cœlo à regalibus sedibus venit*; & suivant cette opinion, le terme de neuf mois entre la Conception de N. Seigneur & sa Nativité se trouve entierement juste, ce Fils unique de Dieu étant sorti du sein Virginal de sa glorieuse Mere, la minuit du 25. de Decembre.

signo cãpana quod post Completorium datur, quod creditum sit eam ea hora ab Angelo salutatam.

Mais quoi-qu'il en soit de l'heure de l'accomplissement de ce grãd

Mystere, qui nous est inconnuë, c'est assez que par l'usage de la devotion de l'*Angelus*, on ait intention d'adorer le Verbe Incarné dãs le sein de MARIE; de saluër cette Vierge incomparable trois fois le jour en memoire de son exaltation à la Divine Maternité; & d'honorer les trois circonstances du temps qui regardent le privilege de sa tres-admirable Virginité, en protestant par l'usage de cette devotion que nous la croyons Vierge devant l'enfantement, dans l'enfantement & apres l'enfantement.

Pour ce qui est de la coûtume d'avertir à midy le peuple avec le signe de la cloche pour faire la même priere, elle est venuë de Louis XI. Roy de France, ainsi qu'écrit *Genebrard*, qui assure que ce Prince fut porté à faire cette institution, pour obtenir la paix publique par l'intercession de la tres-sainte Vierge, & que cela commença de se pratiquer le premier jour du mois de May de l'an mille quatre cens soixante & douze.

Lud. XI. Francor. Rex instituit ut hora meridiana sicut mos erat ad Vesperã, quilibet è Populo Virginem salutaret.

Cette devotion de ſalüer en cette maniere la tres-ſainte Vierge trois fois le jour eſt ſi fort au goût des Fidelles, qu'elle s'eſt répanduë generalement par tout le Chriſtianiſme, & il eſt certain que les perſonnes les plus exactes au culte de cette Divine Mere ſe rendent ſi aſſiduës à l'uſage de cette devotion, que lors qu'il ſe rencontre qu'elles n'ont pas oüi la cloche, & que cependant l'heure de cette priere eſt venuë, il ne leur faut point d'autre ſigne que la fidelité de leur zele pour les porter à ſatisfaire pōctuellement à ce pieux devoir. Et ceux qui s'étudient à ne rien negliger de ce qui regarde le culte & l'amour de la S. Vierge, ne manquent pas d'ajoûter à la fin de chaque AVE MARIA ces douces & devotes paroles DEO *gratias* & MARIÆ, dōt l'uſage eſt venu de Rome, depuis le temps du Pape Clement X.

Angelica ſalutatione, obtinēda cauſa pacis publica: Id fieri cœptum eſt die 1. Maii M.CD. LXXII.

Enfin les perſonnes qui ont à cœur la devotion envers N. Dame de Lorete, prennent à tâche de ſe bien inſtruire de toutes les parti-

cularitez de l'Hiſtoire de cette ſainte Maiſon, elles s'attachent à la lecture des livres qui peuvent leur donner cette connoiſſance; elles en font ſouvent le ſujet de leur converſation, & en un mot elles n'oublient rien de tout ce qui peut ſeconder le fervent deſir qu'elles ont de plaire à la Mere de Dieu, & de luy rendre tous les devoirs & tous les ſervices qu'elles connoiſſent luy pouvoir être agreables. L'uſage du Pſautier de l'Immaculée Conception de cette Divine Mere ſera, ſi je ne me trompe, du goût de ces ſortes de perſonnes; & comme il n'eſt formé que des mêmes lettres qui cōpoſent les paroles du plus agreable ſalut qui puiſſe luy être preſenté; & que d'ailleurs il eſt tout conſacré au rare privilege de ſa tres-ſainte Conception, il eſt à croire, que ſa bonté la portera à avoir de l'agrément pour cet hommage : & je ne dois pas differer davantage de vous donner ce Pſautier.

PSAUTIER
ANAGRAMMATIQUE.

A l'honneur de l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu, tiré des six premieres paroles de l'AVE MARIA, & divisé par heures Canoniales, en sept Parties, pour être recité en sept jours ainsi que nous avons dit en la page 147. du premier Chapitre de la seconde Partie du livre.

I. PARTIE.
A MATINES.

In nomine Patris, &c.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

158. Anagram. prorsus purâ, pro prorsus purâ & immacul. Deip. conceptione ex illis verbis, Ave Maria gratia plena Dominus tecum, &

1. *Niteo per* JESU *gratiam munda à maculâ.*
2. *Tutò maculae ignara, Deipara enim sum.*
3. *Ave prima Regina, dùm tota sine macula.*
4. *Ave plenè munda, grata amoris victima.*
5. *Age una et immunis à corruptelâ Adami.*

istis, Ecce Ancilla Domini. Fiat mihi secundũ Verbum tuum.

6. *A tui Agni merito permunda es à macula.*

7. *Tu es agnita munda ac melior Evâ primâ.*

8. *Mei Regina tota pura es à maculâ Mundi.*

9. *Venis à culpâ munda, imò gratiae Mater.*

10. MARIA *autem est origine à culpâ munda.*

11. *Superat; Adae enim maculam ignoravit.*

12. *gratiâ à Deo aeternùm immunis à culpâ*

13. *Ea vera Domina grata et culpâ immunis.*

14. *Electa in Adamo pura uti summa Regina.*

15. *Una superna ter immaculata Imago Dei.*

16. *Partu vera Domina: Genesi immaculata.*

17. *Digna vitae Mater, omnis pura maculae.*

18. *Evam istam adora pura in luce genitam.*

19. *En ea adeò magna, miraculum puritatis.*

20. *En Ara, en Dei gratiâ opus immaculatum.*

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Dic: haec enim manè cum Verbo munda fuit sicut lilium. Anagr.

A LAUDES.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

21. *Ave ô immaculata superni digna Mater*

22. *En Regi amata sum conditavè pura mali*

23. *Ama tu, nam ego manè Iris pura et lucida.*

24. *Amem te munda, ac à vitâ * purior Angelis.*

* Id est à primo instanti.

25. *Tu enim ita purè Adae maculam ignoras.*

26. *Regina actu pura et immunis Adae malo.*

27. *O tu audi* MARIAM *sine culpâ generatam.*

28. *Agni Mater ovas indè purè immaculata.*

29. *Coeli munda pates Vatum Regina* MARIA.

30. *Immunis et grata Deo vera*

unica Palma.

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM

Anagr. *Sed dum fuit cùm Numine Verbi coeli, hinc immaculata.*

ANTIENNE.

Tota pulchra es MARIA *& macula originalis nunquam fuit in te.*

℣. *Vt verè sine maculâ* MARIA *concepta fuisti.*

℟. *Virgo sic nobis confer amorem* JESU-CHRISTI. OREMUS.

TE humiliter deprecor Mater misericordiæ vera Dei Genitrix Virgo MARIA *per sanctum quod toto corde veneror conceptionis tuæ immaculatæ Privilegium ut me, consanguineos meos, affines, fratres, amicos, inimicos & omnes totius Mundi peccatores à culparũ & vitiorum sordibus tuâ misericordissimâ sollicitudine mũdes, ad salutarem* JESU *Filij tui amorem dirigas & in eo sine fine confirmes, per eumdem Christum Dominũ nostrum. Amen. Nos cum prole piâ benedicat Virgo* MARIA. *Amen.*

II. P A R T I E.

A PRIME.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

31. *Ave peto Mundi Margarita sine macula.*

32. *Eva sum immaculata, Rei dignè Patrona.*

33. *Agnum Pario* MARIA *electa justè munda.*

34. *Ave mulier nam Adae Pactum ignorasti.*

35. *Age lauda Naturae Pacto mirè immunis.*

36. *Tu à morte Agni rè immunis à culpa Adae.*

37. *Euge almi vera sancta Domini tam pura.*

38. *Diva per* JESUM *nota immaculata! regna.*

39. *Tu aula Deo semper grata, Numini amica.*

40. *Meis amata ut munda pura cœli Regina.*

41. *Nam viva prodis immaculatè generata.*

42. *Gaude alta cane à primo reatu immunis.*

43. *Vnica à malo munda* JESUM *gratè praeït.*

44. *Culpae Avi munda omnis gratiae Mater.*

45. *Eamet munda et à maculâ Originis pura.*

46. *Summa Dei Aurora apta in lucem genita.*

47. *Procul autem is menda, à Virgine amatâ.*

48. *Diva gemma est Aurora enim inculpata.*

49, *Dico : alta Agni Mater nivea summè pura.*

50. *Spera; nam una et immaculata Dei Virgo.*

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Anagr. *Munde! ecce haec fuit ab initio sacrum lilium Mundum.*

ANTIENNE.

Sicut lilium inter spinas, sic MARIA *inter filias Adæ.*

℣. *Vt verè*, &c. comme cy-dessus à Laudes.

III. PARTIE.

A TIERCE.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

51. *ALma una Dei Mater ei pura cognita ſum.*

52. *Eva mira ſum inculpata et amore digna.*

53. *Ita ſummè pura niteo amanda lucigera.*

54. *Ave mira Domus ignea, Mater inculpata.*

55. *Tu alti ſuperamica magna verè Domina.*

56. *Ama tu in Adam pura, Coelitum es Regina.*

57. *Amem te in* JESU *apta clara munda Virgo.*

58. *Nam tu mea Regina Dei amica pura ut Sol.*

59. *Gaude* MARIA *culpae immunis et ornata.*

60. *Ea es ô Regina Mundi, partû immaculata.*

61. *Nite Agni Domus aurea perimmaculata.*

62. *O Regina! dùm vitae Parens immaculata.*

63. *At maculae munda Regina* JESUM *parito*

64 *Perge justa; ità omni reâ maculâ munda.*

65. *Imò à* PNEUMATE *grata sinè rudi macula*

66. *Munda ac amata; itemvè purior Angelis.*

67. *Perge; una sit vera Domina immaculata.*

68. *Dic; Ave Agni laeta Mater in summo pura.*

69. *Ama et adora tuam Virginem sine culpâ.*

70. *Ipsa cùm Adami gulâ è metâ non erravit.*

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Anagr. *Dum fuit lumine* VERBI *comes indè hanc maculam vicit.*

ANTIENNE.

Nondùm erant Abyssi, & ego jam concepta eram.

℣. *Ut verè sine maculâ,*&c. comme cy-dessus à Laudes.

IV. P A R T I E.

A SEXTE.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

71. *A Metu pura, ingrati nescio malum Adae.*

72. *Ità origineâ maculâ apertè munda sum.*

73. *Ave Sole amicta Mundi tam pura Regina.*

74. *Adamata regnat verè piaculo immunis.*

75. *At munda venit* MARIA *coelis magè pura.*

76. *Creatione summè pura vigilat: amanda.*

77. *Amat grata Domina, vivâ semper in luce.*

78. *Eu pro* IESU *in Adam immaculata regnat.*

79. *Summa Adae Regina te juro inculpatam.*

80. *Vt audio sine primâ maculâ generatam.*

81. *O pura dies, ingenua Mater immaculata!*

82. *Ave Virgo Mater tam sinè culpâ in Adam.*

83. *Ova summa Dei Mater Regina inculpata.*

84. *Sanctam ita puram à lue video Reginam.*

85. *En procul Adam à mea Virgine tam justâ.*

86. *Ea mulier Agno nata : Dic; ità summè pura.*

87. *Per casum et largam Adae viam non ivit.*

88. MARIA *Mundo tam pura, Agni* JESU *electa.*

89. *Annae Virgo sed pura, itèm immaculata.*

90. *Mea verè Patrona digniùs immaculata.*

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

nagr. *Cum Deo micet : libera enim maculâ functi hujus Mundi.*

ANTIENNE.

Decuit Virginem eâ puritate nitere, quâ major sub Deo nequit intelligi.

℣. *Vt verè*, &c. comme cy-dessus à Laudes.

V. PARTIE.
A NONE.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

91. *Ave Virgo Parens, indè tàm immaculata.*

92. *Regina à culpâ Adam verè te-*

ta Immunis.

93. *Grata Domina ter immunis à culpa Evae.*

94. *Agnum Dei paries, ô una ter immaculata.*

95. *Ea mea munda, Regia puritatis columna.*

96. *Annae Virgo semper audit immaculata.*

97. *Magna vivo Dei Parens ter immaculata.*

98. *Vera Regina tota immunis culpae Adam.*

99. *At per* JESUM *originata munda maculae.*

100. *Sana Virgo aptum ac immune Altare Dei*

101. *Aeterno praevisa immaculata: Dignum.*

102 *Regina mundo praevisa et immaculata.*

103. *Item pura Domina tu es maculae ignara.*

104. *Vna es immaculata, per Deum originata.*

105. *O una Dei amica, plenum gratiae Astrum!*

106. *Tu munda manes ac amore*

Privilegiata.

107. *En tu Aurora à lege Pacti Adam immunis.*

108. *Nam Virgo à valdè manè puritate micas.*

109. *Ama igitur Dei Mater cùm Evâ non lapsa.*

110. *Salve ter pura Domina ità unica gemma.*

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Anagr. *Hinc electa fui, dùm miti cùm* VERBO *sine Mundi maculâ.*

ANTIENNE.

Totum quidquid in MARIA *fuit possedit Spiritus sanctus.*

℣. *Vt verè sine maculâ*, &c. comme cy-dessus à Laudes.

VI. PARTIE.

A VESPRES.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

111. *Ave amans diem Virgo Mater inculpata.*

112. *Tu ea Virgo Dei Parens nam immaculata.*

113. *Plaude in omni summâvè gratiâ creata.*

114. *Amo te magna, pura Divinae*

lucis Mater.

115. *Ásta Arâ, te dignè juro à culpâ immunem.*

116. *Nam tu Partû magna, amor deliciae* JESU.

117. *Oves purè in Adam integra immaculata.*

118. *Nite sacra Virgo, almum da vitae Panem.*

119. *Dei Opus una Mater Regina immaculata.*

120. *Ante Adamum visa * ergò mirè inculpata.*

121. *Ea munda ac pura, etiam et à ligni morsu.*

122. *Ipsa Virgo munda aeternè immaculata.*

123. *Age vera Domini Parens; tu immaculata.*

124. *Mera inculpata, tu da amorem Agni* JESU.

125. *Dat amorem magni* JESU *vera inculpata.*

126. *Me enim adjuvat peralma sancta Virgo.*

127. *Diu protege me; annuis Ara immaculata.*

128. *Nûm* JESU *data Mater culpae ignara? Imò.*

* *Iuxta Doctor. subtil. Christus & Mater, ante Adamum & peccatum praeordinati, ergo,* MARIA *immunis etiam à debito.*

*Adamũ vocat S. Hieron. primum Vatemqui de Christo prophetavit.

129. *Diva & omnis maculae pura Agni Mater.*

130. *A Vatis * culpâ, mea Mater origine munda.*

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Anagr. *Tu Mater hâc Mundi labe cum Filio Duce unicè immunis.*

ANTIENNE.

Unica est Columba mea, una est perfecta mea, una est Genitricis suæ electa, viderunt eam animæ sanctæ, & immaculatam prædicaverunt. Alleluia.

℣. *Ut verè sine maculâ*, &c. comme cy-dessus à Laudes.

VII. PARTIE.

A COMPLIE.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

131. *AVe è dignâ luce sortita Animam puram.*

132. *Alma vivo ante casum ignari redempta.*

133. *Ivi sana Virgo antè maculam Redempta.*

134. *A ligno Adam certè jeiuna, tam sum pura.*

135. *Ac ità ego* MARIA *utì Luna*

ſemper munda.

136. *Adae maculam tutè priùs in* MARIA *nego.*

137. *Adami culpam nego in Matre verâ juſtâ.*

138. *Tu Adae mortiſvè culpam in* MARIA *nega.*

139. *Adae rei culpam tutò in* MARIA *negamus.*

140. *At piam verâ in luce genitam adoramus.*

* * Pro Deipara Lauretana.

141. *Emica tu pura es Laureti Domina magna.*

142. *Age nite pura ſumma Lauretica Domina.*

143. *Ama: Laureti ſum Domina ac purè genita.*

* * Ad laudẽ SS. Trinitatis.

144. *Ama è luce* PATRIS *mei munda nata Virgo,*

145. *Ave pia Mater, cum* NATI *gloriâ es munda.*

146. *Novi; à* PNEUMATE *immaculata graderis.* * * Conclusio. *Dei eſt meta. V. M. nam iuxta DD. Seraph.*

147. *Vna ſum* MARIA *Dei meta: ergo inculpata.*

148. *Vna Dei meta Virgo Parens immaculata.*

Angelic. & subtil. 149. *Vna Virgo meta immacnlata : indè spera.*

Dei Matre nihil maius fieri potest ; illi cum filio gloria. 150. *Dat amare* JESUM *Virgo inculpata ; Amen.*

Benedicta tu in mulieribus & benedictus fructus ventris tui JESVS.

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Anagr. *Vincam ; Haec enim fuit simul cum Dilecti Verbo munda.*

Sancta MARIA Mater Dei ora pro nobis peccatoribus nunc & in hora mortis nostræ. Amen.

ANTIENNE.

Hæc est Virga in qua nec nodus originalis nec cortex actualis culpæ fuit.

℣. *Vt verè sine maculâ* MARIA *concepta fuisti.* ℟. *Virgo sic nobis confer amorem* JESU-CHRISTI.

OREMUS.

TE humiliter deprecor Mater misericordiæ vera Dei Genitrix Virgo MARIA, *per sanctum quod toto corde veneror, conceptionis tuæ immaculatæ Privilegium, ut me, consanguineos meos, affines, fratres, amicos, inimicos & omnes totius Mundi peccatores à culparum & vitiorum*

sordibus tuâ misericordissimâ sollicitudine mundes, ad salutarem JESU *Filij tui amorem dirigas & in eo sine fine confirmes.*

DEus qui per immaculatam Virginis Conceptionem, dignum filio tuo habitaculum præparasti, quæsumus ut qui ex morte ejusdem filij sui prævisâ, eam ab omni labe præservasti, nos quoque mundos, ejus intercessione ad te pervenire concedas. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen. Nos cum prole piâ benedicat Virgo MARIA. *Amen.*

Tres-devote Oraison à la S. Vierge à l'honneur de son Immaculée Conception, de sa Maternité Divine & de sa tres-pure Virginité, composée par le Pape Sixte IV. qui la recitoit tous les jours, & qui a concedé onze mille ans d'Indulgẽce à ceux qui la reciteront.

AVe sanctissima MARIA, *Regina cœli, Porta Paradisi, Domina Mũdi: Tu es singularis Virgo purissima: tu concepta sine peccato originali, & ideò immaculatissima: Tu sine macula con-*

HYPPOL. Marrac. in Pontif. Marian. c. 76. Ar-

cepisti JESUM *Salvatorem : Tu fuisti verissimè ante partũ, in partu, & post partum inviolata & illibata : fac me tuis sanctis precibus purè, piè & sanctè vivere, & ora pro nobis* JESUM *filium tuum dilectum, & post mortem me suscipe: ab omnibus malis mentis & corporis libera me, & alios fac me liberare, opera misericordiæ acquirere, & in gloriâ Paradisi in æternum gaudere. Amen. Nos cum prole piâ, benedicat Virgo Maria. Amen.*

momentar. Seraphicũ in Regesto. Columnn. 548.

Reflexion sur ce Psautier.

L'Incarnation du Verbe, & la Maternité Divine font l'integrité d'un Mystere qui se partage entre JESUS & MARIE. Entre JESUS dis-je, qui est le Verbe Incarné, & MARIE qui est la Divine Mere, & qui de toute eternité dãs le dessein du Pere Eternel n'a pas été moins inseparable de cet Hõme-Dieu son Fils, qu'elle l'a été dans le temps, où elle n'a été mise au nõbre des creatures que pour luy, & pour être sa Mere. Et comme le Mystere de l'Incarnation du Verbe, & de la Divine

Maternité a été accompli par l'operation du S.Esprit en MARIE au même instant qu'elle eut répondu, *Ecce ancilla Domini fiat mihi secundum Verbum tuum*, aux paroles de la Salutation Angelique, c'est une merveille infiniment agreable aux serviteurs de la S.Vierge, de voir la riche fecondité des paroles de la Salutation Angelique & de celles de la réponse de la S.Vierge, à prouver le Privilege de l'Immaculée Conception qui est uniquement & solidement fondé sur le souverain Mystere dont lesdites paroles ont procuré l'accomplissement.

Le Psautier que vous venez de reciter, & qui n'est composé que des lettres de la Salutation Angelique, dit cent cinquante fois, que la Conception de MARIE a été tres pure, & tres-Immaculée; à quoy si vous ajoûtez les ouvrages des trois Auteurs dont nous avons parlé dans le premier Chapitre de la II. Partie de ce livre, vous avoüerez que c'est une merveille tres-remarquable & qui semble devoir être rapportée à

une providence particuliere du S. Esprit, que de ces six paroles, *Ave* Maria, &c. on ait déja tiré environ trois mille sentences en forme d'Anagrammes tres-purs qui enoncent le rare Privilege de l'Immaculée Cōception de l'Epouse du même S. Esprit Et cōme tous les nombres sont renfermez dans celuy de dix, & que la réponse de la sainte Vierge à la Salutation de l'Ange, qui consiste en ces paroles, *Ecce ancilla Domini fiat mihi secundum Verbum tuum*, par dix Anagrammes aussi tres-purs, dit en divers endroits de ce livre, dix fois la même chose, il faut avoüer que toutes les circonstances du souverain Mystere de l'Incarnation, prechent une infinité de fois la verité de l'Immaculée Conception de la Mere du Verbe Incarné, & qu'elles concourēt unanimement à nous persuader qu'il est impossible qu'une creature qui n'a été mise au Monde que pour porter cette qualité, & qui par consequent dans le dessein de Dieu n'a jamais esté considerée que comme

la Mere de ſon Fils ; ait eſté jamais veuë dans le reproche du peché originel,de peur de dire(ce qui ne ſe peut raiſonnablement)que cette tache,& la Divine Maternité ont eſté veües enſemble dās un même ſujet; MARIE n'ayant jamais dans aucun inſtant de l'eternité eſté veüe ſans la Maternité Divine ; le Myſtere de l'Incarnation ayant eſté, ainſi qu'il faut ſuppoſer avec pluſieurs SS.Peres, le motif de ſa creation.

Cependant comme il y a des perſonnes qui n'ont pas encore embraſſé la devotion generale de l'Egliſe envers ce Myſtere, & qui ne font point de difficulé de reſiſter même aux vives perſuaſions qui ſe tirent du culte public de la même Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine en faveur de l'innocence originelle de la tres-ſainte Conception de cette Divine Vierge, c'eſt à ces perſonnes-là que j'adreſſe encore quinze ſentences tirées de la Salutation Angelique ; ou pour mieux dire,c'eſt le S. Archange Gabriel qui avec des paroles formées

des lettres qui composent celles dont il salüa la S. Vierge, les exhorte quinze fois à changer de sentiment, en cette sorte.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

Anagr.

Ad adversar. Immacul. Concept. Anagrammata 15. prorsus pura.

1. *EU mutare; it Regina Pacis mūda à malo.*
2. *Verte opus; Regina in Adam immaculata.*
3. *Muta; & Virginem sine culpâ ama adora.*
4. *Muta; Eva secunda agnita melior primâ.*
5. *Amore muta; it Regina pacis à lue munda'*
6. *Sape; nam una Dei Virgo ter immaculata.*
7. *Dato; una per* JESUM *immaculata Regina,*
8. *Pensa; una Dei Mater Virgo immaculata.*
9. *Stupe; Regina verò in Adam immaculata.*
10. JESUM *audito; nam Mater culpae ignara.*
11. *Audito; una Regina semper immaculata.*

12. *Vide ; Nam Mater apta Virgo sine maculâ.*
13. *Amato et vi clama ; Pura es Regina Mundi.*
14. *Demùm ità est ; à malo pura unica Regina.*
15. *Eia lauda uti nosce puram Agni Matrem.*

Aprez ces remarques je voudrois, Lecteur devot de la sainte Vierge, vous inviter à vous dedier par un Vœu exprez au sacré Mystere de l'Immaculée Conception de la Mere de Dieu, pour imiter non seulement le B. Jean Bercmans de la Compagnie de Jesus, mais encore quātité d'autres saintes Personnes, & même de tres-celebres Universitez, des Communautez, & de Villes entieres qui ont fait le même Vœu. Si vous êtes dans ce dessein ; voicy à peu prez le formulaire du Vœu auquel je souhaitterois de pouvoir engager tout le Monde.

Vœu à l'honneur de l'Immaculée Conception de la tres-sainte Vierge.

TRes-sainte Vierge MARIE, « tres digne Mere de Dieu ! Je «

„ me preſente avec le plus profond
„ reſpet dont je ſuis capable devant le
„ Trône de vôtre gloire pour prote-
„ ſter à mon Dieu vôtre Fils & à vous
„ tres-excellente Reine de l'Univers,
„ que je croy ſi fermement la verité
„ de vôtre Immaculée Conception,
„ que je m'engage dés ce moment,
„ par Vœu exprez,& promets àDieu,
„ & à vous-même,ſainte Vierge,d'ê-
„ tre toute ma vie dans cette croyan-
„ ce,& de la ſoûtenir même de l'effu-
„ ſion ne mon ſang, ſi l'occaſion s'en
„ preſente. Je vous proteſte,S.Vierge,
„ que je n'ay point de vie que je ne
„ f..ſſe tres-aiſe de donner, pour ſoû-
„ tenir non ſeulement que vôtreCon-
„ ception a eſté Immaculée dans les
„ ſacrées entrailles de ſainte Anne,
„ c'eſt à dire, que vôtre ame a eſté
„ creée dans la grace de Dieu & dans
„ la ſainteté, mais encore pour la dé-
„ fence de vos autres ſublimes Privi-
„ leges,& particulierement pour ſoû-
„ tenir que vous eſtes veritablement
„ Mere de Dieu, & toûjours Vierge,
„ autant aprez vos Divines couches
„ que devant la Conception de vôtre
adorable Fils;& qu'enfin aprez vô-

tre precieuſe mort vous eſtes veri- "
tablement reſſuſcitée, & montée au "
Ciel en Corps & en Ame. Et puis "
que ces paroles, *Ave* MARIA *gra-* "
tia plena Dominus tecum, font con- "
noître la plenitude de vôtre grace "
dés le moment de vôtre ſainte Con- "
ception, & qu'elles en portent une "
infinité de témoignages ; Je vous "
proteſte, S. Vierge, que toutes les "
fois que je vous offrirai la Saluta- "
tion Angelique, je pretens renou- "
veller le Vœu que je viens de faire, "
& vous dire une infinité de fois, "
que je croy la verité de vôtre Im- "
maculée Conception, qui eſt con- "
firmée par vôtre réponſe aux paro- "
les de l'Ange : *Ecce ancilla Domini* "
Fiat mihi ſecundum Verbum tuum : "
qui fut ſuivie de l'Incarnation du "
Verbe Divin dans vos tres-cha- "
ſtes & Virginales entrailles, & de "
vôtre exaltation à la glorieuſe qua- "
lité de Mere de Dieu, laquelle ſoû- "
met à vôtre Empire generalement "
toutes les creatures, & moy particu- "
lierement, S. Vierge qui veux vivre "
& mourir dans la fidelité de vôtre "
ſervice & dans la ferme croyance ,,

„de vôtre Immaculée Conception.
„Ainsi Dieu soit à mon aide, & ses
„saints Evangiles. Ainsi soit-il.

Conclusion de tout l'Ouvrage, par une consequence tirée du Mystere de l'Incarnation du Verbe.

L'Incarnation du Verbe, & l'élevation de la nature humaine à l'Union hypostatique, c'est à dire, personnelle, avec le Fils Eternel de Dieu seconde des trois Divines Personnes, estant le plus glorieux Ouvrage de la Puissance, de la Sagesse & de l'amour du même Dieu; étant, dis je, l'origine de tous les Mysteres, & le fondement de la Religion Chrêtienne, il n'est rien de plus à propos que de finir le discours des grandeurs de la sainte Maison de Lorete, par une reflexion sur cet adorable Mystere, qui fait le principal caractere de la sainteté de cet auguste lieu. Saint Irenée me fournit le sujet de cette reflexion par une consequence qu'il tire de l'ordre qu'il a plû à Dieu d'observer dans l'accomplissement de cette merveille incomprehensible. *D'où*

vient, dit ce Pere, *que l'Incarnation du Verbe ne s'est point faite sans le consentement de* MARIE? *C'est*, poursuit-il, *que Dieu veut qu'elle soit la source de tous les biens*. Le raisonnement de ce Pere est extremement juste. Dieu a voulu que cet admirable Mystere qui est la source de toutes les graces, & l'appui de toutes nos esperances, encore qu'il fût absolument determiné par ses Decrets eternels, dépendit dans son execution, du consentement de MARIE; & comme c'est par elle, par son entremise, & par le consentement de sa volonté, & aprez qu'elle a eu prononcé ce grand *Fiat* attendu de tous les siecles, que Dieu nous a donné son Fils; c'est aussi par elle & par ses intercessions, qu'il nous departira ses graces, les fruits de ce même Mystere, & tous les biens dont il est la source feconde. Si Dieu nous a donné son Fils unique, *comment ne nous aura-il pas donné toutes choses avec luy?* C'est le discours d'un Apôtre: & le raisonnement des SS. Peres & Docteurs suit immediatement celuy-

Quid est quod sine MARIÆ cõsensu non perficitur Incarnationis Mysterium? nempè vult illã Deus omnium bonorum esse principium. S. Iren. l. 3. contra Valent. 33.

Rom. 8. 32.

par l'innocence de vos mœurs, par la fuite du peché, par la pratique des Sacremens & par la frequente Communion; par l'amour des pauvres & l'usage des œuvres de misericorde; par l'assiduité à faire des prieres pour la conversion des pecheurs, & pour le soulagement des ames du Purgatoire; par la generosité à pardonner les offences & les injures, & offrir même des prieres pour vos ennemis, il vous sera facile d'attirer les faveurs du Ciel, & d'asseurer vôtre salut sous la protection de cette Mere de grace & de misericorde qui a la bonté de vouloir reconnoître & avouër pour ses enfans, ceux qui desirent sincerement ce grand avantage, & qui tâchent de faire le peu qui dépend de leurs forces assistées de la grace, pour se rendre dignes de cette heureuse qualité. Elle les conduit enfin à la felicité pour laquelle ils sont créez, & leur procure les moyens efficaces de joüir pendant le temps & l'eternité des salutaires fruits de la Passion & des merites de ce Fils unique de Dieu qui a été

conceu par l'operation du S. Eſprit dãs le ſein immaculé de cette Divine Vierge, qui a pris chair humaine dans la ſainte Maiſon de Lorete.

COURONNE ANAGRAMMATIQUE

Adreſſée à la ſainte Vierge à l'honneur de l'adorable Conception de N. S. JESUS-CHRIST arrivée dans la S. Maiſon de Lorete, & en memoire des neuf mois qu'elle l'a porté dans ſon Sein Virginal, tirée des ſix premieres paroles de l'*Ave* MARIA.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

Anagr.

1. *AVe ſancta Domini; pura Laureti Gemma.*
2. *Nùm à te alma, veri Agni Dei Caro ſumpta?*
3. *Ita de me unâ Virgine, alma Caro ſumpta.*
4. *Alta canit* MARIA *verè magnum Dei opus.*
5. *O Eva magna Laureti: pacis Mundi Mater!*
6. *Ipſa Laureti Domina, Eva magna: Certùm.*

7. *Eva*

7. *Eva magna nitet* MARIA *clarum Dei opus.*
8. *Agni Eva ſecunda amat ut melior primâ.*
9. *Laetare Arca Dei tui opus magnanimum.*

Benedicta tu in mulieribus, & benedictus ventris tui JESUS.

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Haec enim manè fuit cùm Verbo ſicut candidum lilium. Anagr.

Sancta MARIA Mater Dei ora pro nobis peccatoribus nunc & in hora mortis noſtræ. Amen.

Nos cùm prole piâ benedicat Virgo MARIA. *Amen.*

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM.

Anagr.

TU PURE' MAGNA ES AMICA LAURETI DOMINA.

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MIHI SECUNDUM VERBUM TUUM.

Anagr.

SUM ANTEHAC BENEDICTA MULIER, CUM FILIO VICI MUNDUM.

FIN.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

TABLE DES CHAPITRES.

OEu de l'Auteur au Verbe Incarné.
Epître dedicatoire.
Permiſſions & Approbations.
Preface.

LA MAISON DE LA S.VIERGE.
Premiere Partie.
LA VERITE'.

Chap. premier. *L'état de la Maiſon de Noſtre Dame en Nazareth.* pag. 1
Ch. 2. *L'état de la ſainte Maiſon aprez l'Aſcenſion de Noſtre Seigneur.* 17
Ch. 3. *Les tranſports de la S.Maiſon.* 26
Ch. 4. *Les preuves de la Verité de l'Hiſtoire de la S.Maiſon.* 62
Ch. 5. *La diſpoſition preſente de la S.Maiſon.* 103

Seconde Partie.

LA SAINTETE'.

Chap. 1. Premier titre de la Sainteté de la Maison de N. Dame *La Naissance de la tres-sainte Vierge.* 127

Eclaircissement des pretenduës deffenses du petit Office de l'immaculée Conception, & les preuves de la nullité desd. deffenses. 149

Ch. 2. Second titre. *L'Incarnation du Verbe.* 168

Ch. 3. Troisiéme titre. *L'enfance & la vie cachée de N.S.J.C.* 189

Le Portrait de N.S. J. C. fait par la S. Vierge, 203

Ch. 4. Quatriéme titre. *Sa consecration en Eglise.* 212

Ch. 5. Cinquiéme titre. *L'affection de la S. Vierge.* 219

Troisiéme Partie.

LES GRACES.

Chap. 1. *Les Graces temporelles de la S. Maison.* 240

Ch. 2. *Les Graces spirituelles.* 288

Ch. 3. *Les Graces particulieres de la S. Maison en faveur de ceux qui la visitent.* 330

Ch.4. *Les graces particulieres en faveur de ceux qui font connoître leur zele par les dons & les offrandes.* 345
La deſcription du treſor de N.Dame de Lorete. 347
Ch.5. *Les Pratiques de Devotion pour honorer en tout lieu N. Dame de Lorete.* 376
Deux Hymnes à l'honneur de N. Dame de Lorete. 394.400
Le Calendrier des jours qui regardent particulierement la Devotion de Nôtre Dame de Lorete. 405
Hymne à l'honneur de S. Joachim & de ſainte Anne. 409
Hymne à l'honneur du tres ſaint Sacrement de l'Autel & de la ſainte Vierge. 425
Pſautier Anagrammatique à l'honneur de l'Immaculée Conception de la tres S. Vierge, contenant 158. Anagrammes tres-purs. 151
Oraiſon compoſée par le Pape Sixte IV. à l'honneur de l'Immaculée Conception de la S. Vierge. 467
Quinze tres-purs Anagrammes a-

dressez aux Aversaires de l'Immaculée Conception pour les exhorter à changer de sentiment. 472
Conclusion de tout l'Ouvrage. 476
Couronne Anagrammatique adressée à N.Dame de Lorete, à l'honneur de l'adorable Concéption de N. S. Jesus-Christ. 480

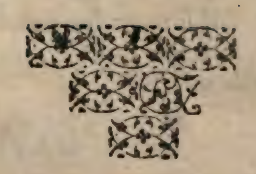

PERMISSION.

VEu le Livre intitulé *La Maison de la sainte Vierge*, cy-devant imprimé à Chambery par ESTIENNE RONDET : Ensuite des Approbations des Docteurs ; Je n'empêche pour le Roy qu'il soit permis au sieur JEAN CERTE de faire reimprimer ledit Livre, avec les deffences ordinaires. A Lyon, ce 27. Novembre 1679.

VAGINAY

SOit fait suivant les conclusions du Procureur du Roy, les An & jour susdits.

DESEVE.

Digitized by Google

Digitized by Google

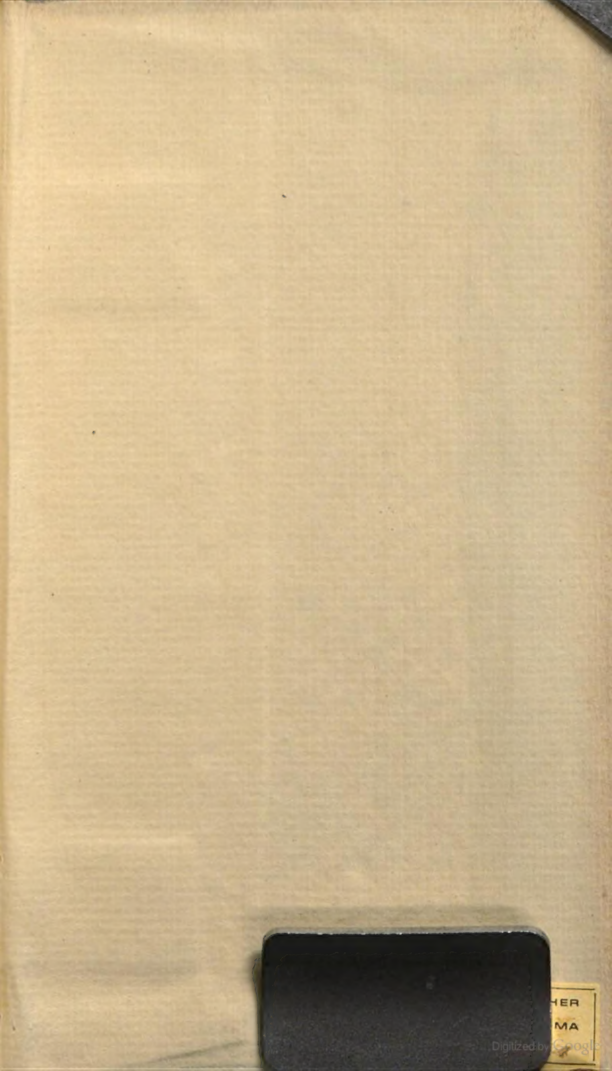
Digitized by Google

Digitized by Google